



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
22 JUIN 2009 A 15 H 00**

***La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain JUPPE,
Maire de Bordeaux***

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC ´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues la séance est ouverte.

Avant d'attaquer notre ordre du jour je voudrais évoquer d'un mot ce qui s'est passé pendant le week-end dans notre ville. La fête a été superbe. On évalue à environ 100.000 personnes le nombre des Bordelaises et des Bordelais, au sens large du terme, y compris les habitants de l'agglomération, qui ont participé hier soir aux différentes manifestations, que ce soit le concert de l'ONBA, ou le feu d'artifice.

L'idée d'adosser la Fête du Fleuve à la Fête de la Musique pour profiter de la mobilisation très grande qui se produit en général à l'occasion de cet événement a été une bonne idée je crois.

Toutes les manifestations de la Fête du Fleuve à proprement parler ont été plébiscitées, qu'il s'agisse de la danse sur les quais, des cours de danse, de la traversée de la Garonne à la nage, de la projection des films sur grand écran sur la plaine des Girondins avec des films cultes comme « West side story » ou « Les parapluies de Cherbourg », etc, j'en ometts encore, bien sûr la prestation du ballet de Charles Jude, ou celle de l'orchestre de Kwamé Ryan. Bref tout ceci s'est très bien passé, sans parler des feux d'artifices qui ont été un grand succès populaire.

Je voudrais souligner que toutes ces manifestations sont gratuites, qu'elles s'adressent à tous et qu'elles ont été financées pour l'essentiel par la Ville, puisque sur un budget global de 600.000 euros notre ville en a supporté à peu près 400.000, avec la participation des collectivités ou des partenaires privés qui nous ont aidés dans tout cela.

Je voudrais féliciter Bordeaux Grands Evénements qui a été le maître d'ouvrage de cette manifestation sous l'impulsion de Stéphan DELAUX et avec la participation très active de Laurent MAUPILE.

Et je voudrais aussi féliciter nos services parce qu'ils sont mis à rude épreuve par toutes sortes de manifestations, les unes voulues, les autres moins voulues. Ils sont toujours d'une disponibilité et d'une efficacité tout à fait exemplaire. Je pense que notre Conseil Municipal leur doit de l'exprimer publiquement et de les en remercier.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2009

M. LE MAIRE. -

On va passer à l'examen de l'ordre du jour avec d'abord l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai.

Y a-t-il des observations ? (Aucune)

Il est donc adopté.

Je vais demander à Laetitia JARTY d'assurer le secrétariat de notre séance.

Séance du lundi 22 juin 2009

M. Le Maire

D -20090307

Commission d'appel d'offres. Modification. Décision.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2008/0164 du 21 mars 2008, vous avez désigné les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

M. Charles CAZENAVE, membre titulaire, nous a fait part de son souhait de vouloir démissionner de cette commission.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de procéder à son remplacement par **Mme Paola PLANTIER**.

M. LE MAIRE. -

Vous avez désigné les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres par une délibération du 21 mars 2008.

M. Charles CAZENAVE souhaite démissionner de cette commission qui prend beaucoup de temps, c'est vrai. Je vous propose de procéder à son remplacement par Mme Paola PLANTIER qui est volontaire.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090308

Représentation au sein d'organismes divers. Désignation.
Décision.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous invite donc à procéder à la désignation de ces membres en complément des délibérations n° D-20080174 du 14 avril 2008, n° D-20080201 du 19 mai 2008 et n° D-20080286 du 16 juin 2008.

**Représentation des Elus au sein d'organismes divers
(En complément des Délibérations
n° D-20080174 du 14 avril 2008, n° D-20080201 du 19 mai
2008
et n° D-20080286 du 16 juin 2008)**

Dénomination de l'organisme	Nombre de sièges à prévoir		
		titulaires	suppléants
Association Cent ans de l'aviation à Bordeaux Mérignac	1	M. BRON	/
Association Alliance Villes Emploi	1	M. REIFFERS	M. Yohan DAVID
Université Victor Ségalen Bordeaux 2 Conseil d'administration	1	M. REIFFERS	Mme MOLLAT
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 Conseil d'administration	1	/	Mme MOLLAT

M. LE MAIRE. -

Il s'agit là aussi de modifier certaines représentations ou de désigner nos représentants.

A l'association « Cent ans de l'aviation à Bordeaux-Mérignac », association créée à la suite de l'initiative du Maire de Mérignac de préparer une grande manifestation pour le centenaire de notre aéroport, je vous propose de désigner M. BRON.

A l'association « Alliance Villes Emploi », M. REIFFERS titulaire, M. Yohan DAVID suppléant.

Au Conseil d'Administration de l'Université Victor Ségalen Bordeaux 2, M. REIFFERS titulaire en remplacement de Mme DUBOURG-LAVROFF, et Mme MOLLAT suppléante.

Et à l'Université Michel de Montaigne, nous n'avons qu'une place de suppléant, Mme MOLLAT suppléante.

Pas de difficultés ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20090309

Compte administratif du maire pour l'exercice 2008. Approbation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2008 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2008. Concernant l'exercice 2008, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe,
- Bilans certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital ou au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- Eléments essentiels des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération dont est membre la commune,

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

ARTICLE 1 :

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2008 sont approuvés.

Séance du lundi 22 juin 2009

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2008 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	88 210 620.14	344 032 283.88	432 242 904.02
DEPENSES	125 072 522.02	304 346 996.77	429 419 518.79
Résultat de Clôture	- 36 861 901.88	39 685 287.11	2 823 385.23

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : **39 685 287.11 euros**
et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : **36 861 901.88 euros**
L'excédent brut global s'élève à : **2 823 385.23 euros**

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	60 308 754.12		60 308 754.12
DEPENSES	58 430 789.89	2 216 215.93	60 647 005.82
Total	1 877 964.23	- 2 216 215.93	- 338 251.70

- le résultat net de fonctionnement s'élève à : **37 469 071.18 euros**
(39 685 287.11 - 2 216 215.93)
- et le besoin de financement net de la section d'investissement est de:
34 983 937.65 euros (36 861 901.88 – 1 877 964.23)
- l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **2 485 133.53 euros**
(37 469 071.18 – 34 983 937.65)

ARTICLE 3 :

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2008 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	31 325 165.94
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	8 360 121.17
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	39 685 287.11

Séance du lundi 22 juin 2009

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	4 586 934.12
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	32 274 967.76
Résultat comptable cumulé	déficit :	36 861 901.88
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		58 430 789.89
Recettes d'investissement restant à réaliser :		60 308 754.12
Solde des restes à réaliser :		1 877 964.23
Besoin réel de financement :		34 983 937.65

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

(recettes budgétaires au compte 1068) **34 983 937.65 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2008) soit : **4 701 349.46 euros**

(39 685 287.11 – 34 983 937.65)

(Résultat brut – besoin réel de financement)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 4 701 349.46	Dépenses D001 : solde d'exécution N-1 36 861 901.88	Recettes R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 34 983 937.65

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2009, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	60 308 754.12		60 308 754.12
DEPENSES	58 430 789.89	2 216 215.93	60 647 005.82
Total	1 877 964.23	- 2 216 215.93	- 338 251.70

ARTICLE 4 :

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2008 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	3 436 360.83	5 393 166.69	8 829 524.52
DEPENSES	3 193 194.72	5 256 732.51	8 449 927.23
Résultat de clôture	243 166.11	136 434.18	379 600.29

Séance du lundi 22 juin 2009

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
DEPENSES	127 026.13		127 026.13
Total	- 127 026.13	0.00	- 127 026.13

- L'excédent brut global s'élève à: 379 600.29 euros
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : 136 434.18 euros, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- L'excédent net de la section d'investissement est de : 116 139.98 euros
(243 166.11 – 127 026.13)
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à :
252 574.16 euros (136 434.18 + 116 139.98)

ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2008 de la façon suivante :

➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice :	déficit :	6 203.01
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	142 637.19
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	136 434.18

➔ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	591 588.60
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	348 422.49
Résultat comptable cumulé	excédent :	243 166.11
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		127 026.13
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00
Solde des restes à réaliser :		- 127 026.13
Excédent réel de financement :		116 139.98

➔ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Séance du lundi 22 juin 2009

Recettes budgétaires au compte 1068 : 0 euro

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2009) soit 136 434.18 euros

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 136 434.18	Dépenses	Recettes R001 : excédent reporté 243 166.11 R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 0

RAPPORT DU C.A. 2008

Le Compte Administratif 2008 retrace l'intégralité des opérations effectuées au titre de cet exercice. Afin de permettre une meilleure lecture et de donner à la gestion municipale toute la transparence souhaitée, il est accompagné comme pour le budget d'un document de gestion qui récapitule par direction ou service la totalité des dépenses et des recettes exécutées en 2008.

Enfin, un rapport de gestion financière distinct détaille la politique suivie et les actions menées en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie et développe le bilan d'activités en matière de marchés publics.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvements de fonds et sont équilibrées. Les mouvements financiers enregistrés en 2008 se composent, d'une part, d'opérations nouvelles propres à l'exercice et, d'autre part, de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2008 sont par section, les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	335 672 162,71	Recettes	88 210 620,14
Excédent reporté	8 360 121,17	Besoin de financement	32 274 967,76
Recettes totales	344 032 283,88	Dépenses	92 797 554,26
Dépenses	304 346 996,77	Dépenses totales	125 072 522,02
RESULTAT	39 685 287,11	RESULTAT	-36 861 901,88
RESULTAT BRUT AVANT REPORTS :		2 823 385,23	
Dépenses reportées	2 216 215,93	Dépenses reportées	58 430 789,89
Recettes reportées		Recettes reportées	60 308 754,12
Solde reports	-2 216 215,93		1 877 964,23
RESULTAT NET	37 469 071,18	RESULTAT NET	-34 983 937,65
RESULTAT NET GLOBAL :		2 485 133,53	

Avant prise en compte des reports de l'exercice 2008, le résultat brut s'élève à 2,82 M€ . Après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement dégage pour 2008 un excédent de 37,47 M€. La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 34,98 M€ .

Séance du lundi 22 juin 2009

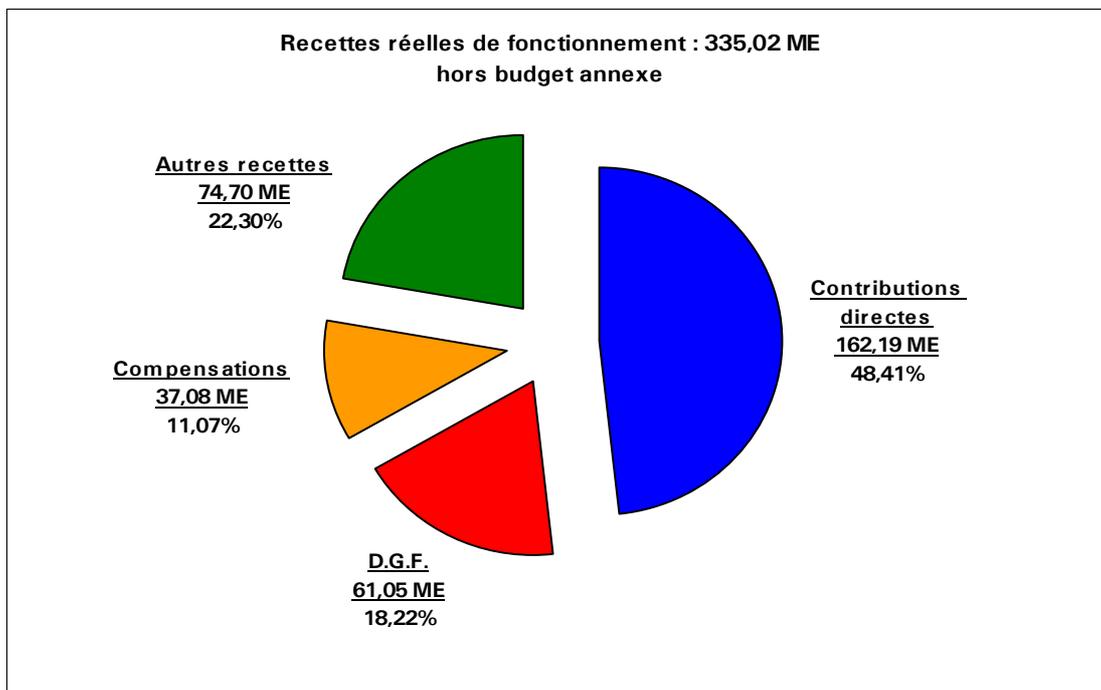
Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement.

L'excédent disponible s'élève donc à 2,49 M€ .

Excédent de fonctionnement	37,47 M€
Besoin de financement	34,98 M€
Excédent disponible/résultat net	2,49 M€

Ce résultat net de 2,49 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou de mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2009.

Les recettes de fonctionnement (335,02 M€)



Le produit fiscal (162,19 M€)

En 2008, les taux communaux d'imposition ont évolué de 1,98 % pour les trois taxes ménages (taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti). Le produit fiscal global a progressé de 4,85 %. Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (1,6 %), le produit fiscal perçu témoigne d'une progression physique des bases communales de 1,27 %.

Séance du lundi 22 juin 2009

En matière économique, il est important de noter que depuis la mise en place de la taxe professionnelle unique au 1^{er} janvier 2001, les entreprises Bordelaises ont vu baisser leur taux de taxe professionnelle de 6,60 % passant de 28,31 % en 2000 à 26,44 % en 2008.

Lorsque le taux cible sera atteint en 2012, les entreprises Bordelaises auront vu le taux de taxe professionnelle diminuer de près de 10 %.

La dotation globale de fonctionnement (61,05 M€)

Globalement en hausse de 0,6 % par rapport à 2007, elle évolue très faiblement et traduit l'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales de participer à la réduction des dépenses publiques nationales.

Les compensations fiscales (37,08 M€)

Elles ont augmenté globalement de près de 1 % en 2008.

L'attribution de compensation qui permet de neutraliser le système de mise en place de la T.P.U. sur le territoire communautaire, est versée par la C.U.B. Son montant est désormais définitivement fixé et s'est élevé à 21,40 M€ pour la Ville de Bordeaux en 2008.

La dotation de solidarité communautaire versée par la C.U.B. aux communes membres représente une partie de la croissance des bases de T.P. constatée sur le territoire communal. Pour Bordeaux, elle s'est élevée à 7,94 M€ en 2008.

Enfin, les autres compensations sont versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes ménages décidées par les différentes lois de finances. S'élevant à 7,71 M€ , elles sont en diminution et traduisent là aussi la participation demandée aux collectivités locales dans la réduction des dépenses publiques.

Les autres recettes (74,70 M€)

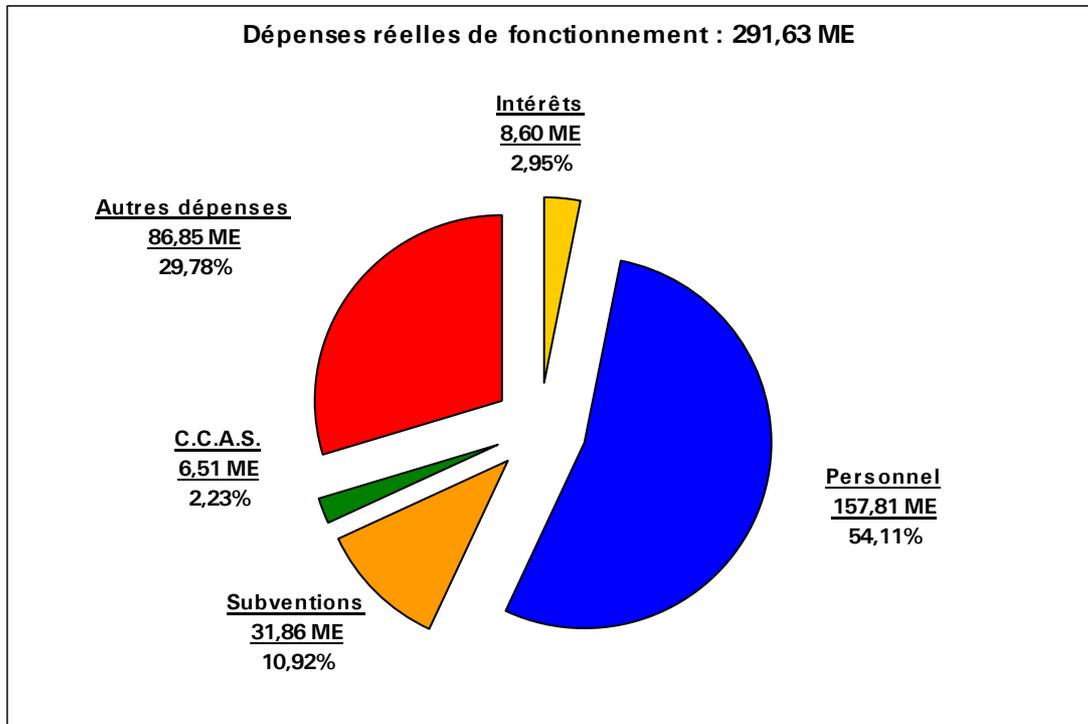
Le poste autres recettes comprend essentiellement les recettes tarifaires, les participations et subventions perçues par la Ville de Bordeaux ainsi que certaines ressources fiscales telles que les droits de mutation ou le produit des jeux du Casino.

Les produits des services et les produits domaniaux résultent des activités et prestations de services proposées aux Bordelais. Avec 13,88 M€ , ils sont en hausse de près de 9 % par rapport à 2007.

Le dynamisme de la politique municipale en faveur de la jeunesse et de la petite enfance avec l'élargissement de l'offre d'accueil en centres de loisirs et en crèches, a permis de mobiliser 12,18 M€ en provenance de nos différents partenaires institutionnels et notamment de la C.A.F.

Par contre, les effets de la crise économique ont commencé à se faire sentir, dès le 2^{ème} semestre 2008, sur certaines recettes fiscales, entraînant une diminution des transactions immobilières (avec son corollaire, la baisse des droits de mutation) de près de 15 % (11,44 M€). Le produit des jeux du Casino (5,4 M€) qui connaissait depuis son ouverture une progression régulière, chaque année, est également en diminution en 2008. Ce phénomène, constaté sur un plan national, est lié à la crise économique, à l'interdiction de fumer dans les lieux publics et à l'apparition des jeux en ligne.

Les dépenses de fonctionnement (291,63 M€)



Les frais de personnel (157,81 M€)

En progression de 4,82 % par rapport à 2007 les frais de personnel s'élevèrent en 2008 à 157,49 M€ .

Cette évolution a permis de faire face, comme les années précédentes, au « glissement vieillesse technicité » du personnel et à l'augmentation de 0,8 % de la valeur du point indiciaire.

Sont également intervenues des mesures en faveur du pouvoir d'achat (garantie individuelle du pouvoir d'achat, réduction de cotisations sur les heures supplémentaires,...), la revalorisation des indices les plus bas de la fonction publique territoriale et la poursuite de la résorption de l'emploi précaire.

L'année 2008 a également vu la mise en œuvre d'une amélioration des pratiques de management, de mesures destinées à assurer la sécurité et les conditions de travail des agents et à renforcer l'accès des personnes handicapées à la Ville (convention triennale signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), le développement de la communication interne et le renouvellement du système de gestion informatisée des ressources humaines.

L'effectif a globalement progressé d'une centaine d'agents pour faire face à l'ouverture de nouvelles structures (crèche Ste Colombe, piscine du Grand Parc, ...), pour conforter les services offerts à la population dans le domaine culturel et artistique, dans les écoles maternelles et primaires, dans le cadre de la vie associative et pour créer la plate forme téléphonique « Allo Mairie Proximité ».

Cette progression est venue conforter la politique de développement durable menée par la Ville dans le cadre de l'Agenda 21 (accompagnement du plan climat, rationalisation des achats publics avec une stratégie « achat vert »,...)

Les subventions (31,86 M€)

En forte hausse (+ 7 %) ce poste illustre le soutien toujours plus important qu'apporte la Ville à la vie associative bordelaise et aux services qui y sont associés. Outre l'aide aux secteurs culturel, sportif, social, socio-économique, l'essentiel de la progression est en effet dû au développement de la capacité d'accueil dans les crèches et centres de loisirs.

Le C.C.A.S. (6,51 M€)

En progression de près de 7 %, avec 6,51 M€ la contribution de la ville permet d'apporter un soutien efficace aux personnes âgées et aux populations les plus démunies.

Les autres dépenses (86,85 M€)

Cette rubrique, qui est essentiellement constituée des moyens de fonctionnement des services municipaux, ne progresse globalement que de 0,7 %, alors que l'offre de services proposée aux Bordelais n'a cessé de croître au cours des dernières années. Les dépenses énergétiques, qui représentent une part significative de ce poste (10 M€), sont en diminution, traduisant les efforts entrepris en matière de développement durable sur les consommations, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

La gestion de la dette et de la trésorerie

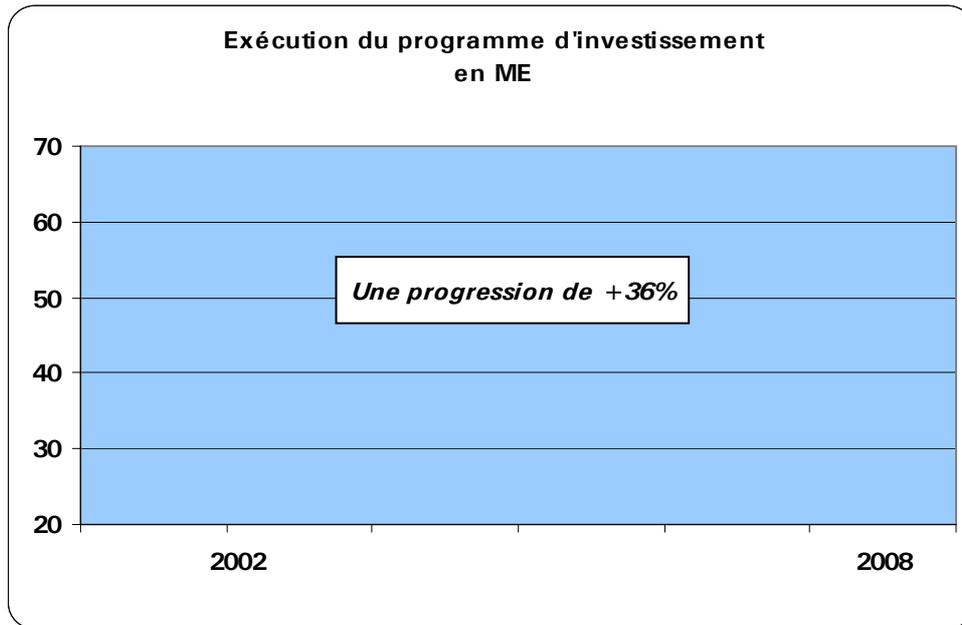
Malgré un contexte économique et financier très tendu à partir du 2^{ème} semestre, le désendettement engagé s'est poursuivi en 2008. Au 31 décembre 2008, l'encours de la ville s'élève à 187,9 M€ contre 190,4 M€ en fin 2007. Au cours de l'exercice 2008, la ville a emprunté 23 M€ alors que, dans le même temps, elle remboursait 25,53 M€ de capital. Son désendettement représente 2,53 M€ en 2008 et atteint près de 80 M€ depuis 1995.

La très forte hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers est venue alourdir les frais financiers des collectivités locales. La Ville de Bordeaux a, comme les autres, subi le durcissement des conditions financières, mais la politique de désendettement engagée depuis de nombreuses années a permis de limiter les effets de la crise financière puisque les intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie se sont élevés à 8,60 M€ , soit moins de 3 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2008, la structure de l'endettement de la ville se caractérise par un taux moyen de 4,25 %, une durée résiduelle de 9 ans et une capacité de désendettement qui est passée de 6,2 ans en 2002 à 4,3 ans en 2008.

Les dépenses d'investissement (66,84 M€)

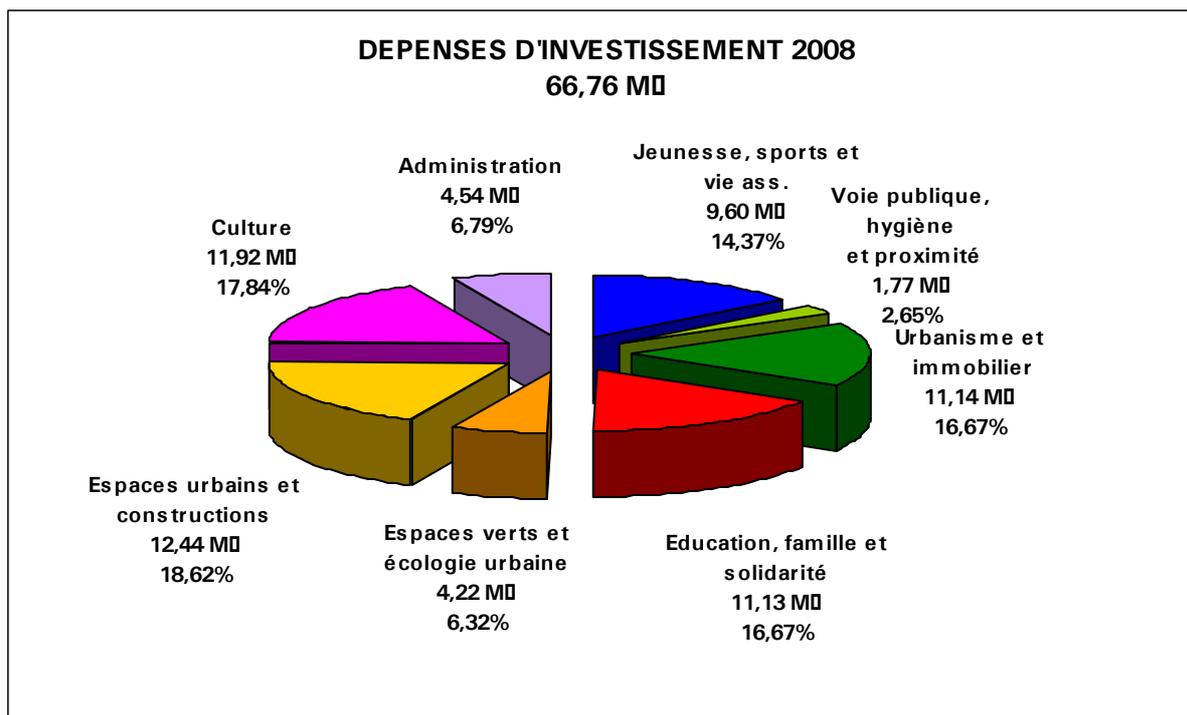
Les dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20, 204, 21 et 23 représentent les investissements directs de la ville et contribuent à l'enrichissement de son patrimoine.



Si l'on excepte l'opération exceptionnelle que constitue le pôle universitaire de gestion, le programme d'investissement réalisé en 2008 (66,76 M€) est légèrement supérieur à celui de 2007.

Parmi les opérations les plus significatives réalisées en 2008, on peut noter :

- l'aménagement du gymnase des Chartrons (2,10 M€)
- la restructuration de l'école Montaud (2,41 M€) et la réhabilitation de la crèche Sainte-Colombe (1,22 M€)
- la poursuite des travaux de l'auditorium (2,97 M€) et la restauration de la salle de concerts du Grand Théâtre (1,65 M€)
- le début d'aménagement du Parc aux Angéliques (1,18 M€)
- la poursuite de la modernisation de l'éclairage public (2,91 M€)
- une nouvelle tranche d'aménagement des quais (2,03 M€)
- l'acquisition des terrains CITRAM (4,55 M€)



Enfin, il faut noter que le volume des restes à réaliser en dépenses d'investissement diminue de nouveau puisque leur montant s'élève à 58,43 M€ pour l'exercice 2008 alors qu'ils étaient de 64,41 M€ pour 2007.

Les recettes d'investissement (18,58 M€)

Elles sont en progression de 4,3 % par rapport à 2007 et sont composées pour l'essentiel du fonds de compensation de la T.V.A. (9,32 M€), lié au niveau de dépenses réalisées deux ans auparavant, ainsi que des subventions et participations (8,86 M€) versées par nos partenaires (Etat, Région, Département, Europe, Communauté Urbaine) au titre des différents programmes d'investissement.

En 2008, ce sont près de 9 M€ de cofinancements publics qui ont été programmés sur des projets d'investissements portés par la ville. C'est sensiblement équivalent aux années précédentes : 9,137 M€ en 2007 et 8,322 M€ en 2006.

L'année écoulée a été notamment marquée par l'approbation, en avril 2008, par le Préfet de Région de la candidature de Bordeaux à l'appel à projets relatif au « développement durable des quartiers sensibles ». Le territoire « Bacalan-Bastide » peut ainsi bénéficier du soutien du FEDER (6 M€ réservés) jusqu'en 2013.

Un première enveloppe de 0,8 M€ de FEDER a été programmée sur des opérations menées sur ce secteur en 2008. Parmi les 7 projets de territoire sélectionnés au niveau régional, le projet bordelais est celui qui a connu le meilleur démarrage en programmation.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les préconisations du Grenelle de l'environnement et de l'insertion, ainsi que la prise de conscience croissante des institutionnels et des citoyens, ont conforté la politique engagée par la Ville dans le cadre de la charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, et ont conduit notre collectivité à mettre en oeuvre de nouvelles actions.

Suite au Congrès éco-citoyen de janvier 2008, un bilan de la seconde phase de concertation avec les Bordelais a été dressé, qui a permis d'engager ensuite le travail de préparation d'un agenda 21 et d'un plan climat pour Bordeaux.

Ainsi, des actions d'éducation à l'environnement ont été menées tout au long de l'année 2008 afin d'accompagner la concertation et la sensibilisation des habitants.

A compter du printemps, l'ouverture de la maison éco-citoyenne provisoire au Jardin Botanique et la mise en place d'une maison éco-citoyenne mobile se déplaçant dans les quartiers ont notamment permis d'apporter une information, une expertise et un accompagnement aux Bordelais.

La Maison éco-citoyenne provisoire a permis de sensibiliser les habitants et les bailleurs privés et sociaux aux déperditions d'énergie dans leur habitat à partir de la consultation de la carte de la thermographie aérienne infrarouge réalisée par la Ville fin 2007. 1 500 visiteurs ont été accueillis et 260 évaluations énergétiques ont été réalisées sur rendez-vous.

La Maison éco-citoyenne mobile a permis d'informer, de sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques du développement durable en matière de consommations, de déplacements, de chauffage..., et d'échanger avec eux, en partenariat avec une dizaine d'associations, dans le cadre d'animations, d'ateliers, de rencontres et d'échanges itinérants visant tous les publics, jeunes et adultes. Elle a accueilli 7 121 visiteurs dont 2 375 enfants.

La participation financière de la Ville, sur la base d'un subventionnement aux associations partenaires, s'est chiffrée à 0,15 M€ dont 0,06 M€ pour la réalisation de la thermographie aérienne infrarouge par la Jeune Chambre économique de Bordeaux.

L'implication de la Ville et le développement d'une expertise et d'un diagnostic partagés se sont appuyés sur l'adhésion à divers réseaux, sur la mise en place d'instances de gouvernance et de groupes de travail, à savoir :

- adhésion à l'association Conseil international pour les initiatives écologiques et au Comité 21
- adhésion et aide au développement de l'association Autocomm (devenue Autocool) dont l'objet est d'organiser, promouvoir et développer l'auto partage
- adhésion au Club « j'éco l'eau Gironde »
- mise en place du Conseil scientifique du développement durable et d'un réseau d'experts en interne

La Ville s'est également investie dans des actions visant à économiser l'énergie et à développer des énergies alternatives. A ce titre, il convient de mentionner :

- la signature avec EDF d'un protocole d'accord en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie, du développement des énergies renouvelables,
- la signature avec EDF Energies nouvelles d'une convention pour la conduite d'études de faisabilité et la réalisation de centrales photovoltaïques
- la réalisation d'un bilan carbone sur les sites du pôle technique municipal et de l'école élémentaire J.Prévert

Séance du lundi 22 juin 2009

- le lancement d'une étude sur les possibilités d'utiliser l'énergie éolienne sur les terrains du site de Labarde à Bordeaux
- la réalisation d'un bilan carbone sur le patrimoine, les services et le territoire de la collectivité (le tout pour un montant de 0,11 M€)

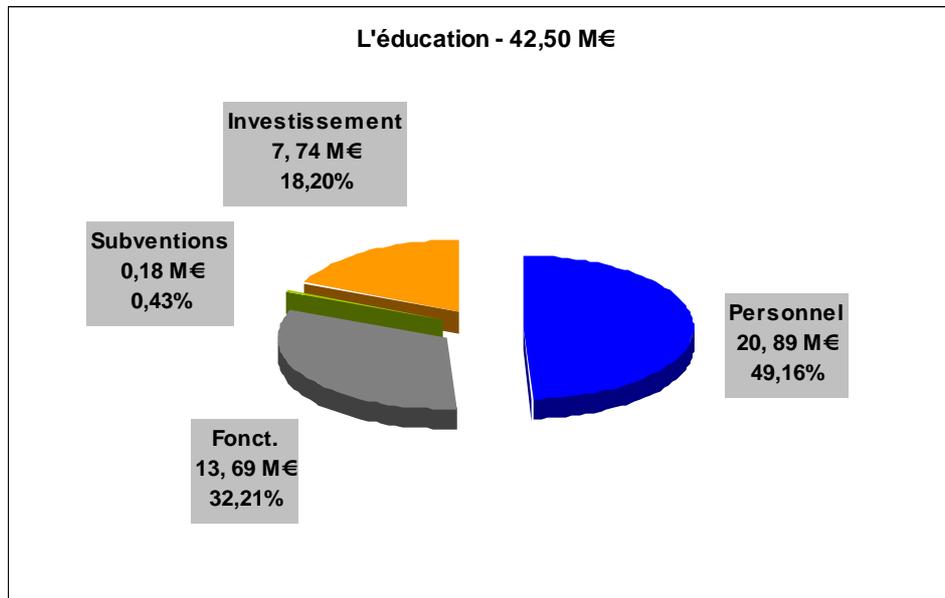
Par ailleurs, l'engagement de la Ville s'est poursuivi en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la récupération des eaux de géothermie. Cet engagement s'est concrétisé par :

- la signature d'une convention avec Gaz de Bordeaux portant sur la mise à disposition de l'eau de rejet géothermique des sites de Bordeaux Mériadeck et de la Benaugue
- la signature d'une convention dite « jours de pointe » avec la Lyonnaise des Eaux Suez portant sur l'arrêt de certains compteurs d'eau de la Ville lors de pics importants de consommation

Enfin, la mobilisation de l'ensemble des services pour participer à l'élaboration de l'agenda 21 et du plan climat énergie de la Ville de Bordeaux a permis son adoption en décembre 2008. Ce programme, présenté en détail au Conseil municipal, se décline en 7 thèmes, 21 objectifs, 57 actions et 260 mesures concrètes.

LA VIE EN SOCIÉTÉ

L'éducation



L'année 2008 a connu, dans le prolongement des dix dernières années, un accroissement des effectifs scolaires de 1,09 %, entraînant l'ouverture de deux nouvelles classes maternelles. Cette progression des effectifs et du nombre de classes génère aussi une augmentation des enfants inscrits à la restauration, la nécessité de personnels supplémentaires, l'accroissement des dépenses de fournitures pédagogiques,...

La Mairie a organisé un service minimum d'accueil à l'occasion des journées de grève de la fonction publique. Les premières applications du SMA ont été testées sur 8 écoles avec des agents municipaux contractuels. La première mise en œuvre du SMA dans le cadre de la loi du 20 août 2008 s'est effectuée au mois d'octobre. Puis, à compter de la grève du 20 novembre, les centres d'animation et les maisons de quartier ont été sollicités pour s'associer au dispositif.

Les travaux de restructuration de l'école élémentaire Montaud se sont achevés pour la rentrée de septembre (coût global de l'opération 2,64 M€).

L'enveloppe consacrée à la rénovation du patrimoine scolaire s'est élevée à 1,65 M€ en 2008. A ce titre, 234 engagements de dépenses ont été autorisés pour des travaux conséquents sur les locaux scolaires, permettant la rénovation totale de 31 classes, cages d'escaliers, couloirs,...la réalisation de 44 chantiers de mise en sécurité de chaufferies, réserves, installations électriques. Les opérations de remplacement de menuiseries se sont poursuivies contribuant ainsi à l'amélioration du bilan énergétique de nos bâtiments. Les espaces extérieurs des écoles ont été rénovés dans 4 écoles, 4 structures de jeux achetées et posées sur revêtements souples, des équipements de cour ont été achetés et posés dans 8 écoles (bancs, tables, panneaux de basket,...) pour un montant total de 0,46 M€ .

Séance du lundi 22 juin 2009

Les moyens d'action éducative ont été déployés et adaptés (informatique, transport, classes découverte,...). C'est ainsi que 56 classes (soit 1 095 élèves) ont bénéficié d'un séjour en classe de découverte (coût 0,15 M€). 5 046 bus ont été affrétés dont 3 264 bus pour les déplacements vers les installations sportives (piscines, patinoire, voile, tennis de table, bicross, golf,...) pour un budget de 0,5 M€ .

1 915 lots de tickartes (acheminement de 30 enfants et 6 adultes sur le réseau de transport en commun) ont été utilisés.

Les écoles élémentaires ont été totalement câblées et dotées d'un poste informatique dans chaque classe (344 classes ont ainsi été équipées d'un ordinateur de fond de classe relié à Internet). Par ailleurs, 2 tableaux blancs interactifs ont été installés à titre expérimental dans les écoles élémentaires Dupaty et Deyries. Enfin, les projets informatiques des écoles maternelles Paix, Albert Thomas, Lac II, Montgolfier, Pas Saint-Georges et Menuts ont été validés et seront mis en œuvre en 2009.

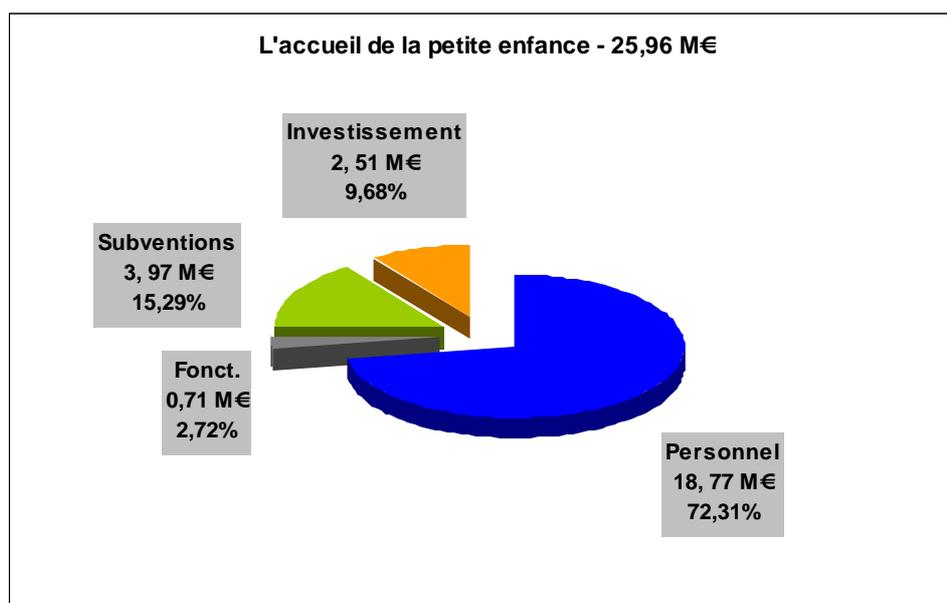
Le taux d'équipement moyen est ainsi d'un ordinateur pour 11 élèves en école élémentaire et de 1 ordinateur pour 54 élèves en école maternelle, sans prise en compte de l'ordinateur de gestion mis à disposition de chaque directeur d'école.

La convention cadre, approuvée par le conseil municipal du 17 décembre 2007, définit les conditions du calcul et de l'évolution du montant du forfait communal versé aux 18 établissements privés sous contrat. Pour 3 184 élèves domiciliés à Bordeaux et scolarisés dans ces établissements, la dotation moyenne par élève est de 640 € soit une augmentation de 10 % par rapport au montant du forfait 2007.

Vie étudiante et universités

Plusieurs manifestations ont été organisées : Espace Rentrée Etudiants, journée Bordeaux accueille ses étudiants, le Printemps des Poètes,... sans oublier l'attribution de subventions à des associations ou Etablissements Publics (PRES).

L'accueil de la petite enfance



L'année 2008 a été consacrée prioritairement à l'optimisation de l'offre de services.

Séance du lundi 22 juin 2009

Pour ce faire, deux axes ont été développés :

- la création de nouveaux établissements
- l'amélioration des équipements existants

4 nouvelles structures ont été ouvertes, permettant la création de 94 places supplémentaires :

- le multi accueil régulier et occasionnel Sainte Colombe (50 places) en avril.
- les 2 structures associatives Bel Orme et Alema, proposant respectivement 20 et 9 places en octobre et novembre 2008,
- la réservation de 15 places par la Ville, au sein de la crèche d'entreprise Babilou dans le quartier Mériadeck, en septembre 2008 (0,14 M€ par an), soit 9 500 € par place).

Les travaux de création de la structure Nansouty-Malbec (soit 34 places supplémentaires) pour un coût total prévisionnel de 2,5 M€ ont débuté en octobre 2008, pour un objectif d'ouverture en janvier 2010. Le maître d'œuvre de la restructuration de l'établissement Ginestous (60 places, soit 10 supplémentaires) a été désigné à l'issue du concours d'architecture (coût prévisionnel du chantier 2,2 M€). Enfin, la réalisation de l'établissement George V (12 places) a nécessité des études techniques supplémentaires retardant son ouverture à janvier 2010.

Par ailleurs, les études relatives aux projets d'agrandissement des établissements Grand Parc et Saint Augustin se sont poursuivies.

4,23 M€ de subventions ont été alloués aux structures d'accueil associatives, représentant une augmentation de 9,5 % en 2008.

Le nombre de places offertes, tous modes d'accueil confondus (accueils municipaux collectifs et familiaux, accueils associatifs et assistantes maternelles indépendantes) a progressé de 238, passant de 3 320 à 3 558 permettant d'accueillir 4 627 enfants.

La Parentèle a reçu 13 101 visiteurs sur l'année 2008, soit 45,3 % de plus qu'en 2007.

Les Relais Assistantes Maternelles Bordeaux Centre et Bastide ont contribué à l'information de 3 789 assistantes maternelles.

Parallèlement, une action a été menée sur l'optimisation de la fréquentation des établissements d'accueil petite enfance, dans l'objectif d'augmenter le présentisme physique (rapport entre le nombre d'heures d'accueil potentielles et le nombre d'heures de présence des enfants). Ce taux s'est progressivement amélioré, passant de 61,7 % pour l'année 2007 à 63,5 % pour 2008. L'objectif à atteindre reste à 70 % pour 2010. Des groupes de travail, composés de gestionnaires des établissements municipaux et associatifs, sont constitués par quartier afin d'établir un bilan, de développer les échanges d'expériences et d'envisager les solutions les mieux adaptées à chaque structure.

Le présentisme financier (rapport entre le nombre d'heures d'accueil potentielles et le nombre d'heures payées par les parents) confirme quant à lui sa progression puisqu'il est passé de 75,30 % en 2007 à 78,8 % en 2008.

La mise en place d'un nouveau logiciel informatique de gestion des horaires de fréquentation des familles, le passage du post-paiement au prépaiement (par tous moyens de paiement y compris par Internet), la mise en place de la carte multi services et la création du poste de responsable de l'accompagnement des familles sur le territoire bordelais, ont représenté une réelle amélioration du service rendu, permettant ainsi de mieux concilier les intérêts des familles et la bonne gestion des structures.

Séance du lundi 22 juin 2009

Ces différentes mesures s'intègrent dans le projet d'Offre de Service Petite Enfance (OSPE) pour lequel la Ville est accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde et dont l'objectif est bien d'atteindre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Par ailleurs, la Ville a développé sa politique sociale en matière de petite enfance, avec la création de 2 places supplémentaires réservées aux familles en grande difficulté au jardin d'enfants Barreyre et le multi accueil Claveau, dans le cadre de la signature d'une convention intégrée aujourd'hui au contrat de développement durable / contrat opérationnel, entre la Ville et le Conseil Général de la Gironde. Ces 2 places s'ajoutent donc aux 4 places réservées dans les établissements d'accueil collectif régulier Ginestous et Gaspard Philippe.

Le fonds d'accompagnement du contrat enfance jeunesse dans les zones urbaines sensibles (F.A.C.E.J. – Z.U.S.) a permis également d'apporter des réponses mieux adaptées aux besoins des populations des territoires urbains sensibles et de favoriser l'insertion professionnelle des parents. Ce dispositif, préparé en 2008, et signé en janvier 2009, repose sur un accompagnement technique et financier de la CAF, pour la création de 10 places dans les quartiers Bordeaux Nord, la Bastide, Saint-Michel, Bordeaux Sud.

La Ville poursuit enfin la mise en place du contrat d'action familiale et sociale territorial (C.A.F.S.T) avec la CAF, accord cadre de 4 ans signé en 2007. Ce dispositif vient en complément des actions existantes et permet de promouvoir des actions innovantes en privilégiant une réflexion territoriale et transversale (financement maximum de 0,35 M€ par an).

La Jeunesse

Le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF en 2007 porte ses fruits. En raison d'un fort dynamisme démographique, les taux de fréquentation, notamment le mercredi, restent élevés : 95 % pour les centres qui accueillent les enfants de 6 à 11 ans et 88,50 % pour les 3 à 5 ans. Néanmoins, grâce à la création de 200 places en centres d'accueil et de loisirs, le taux de couverture sur notre ville est en très sensible augmentation.

D'autre part, et s'agissant des accueils périscolaires, un vaste projet de mise en cohérence, de qualification et d'amélioration de la qualité de l'offre de ces temps d'accueil a été entrepris. Cet effort s'est doublé d'une meilleure information des familles sur les différents modes d'accueil.

De nombreuses autres actions ont été poursuivies, que ce soit l'appel à bénévolat en faveur des associations qui portent les activités d'accompagnement à la scolarité, le soutien aux initiatives des jeunes à travers le prix AJC qui a encouragé financièrement 16 projets ou le conseil municipal des enfants qui a permis à 90 enfants de devenir des citoyens actifs et les auteurs de différentes propositions d'actions.

En 2008, ce sont 11 M€ qui ont été consacrés à l'ensemble de ces actions en faveur de la jeunesse.

L'établissement municipal de « La DUNE » situé à Arcachon travaille dans le domaine de l'accueil de jeunes (Centres d'accueil et de loisirs, colonies de vacances ou classes transplantées) ou d'organismes participant à ces objectifs. Il a comptabilisé 21 549 nuitées, a servi 17 095 repas et a conclu 1 328 journées de location de salles.

Les Seniors

La politique municipale en faveur des retraités et personnes âgées repose sur la complémentarité avec les actions du CCAS (les actions gérontologiques pour le volet hébergement et le Centre Local d'Information et de Coordination pour la coordination gérontologique). Elle s'articule autour des clubs seniors d'une part et du port des repas à domicile d'autre part.

Les clubs seniors

L'accent a été particulièrement mis sur l'animation et la qualité de l'accueil des 1329 seniors accueillis au sein des structures de la ville en 2008.

Ainsi les nouveaux ateliers, mis en place en complément des actions menées quotidiennement et animés par des professionnels, ont connu un grand succès. Les actions inter génération ont été reconduites sur 11 sites en collaboration avec des crèches, des écoles, des centres sociaux et culturels.

Le succès de l'atelier rive droite va croissant avec un taux de fréquentation de plus de 85%, tout comme l'atelier Brach qui vérifie une consolidation de sa fréquentation. Enfin, le parcours pédagogique informatique spécifique aux Seniors a rencontré un grand succès et une extension des plages d'accueil a permis de répondre aux demandes non satisfaites pour cette activité.

La formation de certains de nos agents et l'animation d'ateliers « Prévention des chutes » ou encore la mise en place de relais de préventions dans les établissements en collaboration avec la CRAMA ont été développés.

Les événementiels tels que les Trophées des Seniors, le spectacle de Noël ont été reconduits à la très grande satisfaction du public.

Dans le cadre de la prévention contre la canicule les Clubs Senior Chantecrit, Armand Faulat, Billaudel, Magendie, Reinette, Jardin Public et Manon Cormier ont été équipés de salles climatisées pour un montant de 0,12 M€ . Et les seniors fréquentant les clubs Son Tay, Nuits, Quintin et Alsace Lorraine sont accueillis dans des cadres rénovés (bâtiments et mobiliers).

Le portage des repas à domicile

La collaboration professionnelle entre le service du portage de repas à domicile du pôle senior et les services du CLIC, a permis de proposer une offre élargie.

L'augmentation des bénéficiaires de ce service (149 067 repas livrés au domicile soit une progression de 12% par rapport à 2007) démontre la bonne réceptivité du public à la démarche de qualité engagée.

Dans ce cadre, l'organisation du service et l'encadrement des agents ont été renforcés avec notamment un découpage géographique affiné. La démarche d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires a été poursuivie ainsi que la formation du personnel destinée à asseoir le professionnalisme de ces équipes.

Le travail établi avec les services sociaux hospitaliers pour améliorer et faciliter les sorties d'hospitalisation a été conforté en particulier avec l'élaboration d'un protocole adapté.

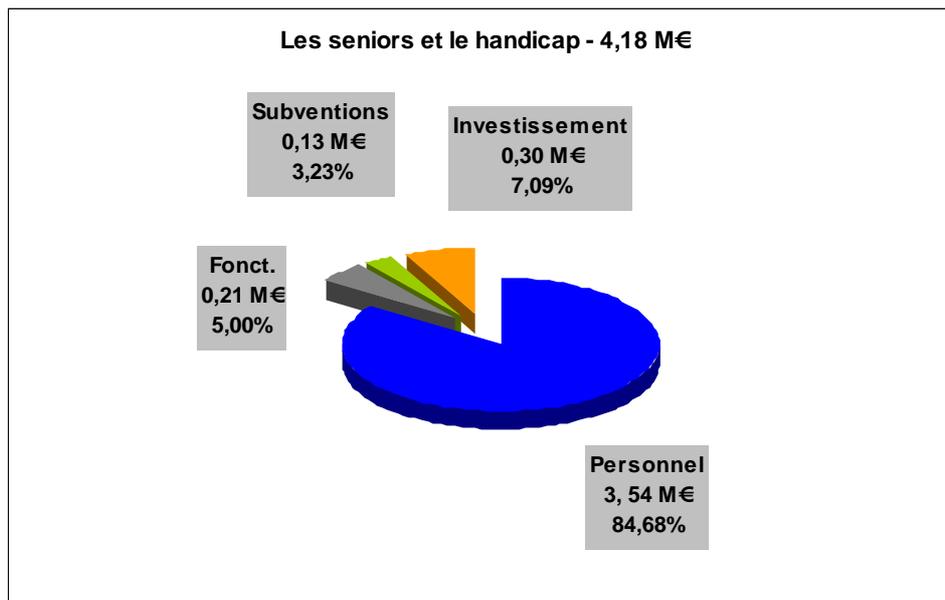
L'action en direction des personnes en situation de handicap

En 2008, la mission handicap s'est attachée à mettre en place des actions transversales visant à favoriser l'intégration dans la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Ainsi, afin de développer l'accessibilité des établissements de la Ville recevant du public, il a été créé une commission communale d'accessibilité. Un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public sera mené en 2009 et 2010.

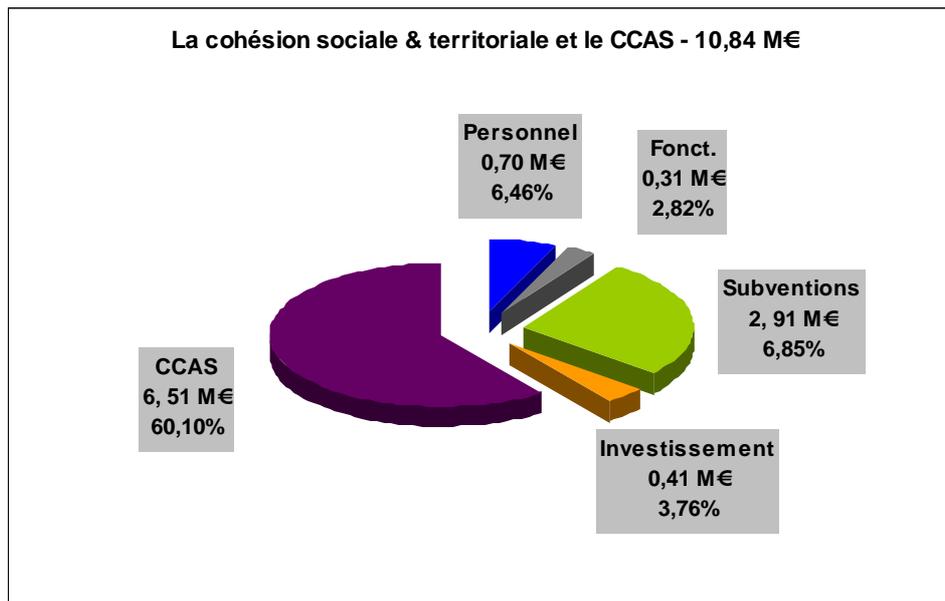
Les premières études de mise en accessibilité ont été réalisées : Hôtel de Ville, Grand Théâtre, musée des Beaux-Arts, musée des arts décoratifs.

Dans le but de favoriser l'emploi des personnes handicapées dans les services de la Ville, une convention avec le FIPHFP a été signée pour la période 2009-2011.

Des actions de concertation avec les associations du conseil ville et handicaps ont permis la création de deux commissions de travail consultatives : une commission sport et une commission emploi.



La cohésion sociale et territoriale et le CCAS



Deuxième année de mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale signé avec l'Etat, 2008 a constitué une année riche en matière de développement d'actions de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville, et bon nombre des projets déjà engagés ont pu être menés à terme. De nouvelles actions ont également pu être accompagnées.

Peuvent ainsi être mis en exergue :

- dans le domaine du logement, la mise en œuvre d'une deuxième opération d'auto-réhabilitation sur Bordeaux Nord,
- dans le domaine de l'accès à l'emploi, la réalisation d'une formation aux métiers de la voile destinée aux jeunes résidant également sur Bordeaux Nord et l'accompagnement d'une activité de services par l'insertion à Carle Vernet,
- dans le domaine du lien social enfin, le soutien à l'activité d'écrivain public ou encore au projet « le lien, le livre » dans le secteur du Grand Parc.

Comme chaque année des thématiques sont particulièrement présentes. C'est notamment le cas de l'éducatif avec la poursuite du programme de réussite éducative, alors même que de nombreux dispositifs émergent (accompagnement éducatif), comme celui de la Santé, avec la montée en charge des ateliers santé ville dans le prolongement des actions menées dans le cadre du conseil local de santé (nutrition, cancer,...).

Concernant la prévention de la délinquance, le travail de veille s'est poursuivi et des thématiques ont été renforcées : la médiation et le dispositif de médiation citoyenne tout particulièrement ; la prévention des addictions et notamment le travail sur les consommations excessives d'alcool (Festiv'attitude, bornes éthylo-test, partenariat avec les professionnels) ; la question des violences et principalement du sexisme.

Enfin au titre du conseil de développement social, 2008 a été marquée par l'émergence de projets innovants et expérimentaux (ateliers modernes du bricolage, projets inter-associatifs) particulièrement en phase avec les besoins des populations.

Le C.C.A.S.

L'année 2008 a constitué une période importante de transition et d'engagements des projets de l'institution tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'année écoulée a ainsi été marquée par la mise en œuvre, en année pleine, d'actions qui ont vu le jour au cours de l'année 2007 :

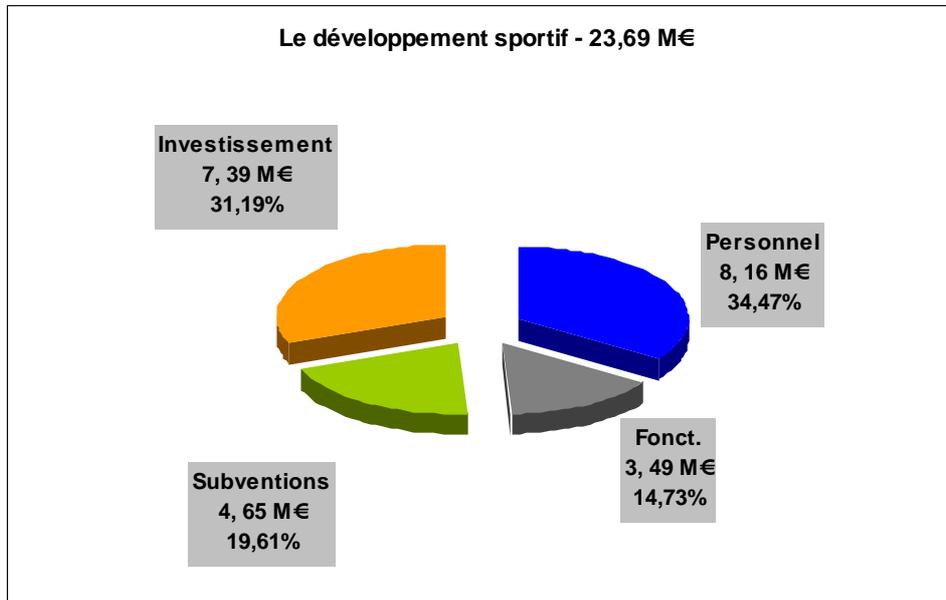
- la maison relais Martin Videau, quai de Brazza, qui offre 14 logements à des personnes en grande difficulté sociale ;
- la structure « Lits Halte Soins, Santé » installée dans les locaux de Leydet, qui met 14 lits à la disposition des personnes en errance souffrant de pathologies qui ne justifient toutefois pas d'hospitalisation.

De plus, dans le cadre d'un programme visant à remettre en location le plus grand nombre d'hébergements dans les RPA, 73 logements ont été remis en état.

Par ailleurs, le CCAS (en partenariat avec les associations) a travaillé à la mise en place de distribution de repas, en fin de semaine, aux personnes sans domicile. 120 personnes ont ainsi bénéficié d'une aide alimentaire sur des périodes où l'offre de service est réduite.

Enfin le CCAS a collaboré à la préparation de l'analyse des besoins sociaux, véritable plateforme d'indicateurs sociaux économiques et territoriaux partagés, qui accompagne la réflexion sur le troisième projet social de la Ville de Bordeaux en cours d'élaboration.

LE DEVELOPPEMENT SPORTIF



L'offre de la Ville, pour la pratique des activités physiques et sportives, s'est accrue, en fin d'exercice, par l'ouverture du gymnase des Chartrons (3,52 M€ d'investissement) qui a permis de satisfaire des besoins supplémentaires, tant au niveau scolaire qu'associatif. Dans le cadre de ces activités :

- 161 établissements d'enseignement ont utilisé 43 sites sportifs,
- 138 sections sportives ont pratiqué 43 disciplines,
- 4 133 heures hebdomadaires ont été consacrées aux entraînements,
- 3 964 rencontres ou manifestations se sont déroulées.

Concernant le patrimoine existant, les opérations les plus significatives, en terme d'entretien et d'adaptation, ont concerné la première tranche de rénovation des bétons du stade Chaban Delmas (coût de la tranche ferme 3,65 M€), la transformation d'un terrain de grand jeu en gazon synthétique aux antennes sportives, la poursuite de l'entretien et des investissements des équipements sous gestion déléguée (golf, patinoire, stadium, tennis et bowling de Mériadeck), de gros travaux d'entretien au gymnase Maître Jean et au stade Maginot ainsi, bien entendu, que l'aménagement du Parc des Sports Saint Michel (coût global 1,74 M€), dont la mise en service est intervenue au mois de mai 2009, constituant la dernière phase de l'aménagement des quais, et un formidable outil de développement de la pratique sportive par le plus grand nombre.

Afin de favoriser ce type de pratique, un pôle « développement sportif » a été créé qui interviendra, également, dans le développement des relations avec les clubs et de l'événementiel. Dans ce dernier domaine, durant 2 semaines, au mois d'août, a été mise en place l'opération Quai des Sports, comprenant des animations et démonstrations destinées, notamment, à permettre gratuitement la découverte, par tous les publics, de diverses disciplines sportives, opération qui a rassemblé 25 000 personnes, et sera reconduite en 2009, sur une durée de 6 semaines. Pour promouvoir la pratique de certaines disciplines, par l'intermédiaire de classes à horaires aménagés permettant à de jeunes scolaires d'accéder au meilleur niveau, une convention tripartite, Ville / Inspection Académique / Association Bordeaux Sport, a été établie. Elle concerne une soixantaine d'élèves, inscrits dans 6 établissements scolaires secondaires bordelais, qui bénéficient ainsi d'horaires aménagés pour la pratique de certaines disciplines avec les clubs partenaires.

Séance du lundi 22 juin 2009

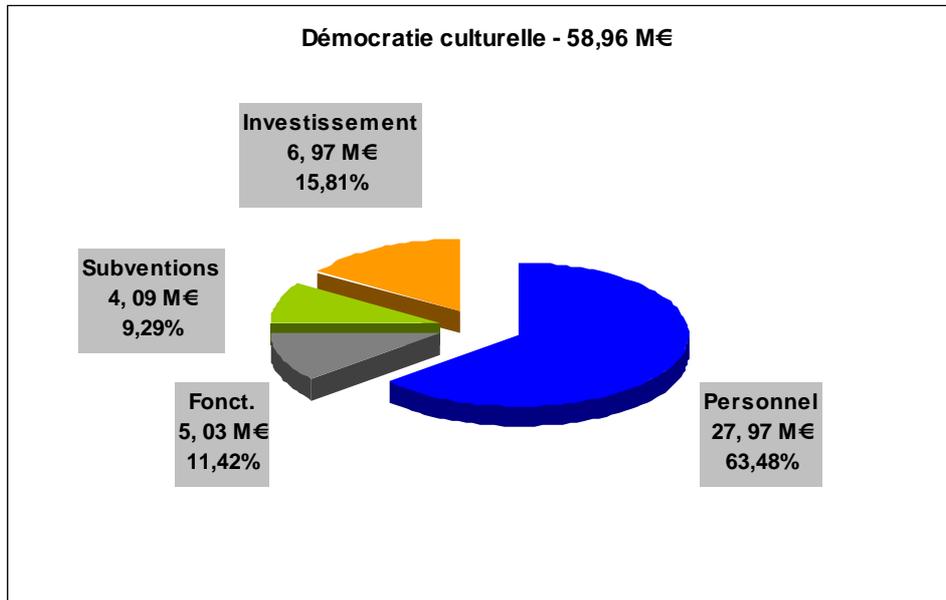
Pour permettre la mise en place de méthodes et techniques s'inscrivant dans le cadre de la charte d'écologie et de développement durable, un poste a été créé, afin d'établir un diagnostic des installations hydrauliques et mettre en place une méthodologie visant à rationaliser les besoins en eau d'arrosage des terrains de jeux engazonnés de notre patrimoine. La mise en place d'une gestion plus raisonnée de l'entretien de ces espaces a, également, été engagée afin de réduire l'utilisation des produits nécessaires à leur entretien, tout en prenant en compte l'indispensable besoin de qualité des sols sportifs engazonnés. Le terrain en gazon synthétique réalisé aux antennes sportives du Lac, en lieu et place d'une pelouse traditionnelle, s'inscrit également dans cette démarche. D'autre part, l'élaboration d'un guide éco-sportif, à destination des associations, a été lancée. Il sera destiné à sensibiliser les associations, dans tous leurs modes de fonctionnement et de gestion, à des pratiques éco-responsables.

Les piscines bordelaises ont connu un franc succès. A ce titre, elles ont enregistré au total 508 150 entrées en 2008 ce qui représente :

- une augmentation de la fréquentation totale de 22 %
- une augmentation de 31 % de la fréquentation des individuels, due notamment à l'ouverture de la piscine du Grand Parc
- 90 502 entrées de scolaires
- 92 187 entrées de clubs (au nombre de 18) sur 27 815 créneaux de 1 heure mis à leur disposition
- une augmentation de 41 % des recettes due à l'augmentation des entrées mais également des leçons (+ 53 %).

Enfin, à compter de septembre 2008, la piscine Tissot a été fermée pour y réaliser d'importants travaux de rénovation (coût prévisionnel 1,3 M€).

LA DEMOCRATIE CULTURELLE



L'année 2008 a été portée, en matière culturelle, par la candidature de la Ville de Bordeaux pour être désignée capitale européenne de la culture en 2013. La mobilisation de l'ensemble des collectivités, des acteurs culturels et des Bordelais a été déterminante dans cette candidature ; même si, au final, le choix du jury national s'est sur une autre ville.

Avec la mise en place de la structure associative Bordeaux 2013, un effort conséquent a été réalisé pour porter cette candidature. Ainsi ont été financés l'emploi à plein temps d'une équipe de 10 à 15 personnes et leur installation dans les locaux du 1 place Jean Jaurès. En complément de sa contribution financière directe, la Ville a apporté et fourni une aide importante en matière d'assistance informatique, communication (campagne d'affichage, réunions d'informations, accueil du jury européen) et de presse.

Par ailleurs, la définition et la préfiguration d'un nouveau festival de création urbaine, dénommé EVENTO, ont été menées en 2008. La mise en place de cette biennale transdisciplinaire faisant appel à des artistes de renom, et impliquant le tissu culturel local comme l'ensemble des citoyens, doit donner à notre Ville une image de marque novatrice et forte.

Nouvel équipement, également de nature à renforcer le rayonnement de la Ville en matière culturelle, le futur Auditorium sort désormais de terre puisqu'en février 2008 les travaux de construction de l'auditorium ont pu reprendre, après une pause pour fouilles archéologiques.

Plus généralement la Ville a entendu renforcer le pilotage des affaires culturelles et l'équipe de direction de la direction générale des affaires culturelles a été étoffée en terme de moyens afin de renforcer lisibilité, cohérence et efficacité des politiques culturelles.

Les musées

De nombreuses actions ont été menées par les musées, conformément à leur mission d'enrichissement et de diffusion sur le plan national et international du patrimoine scientifique et culturel :

Un programme d'expositions ambitieux a permis d'attirer un public important avec :

- Une exposition, « les années 20-30 », co-organisée par le Musée d'Aquitaine, le Musée des Arts Décoratifs et les Archives afin de croiser les publics. Elle a attiré plus de 27 000 visiteurs.
- Sur le plan international, les musées de la Ville ont mis en place des co-productions d'évènements avec des établissements étrangers, notamment avec le Macba de Barcelone pour le CAPC, avec la Grande-Bretagne pour le Musée d'Aquitaine.
- Ces échanges internationaux se sont aussi traduits par le prêt de nos collections à des institutions étrangères (Espagne, Bulgarie, Canada, USA). Ce sont près de 270 œuvres qui ont porté à l'étranger l'image du patrimoine artistique bordelais.
- Afin d'améliorer la synergie entre les établissements et de donner davantage de lisibilité et de cohérence à la programmation muséale, un comité de programmation a été mis en place.

Ce programme d'expositions s'accompagne toujours d'un important travail sur **les collections** :

- par leur enrichissement : que ce soit par des achats (0,03 M€ en 2008 pour trois musées et quatre spécimens achetés aux enchères pour le Muséum d'histoire naturelle), par des dons (8 œuvres ou ensembles d'œuvres) ou des dépôts (1 pour le CAPC).
- la restauration des œuvres (22 œuvres restaurées au Musée des Beaux-Arts pour 0,07 M€)
- des opérations de récolement ont été lancées dans chaque établissement pour être achevées en 2014 (3 520 œuvres ont été récolées au Musée des Beaux-Arts sur 8 000 œuvres au total, 2 791 pour le Musée des Arts Décoratifs).

La numérisation des collections s'est également poursuivie (29 000 objets numérisés en 2008 au Musée d'Aquitaine, 9 400 notices ont été intégrées et 21 000 photos insérées dans la base de données pour le Muséum). Cette opération permet de faciliter l'accès aux collections pour les professionnels, les chercheurs mais aussi pour le grand public et contribue ainsi au rayonnement du patrimoine de la ville.

Les musées ont maintenu leur action afin de **diversifier les sources de financement** que ce soit par la coproduction (Yona Friedman avec le CNEAI de Chatou ou la rétrospective des films d'Yvonne Rainer avec le Macba de Barcelone) ou par la recherche et la fidélisation des mécènes (0,11 M€ de mécénats pour le CAPC, 0,65 M€ de mécénats en dons pour le Musée des Arts Décoratifs et le Musée des Beaux-Arts).

L'amélioration de l'**accueil du public** demeure une préoccupation permanente :

- Avec la restructuration de l'équipe d'accueil et de surveillance au Musée des Beaux-Arts, la mise en place d'une réflexion sur le réaménagement de l'espace billetterie au CAPC et l'étude d'une réfection de l'accueil au Musée des Arts Décoratifs pour des travaux courant 2009.
- Outre leur politique éducative, les musées ont mis en place de nouveaux partenariats pour toucher des publics peu habitués à franchir les portes des musées. On peut citer par exemple les partenariats mis en place au Musée d'Aquitaine avec le boulevard des Potes ou Alifs (association du lien interculturel et familial).

L'ensemble de ces actions a convaincu un public nombreux puisqu'une hausse de + 5,7 % de la fréquentation des établissements a été constatée par rapport à 2007.

Le programme d'investissement dans les musées traduit en 2008 une ambition toute particulière.

Monument de l'histoire bordelaise, le Muséum amorce sa rénovation et sa modernisation. Ce projet est entré en phase opérationnelle en 2008 et a nécessité une fermeture au mois de septembre 2008, puisque le musée doit anticiper le déménagement de ses collections dans un nouveau bâtiment dédié à ses réserves qui sera livré en 2009 (0,75 M€ en 2008).

Cette requalification permettra d'accueillir un projet muséographique s'appuyant sur le patrimoine naturel, ambitieux et contemporain. Le Muséum pourra ainsi faciliter la sensibilisation du citoyen aux enjeux de l'environnement.

La Ville a également engagé 0,36 M€ en 2008 (budget total de l'opération de 0,75 M€) pour les travaux d'aménagement des salles du Musée d'Aquitaine dédiées au XVIII^{ème} siècle, abordant le sujet de la traite négrière à Bordeaux.

Des travaux indispensables au fonctionnement des établissements ont été achevés en 2008 comme le chantier de mise aux normes du désenfumage du musée d'Aquitaine (coût de l'opération 1,5 M€) et la mise en place d'un cabinet des dessins au musée des Beaux Arts (coût de l'opération 0,10 M€).

L'enseignement artistique

Afin de présenter un enseignement d'excellence, pour les pratiques amateurs comme pour les futurs professionnels, la Ville a poursuivi une politique d'enseignement artistique structurée.

Le Conservatoire

La formation, tout en développant une réelle dimension intergénérationnelle, est centrée en priorité sur le jeune public (30 % des effectifs). Cette dimension se trouve renforcée avec la réforme des apprentissages premiers qui s'adresse aux jeunes enfants.

En 2008, la dimension internationale du Conservatoire s'est confirmée, 4,6 % de ses effectifs étant de nationalité étrangère.

Séance du lundi 22 juin 2009

Afin de maintenir une formation d'excellence, un plan de formation des enseignants et des agents a permis de recenser les principales actions à mettre en œuvre.

Parallèlement, deux opérations d'envergure pour l'entretien et la maintenance du bâtiment ont été réalisées : la poursuite du programme de renouvellement des revêtements des sols dans les salles de pratique collective (0,15 M€) et la mise en conformité des ascenseurs (0,11 M€).

L'Ecole des Beaux-Arts

Dans le cadre de sa préparation aux diplômes nationaux et afin de garantir sa place dans le réseau des écoles d'art internationales, l'Ecole des Beaux-Arts favorise le départ de ses étudiants à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers et enrichit ses réseaux européens et internationaux. Ainsi, l'atelier « pensée nomade » a permis à 11 étudiants et 4 artistes enseignants de travailler en avril et mai 2008 à Buenos Aires.

Afin de maintenir sa formation à un haut niveau, l'Ecole des Beaux-Arts travaille également à l'amélioration de la visibilité de ses actions en multipliant les partenariats, que ce soit avec les musées de la Ville (CAPC, Musées des Arts Décoratifs), avec les artistes ou les galeries bordelaises, mais aussi avec des structures extérieures (biennale du design de Saint Etienne). Un effort tout particulier a été porté sur ses supports de communication, notamment par la création du site Internet « Rosa b » en collaboration avec le CAPC.

L'Ecole des Beaux Arts a pu bénéficier en 2008 de la livraison d'un atelier son, salle de répétition pour étudiants permettant la pratique de musiques amplifiées (0,08 M€).

La Lecture Publique et Archives

Afin de permettre l'accès à tous types de ressources documentaires, l'année 2008 a permis de mener les actions suivantes :

Les fonds ont été enrichis et diversifiés afin d'offrir une documentation variée et sans cesse renouvelée.

- Pour les archives : 9,7 mètres linéaires de fonds privés ont été ajoutés ainsi que 127 documents iconographiques.
- Pour la bibliothèque : un espace spécifique Image multimédia a été créé à Mériadeck (BD, cinéma et photo) avec 17 000 documents proposés. 27 % des crédits d'achat de documentation ont été consacrés à l'enrichissement de l'offre en films dans les quartiers. L'offre en presse étrangère a été largement accentuée (23 titres en 2008).

La mise en valeur et le partage de la richesse des fonds exigent que l'offre de services aux usagers soit développée à travers une action culturelle forte et des partenariats variés. C'est ce qui a été fait pour les archives municipales qui ont participé à Agora mais aussi à l'exposition années 20-30 en collaboration avec le musée d'Aquitaine. La bibliothèque, quant à elle, a proposé l'ouverture en été de 3 bibliothèques de quartier (Grand Parc, Capucins et Bastide) afin de permettre un maillage plus efficace du territoire et 332 actions ont été mises en place plus particulièrement en direction du jeune public.

Les opérations de numérisation des fonds qui permettent un accès facilité au patrimoine commun au moyen de medias actuels ont été accentuées : ainsi l'état civil numérisé, concernant les naissances depuis 1900, a été mis à disposition des lecteurs dès l'automne 2008. La bibliothèque a ajouté 370 000 notices supplémentaires dans son catalogue.

Séance du lundi 22 juin 2009

Ces actions ont prouvé leur pertinence, la fréquentation des deux établissements présentant une forte hausse : + 15 % pour Mériadeck et + 4 % pour les archives.

En février 2008, la bibliothèque a inauguré son espace multimédia dédié à l'autoformation avec 34 postes d'accès à la documentation numérique, lequel a connu, dès son ouverture, une forte affluence du public.

L'aide au développement culturel

Outil éducatif et culturel désormais bien connu des Bordelais, le bus de l'art contemporain connaît un succès croissant et diversifie ses parcours (850 visiteurs en 2008 pour 55 lieux).

Par ailleurs, depuis près de 20 ans, l'espace dédié à la culture, situé au 1 rue des Etables, a permis à de jeunes diplômés de faire leurs armes sous la houlette de l'école des Beaux-Arts toute proche. Dans la logique de cette histoire, et après y avoir hébergé la galerie Cortex Athlético, la Ville a souhaité pérenniser cette vocation d'incubateur permettant un hébergement provisoire de 2 ans. Depuis 2008, l'association ACDC est le premier occupant de ce lieu érigé en pépinière d'artistes. Parallèlement, la Ville continue à mettre à disposition deux appartements pour accueillir des artistes en résidence. En 2008, ce n'est pas moins de 38 compagnies qui ont ainsi pu être accueillies.

La Ville a également poursuivi ses efforts afin d'aider les acteurs culturels à diversifier leurs sources de financement. Ainsi la mission Mécénat a poursuivi son action d'accompagnement et de médiation. Quelques exemples suffisent à illustrer ce travail :

- « Les Grandes traversées » ont pu bénéficier d'un partenariat de 0,03 M€ avec la CCIB.
- un accompagnement particulier a été engagé auprès des artistes plasticiens participant à l'exposition « Sculptures en Ville » (juin 2009) afin de leur faciliter l'accès aux entreprises, les aider à activer des relations et à rédiger les conventions de mécénat. Ce sont une quinzaine d'artistes et plus de 30 entreprises qui ont ainsi pu nouer un partenariat.
- Un long travail a permis également de recevoir un don financier de la Fondation Total et de la Fondation du Patrimoine sur la dernière tranche des travaux de restauration du Grand foyer du Grand Théâtre (0,15 M€)
- Une collaboration avec Arpeggio, association pour le rayonnement de l'Opéra de Bordeaux, a permis de dégager le budget nécessaire à la tournée de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine à la Folle Journée de Tokyo.

La Base Sous Marine a, elle aussi, su conforter sa place dans le paysage culturel bordelais de lieu emblématique de promotion de la vie culturelle. Elle a enregistré une fréquentation soutenue (40 367 visiteurs soit une augmentation de 14 %) grâce à la qualité de sa programmation. Les expositions Mai 68 et Imaginaires des ruines ont, tout particulièrement, rencontré un public nombreux et bénéficié d'une médiatisation importante. L'activité de la Base s'est en outre diversifiée : expositions, concerts, ateliers, visites guidées ...

La Ville mène une réflexion sur un projet de réhabilitation et a confié à un prestataire privé une étude sur la mise en œuvre d'un projet culturel dans le lieu. Cette étude a donné lieu à l'organisation le 20 juin 2008 d'un séminaire sur la rénovation des friches industrielles. Il a, par ailleurs, été procédé aux travaux nécessaires à la poursuite de l'activité culturelle au sein de la base (transformation de la cellule C5 en atelier électrique pour 0,15 M€).

Séance du lundi 22 juin 2009

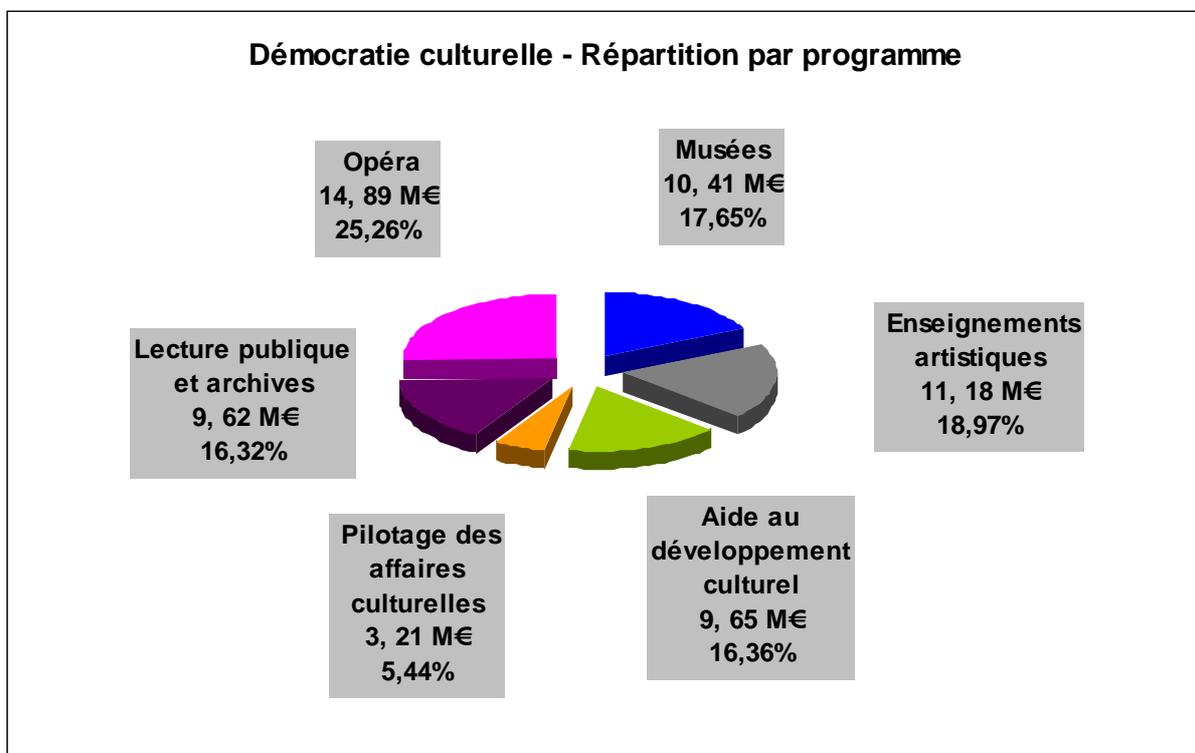
Par ses subventions aux associations, la Ville a poursuivi sa politique de renforcement des événements rythmant la vie culturelle bordelaise, à l'image notamment du soutien apporté au festival Chahuts, anciennement dénommé festival du conte de Saint Michel, ou de l'évolution du concours international des quatuors à cordes, désormais intitulé "Quatuors à Bordeaux" et qui aura bénéficié d'une lisibilité renforcée.

Ont également été confortées de nombreuses manifestations phares, parmi lesquelles on pourra notamment citer le festival 30'-30", manifestation dédiée aux formes courtes dans le domaine des arts vivants. Le Festival MIRA, soutenu en 2008 à hauteur de 0,10 M€ dans le cadre de sa seconde édition ainsi que les Grandes Traversées auront notamment représenté des rendez-vous majeurs de l'année.

A l'image des années précédentes, une attention toute particulière a été apportée aux lieux de diffusion bordelais, afin de permettre à ces derniers de proposer une offre culturelle à la fois pertinente et de qualité. En ce sens, le TnBA, le TNT, la Rock School Barbey, le Glob Théâtre, le Théâtre du Pont Tournant, MC2A ont vu leurs soutiens confortés, l'aide apportée à l'ensemble de ces diverses structures s'élevant à 2,08 M€ .

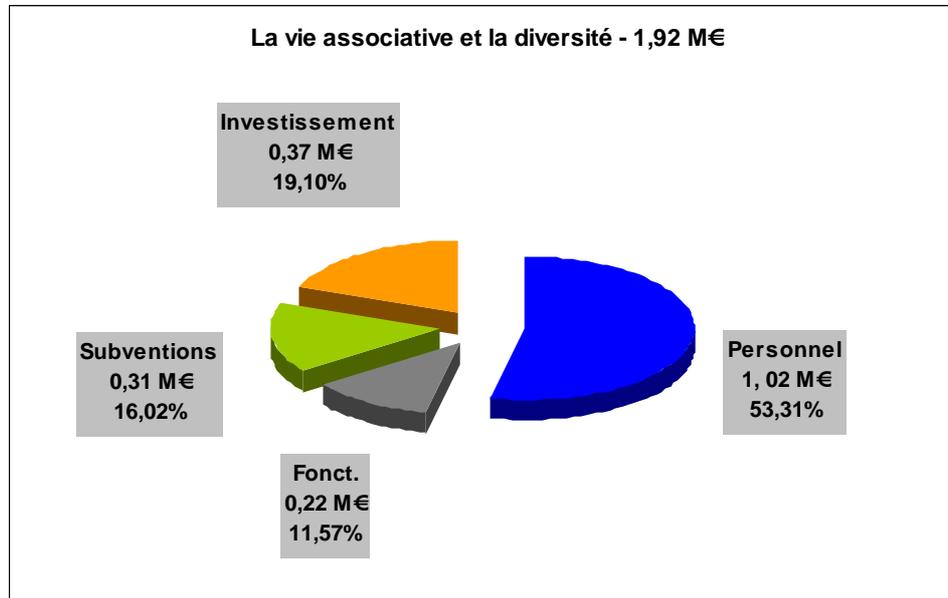
D'autre part, et afin d'optimiser ces soutiens, l'année 2008 aura vu se concrétiser l'étude relative aux 4 principaux lieux associatifs bordelais (le Pont Tournant, le TNT, la Boîte à Jouer et le Glob), étude commanditée par la Ville de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et la DRAC Aquitaine.

Enfin, par le biais d'une enveloppe spécifiquement dédiée, une attention toute particulière a été apportée aux projets de création portés par les acteurs culturels bordelais, toutes disciplines confondues. Au total, 92 associations auront bénéficié, au titre de l'exercice 2008, pour un budget de 3,98 M€ , de ce programme de soutien des acteurs privés culturels bordelais.



LA VILLE ET LA DEMOCRATIE LOCALE

La vie associative et la diversité



Le soutien à la vie associative bordelaise s'est traduit, en 2008, par un accompagnement des associations en leur proposant des moyens adaptés à la valorisation de leurs actions et initiatives. Devenu guichet unique pour les associations, le pôle Vie associative développe ses fonctions d'accueil, d'orientation et de gestion des demandes de subventions et d'appui logistique.

Aussi, et afin d'améliorer les services rendus au public, un des objectifs poursuivis a été d'améliorer la visibilité de ce pôle et les conditions d'accueil des bénévoles dans les locaux de l'Athénée municipal. Une des premières conséquences a été l'accroissement du nombre de réservations des salles municipales. Il s'est élevé en 2008 à 10 506 : soit une augmentation de 9 % par rapport à 2007.

Le nombre de personnes qui se présentent pour des conseils, quant aux modalités de création d'une association, de recherche d'associations pour y exercer une activité ou du bénévolat, a augmenté de façon significative.

L'espace dédié aux associations a été reconfiguré et permet aux structures associatives de bénéficier de matériel de reprographie, de deux postes informatiques avec Internet, d'un photocopieur...

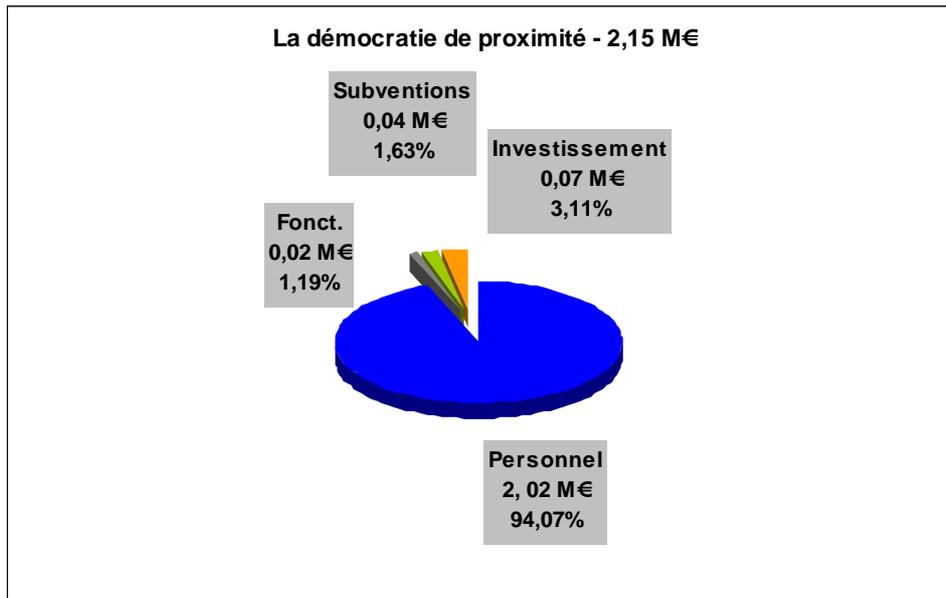
Le fonds d'intervention local a été créé en mai 2008, afin d'améliorer les modalités d'intervention de la Ville dans ses différents quartiers. Cette enveloppe permet, non seulement de soutenir des associations locales, mais également de renforcer le lien de proximité (0,31 M€).

La politique en faveur du tissu associatif local passe également par l'organisation de manifestations telles que le salon du bénévolat, la célébration de la journée mondiale du bénévolat ou les pique-niques de quartiers qui favorisent les échanges inter associatifs.

Enfin, et au titre de la diversité, l'année 2008 a été consacrée :

- à la sensibilisation et aux actions en faveur du mieux- vivre ensemble.
- au travail préparatoire à la mise en place d'un Conseil de la Diversité
- au soutien d'actions mémorielles.

La démocratie de proximité



L'année 2008 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle gouvernance autour des 8 quartiers composant le territoire de la ville. Le service de la vie des quartiers organise les conseils de quartiers et réunions de concertation alors que le service de la surveillance administrative renforce sa présence sur le terrain en liaison avec d'autres opérateurs (direction de la propreté, police municipale,...).

Conseils de quartiers et concertations

Par sa connaissance des problématiques propres à chaque secteur, le service de la vie des quartiers est au cœur de l'action menée par les adjoints de quartiers. Dès avril 2008, une organisation du service a été mise en œuvre pour s'adapter aux exigences de cette nouvelle territorialisation. Ainsi, deux cellules distinctes ont été créées : l'une chargée de l'organisation des conseils de quartiers, l'autre organisant les réunions et ateliers de concertation plus spécifiques.

Le rôle de relais permanent auprès des élus s'est affirmé et les contacts entre élus et citoyens se sont multipliés (1 150 prises de contact).

En 2008, 10 conseils de quartiers et 1 séance plénière (soit 160 à 300 personnes par séance), 39 réunions de concertations, 11 réunions de rue et 29 ateliers dont les ateliers spécifiques (urbanisme, visite officielle, ...) ont été organisés.

Un dispositif de surveillance et de contacts plus proche de l'utilisateur

L'année 2008 a confirmé le service de la surveillance administrative comme rouage essentiel de la nouvelle politique de proximité. Chargées de constater, communiquer, réglementer, les équipes de proximité encadrées par un inspecteur voyer assurent la surveillance du bâti et de la voirie.

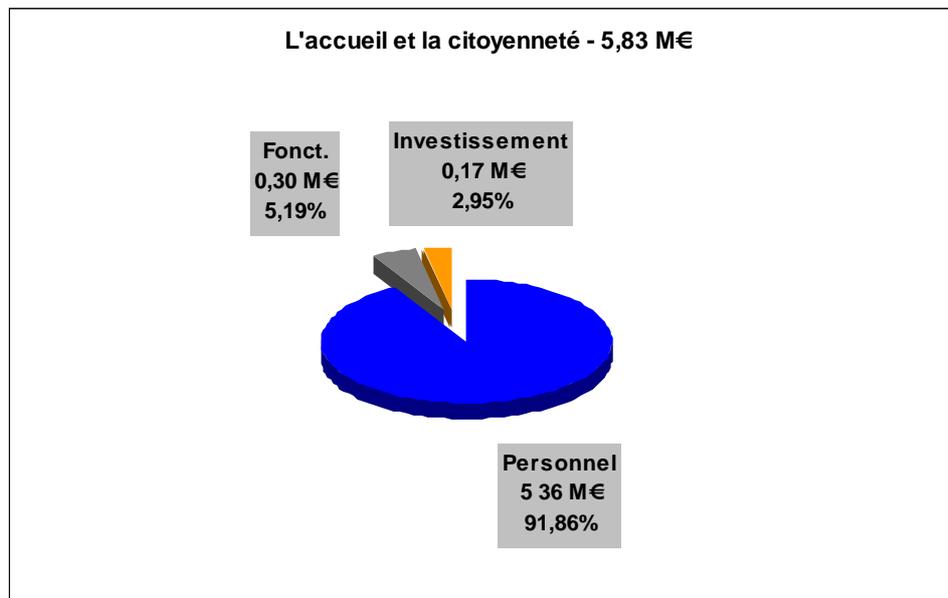
La multiplication des prises de contact avec les habitants (plus de 2 846 contacts en 2008) a entraîné une augmentation des interventions. Ainsi 8 368 fiches d'intervention (+10 % par rapport à 2007) ont été dressées, 300 armoires Numéricâble réparées ou changées.

En relation avec la Brigade Verte, le service réalise le contrôle d'incivilités et assure la gestion administrative, qu'il s'agisse des dépôts sauvages, de l'affichage et des bacs non rentrés : 434 rues contrôlées (+ 60 % par rapport à 2007) représentant 600 courriers et 84 procès-verbaux.

Par ailleurs, la mission de surveillance du bâti et de la voirie participe à une bonne tenue des espaces urbains. Les 9 inspecteurs voyers, en plus de leur rôle de managers d'équipe de proximité, assurent un suivi permanent des chantiers, contrôlent les infractions au code de l'urbanisme ainsi que les enseignes et les stores, secondés dans cette mission par la cellule « Enseignes et publicités extérieures ». Leur activité pour 2008 s'est soldée par 59 procès-verbaux de contraventions, 345 lettres de mise en demeure pour les infractions d'urbanisme, 284 courriers par défaut d'entretien d'immeubles.

Enfin, le service de la surveillance administrative a généré d'importantes recettes avec 1,16 M€ de droits de place émis (dont 0,73 M€ de taxe sur les autorisations temporaires d'occupation de domaine public, 0,27 M€ pour les enseignes et 0,16 M€ pour la publicité).

L'accueil et la citoyenneté



Accueil et formalités administratives

Au cours de l'année 2008, 181 405 personnes se sont adressées aux hôtesse de l'hôtel de ville, ainsi qu'environ 70 000 aux mairies de quartier, pour bénéficier d'une orientation vers les services compétents ou pour obtenir des renseignements divers. L'accueil social, lui, a été fréquenté par 17 676 personnes.

Les services rendus en matière d'actes administratifs sont significatifs. Ainsi 18 157 dossiers de cartes nationales d'identité et 13 310 dossiers de passeports ont été établis, 2 897 attestations d'accueil ont été instruites. Les autres formalités, telles que légalisations de signature, autorisations de quitter le territoire, certificats d'hérédité et certifications de documents ont représenté 5 062 opérations. Enfin, 9 894 cartes de transport ont été établies ou renouvelées au profit de personnes âgées, porteuses de handicap ou d'anciens combattants.

L'année 2008 a permis de préparer l'instauration du dispositif biométrique de constitution des dossiers de passeports, prévue pour juin 2009.

L'installation de quatre nouvelles mairies de quartier a favorisé la politique de service public municipal de proximité, à laquelle concourt également le bus, mairie itinérante.

Etat civil

L'activité s'est accrue en 2008 avec 23 042 restitutions d'actes supplémentaires et 19 776 mentions marginales apposées (dont 5 845 résultant de la réforme du PACS). 809 actes de consentement (choix ou changements de noms) ont été inscrits et 13 000 livrets de famille délivrés. 7 759 naissances, 1 367 reconnaissances d'enfants, 4 181 décès et 435 divorces ont été enregistrés. 844 mariages ont été célébrés.

Enfin, 186 790 actes ou réponses à demandes ont fait l'objet d'un courrier et la numérisation de masse des actes d'état civil se poursuit.

Elections

A l'occasion des deux scrutins organisés en 2008, 120 bureaux de vote ont été installés pour chaque tour de scrutin et 470 agents municipaux ont participé aux opérations électorales, accueillant les 133 774 et les 75 092 électeurs qui ont participé, respectivement, aux élections municipales et cantonales. Plus de 3 500 procurations ont été enregistrées et traitées dans le cadre de ces deux scrutins.

Concernant les élections professionnelles de 2008, une liste de 106 775 électeurs a été élaborée, 1 500 rectifications et modifications ont été apportées et 50 recours gracieux traités. Ces opérations ont été permises par l'organisation de 69 bureaux de vote sur 11 sites avec la participation de 250 agents municipaux.

Conformément à la législation, le recensement général des votes émis dans les 160 communes relevant de la compétence du conseil des prud'hommes de Bordeaux a été effectué. 50 agents municipaux ont participé à cette opération.

Séance du lundi 22 juin 2009

Comme chaque année, 1 845 électeurs ont été tirés au sort pour constituer la liste provisoire du jury d'assises et un courrier d'information a été adressé à chacune des personnes désignées.

Enfin, le recensement 2008 des jeunes gens en vue de la journée d'information des Armées a suscité l'inscription, la régularisation ou le recensement d'office de 7 545 personnes.

Démographie

Le recensement 2008 a permis de dénombrer 17 175 habitants, dans 10 186 logements répartis sur 3 199 adresses intégrées par leur contrôle et leur expertise à la mise à jour en continu du répertoire d'immeubles localisés.

En 2008, la clôture du premier cycle des nouvelles enquêtes de recensement a abouti à la diffusion par décret, fin décembre, du chiffre de la population légale au 1er janvier 2006, à savoir 235 878 pour la population totale (232 260 pour la population municipale).

Le service démographie a par ailleurs collaboré avec le CCAS à l'analyse des besoins sociaux et mène une réflexion plus large sur la diffusion des prochaines données INSEE à l'usage des différentes directions opérationnelles.

Cimetières

L'activité enregistrée sur les 3 cimetières est stable avec 1 570 opérations funéraires, 507 concessions renouvelées pour 5 ans et 525 pour 10 ans, 100 concessions temporaires et 76 perpétuelles ont été attribuées ainsi que 1 944 contrats d'opérations funéraires et de constructions.

Enfin, 1 893 factures de prestations ont été établies et les recettes de fonctionnement ont progressé de 9 % pour s'élever à 0,19 M€ .

En matière de travaux, une première phase de réfection du cimetière de la Chartreuse a été réalisée (réfection partielle du mur, rue Georges Bonnac, réfection des portails « Arès » et « Saint Bruno »).

Le raccordement au réseau public d'assainissement du cimetière Nord a été effectué pour 0,1 M€ . Ces travaux contribuent à l'amélioration de l'environnement.

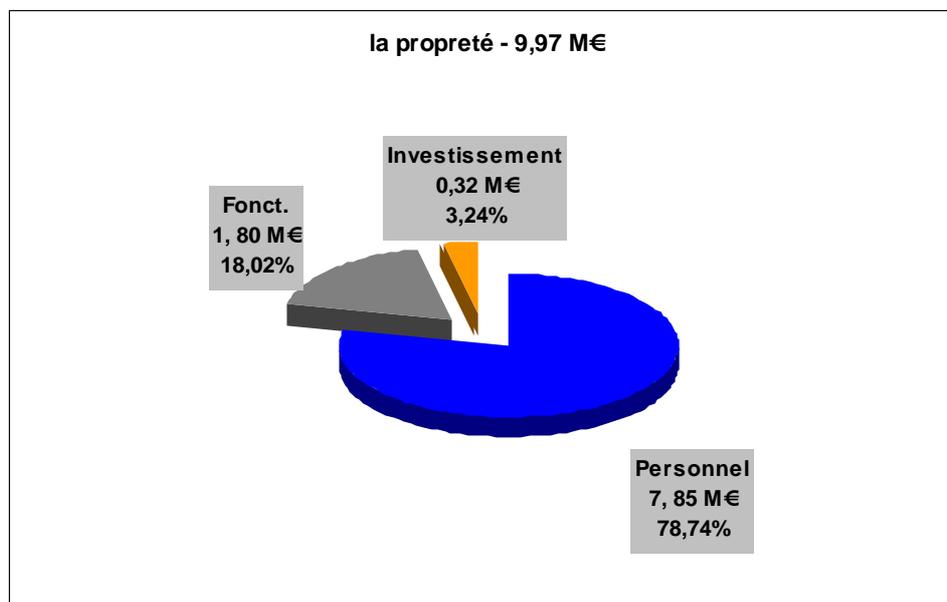
Enfin, l'étude en vue de la réalisation d'un columbarium au cimetière Nord a été lancée.

LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS ET DE PROXIMITE

La création des 8 mairies de quartiers en 2008 a permis la mise en place de nouveaux lieux d'échanges et de concertation entre élus et citoyens. L'installation progressive des agents de proximité du service de la surveillance administrative dans les mairies de quartier au cours de l'année 2009, viendra parfaire le dispositif.

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 a également marqué l'année 2008 et guidé les actions dans les domaines de la réduction et de la valorisation des déchets, l'usage raisonnable de l'eau, la diminution du désherbage chimique.

La propreté



L'accompagnement du tri sélectif en porte-à-porte et les démarches entreprises pour économiser l'eau sont une illustration des nouvelles normes environnementales qui guident l'action municipale.

Le tri sélectif en porte-à-porte à Bordeaux : le déploiement se poursuit

Le tri sélectif en porte-à-porte sur le territoire de Bordeaux contribue à la diminution des rejets et bacs sur la voie publique tout en permettant de préserver l'environnement ; il est donc une composante importante de l'amélioration générale de la propreté de la ville.

En 2008, la Communauté urbaine a mené une enquête dans le quartier Fondaudège - Palais Gallien - Quai Louis XVIII afin de livrer les bacs dès janvier 2009. L'opération se poursuit tout au long de l'année 2009 avec l'équipement du centre ville, des quartiers de Bacalan et Bastide.

La Brigade Verte qui a vu ses effectifs renforcés par 4 ambassadeurs du tri joue un rôle important dans le déploiement du dispositif sur le territoire communal, en informant les habitants. Parallèlement, la collecte des déchets des bâtiments communaux a permis de valoriser 355 692 décalitres de papiers et cartons, soit un peu plus de 20 % de la collecte globale.

L'adaptation des pratiques aux nécessités environnementales

Si le programme de récupération des eaux de piscine prévu initialement pour 2008 ne verra finalement le jour qu'à partir du 2^{ème} semestre 2009, l'utilisation des eaux de la station géothermique de Mériadeck est en constante progression depuis le lancement de l'opération. Il convient également de saluer la réussite de la récupération de l'eau du miroir des quais (1300 m³ d'eau de forage géothermique utilisés et 1400 m³ d'eau du miroir d'eau).

Par ailleurs, la campagne de désherbage sans produits phytosanitaires a concerné 10 % du territoire bordelais. L'opération sera poursuivie et étendue en 2009.

650 tonnes de déchets verts ont, en outre, été valorisées en compost.

L'amélioration du niveau de propreté de la rue.

Adapter le fonctionnement des services municipaux afin d'améliorer le niveau de qualité des espaces publics bordelais a été un objectif essentiel de l'année 2008.

Pour répondre efficacement aux attentes des citoyens, l'activité d'écoute s'est renforcée et les équipements se sont adaptés aux nouvelles exigences de la rue.

Une activité d'écoute et de contrôle en progression.

En 2008, le numéro vert « Allo Mairie Proximité » s'est transformé en véritable plateforme téléphonique traitant 46 800 appels d'utilisateurs soit 48 % de plus qu'en 2007. Ce dispositif est complété par l'action de la Brigade Verte.

Chargé de contrôler les incivilités (dépôts sauvages, affichage sauvage...), ce service a convoqué 212 riverains afin de les sensibiliser au respect de la réglementation et, le cas échéant, modifier leur dotation en bacs. La Brigade Verte a dressé 418 titres de recettes pour enlèvement d'office de déchets trouvés sur la voie publique en 2008.

Un mobilier urbain en développement constant

Par un redécoupage des secteurs en fonction des quartiers, par une recherche constante d'amélioration de la disponibilité du matériel avec le service du Parc Auto, la Ville s'efforce de garantir des niveaux de fréquence de nettoyage mécanique comme manuel des rues, complété par un dispositif suivi de mobiliers de propreté :

- 181 distributeurs de poches, soit environ 30 de plus qu'en 2007
- 2 500 corbeilles de rues, soit environ 300 de plus qu'en 2007
- 176 panneaux d'affichage libre, soit environ 30 de plus que le seuil réglementaire

Une activité en forte croissance pour compléter les services communautaires

Bien que la collecte des déchets soit une compétence communautaire, l'activité complémentaire du service de la Propreté est devenue incontournable pour :

- Le ramassage des encombrants dont le marché annuel s'élève à 0,25 M€ environ. La collecte réalisée en régie mobilise quant à elle, environ 10 agents à temps complet (0,3 M€ environ) et 5 véhicules de moins de 3,5 tonnes

Séance du lundi 22 juin 2009

- Les déchets verts, soit 4 agents à temps complet (environ 0,12 M€) et 1 benne à ordures ménagères à l'année
- Les dépôts sauvages, soit 6 agents à temps complet (environ 0,18 M€) et 6 véhicules légers

A ces actions s'ajoute la collecte du dimanche soir de juin à septembre (3 agents, soit environ 0,1 M€ et 3 bennes à ordures).

L'effacement des graffitis

6 agents ont effacé 44 000 m² de graffitis en centre ville avec beaucoup de professionnalisme et un grand succès. Il convient d'y ajouter les 16 000 m² effacés par notre prestataire afin qu'aucun quartier ne soit écarté du dispositif.

La gestion et entretien du patrimoine vert

La politique de qualité des espaces publics de proximité implique l'entretien, la gestion et la pérennisation du patrimoine vert et des paysages dans le respect de l'environnement ainsi que la valorisation et la transmission du savoir-faire au moyen d'une politique de formation, d'accueil et de communication destinée à tout public.

En 2008, 4 hectares de nouveaux espaces verts ont été pris en compte. Il s'agit de l'amorce du Parc aux Angéliques (2 hectares), des nouvelles parties plantées des Quais rive gauche (1,87 hectares), du Square de l'Europe (0,11 hectare) et du square Joséphine (0,04 hectare). La prise en gestion de ces extensions s'est faite à effectif constant mais avec l'aide de la régie de quartier 'Habiter Bacalan' et de l'action d'insertion socio-économique 'Insernet'. Le budget ainsi consacré à l'économie solidaire en 2008 a été de 0,09 M€ .

Dans la poursuite de l'action zéro-phyto, 301 hectares sont désormais entretenus sans recours au produit phytosanitaire contre 125 fin 2007. L'accent a été mis sur la diminution de consommation de produits phytosanitaires qui, par rapport à 2005, est de 94 % pour les désherbants et 96 % pour les produits de traitement.

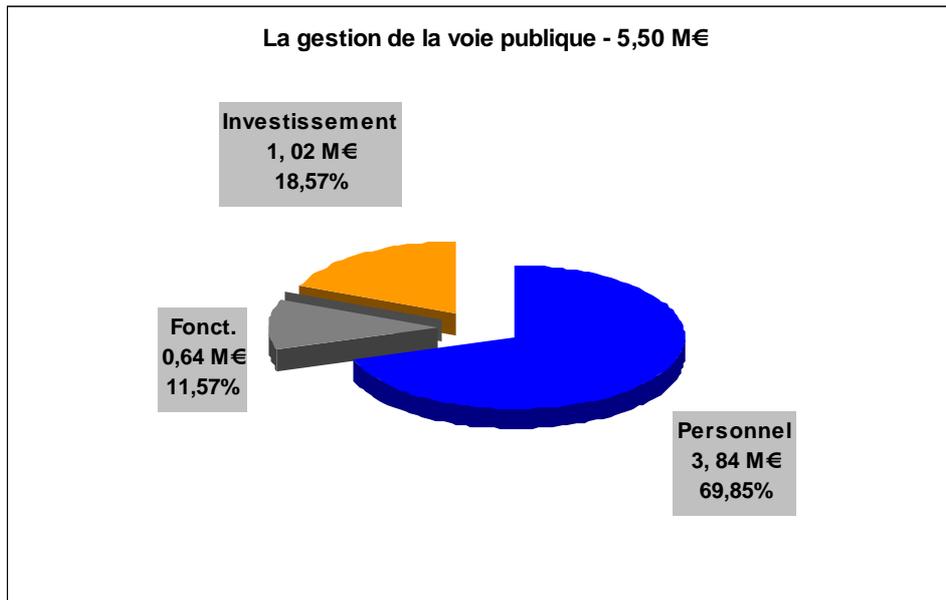
Quant à la priorité portée à une meilleure gestion de l'eau, l'objectif initialement fixé (réduction de la consommation totale de 351 000 m³ fin 2008) a été largement dépassé. En effet, la réduction de consommation par rapport à 2005 est de 607 817 m³ fin 2008, soit une réduction de 78 % par rapport à 2005.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré, 1 066 arbres ont été expertisés au titre de la sécurité du public.

Concernant le matériel, quatre nouveaux véhicules électriques ont été acquis en 2008 pour 0,01 M€ TTC (25 véhicules électriques utilitaires au total), et onze broyeurs de branches, dont deux de grande capacité, (électriques et thermiques) pour un montant de 0,12 M€ TTC.

La Maison du Jardinier poursuit son activité avec, pour la saison 2007-2008, 4 271 visiteurs dont 3 979 scolaires et 292 adultes et les conseils mensuels de Bernard le Jardinier sur le portail Internet de la Ville et sur le mensuel Bordeaux Magazine.

La gestion de la voie publique



L'amélioration de la vie dans la cité passe par la mise en œuvre d'actions de réglementation. L'application des règlements concourt à une meilleure cohabitation des usages de la voie publique.

La réglementation liée aux travaux

Une baisse sensible des arrêtés travaux délivrés a été constatée (-18 %) 10 001 au lieu de 12 222 en 2007. Ce recul est à relier à la fin des chantiers de la deuxième phase du tramway et des grands travaux d'aménagements.

Cette diminution sera ponctuelle puisque de nouveaux chantiers d'aménagement (3^{ème} phase du tramway, pont sur la Garonne), ou de réseaux (la cellule plomb de la Lyonnaise des Eaux intensifie sa campagne de changement des branchements en plomb) doivent démarrer.

La production d'arrêtés de circulation et de stationnement a augmenté de 34,4 %. Cette hausse est liée aux aménagements de voirie initiés par la communauté urbaine de Bordeaux (avenue de la République, avenue Louis Barthou, rue Maginot, rues Maubec, de la Tour du Pin...) et à la poursuite de l'enregistrement des arrêtés dans le cadre de la rédaction du règlement de voirie (Rebec@).

Des manifestations publiques en augmentation

Les manifestations publiques mobilisent de plus en plus l'équipe en charge de cette mission (4 agents). En 2008, elle a traité 1 347 dossiers soit environ 300 de plus qu'en 2007.

L'étude de l'informatisation en vue de dématérialiser les dossiers s'est poursuivie en 2008.

Une activité réglementaire qui participe à l'animation de la Ville

L'activité économique et l'animation festive et touristique se traduisent par l'instruction de nombreuses demandes comme la mise à jour des dossiers de taxis (413 en 2008), les arrêtés de déménagements (5 649 en 2008) et de grutages (646 en 2008), les dossiers de débits de boissons (ouverture, mutations, translations...) et les autorisations de terrasses.

A ce titre, 862 autorisations de terrasse ont été délivrées en 2008. Un projet d'arrêté a été élaboré en liaison avec les organisations professionnelles afin de prendre en compte les contraintes liées à l'exécution des autorisations (circulations piétonnes, loi anti-tabac).

De plus, les surveillances nocturnes, au rythme de 3 par semaine, ont été reconduites de mai à septembre. Elles ont pour but de contrôler les débordements des autorisations de terrasse, d'informer les exploitants, et le cas échéant, de dresser des procès-verbaux, (187 en 2008). Les débordements sont constatés essentiellement dans l'hyper-centre et concernent spécifiquement quelques établissements multirécidivistes.

Enfin, une procédure a été mise en place pour limiter les nuisances potentielles des débits de boissons et restaurants avec convocations des contrevenants, délai de mise à l'épreuve et en cas de récidive, opérations de contrôle interservices.

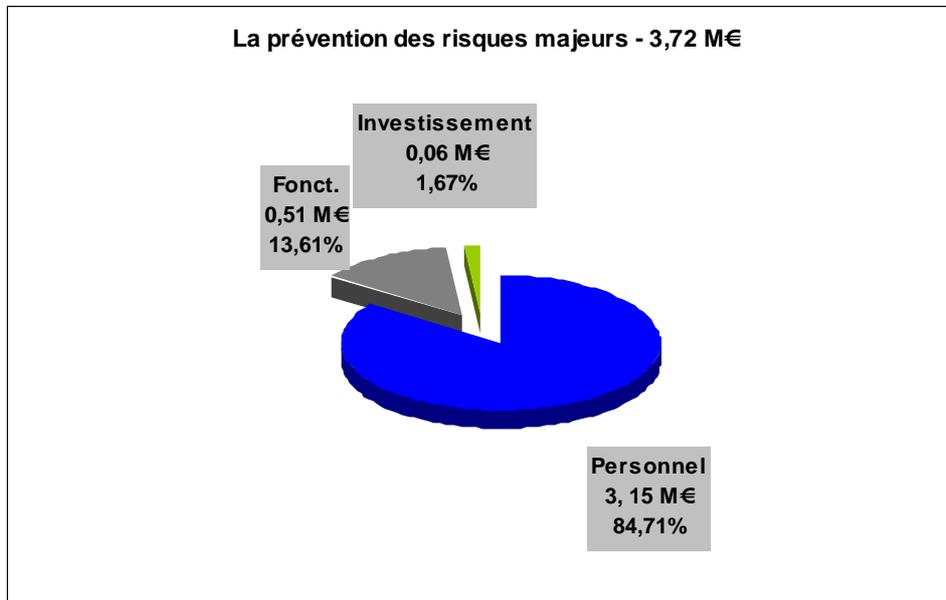
L'activité de commerce sur la voie publique mobilise également une forte présence tant au niveau de l'installation que lors du repli des équipements. Ainsi, chaque semaine, 14 marchés se déroulent dans les quartiers regroupant 502 commerçants abonnés, y compris les 12 commerçants du marché Pey Berland créé en avril 2008. Diverses manifestations comme les cirques, manifestations commerciales, braderies, grands déballages ont dû être encadrées ; sans compter les foires et attractions (325 forains par an) où une surveillance nocturne a été assurée ce qui a permis de réduire les plaintes des riverains pour nuisances sonores.

Enfin, des contrôles sont effectués en liaison avec les services municipaux de la brigade verte, de l'hygiène et de la police municipale et les services de l'Etat, (URSSAF, services vétérinaires, Police Nationale), tant sur le commerce sédentaire que sur le commerce non sédentaire.

Un logiciel en cours d'acquisition permettra la fiabilisation de la transcription des données et l'automatisation de la facturation des droits (1,75 M€ en 2008).

LA PREVENTION DES RISQUES ET LA TRANQUILLITE

La prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires



L'année 2008 a été marquée par un niveau élevé d'activité, traduisant une volonté de répondre efficacement aux préoccupations croissantes de la population pour ces questions et par une importante implication dans la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Une commission de concertation, statuant sur les demandes d'implantation de relais de téléphonie mobile, a ainsi été créée. En 2008, cette commission a également défini un programme de mesures sur des sites sensibles (écoles, crèches, établissements de soins). L'AIRAQ a réalisé une étude spécifique sur la qualité de l'air dans le quartier de Bacalan, pour répondre à l'inquiétude des riverains.

La cartographie du bruit menée par la CUB se poursuit et la ville y participe activement, ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau classement des voies bruyantes réalisé par la DDE.

Les actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé publique

Au cours de l'année 2008, 18 614 enfants scolarisés sur Bordeaux dans les écoles primaires et maternelles publiques et privées ont été contrôlés par le service de santé scolaire.

Outre les classiques examens et bilans de santé, les principales actions ont porté sur l'initiation d'élèves de CM2 aux gestes de premier secours en partenariat avec les sapeurs pompiers de la Gironde, la prévention des accidents domestiques en partenariat avec la MAIF, la prévention de l'hygiène bucco-dentaire avec l'UFSBD, la sensibilisation au développement durable et à l'empreinte écologique.

Des interventions en matière d'hygiène publique en augmentation.

L'année 2008 a été caractérisée par un niveau élevé des interventions (12 616 réalisées sur Bordeaux) qui ont permis de contribuer de manière notoire à un meilleur niveau d'hygiène publique avec :

- Une augmentation des interventions de l'unité de désinfection – dératisation - désinsectisation (6 766), des captures d'animaux sur la voie publique (1 257), des contrôles de nuisances sonores, de la pollution de l'air intérieur, des contrats d'abonnement pour les déchets des commerces alimentaires, des contrôles de l'assainissement.
- Le maintien d'une activité soutenue en matière de lutte contre l'habitat insalubre (enquêtes « in situ », courriers, avertissements et mises en demeure à la suite de 1 238 saisines d'administrés).
- La mise en fonctionnement de quatre nouveaux sanitaires automatiques avec une forte croissance des utilisations gratuites : 465 242 (565 426 entrées au total avec les entrées gratuites des chalets de nécessité). A très court terme, 47 édicules seront à la disposition des administrés et des visiteurs.

Les actions transversales de lutte contre les incivilités ont donné de bons résultats, notamment les interventions avec la Brigade verte, ainsi que la collecte de seringues usagées (9 304 en 2008).

Les actions nouvelles pour répondre aux préoccupations de santé publique des administrés et au principe de précaution requièrent un suivi attentif en raison de leur caractère sensible et ont été traitées en priorité.

Ainsi, en liaison avec la DDASS, une procédure spécifique sur le suivi des intoxications au monoxyde de carbone doit être renseignée afin de répondre aux préoccupations sanitaires. 8 demandes d'information des administrés au sujet des antennes relais de téléphonie mobile ont donné lieu à des mesures de champs électromagnétiques.

Enfin, en 2008, la Ville a fait l'objet d'un contrôle de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur la politique urbaine conduite en matière de lutte contre l'habitat indigne sur Bordeaux. Le rapport dressé par l'IGAS souligne les enjeux importants de cette lutte sur Bordeaux et l'originalité de la mission transversale « chambres et hôtels meublés » mise en place en 2008 et rattachée directement à la direction générale de la vie urbaine et de la proximité.

Cette mission a prioritairement porté son action sur le parc des hôtels meublés. Ces derniers entrent, du fait de leur statut d'établissement recevant du public de 5ème catégorie, dans le champ de contrôle de la commission communale de sécurité.

Après avoir identifié près de 70 établissements, la commission en a visité la moitié au cours de l'année.

Il en ressort que 6 établissements ont été considérés comme insalubres et dangereux et que des procédures coercitives ont été engagées (arrêtés de police pour insalubrité et non respect de la réglementation incendie).

La prévention et sécurité incendie dans les ERP

Le dispositif réglementaire impose un nombre croissant de contrôles. De ce fait, la Direction de la Prévention et de la Sécurité incendie s'assure :

- que les établissements recevant du public (ERP) ne présentent pas, en cas d'incendie, de danger pour le public et qu'ils sont conformes aux normes de sécurité incendie,
- qu'ils sont accessibles aux personnes handicapées.

Pour ce faire, le Maire s'appuie sur les avis des commissions de sécurité et d'accessibilité, émis, soit lors des visites des établissements, soit lors de l'étude des dossiers d'autorisation de travaux (soumis ou non à permis de construire).

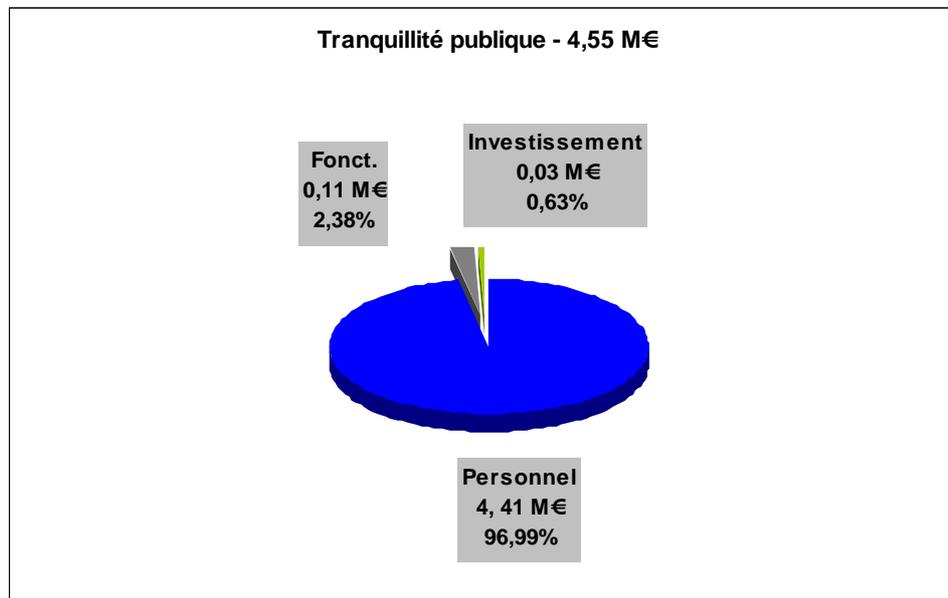
Le nombre d'établissements visités est en progression. Sur 3 373 établissements recensés par la direction, 679 étaient soumis à visite périodique obligatoire (tous les 2, 3 ou 5 ans selon la catégorie et le type d'activités). En 2008, la commission de sécurité a visité 139 établissements soit une augmentation d'environ 18 % par rapport à 2007 (118 ERP contrôlés). Elle a émis 31 avis défavorables et en a levé 10.

Au cours de cette année, ont été pris :

- 49 arrêtés portant autorisation d'ouverture au public,
- 2 arrêtés portant réouverture,
- 3 arrêtés prononçant la fermeture de petits hôtels.

En 2008, la commission d'accessibilité a, quant à elle, procédé au contrôle de 35 établissements et prononcé 33 avis favorables.

La tranquillité publique



Composée de 165 agents, dont 99 policiers municipaux et 28 agents de la surveillance de la voie publique (A.S.V.P), la police municipale contribue au bon ordre, à la tranquillité et la sécurité sur le territoire de la Ville de Bordeaux. La police municipale assure des missions

Séance du lundi 22 juin 2009

concourant à la régulation de la circulation et à la tranquillité des espaces publics. Elle intervient notamment dans :

- le contrôle du stationnement payant et la fluidité du trafic routier
- l'activité fourrière
- la surveillance du secteur à contrôle d'accès
- la surveillance générale de la voie publique
- la prévention de la délinquance à travers la vidéo protection.

Et, d'une façon générale dans la lutte contre les incivilités.

La présence sur la voie publique

Une mission de surveillance du stationnement en progression

Toutes brigades confondues, la police municipale a dressé 166 581 contraventions.

Enlèvements des véhicules	9 642
Transactions des véhicules	649
Infractions au stationnement payant	120
	239
Autres verbalisations	36 111

Les droits de stationnement ont généré 2,45 M€ de recettes, soit 13 % d'augmentation par rapport à 2007.

Par ailleurs, depuis octobre 2008, la police municipale est chargée de la délivrance du disque vert, conformément aux prescriptions de l'Agenda 21. Elle a ainsi délivré 48 macarons aux automobilistes bordelais équipés de véhicules écologiques qui peuvent désormais bénéficier de la gratuité de stationnement sur la voie publique pendant 1h 30.

Une mission d'information et de dissuasion

Le poste de police installé fin 2007 sur les quais a montré tout au long de l'année 2008 son efficacité. Très apprécié par les Bordelais pour son rôle de proximité, il est également fréquenté par les touristes auprès desquels il délivre diverses informations. Il joue, par ailleurs, un rôle de poste avancé de prévention de la délinquance et intervient en cas de secours. La brigade équestre, quant à elle, est désormais présente les week-ends, notamment au moment du marché.

Afin de répondre aux attentes des riverains, la police municipale a dû assurer une présence régulière :

- dans le quartier de Bacalan où la population soucieuse de la tranquillité de son quartier, est très demanderesse,
- sur le secteur du cours Victor Hugo, St Christoly, Gambetta notamment, où une unité s'efforce, par sa présence quotidienne, de limiter les comportements susceptibles de provoquer des nuisances.

Un dispositif de vidéo surveillance en extension

Après l'installation de 10 caméras en décembre 2007 dans le secteur Paludate, le dispositif de vidéo protection a été complété par 3 caméras supplémentaires en 2008 avec :

- 1 caméra quai Richelieu pour le contrôle d'accès.
- 2 caméras pour la vidéo protection urbaine (rue Elie Gintrac et au miroir d'eau)

Ainsi 47 caméras sont en fonction (29 caméras pour le contrôle d'accès, 3 caméras pour la surveillance de l'hôtel de ville, 15 caméras pour la vidéo protection urbaine). Le P.C vidéo a traité 85 365 appels au cours de l'année 2008.

Le développement de la vidéo protection associé à une collaboration efficace avec la police nationale permet d'intervenir rapidement, d'identifier les auteurs d'infractions et de mettre fin à des actes délictueux. Ce dispositif se révèle particulièrement utile dans le quartier de Paludate où habitants et commerçants se félicitent de son déploiement.

Une participation accrue à la lutte contre les incivilités

Depuis deux ans, la police municipale participe activement à la lutte contre toutes les incivilités. En 2008, 59 procès verbaux concernant des déjections canines ont été dressés.

Dans ce cadre, la brigade verte a également accompagné la mise en place du tri sélectif dans les différents quartiers de la ville, en collaboration avec les services de la propreté, de l'hygiène et de la C.U.B. Parallèlement, des actions hebdomadaires ont été menées dans les quartiers pour identifier les auteurs des dépôts d'ordures ménagères sur la voie publique.

Enfin, la police municipale a effectué 158 relevés sonométriques de véhicules à 2 roues en 2008, avec obligation de mise aux normes des engins.

LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Le développement urbain

La Ville a élaboré le nouveau projet urbain pour la période 2009 / 2030. Cet ouvrage illustre l'ambition de Bordeaux de devenir une grande métropole, ainsi que les grandes perspectives d'évolution de la ville à travers l'arc de développement durable qui concerne les grands territoires de projet.

Les évolutions réglementaires

Au cours de l'année 2008, le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une 3^{ème} procédure de modification, limitée à des ajustements réglementaires requis par des projets d'intérêt général.

Une 4^{ème} modification a été préparée. Elle comprend notamment l'intégration au PLU d'un nouveau secteur recensé au titre de la ville de pierre (230 hectares), qui a été soumis à enquête publique en avril 2009 (approbation prévue en novembre).

Les études et réflexions prospectives

La Ville a poursuivi en 2008 l'accompagnement des grandes opérations d'urbanisme, placées sous la maîtrise d'ouvrage de la CUB, vis-à-vis desquelles elle continue de jouer un rôle actif pour en définir les objectifs, les modalités de réalisation, et, bien sûr, les implications financières qui la concernent dans ses domaines de compétence.

Les actions de concertation autour des projets d'urbanisme se sont poursuivies. De nombreuses réunions publiques et ateliers ont connu une excellente participation.

Les secteurs stratégiques

➔ **La rive droite**

Bastide Brazza

Une négociation a été engagée avec Grande Paroisse relative au site de SOFERTI suite à la cessation d'activités. Ainsi, le maintien de la halle en bois datant du début du 20^{ème} siècle a été acté, dans l'attente de la définition d'un projet d'ensemble.

Bastide Niel

La Ville a poursuivi les nombreuses actions déjà engagées au titre de la concertation préalable sous formes d'ateliers de travail réunissant environ 70 à 80 personnes chaque fois ainsi que des professionnels (architectes, promoteurs, urbanistes, historien).

Séance du lundi 22 juin 2009

Au-delà de l'étude de préfiguration des objectifs à atteindre en matière de développement durable confiée à Cap Terre, la Ville a mobilisé des professionnels reconnus pour définir les principales orientations du futur plan d'urbanisme, en partant du schéma d'organisation de la caserne Niel. L'ensemble de ces éléments va servir de support à la création de la Zone d'Aménagement Concerté et sera intégré au cahier des charges de la future mission d'urbaniste.

Le Parc aux Angéliques

La première séquence autour du restaurant « La Petite Gironde » a été réalisée, conformément aux orientations du paysagiste M. Desvigne définies dans le cadre de la mission de conseil qui lui a été confiée. Les négociations en vue de la libération des terrains nécessaires à la deuxième séquence de 7 ha ont été engagées.

Etude pré opérationnelle de renouvellement urbain du quartier de la Benaugé

Commencée en juillet 2006, cette étude réalisée par le bureau d'étude HTC et l'architecte Richard Vianne Lazare s'est conclue par un comité de pilotage présidé par le maire le 9 juin 2008, qui a validé la plupart des propositions d'aménagement. La Ville soutient auprès de l'Etat l'inscription d'une première phase opérationnelle au titre du Plan de Relance. Cette première phase, permettant la réalisation d'ici à 2011, de 79 logements sociaux (59 logements pour Coligny et 20 logements pour Aquitanis) doit être mise en œuvre le long de la rue du Petit Cardinal et du boulevard de l'Entre-Deux-Mers.

Bastide Deschamps

L'étude pré opérationnelle confiée à l'atelier Christian de Portzamparc a été poursuivie. D'ores et déjà, la Ville a acquis une emprise de 5 ha appartenant à RFF dans l'optique de la réalisation d'un nouveau parc urbain intégrant les équipements publics de quartier. Le positionnement de la nouvelle caserne du SDIS, à l'emplacement de l'actuelle cité des Fleurs (en remplacement de l'actuelle caserne de la Benaugé), a été validé. En prévision d'une mise en service fin 2011, le relogement des habitants de la cité des Fleurs a été engagé par le bailleur ICF, avec l'appui de la ville. La libération des terrains le long des berges, dans le cadre du transfert de gestion du port à la ville, s'est poursuivie en vue d'y développer le parc.

Avenue Thiers

Une étude a été confiée à l'architecte X. Leibar, pour un montant de 0,06 M€ afin de préciser la forme urbaine à développer le long de l'avenue Thiers en fonction du caractère des différentes séquences. Cette étude a pour objectif de favoriser une structuration cohérente et une bonne transition avec le bâti existant. Cette étude doit permettre de faire évoluer le PLU dans le cadre d'une prochaine modification. Elle vient compléter le travail mené par la mission recensement qui a pu investiguer l'ensemble des quartiers de la Bastide participant à « la ville de pierre ».

✦ **Le secteur nord**

Etude pré opérationnelle de l'îlot Dupaty

Commencée fin 2007, cette étude confiée à l'architecte urbaniste Bernard Bouzou a été présentée en mars 2009 aux élus concernés par ce secteur et les thèmes abordés.

Séance du lundi 22 juin 2009

La Ville va s'appuyer sur ses résultats pour poursuivre les négociations avec les propriétaires fonciers et l'association H'Nord porteuse d'un projet d'éco-quartier sur cet îlot, ainsi qu'avec la Communauté Urbaine pour la réalisation effective d'une voie transversale.

Marchés de définition Aubiers - Cracovie

Commencés en juillet 2007, ces marchés attribués à trois équipes d'architectes urbanistes sont toujours en cours de réalisation. La première phase de ces études (phase de diagnostic et propositions d'orientations) a été conclue en janvier 2008. La deuxième phase (proposition d'un projet) s'achèvera le 19 juin 2009, lors d'une audition des 3 équipes devant un jury présidé par le Maire, et réunissant tous les partenaires (bailleurs, Etat, ANRU, Région, CDC, CUB). Ce jury désignera un projet lauréat.

Les Bassins à flot

La première étape de la concertation des Bassins à flot s'est tenue le 9 décembre dernier à Cap Sciences et a réuni 150 personnes. Cette concertation entre dans le cadre de la relance du projet des Bassins à flot, lancée par la Ville et la Communauté urbaine.

La direction de l'urbanisme a participé, en collaboration avec la Communauté urbaine compétente en matière d'aménagement, au lancement d'une mission d'urbaniste pour définir un schéma urbain et une procédure opérationnelle pour le site des Bassins à flots (160 hectares). Ce prestataire devrait être désigné par la CUB en mai ou juin 2009.

Deux nouvelles étapes dans la concertation des Bassins à Flot sont prévues avant la fin de l'année 2009, l'une avant l'été et la seconde en novembre ou décembre.

➤ **Le secteur sud**

Au cours de l'année 2008, la Ville a participé activement aux réflexions liées à l'Opération d'Intérêt National Euratlantique dont la mission de configuration vient d'être lancée le 1^{er} février 2009.

Le secteur Saint Jean / Belcier

Afin de créer un cadre d'information privilégié sur le projet Euratlantique, à destination des habitants du quartier, la Ville a décidé de lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un prestataire extérieur afin de l'aider dans la conception, l'organisation, la gestion et l'animation de la concertation auprès des habitants. Le budget défini est de 0,05 M€ HT.

➤ **Le centre ville**

Mériadeck

Commencés en juillet 2007, les marchés de définition attribués à trois équipes d'architectes urbanistes se sont terminés, en juillet 2008, par une audition devant un jury présidé par le Maire et réunissant tous les partenaires des études (CUB, Unibail, Conseil général, Conseil régional). Le projet de l'équipe Flint a été désigné lauréat de ces marchés de définition. A ce jour, Flint n'a pas de mission de maîtrise d'œuvre pour mettre en application son projet mais la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un centre administratif municipal sur le site de Mériadeck lui a été confiée.

Le Centre Historique

Sur le centre historique, les actions sont liées à l'OPAH RU et au PIG communautaire, à la convention publique d'aménagement et au périmètre de restauration.

L'OPAH RU s'est achevée en Juillet 2008. Les objectifs prévus ont été globalement atteints en ce qui concerne la production de logements à loyers intermédiaires, conventionnés et de locaux collectifs.

Le Programme d'Intérêt Général communautaire, engagé depuis 2008, a pris le relais de l'OPAH RU pour le financement des travaux de réhabilitation sur le centre historique depuis 2008.

La continuation de la convention publique d'aménagement : les travaux obligatoires dans le périmètre de restauration immobilière St Eloi sont réalisés ou en cours pour 75 % des 400 logements concernés.

Les projets « éco exemplaires » engagés.

Sur l'îlot E d'Armagnac, le projet associant équipements collectifs et logements dont une partie réservée à des primo-accédants, a fait l'objet de nombreux ajustements. Le permis de construire a été déposé le 30 mars et est aujourd'hui en cours d'instruction, de même que le permis relatif au projet de logements sociaux réalisés par Domofrance en façade du cours Edouard Vaillant dans le secteur des Bassins à flots. Enfin, l'opération de bureaux écologiques rue Achard fait l'objet des derniers ajustements pour un dépôt de permis programmé en mai 2009.

AGORA

Pour sa troisième édition, Agora 2008 et son commissaire Nicolas Michelin ont abordé la question de l'architecture et de la ville durable les 11, 12 et 13 avril au H14 ainsi que dans les divers lieux publics ou privés.

L'exposition « Alerte » rappelle à la fois l'urgence et la vigilance impérieuse face aux évolutions annoncées des conditions de vie sur la planète.

L'objectif de cette exposition, qui a occupé les deux niveaux du Hangar 14, sur les quais de la Garonne, était de montrer tous les aspects positifs de la nouvelle architecture à inventer pour s'inscrire dans une optique de développement durable.

Six thématiques à prendre en compte pour créer une architecture et un urbanisme « durables » ont été développées à l'aide de comparatifs clairs.

- l'importance du contexte : un bon bâtiment mal implanté et un mauvais bâtiment bien placé dans le paysage.
- la légèreté : le poids de matière mise en œuvre pour construire.
- l'économie d'énergie : un bâtiment sans climatisation, avec ventilation naturelle, et solaire passif.
- la haute qualité d'usage : l'adaptabilité des bâtiments aux évolutions des modes de vie.
- les espaces partagés : la suppression des limites entre espaces privés, et entre privé et public, notion d'unités de voisinage.
- la nature en ville : les bienfaits du corridor vert et le respect du cycle de l'eau.

Séance du lundi 22 juin 2009

La manifestation a rassemblé de nombreux architectes, urbanistes, designers, entrepreneurs et a compté 25 000 visiteurs sur trois jours avec un public pour chaque débat compris entre 500 et 2 500 personnes.

Le budget global s'est élevé à 0,77 M€ avec une recette de mécénat de 0,51 M€ , soit un coût réel de 0,26 M€ pour la manifestation.

L'amélioration de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Elle doit répondre à trois objectifs :

- décliner dans l'instruction des autorisations d'urbanisme le projet urbain municipal
- sécuriser juridiquement les autorisations d'urbanisme
- offrir un service au public le plus qualitatif possible.

La commission des avant-projets

Depuis sa mise en place, la commission des avant-projets permet un examen préalable des demandes de permis de construire par une approche pluridisciplinaire qui se décompose comme suit :

- se prononcer sur l'adéquation des avant-projets avec le projet urbain de la Ville.
- vérifier si l'avant-projet est, à ce stade, et dans ses grandes lignes, en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme.
- s'assurer de la qualité architecturale et environnementale des avant-projets.

En 2008, la Commission des avant-projets s'est réunie 16 fois, 53 avant-projets ont été examinés par la Commission. Les avant-projets sont présentés par les promoteurs et architectes, ce qui permet un dialogue constructif avec les membres de la Commission. Enfin, le temps d'attente moyen entre la transmission de l'avant-projet et le passage en commission est de 15 jours.

Après chaque passage en Commission, un compte-rendu est transmis aux promoteurs et architectes leur permettant de disposer précisément des éléments pour faire avancer leurs projets.

La réorganisation de la Direction du Droit des Sols et de l'Architecture Durable

Celle-ci a vu la mise en place d'équipes pluridisciplinaires chargées de dispenser des conseils aux Administrés, à la fois sur les aspects juridiques et sur les aspects qualitatifs, en matière d'architecture, de développement durable et d'urbanisme.

L'équipe chargée de l'instruction des certificats d'urbanisme a été rattachée à l'équipe d'accueil afin de mieux répartir les charges de travail.

La réforme des autorisations d'urbanisme

Cette réforme a nécessité tout au long de l'année 2008 des réajustements organisationnels et une attention toute particulière en ce qui concerne les méthodologies d'instruction. La sécurisation des délais d'instruction a donné à la commission des avant-projets sa véritable dimension.

Un accompagnement des administrés et des professionnels a été organisé. Des documents d'information, à destination des administrés, ont été élaborés et leur diffusion est intervenue dans le courant de l'année 2008 : 2 carnets de ville « la loi » et « portes et fenêtres ».

Un programme de formation dédié aux agents et une intense activité d'échanges avec les professionnels ont été organisés.

La qualité architecturale

La mission d'architecte conseil auprès de la Ville de Bordeaux a été renouvelée en 2008 et confiée à Bruno Fortier pour un montant maximal de 0,06 M€ TTC.

L'habitat et le logement

Deux objectifs majeurs ont été ciblés en 2008 :

- offrir aux Bordelais un territoire et des quartiers durables, mixtes et intégrés.
- faciliter l'accès au logement locatif conventionné en liaison avec les bailleurs sociaux pour des personnes en recherche de logement durable.

Le Logement locatif social

Depuis sa création, la direction du logement a régulièrement amélioré sa capacité à satisfaire les demandes qui lui sont adressées.

Sur 2008, 1 656 courriers concernant une recherche de logement ont été enregistrés par la direction du logement. Parmi ceux-ci, 675 nouvelles demandes ont été instruites en vue de l'attribution d'un logement autonome, dont plus de 83 % émanent de personnes disposant de ressources salariales. Les demandes portent essentiellement sur des logements de type 3 (43 %), de type 2 (34 %) et de type 4 (16 %).

Au cours de cette période, 675 demandes de logement ont été satisfaites.

Le délai d'attribution moyen enregistré par la direction du logement est de 6 mois et demi pour l'ensemble des demandes. Les familles dont les ressources sont inférieures à 1 500 € représentent plus de 57 % des attributions, soit 387 sur 675. Les logements attribués intéressent plus de 31 % de personnes seules et également plus de 31 % de familles monoparentales avec enfants. Ils se situent en priorité dans les quartiers de Bordeaux Nord, Grand Parc - Paul Doumer, Saint-Jean - Capucins - Sainte-Croix, Victor Hugo - Saint-Augustin et La Bastide.

Au 31 décembre 2008, le nombre total des demandes en attente à la direction du logement s'élevait à 296.

L'accession sociale à la propriété

L'objectif pour le prêt à taux zéro (PTZ) majoré et le pass foncier était de 150 logements pour 0,68 M€ . Les seuls dossiers financés portent sur le PTZ majoré, à savoir : 34 propriétaires accédants financés dont 6 désistements, soit un solde de 28 propriétaires pour un montant de subvention de 0,11 M€ .

Il est à noter que 27 de ces 28 logements sont situés sur l'opération St Jean et bénéficient d'une TVA à 5,5 %, ce qui minore d'autant le prix d'acquisition. Les objectifs sont difficilement réalisables en raison principalement du ralentissement économique et de ses conséquences tant en terme de financements qu'en terme de confiance des ménages.

L'amélioration de la qualité des espaces urbains

En 2008, la Ville a poursuivi l'aménagement d'espaces urbains de qualité permettant un bon confort d'usage et d'assurer le bien-être des riverains en sécurisant les espaces, et en favorisant les cheminements doux.

Ainsi, le contrôle d'accès et la vidéosurveillance ont été étendus :

Le quartier Saint Pierre a bénéficié, pour un montant de 0,35 M€ , de la mise sous contrôle d'accès (2^{ème} phase : Tour de Gassies, des Argentiers, Chai des Farines, palais de l'Ombrière). La mise en service n'interviendra cependant qu'à l'issue des travaux d'aménagement de la place du Palais par la CUB.

Par ailleurs, la vidéosurveillance des bornes d'accès a été développée quai Richelieu et un pré-équipement a été installé sur le pôle Saint Jean (1^{ère} tranche) pour un montant global de 0,34 M€ . Plusieurs bornes ont par ailleurs été réinstallées dans le cadre des aménagements de voirie de la CUB, notamment rue du Cancéra. Des fourreaux ont été installés dans l'attente des travaux de voirie de la CUB rues Tour du Pin – Maubec – des pontets et rue Judaïque (0,19 M€).

En matière d'espaces urbains, la Ville a maintenu un fort investissement tant dans l'accompagnement des travaux communautaires, qu'en matière d'aménagement d'espaces publics. Ainsi 0,95 M€ ont été engagés en 2008 pour l'installation d'un réseau câblé pour les manifestations sur les quais, auxquels il faut ajouter 2,03 M€ de fonds de concours versés à la CUB (sur un total de 16,7 M€ répartis en 8 versements).

Les études relatives à la fontaine de la place du Palais ont été réalisées, et le projet validé en 2008. Les travaux seront entrepris en 2009.

L'étude de la place Buisson est actuellement à la phase de consultation des entreprises pour un coût prévisionnel de 1,02 M€ TTC.

A Mériadeck, l'entretien annuel des garde-corps et des travaux de rénovation de l'espace dallé ont été réalisés pour un montant de 0,36 M€ . Ils portaient sur la mise en sécurité d'urgence et de remplacement de garde-corps, ainsi que la reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales des îlots 1 et 2.

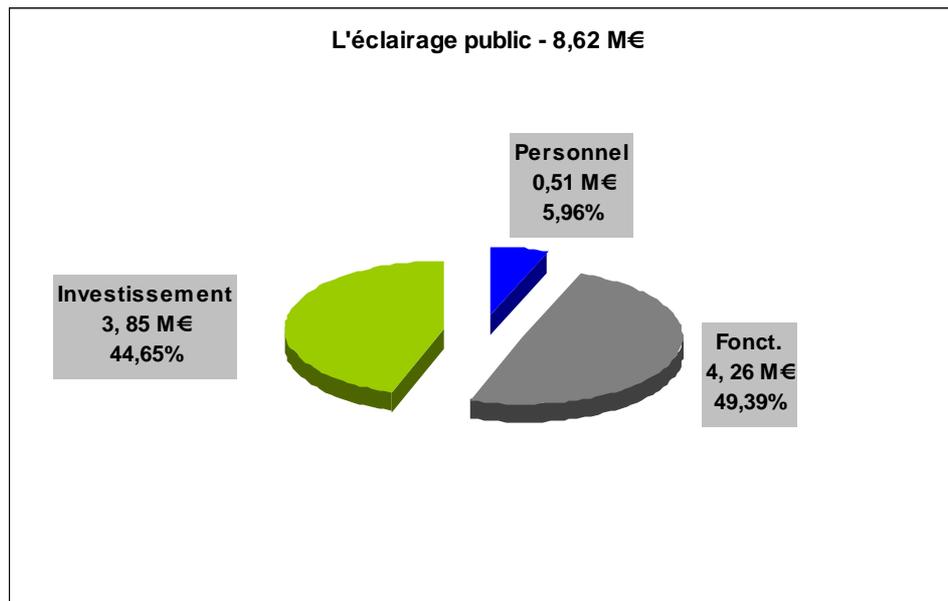
Plusieurs opérations ont également été entreprises autour de la Place des Quinconces. Les balustres de la partie Est de la place ont été ravalées pour un montant de 0,1 M€ alors que l'hémicycle bénéficiait de la mise en œuvre d'un terrain stabilisé et de bornes, pour un montant de 0,04 M€ . Enfin, les travaux de démolition de l'édicule et de dépollution du site laissé vacant par l'ancien loueur de voitures, au bas des Allées de Chartres, ont été réalisés. L'espace sera réaménagé en 2009.

Concernant les plaques commémoratives, la plaque des Justes, place de la Gare, a été réalisée pour un montant de 0,02 M€ TTC et inaugurée en 2008.

La politique de déplacement urbain s'est développée dans le respect du cheminement doux. L'attrait touristique de la Ville associé au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, justifie de développer les jalonnements piétons. Un tel type de jalonnement est cohérent avec la politique de la ville en faveur des déplacements doux : 13 panneaux de jalonnement piéton ont ainsi été installés dans le centre Ville de Bordeaux pour un coût de 0,01 M€ .

Par ailleurs, 0,02 M€ ont été alloués à la signalisation des 6 premières stations auto-partage créées sur la voirie de Bordeaux. Enfin, dans les zones d'activité de Bordeaux Nord et d'Alfred Daney, deux relais information service ont été installés.

L'éclairage public



Les priorités développées par la Ville en 2008 dans ce domaine ont été d'assurer des performances énergétiques et photométriques. Le changement de technologie des lampes lors des opérations de maintenance systématique, sur environ 3000 points lumineux en 2008, a permis une économie de 280 MWh / an, soit une diminution de 28 tonnes d'émission de CO2 / an.

Le remplacement de plus de 830 luminaires fonctionnels par des matériels beaucoup plus performants au plan énergétique a été assuré, limitant de surcroît les nuisances lumineuses.

Par ailleurs, 160 luminaires ont été équipés d'appareillages électroniques pour minimiser les dépenses énergétiques et améliorer la durée de vie des lampes.

Afin d'assurer une meilleure performance dans le cadre de la maintenance du réseau d'éclairage, un logiciel de maintenance a été acquis, pour 0,07 M€ . Le transfert des données a débuté en septembre 2008. La mise en exploitation est prévue en juin 2009.

Enfin, dans le cadre de la rénovation des rues du Tausin et de la Béchade, les réseaux aériens ont été enfouis au niveau du giratoire Gallieni et de la rue du Tausin.

Le programme Paysage Urbain

Le plan vert de la Ville de Bordeaux, mis en œuvre depuis 2001, détermine les grandes orientations visant à valoriser et développer le patrimoine vert public.

La création du Parc Bastide, dénommé Parc aux Angéliques au niveau du quai de Queyries, tend à valoriser le paysage urbain (1,19 M€ en 2008). Cette première séquence de 20 000 m² a été réalisée à 84 %. Avec le même objectif, la première tranche de la reconstitution de la trame bocagère sur les prairies qui longent le Bois de Bordeaux a été lancée et réalisée en régie interne. Enfin, l'étude du Parc intercommunal de Montesquieu (1 ha) situé sur les communes de Bordeaux et de Mérignac a été lancée : les études préliminaires ont été réalisées. Sur l'année 2009, le projet sera élaboré en concertation avec les habitants, pour une réalisation en 2010.

Le plan vert tend également à protéger et renforcer l'identité des parcs et grands jardins de la ville. Dans ce domaine, il s'agit de poursuivre le travail de réhabilitation et de valorisation entrepris sur les parcs historiques que sont le Parc Bordelais et le Jardin Public. En 2008, une étude historique concernant le Jardin Public a été amorcée afin d'aboutir à un programme de réhabilitation (réalisation en interne).

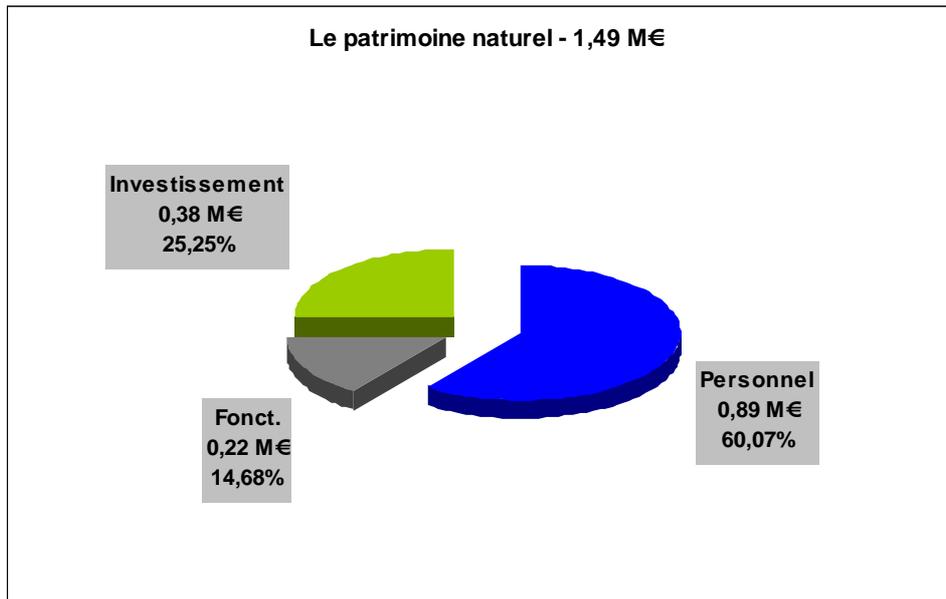
L'offre de proximité a également été renforcée, avec en particulier la réhabilitation du square J. Bureau dans le centre historique (0,25 M€ engagés en 2008), l'installation de compléments d'équipement (jeux pour enfants, mobilier ou clôtures) sur les quais rive gauche, sur le square Raymond Poincaré, sur le square Joséphine et sur le square de l'Europe pour un montant de 0,1 M€ ainsi que sur d'autres squares, jardins et parcs répartis dans tous les quartiers (0,45 M€).

Dans le cadre d'une démarche participative, l'extension des jardins familiaux des Aubiers avec la création de 24 parcelles supplémentaires (0,21 M€) a été réalisée ainsi que l'extension d'un jardin de quartier dit « Jardin de ta sœur » rue Dupaty (0,09 M€) ; concernant l'équipement de celui-ci, un maître d'œuvre a été retenu. Le projet est en cours d'élaboration, en concertation avec un collectif d'associations. Les travaux doivent être achevés en décembre 2009. Un jardin partagé a été créé sur la place des martyrs de la résistance (0,13 M€).

Par ailleurs, en 2008, un plan de formation concernant tous les agents de la direction, ainsi qu'un plan de formation pédagogique pour les enseignants du lycée, a été mis en œuvre.

Le lycée horticole Camille Godard a obtenu 93 % de réussite aux examens. Des travaux préalables (réseaux) à la rénovation des salles de classe et des sanitaires du lycée ont été effectués.

Le patrimoine naturel



Le Jardin Botanique, en s'appuyant sur son expertise et ses expérimentations sur les milieux naturels existants, contribue à la politique urbaine de la ville et assure la mise en œuvre d'une action pédagogique vis-à-vis du public et des partenaires institutionnels pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

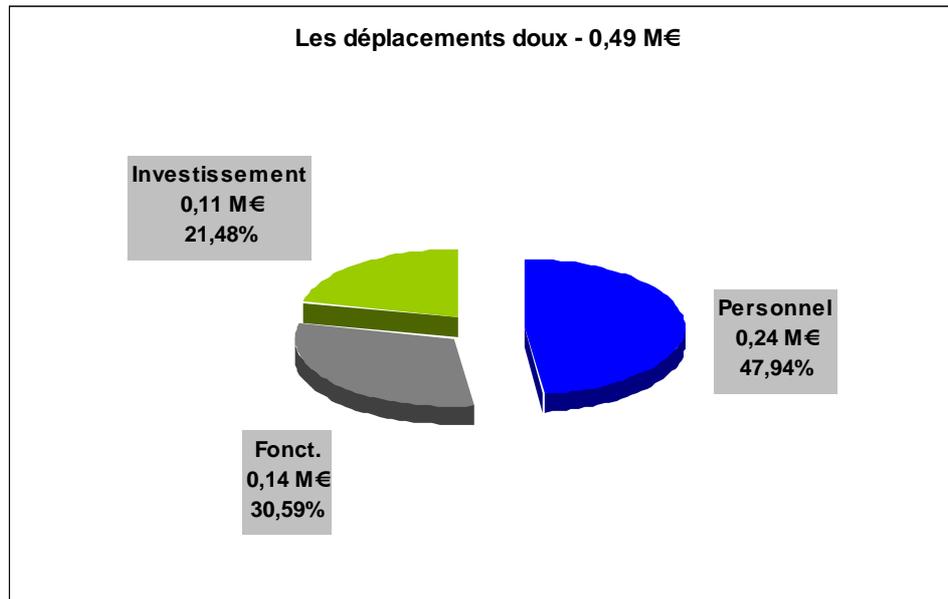
L'année 2008 est la première année complète d'ouverture des serres et des salles de muséologie. 38 035 personnes ont accédé en 2008 aux serres et salles d'exposition. La fréquentation du Jardin a été multipliée par 3 par rapport à 2007.

De même, les visites guidées et animations pédagogiques ont été multipliées par 2 et 50 % de ces animations en 2008 ont concerné des scolaires.

Au total, le budget consacré aux animations représente 0,1 M€ . 14 000 € ont été affectés à l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque et 15 000 € consacrés à l'acquisition d'arbres, graines et plantes.

Le Jardin Botanique a également lancé le recensement et la cartographie des espèces et habitats sensibles sur le territoire de la commune. La première opération a porté sur la préservation d'un site où se développe « *Angelica heterocarpa* ». Le recensement des berges naturelles a débuté sur le territoire de la commune.

Les déplacements doux



En 2008, la maison du vélo a renforcé sa contribution au développement de la politique cyclable de la Ville avec l'ouverture d'un point de livraison supplémentaire et par un programme diversifié d'animations.

Avec l'acquisition de 600 vélos affectés pour l'essentiel au renouvellement du parc, la maison du vélo dispose d'un stock d'environ 3000 vélos. En 2008, le nombre de bénéficiaires de prêts a été de 2 592.

La durée des prêts tend à augmenter, la majorité des bénéficiaires de prêt gardant leur vélo pendant un an. Cette tendance induit des comportements qui obligent les agents de la maison du vélo à des relances des utilisateurs plus fréquentes : oubli de la date d'échéance du contrat, déclarations de vols non transmises... Au-delà d'un an, les usagers optent pour la plupart pour l'acquisition d'un vélo personnel.

Un point de livraison a été créé à la mairie de quartier du Grand Parc en décembre 2008.

Par ailleurs, outre le « diplôme du cycliste citoyen », délivré en collaboration avec la police municipale, la maison du vélo a renforcé en 2008 son programme d'animations. Tout au long de l'année, elle a ainsi mené des actions de sensibilisation contre le vol de vélos, répondu à diverses sollicitations lors de manifestations culturelles et sportives. Elle a, dans ce cadre, prêté 439 vélos à des particuliers et 124 à des associations en 2008.

La mise en œuvre du plan cyclable a également été poursuivie en 2008 par la pose de 502 arceaux, dont plus de 200 par la Ville sur son domaine pour un montant de 0,03 M€ . Le nombre de places pour vélos dans la ville est porté fin 2008 à 6 780.

Le développement économique, l'emploi et l'attractivité

Renforcer l'attractivité économique de Bordeaux et son rôle de métropole régionale et conforter le maillage économique de la commune en veillant au développement d'activités et de services de proximité ont été les deux orientations privilégiées en 2008.

L'accueil d'entreprises et le développement de nouveaux sites

Le marché de l'immobilier de bureaux dans l'agglomération s'est situé, en 2008, à 83 500 m² de transactions.

Les hangars des quais, repositionnés en Quai des Marques, ont finalisé leur commercialisation et accueillent désormais de grandes enseignes, venant renforcer l'attractivité du site.

Le chantier de l'îlot Bonnac est terminé et a laissé place à l'ouverture des « Passages de Mériadeck » comprenant les enseignes Darty, Viagio (petite restauration), Casa Pizza Grill (restauration), Phone House (téléphonie), Fitness First (centre de remise en forme) et Picard (surgelés).

La seconde tranche du programme Plaza sur la ZAC Ravesies a été livrée et porte l'offre de bureaux neufs à 10 000 m². La quasi-totalité des surfaces est aujourd'hui commercialisée.

De nouveaux programmes de bureaux sont en cours de pré-commercialisation, phase qui pourrait se prolonger du fait du ralentissement général enregistré dans le secteur de l'immobilier :

- programme Gironde Habitat au sein de l'îlot d'Armagnac
- programme d'Altae, boulevard Camille Godard
- îlot B à la Bastide
- programme de Bouygues aux Berges du Lac
- programme de Lazard, rue Achard

Commerce et animations

La Ville de Bordeaux a apporté son soutien aux initiatives menées par les associations de commerçants et d'artisans, au côté des chambres consulaires, notamment dans le cadre du programme de dynamisation du commerce de proximité à Bordeaux. Ce programme d'actions bénéficie de fonds Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour la période 2005-2008.

49 actions d'animation et manifestations commerciales, portées par des associations de commerçants ont été soutenues par la Ville, dont 17 concernent les illuminations de Noël.

En centre ville, comme dans les quartiers, l'offre commerciale s'est renforcée et diversifiée, avec l'arrivée de nouvelles enseignes qui ont choisi Bordeaux : Flamant, Maje, Sandro, Zara Home...

Cette dynamique commerciale se trouvera renforcée par le projet de « Place Sainte Catherine », centre commercial urbain développé par REDEVCO en lieu et place de l'îlot Sud-Ouest.

Soutenir l'emploi et l'activité économique

Favoriser l'émergence des projets

La pépinière artisanale de Ste Croix a hébergé une douzaine d'entreprises. Par ailleurs, la Ville a décidé la création d'une nouvelle pépinière éco-créative aux Chartrons et entrepris des négociations en ce sens auprès de Domofrance pour l'acquisition de bureaux.

Enfin, la Ville a soutenu la démarche de création d'une couveuse d'entreprises portée par la maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE).

De son côté, la Caisse sociale de développement local a financé 33 dossiers d'implantation sur le territoire de Bordeaux pour un montant de 0,2 M€ .

En 2008, la Maison de l'emploi a reçu, accompagné, remobilisé, au cours de ses opérations, plus de 5 200 personnes, demandeurs d'emploi, salariés ou entreprises. Près de 200 partenaires employeurs ont été associés aux opérations menées sur le territoire, et en particulier les services de la Ville.

Les chantiers engagés ont permis de faire émerger près de 2 000 emplois qui ont été directement proposés aux Bordelais et autant de solutions de recrutements pour les entreprises : Forum de l'alternance, rencontres territoriales Bacalan-Bastide, rencontres emploi-handicap.

Le portail « emploi-bordeaux.fr » totalise 42 000 visites sur 2008. Il apporte une information aux entreprises et aux particuliers sur l'emploi à Bordeaux et renvoie vers toutes les ressources disponibles sur le territoire.

Les actions menées se sont adressées à tous les publics mais se sont aussi portées sur ceux qui ont un accès difficile à l'emploi :

- publics issus des quartiers ZUS
- handicapés : 800 offres d'emploi et 1 150 personnes reçues dans les rencontres emploi-handicap
- personnes suivies par les organismes d'insertion : 150

L'année 2008 a été caractérisée par la création de la plateforme de l'initiative et de la création d'entreprise, par le lancement de la mission emploi Bordeaux-nord, avec le PLIE et la Mission locale, et par le renforcement et la coordination des services municipaux avec le PLIE, la Mission locale et le Pôle Emploi.

Promouvoir Bordeaux et sa dynamique économique

La Ville de Bordeaux a participé aux grands salons professionnels (MIPIM ou MAPIC) en partenariat avec la CUB, l'OIE, le BRA et la CCI, ainsi qu'au SIMI à Paris sur le stand du BRA.

Une mission de définition de stratégie de marketing territorial a été confiée au BRA et a abouti au lancement d'une consultation d'agences de communication, lesquelles remettront leurs propositions au printemps 2009.

Séance du lundi 22 juin 2009

Les relations économiques à l'international ont été développées, notamment au travers de Worlds of Photonics, rencontres internationales qui se sont déroulées à Bordeaux.

Les efforts de la Ville se sont également tournés vers ses filières stratégiques, que ce soit la filière vitivinicole, avec le lancement d'une réflexion sur la constitution d'un pôle culturel et touristique du vin, qui a abouti à l'inscription de ce projet dans notre candidature au titre de Bordeaux 2013 et le développement du tertiaire supérieur, grâce au projet Euratlantique, acté par l'Etat, qui devrait développer près de 400 000 m² de bureaux. L'économie créative, enfin, a été au coeur de nos réflexions, et une étude portant sur un diagnostic économique de cette nouvelle filière a été confiée au BRA.

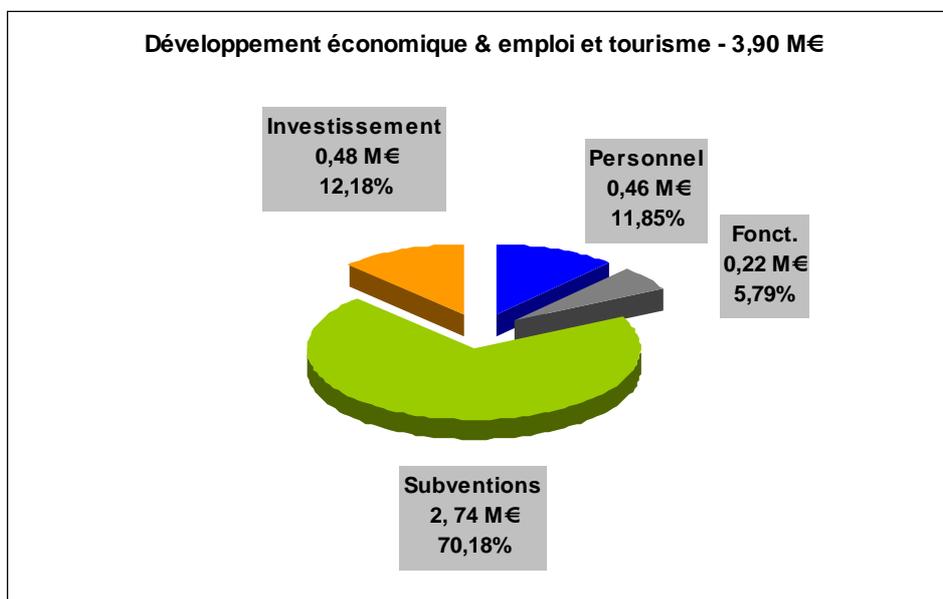
Par ailleurs, la Ville a entamé une démarche de rapprochement avec l'enseignement supérieur.

Le tourisme

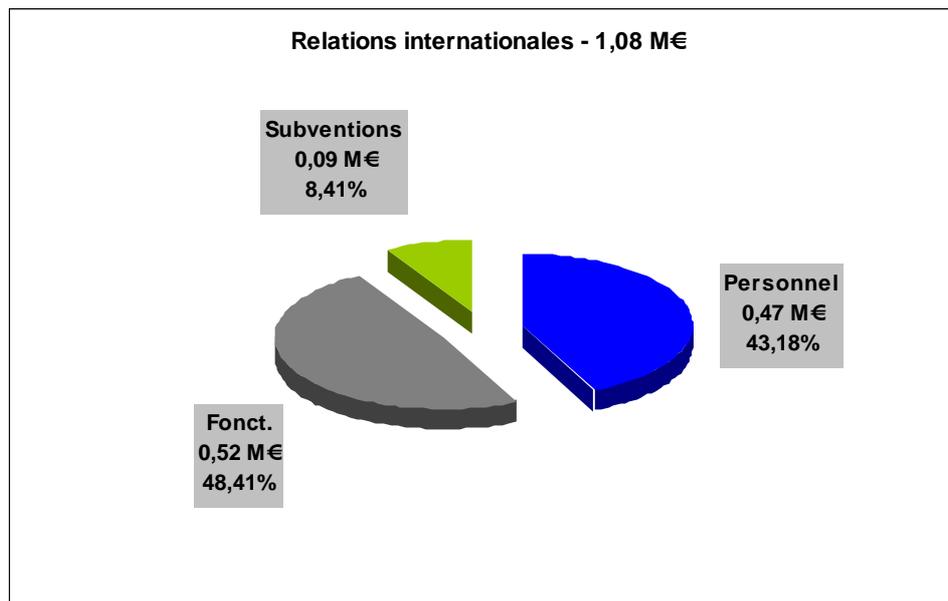
Les chiffres de fréquentation touristique de la ville sont toujours à la hausse. 2008 a ainsi enregistré 57 150 nuitées et l'office de tourisme a accueilli 4 % de visiteurs supplémentaires par rapport à l'année précédente (645 645 visiteurs). Il convient de souligner le vif succès remporté par la manifestation Bordeaux Fête le Vin.

Le nombre de paquebots de croisières est passé de 15 en 2007 à 30 en 2008, résultat, certainement, du classement de Bordeaux au patrimoine de l'Unesco. Bordeaux a ainsi accueilli plus de 28 000 croisiéristes.

L'amélioration de nos équipements touristiques s'est poursuivie : de nouveaux sites ont été labellisés « Tourisme et handicap » et « Famille Plus »



LES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES



La politique internationale de la Ville de Bordeaux a pour finalité de favoriser et fédérer les actions de coopération avec l'étranger, afin d'accroître le rayonnement de la ville et de ses partenaires institutionnels, associatifs et privés.

Pour hisser Bordeaux au rang de métropole européenne, la Ville de Bordeaux s'emploie à promouvoir les atouts les plus aptes à faire rayonner notre ville à l'international, et à la rendre plus attractive. Ces atouts relèvent autant du domaine économique (pôles de compétitivité, économie créative, tourisme, viticulture...) que du domaine culturel (patrimoine UNESCO, action artistique...), du domaine éducatif (formation supérieure ou professionnelle) que de la gouvernance en faveur du développement durable (protection de l'environnement, mobilité urbaine, innovations sociales, etc.).

Parallèlement, la Ville de Bordeaux veille à capter des aides financières de la Commission européenne pour soutenir la revitalisation économique et sociale des quartiers sensibles.

La promotion des atouts de la ville est facilitée par notre adhésion à des réseaux internationaux de villes : Conseil des Communes et Régions d'Europe, Association des Maires Francophones, International Council for Local Environmental Initiatives, Energie-Cités, Cités-Unies, Eurocités.

L'action de la Ville a pour objectifs généraux :

- d'identifier, dans les grandes villes du monde, des réalisations et des expériences qui pourront éventuellement influencer le développement de la Ville de Bordeaux,
- de mobiliser les acteurs bordelais afin de poursuivre et amplifier nos actions de solidarité avec les villes qui ont besoin de notre expertise pour faire avancer leur propre réflexion,
- de promouvoir nos valeurs d'humanisme, de modération, de démocratie, et de pluralisme culturel.

Pour atteindre ces objectifs généraux, les services municipaux sont encouragés à agir directement à l'international pour promouvoir leur expertise : aménagement urbain, développement durable, programmation culturelle, pratiques sociales, gouvernance... Par ailleurs, les relations de coopération établies par des Bordelaises et des Bordelais sont stimulées, facilitées, et accompagnées, quel que soit le domaine concerné.

En 2008, les dépenses consacrées directement à cette politique se sont élevées à 0,61 M€ .

Les relations institutionnelles

La Ville de Bordeaux est liée par des accords avec 19 villes partenaires étrangères. Le coeur de l'action internationale se concentre autour :

- De la sphère francophone, notamment au travers de la coopération avec les villes de Québec (Canada), Casablanca (Maroc), Bamako (Mali), Ouagadougou (Burkina Faso) et la participation active au réseau international des Maires francophones (AIMF).

A l'occasion du 400^{ème} anniversaire de la ville de Québec, le Maire a conduit trois missions municipales à Québec pour promouvoir notre ville auprès du grand public et des media québécois. Un programme de 33 actions, tant à Québec qu'à Bordeaux, dans les domaines de la culture, de l'action sociale, du développement urbain durable, dont 10 actions portées directement par les services municipaux, a été mis en œuvre à ces occasions pour un budget de 0,24 M€ .

- Du Sud Europe et de la Méditerranée, au moyen de la coopération avec les villes de Bilbao (Espagne), Porto (Portugal), Ashdod (Israël), Ramallah (Territoires palestiniens) et Oran (Algérie), notamment dans le cadre de programmes co-financés par l'Union Européenne.
- De l'Asie, par la coopération avec les villes de Wuhan (Chine) et Fukuoka (Japon), et de la présidence du réseau des collectivités françaises travaillant avec la Chine.

Dans le cadre des deuxièmes rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, l'édition des actes sous la forme d'un DVD-Rom a été unanimement saluée par les ministères français et chinois des Affaires étrangères et les 60 collectivités territoriales françaises participantes.

Enfin, les villes de Riga, Lyon et Bordeaux ont débuté un programme d'échanges de savoir-faire en matière de développement urbain afin d'éviter à cette première une inscription sur la liste du patrimoine en péril. Ce programme a reçu le soutien du Ministère des Affaires Etrangères et de la convention France Unesco.

L'appui aux partenaires Bordelais

En sus du soutien déployé à l'occasion de notre participation aux célébrations du 400^{ème} anniversaire de la ville de Québec, Bordeaux a activement participé au projet Archimedes à Oran co-financé par la Commission européenne dans le cadre de l'appel à propositions MED PACT. Cette action a permis d'apporter un appui à la Ville d'Oran en matière d'urbanisme, grâce aux partenaires bordelais : Ecole nationale d'architecture et de Paysage de Bordeaux, In Cité et l'association des Compagnons du devoir. Ce projet a été salué par la Commission européenne pour son exemplarité.

Par ailleurs, le projet « regards croisés Bordeaux-Ashdod » (présentation des deux villes par des jeunes), dans le cadre du partenariat entre l'Association des centres d'animation de quartier de Bordeaux et les centres de quartier d'Ashdod a été lancé.

Séance du lundi 22 juin 2009

Dans le cadre du 10^{ème} anniversaire Bordeaux – Wuhan, l'accueil d'une délégation politique et économique à la Foire Internationale de Bordeaux a permis que se nouent plusieurs contacts :

- avec des entreprises bordelaises des secteurs : optique-laser, agroalimentaire solide, et vins.
- avec le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en vue d'un projet de formation de juges wuhanais.

La mission bordelaise à Wuhan a permis à Bordeaux Ecole de Management, au lycée hôtelier de Gascogne, au Comité d'éthique de Bordeaux, et à l'Union des Côtes de Bordeaux (accompagnée par le cuisinier Jean-Pierre Xiradakis) de mettre en place d'importants nouveaux projets de coopération.

Le bilan du programme d'actions Bordeaux - Wuhan 2006-2008 a été établi, listant une soixantaine d'actions concrètes réalisées. Un nouveau programme d'action pour 2009-2011 est en préparation avec une priorité donnée aux thèmes de la protection de l'environnement.

LE RAYONNEMENT PATRIMONIAL

La mise en valeur du patrimoine urbain

Renouveler et protéger le patrimoine de la ville

Afin de garantir l'adéquation entre les projets de développement urbain et le classement de la ville au patrimoine mondial de l'humanité, une instance, le CLUB (Comité de liaison Unesco-Bordeaux), a été créée en septembre 2008. Elle a pour objectif d'évoquer les projets pouvant être sensibles au regard des valeurs du site à préserver. Des études techniques sur la passerelle Eiffel, placée en instance de classement, ont été engagées.

La fréquentation de l'office de tourisme en 2008 a augmenté de 4 % et les visites de ville de 12 %. L'origine des touristes est plus diverse et leur niveau d'exigence plus élevé, s'agissant d'un site inscrit au patrimoine mondial. Une charte de coopération a été signée entre Bordeaux Port de la Lune -Blaye - Cussac fort Médoc et la juridiction de Saint-Émilion. Elle vise à développer la dynamique de ces sites reconnus par l'UNESCO.

La démarche de mise en valeur, par les services de la ville, des sites principaux visités par l'Office de Tourisme a été engagée (Palais Gallien, grosse cloche, tour Saint Michel, site archéologique Saint Seurin) et une première tranche de jalonnement patrimonial a été réalisée. La Ville et l'Office de Tourisme ont établi un premier circuit patrimoine mondial.

La Ville s'est engagée dans l'Association des biens français du patrimoine mondial, l'Organisation des Villes Patrimoine Mondial et le réseau ICOMOS. La coopération Bordeaux Oran dans le cadre du programme européen Archimèdes sur la redynamisation des cœurs de ville historique s'est achevée.

Concourir au maintien de la qualité architecturale et au rayonnement patrimonial de la ville

L'augmentation du nombre de bâtiments protégés témoigne de la qualité des architectures dans les quartiers recensés. Cette année, deux comités scientifiques ont été nécessaires pour présenter les résultats de la documentation historique.

La mission d'assistance d'Alexandre Méliissinos, dans le cadre de l'opération de recensement de la ville de pierre, a été renouvelée pour un montant maximal annuel de 0,14 M€ .

Le ravalement

La 3^{ème} campagne de ravalement porte sur 570 immeubles :

- 291 immeubles ont été visités en prescription de travaux
- 151 ont fait l'objet d'un commencement de travaux

Le patrimoine culturel

L'année 2008 a permis de consolider les efforts de mise en valeur et de conservation du patrimoine historique de la ville.

Ainsi, de nombreuses interventions de sauvegarde et de conservation de bâtiments inscrits et classés ont pu être réalisées dans le cadre du programme de restauration des monuments historiques, défini avec l'Etat.

Pour l'église Saint Michel, des travaux d'importance ont été amorcés (restauration du chevet, réhabilitation de la chapelle Saint Joseph, chantier de l'orgue) alors que pour l'Eglise Sainte Eulalie, l'opération de la restauration de la chapelle nord a été terminée (pour un coût global de 0,18 M€).

Des opérations emblématiques se sont achevées : d'une part, la restauration de la façade sud sur jardin du Palais Rohan (coût total de l'opération 0,68 M€) et, d'autre part, celle du portail de la piscine Judaïque (montant de l'opération 0,27 M€).

L'intervention sur les édifices patrimoniaux a concerné également des bâtiments non protégés au titre des monuments historiques, mais dont l'intérêt patrimonial est tout aussi important, avec notamment la fin du ravalement du musée des Beaux Arts (0,33 M€ en 2008 sur une opération totale de 2 M€).

Une action particulière a été menée pour la restauration du patrimoine mobilier exposé dans le domaine public de la Ville, de la statue de Montaigne à la statue du Parc de Lussy.

Enfin, des actions ciblées de valorisation et d'animation du patrimoine ont rencontré un grand succès.

Ainsi, l'édition 2008 des « journées du patrimoine », placée sous la thématique « patrimoine et création », a permis de valoriser notre patrimoine bordelais grâce aux associations, aux artisans, mais également, aux historiens, aux architectes, aux urbanistes et aux artistes qui oeuvrent à sa promotion.

Ces journées du patrimoine ont atteint un succès jamais égalé : ce sont près de 90 000 entrées qui ont été comptabilisées (60 000 en 2007), soit une augmentation de 50 % des fréquentations. En 2008, 100 sites ouverts et 150 rendez-vous, visites guidées, animations, conférences ou concerts ont été organisés ou coordonnés par le service patrimoine.

Au cours du dernier trimestre 2008, une animatrice de l'architecture et du patrimoine a été recrutée, conformément aux termes de la convention Ville d'Art et d'Histoire liant la Ville à l'Etat, pour mieux sensibiliser les Bordelais et les touristes au patrimoine et pour développer ainsi les retombées économiques qui renforceront le rayonnement de Bordeaux.

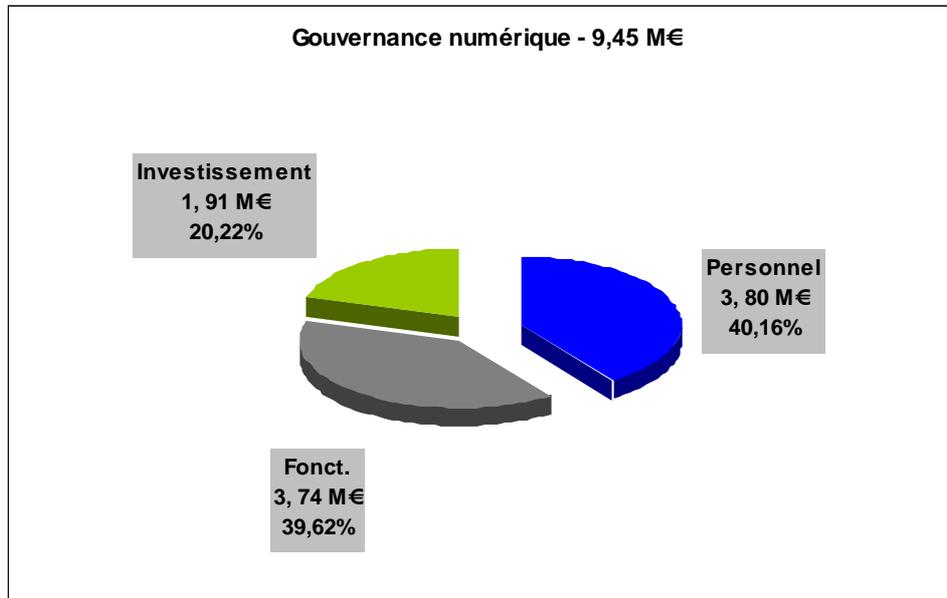
Les mises en lumière du patrimoine

La mise en lumière de la fontaine de la place Laffargue a été réalisée tout comme celle du Musée des Arts Décoratifs (montant total de 0,24 M€). Les projets et essais de l'illumination de la Porte Dijeaux ont été validés en 2008.

Enfin, les mises en lumière de la façade de l'Hôtel de Ville côté jardin, et du Jardin Public, côté Cours de Verdun, ont été réalisées.

LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

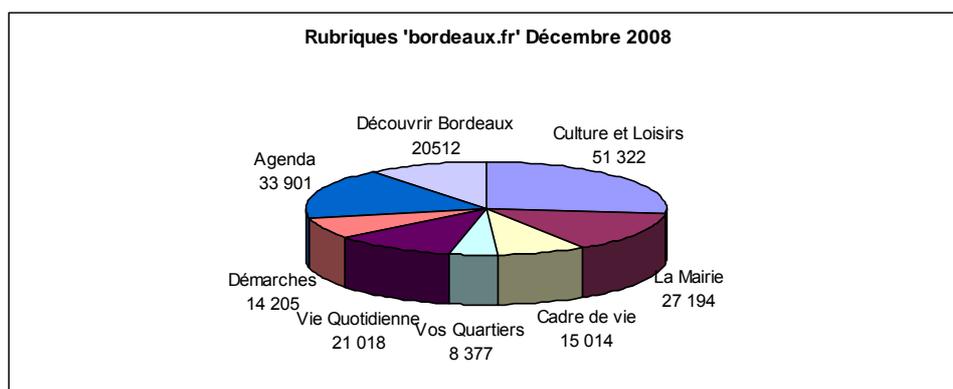
La gouvernance numérique



Le plan e-administration et système d'information

L'objectif de la Ville vise à favoriser l'accès au haut débit et à la société numérique par tous et pour tous : habitants, touristes, partenaires et entreprises. Pour ce faire, il convient de développer l'administration électronique comme outil de proximité et de simplification de la vie quotidienne des Bordelais, mais aussi comme levier de modernisation de l'administration pour un service aux usagers adapté à la demande, personnalisé et de qualité.

Dans ce contexte, le succès confirmé du portail « Bordeaux.fr » en fait un axe majeur de l'engagement de la ville vers l'e-administration. 'Bordeaux.fr' a reçu 2,57 millions de visiteurs qui ont vu 16 millions de pages, soit une fréquentation encore en progression de 12 % en 2008. L'agenda et la bibliothèque sont les rubriques les plus visitées.



Séance du lundi 22 juin 2009

L'utilisation des services en ligne et du guichet administratif rencontre un succès croissant :

- Mise en place d'un espace famille : 65,41 % des familles ont payé leurs prestations par Internet dès le lancement, soit 7 613 familles.
- 15 % du trafic porte sur la consultation du guichet des procédures administratives,
- 65 352 demandes d'actes d'état civil ont été reçues sur le portail ;
- 90 % des documents de consultation ont été récupérés en ligne directement par les fournisseurs,
- Démarrage d'une rubrique emploi et stage : 4 300 demandes d'emploi reçues, soit 30 % des demandes d'emploi totales.

Le Guichet unique de proximité

L'année 2008 a permis de développer la logique de guichet unique, en complément de la création des points d'accueil de proximité, favorisant le traitement unifié et homogène d'une demande (guichet, téléphone, courrier, Internet) et le traitement des interventions. Ainsi a été mise en place la plate-forme « allo proximité » permettant d'enregistrer et suivre les appels et les demandes.

Le plan monétique : carte ville

La mise au point de la carte est terminée, sa diffusion est progressive dans une logique de déploiement par publics : résidents, habitants du secteur sous contrôle d'accès, usagers du stationnement de surface, artisans,...

Le lancement de la carte pour la gestion de la petite enfance est intervenu en 2008, facilitant le suivi des horaires réalisés et les processus de paiement. Par ailleurs, de nouveaux supports comme le téléphone portable, les cartes sans contact, les clés USB, sont à l'étude.

Le schéma directeur d'informatisation et l'extranet des écoles

L'année 2008 a marqué l'intégration des TIC comme outil pédagogique et de communication entre les enfants, les enseignants, les parents, les services municipaux et l'Inspection académique. Le nombre de postes informatiques dans les écoles est ainsi passé de 580 à 810 et 2 tableaux blancs interactifs (TBI) ont été expérimentés. De plus, l'extranet des écoles : base élèves, commandes en ligne des fournitures scolaires, réservation des transports scolaires, a été étendu.

En 2008, les Bordelais ont bénéficié de la mise en place d'une politique transversale de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Ainsi, deux espaces numériques dans les Clubs Faulat et Queyries ont été instaurés et des stages de découverte des TIC à l'atelier Informatique (3 768 heures de formation sur 20 thèmes différents), mais aussi sur l'espace de la bibliothèque Mériadeck, ont été organisés.

Le plan d'informatisation des services

Une centaine de projets fonctionnels ou techniques ont été lancés ou mis en œuvre en vue de faire évoluer le système de pilotage et la couverture fonctionnelle des applications métier au service des directions pour améliorer leur performance parmi lesquels :

- Constitution d'une cellule SIG accompagnant l'ensemble des services de la Ville dans l'élaboration et la mise à jour des informations géolocalisées ainsi que dans la mise en œuvre d'analyses spatiales de leurs données,
- Renouvellement du Système d'Information Ressources Humaines : appel d'offre, choix et début de mise en place d'une nouvelle solution intégrée favorisant le pilotage stratégique et opérationnel des Ressources Humaines.
- Refonte et lancement de l'intranet IRIS pour favoriser les échanges et renforcer le sentiment d'appartenance des agents à la ville,
- Mise en œuvre d'un logiciel d'aide à la rédaction et au suivi des procédures de marchés publics,
- Schéma directeur organisationnel et technique de la gestion technique centralisée (GTC) permettant d'optimiser le processus de fonctionnement des chaufferies,
- Démarrage du projet de refonte de la gestion informatisée de l'éclairage public,
- Gestion des dossiers d'urbanisme : mise en œuvre d'un Extranet réglementaire à disposition des instructeurs, mise en œuvre d'indicateurs de suivi et de pilotage de l'activité d'instruction, initialisation de l'observatoire du foncier,
- Refonte du système d'information de la police municipale : gestion des effectifs, de la main courante, du traitement des PV et des timbres amendes, ...
- Mise en œuvre d'un service de Téléalerte, grâce auquel plusieurs campagnes d'informations ont été lancées (notamment Bordeaux 2013),
- Refonte du système gestion des taxes gérées par la surveillance.

Modernisation et fiabilité du système de production

Il s'agit tout à la fois de piloter la gouvernance et l'urbanisation du système d'information de la Ville, dans une logique de performance, de transversalité, de sécurité des services délivrés et de maîtrise des coûts, et de garantir le bon fonctionnement et la sécurité du système d'information, des applications informatiques et des infrastructures techniques qui le composent.

Les actions les plus significatives menées en 2008 consistent en :

- l'augmentation du parc (8 %), soit 2 223 postes de travail, dont le renouvellement de 463 postes.
- la mise en place d'une gestion de centre d'appels pour mieux mesurer le service rendu (12 880 appels reçus).
- rationalisation des équipements d'impression et paramétrage pour réduire le nombre de copies, (100 copieurs multifonctions paramétrés en recto verso, 300 imprimantes personnelles enlevées, 2 000 000 pages éditées en moins).
- l'introduction des critères de développement durable dans les dossiers de consultations : achat de papier de type « NF environnement ». Encres végétales et cartouches d'encre réutilisables, normes d'emballage, mise en place de réseaux appropriés de collecte et de traitement des matériels en fin de vie.
- la maîtrise de la consommation d'énergie des outils informatique par le paramétrage des systèmes de mise en veille des ordinateurs, le remplacement des tubes à rayon cathodique par des écrans plats, l'optimisation des moyens d'impression et par la réduction du nombre de nos serveurs dans le projet de virtualisation.

- audit de l'installation de la climatisation de la salle d'exploitation pour adapter la production de froid au regard des besoins des infrastructures, et rationaliser les coûts de consommation d'énergie.

Les moyens opérationnels d'exploitation des services

En 2008, pour poursuivre la réduction du parc dont la Ville est propriétaire, ont été mis en location 46 véhicules de type Smart et 14 Toyota Prius, véhicules par ailleurs les plus performants sur le marché en termes d'émission de CO₂.

Au total, 0,45 M€ ont été consacrés à la location de la flotte automobile, incluant les véhicules frigorifiques ainsi que les forts gabarits.

Une réduction globale de la consommation de carburant s'est opérée avec une réduction de plus de 23 000 litres de carburant, soit un gain en volume de 2,6 % par rapport à 2007.

La stratégie immobilière et économies d'énergie

Energie

Le bilan 2007 des consommations d'énergie (hors éclairage public) s'élevait à 92 GWh. En 2008, ces mêmes consommations (ramenées à patrimoine constant et corrigées des variations climatiques) s'élèvent à 90,5 GWh, soit un gain d'environ 2 %.

Les nouveaux marchés d'exploitation des installations thermiques ont démarré en mai en intégrant des objectifs forts d'efficacité énergétique et un plan de progrès qui permettra l'amélioration des caractéristiques des installations existantes. En outre, un prestataire a été désigné pour assurer, en étroite collaboration avec les services informatiques, la définition du schéma directeur pour la modernisation et l'extension de la gestion technique centralisée des équipements.

Enfin, un diagnostic a été réalisé et une consultation lancée pour arrêter, par accord cadre, les prestataires qui interviendront en 2009. Un bureau d'études spécialisé a été désigné pour l'assistance à la préparation de l'ouverture du marché de l'énergie.

Petit entretien

L'objectif de réduire significativement, dès l'année 2008, le recours aux entreprises privées s'est réalisé dans de bonnes conditions avec le transfert de plus de 0,1 M€ vers l'activité en régie. Ce déplacement d'activité vers les ateliers de la Ville s'est traduit, sur deux ans, par une réduction de près de 45 % des bons de travaux dédiés aux entreprises.

Dans le courant de l'année 2008, la mise en place d'une enveloppe spécifique (0,1 M€) a permis d'accélérer les actions de remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules basse consommation sur les monoblocs de secours et des dispositifs d'éclairage. De ce fait, 26 sites (bâtiments administratifs, écoles, bibliothèque, musées) et l'ensemble des salons et salles accueillant du public au sein de l'Hôtel de Ville ont été équipés.

M. LE MAIRE. -

Monsieur l'Adjoint Chargé des Finances.

M. MARTIN. -

Merci Monsieur le Maire. Je serais tenté de dire que le Compte Administratif 2008 répond aux fondamentaux que vous avez indiqués à votre arrivée, Monsieur le Maire, en 1995, à savoir : maîtrise de la fiscalité par une gestion rigoureuse de notre administration, désendettement continu et augmentation de l'investissement, le tout maintenant assorti de la connotation développement durable qui ne fait que s'amplifier dans l'ensemble des actes de notre administration, y compris d'ailleurs pour nos concitoyens.

Après intégration des restes à réaliser en dépense et en recette, ce qu'il faut noter c'est que l'excédent net global s'élève à 2.490.000 euros. Ce sont des restes qui seront utilisés pour financer des opérations nouvelles, notamment le CCAS, etc.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 335,21 ME pour 2008.

Le taux de réalisation dépasse les 100%. On est à 100,63% parce qu'il y avait les restes de l'an dernier, d'où ce dépassement, mais c'est un excellent résultat.

Parmi les principales recettes le produit fiscal a représenté 162,19 ME

La DGF qui représente la participation de l'Etat s'est élevée à 61,05 ME.

On peut dire que le produit fiscal témoigne, s'il en était besoin, du dynamisme de la Ville avec une augmentation de 1,27%, ce qui n'est pas mal par les temps qui courent.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles se sont élevées à 293 ME.

Le taux de réalisation là encore est excellent puisque nous sommes à près de 98%.

Les frais de personnel représentent pratiquement 158 ME, soit 4,82% du budget de fonctionnement. C'est la part la plus importante.

Les subventions également représentent un poste qui s'élève à 31,86 ME, en évolution de 7% par rapport à 2007.

Pour le personnel, Monsieur le Maire, ce que l'on peut dire c'est qu'il y a une évidente amélioration des services auprès de nos concitoyens puisque les principaux recrutements ont été faits dans le cadre de la petite enfance et tout ce qui concerne la proximité, l'accueil également des handicapés, la revalorisation des indices... enfin tout un système qui progressivement améliore et les services nos usagers et les conditions de travail de nos agents.

Pour ce qui concerne l'investissement :

Les dépenses d'équipement qui contribuent à l'enrichissement du patrimoine de la ville se sont élevées à 66,84 ME, soit près de 10 ME de plus que ce qui avait été prévu au BP 2008.

Séance du lundi 22 juin 2009

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 67%, ce qui est également tout à fait intéressant.

Depuis 2002, ce chiffre est à noter, les dépenses d'équipement réalisées ont progressé de 35,6%.

Malgré cette progression, je le disais dans les fondamentaux tout à l'heure, la gestion 2008 se caractérise par la poursuite du désendettement puisque le stock de la dette s'élevait au 31/12/2008 à 188 ME, contre 190 ME au 31/12/2007. On s'est donc désendetté de 2,5 ME supplémentaires en un an.

Ce qu'il faut dire également c'est qu'en quelques années notre capacité de désendettement est passée de 6,2 années à 4,3 années, ce qui nous met largement en tête des grandes villes françaises.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que l'on peut dire globalement sur ce compte administratif. Je suis convaincu qu'il y aura des questions. Je reste à la disposition de nos collègues, en remerciant l'ensemble des services qui sous l'autorité du Secrétaire Général ont fait merveille en 2008, comme ils le font aussi cette année.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, le Code Général des Collectivités Locales prévoit que :

« Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit sont président.

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Pour laisser les débats se dérouler dans la plus grande... comment dire.... effervescence d'idées, je vais profiter de ces dispositions du Code Général des Collectivités Locales pour me retirer.

Je vais vous demander d'élire un président de séance. J'ai une proposition à vous faire en la personne de mon voisin de gauche Hugues MARTIN.

Vous êtes tous pour ?

Il y a des oppositions ? *(Aucune)*

Il y a d'autres candidatures ? *(Aucune)*

Mon cher Hugues tu présides la séance. Je te laisse le micro.

(Monsieur le Maire cède la présidence à M. Hugues MARTIN et quitte la séance à 15 h 20)

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, merci de votre confiance. Mes chers collègues le débat est ouvert.

M. HURMIC.

M. HURMIC. –

Monsieur l'Adjoint, même en l'absence du Maire je souhaiterais pouvoir intervenir sur deux questions d'actualité relatives à ce compte administratif.

J'interviendrai successivement sur le chapitre concernant la politique « Le développement sportif » et également sur la propreté, c'est-à-dire le tri sélectif en porte à porte à Bordeaux, qui sont deux paragraphes de notre compte administratif.

Première intervention : la politique « Le développement sportif » de notre ville en évoquant, vous l'avez compris, une question d'actualité à savoir le projet de grand stade que vous projetez de construire à Bordeaux-Lac.

Nous avons déjà débattu dans cette enceinte lors du dernier Conseil Municipal de cette triste perspective, donc je n'y reviendrai pas dans les détails. Je voudrais simplement vous interroger, Monsieur le Maire, sur l'attitude de la Ville de Bordeaux à la suite de la visite qui a eu lieu le 15 juin, de Messieurs Escalette et Diriez(?), c'est-à-dire deux hauts responsables de la fédération et de la ligue de football qui vous ont clairement indiqué qu'il était hors de question que la Ville de Bordeaux puisse être sélectionnée pour ce qui s'appelle l'Euro 2016 si elle ne décidait pas de construire un grand stade nouveau à Bordeaux.

Je suis assez étonné par cette espèce d'ultimatum, voire cette oukase qui nous est posée par ces messieurs dans la mesure où, comme vous, sans doute, j'en étais resté au rapport qui a été confié par le Premier Ministre M. FILLON au premier président de la Cour des Comptes M. Philippe SEGUIN aux termes duquel la position de notre pays représentée par cette commission ad hoc, consistait à dire que dans la perspective de l'Euro 2016 il devait y avoir 9 villes françaises qui seraient sélectionnées. Pour ces 9 villes françaises on considérait qu'il y avait déjà 4 villes qui avaient pris la décision de se doter d'un grand stade : Lille, Lyon, Nice et Strasbourg.

Cette commission évoquait également des rénovations et des aménagements possibles en vue de cette perspective de la Coupe d'Europe, et Bordeaux, comme d'autres villes dont Nantes et Toulouse faisaient partie de cette deuxième catégorie.

J'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi subitement les données ont changé, que subitement la Ville de Bordeaux si elle veut concourir ait impérativement besoin de se doter d'un grand stade ?

J'ai envie de vous dire aussi, Monsieur le Maire : d'où parlent ces gens-là ? Je considère que ce type de décision est une décision éminemment politique, délibérative. Je considère que personne n'a à nous imposer un équipement sportif qui coûterait au bas mot 250.000 millions d'euros, sachant que pour les grands stades qui sont actuellement en construction, les budgets ont déjà éclaté, voire même doublé pour certains d'entre eux.

Donc Monsieur le Maire, je vous dis que je considère que cette décision nous revient à nous, à nous seuls, assemblée délibérative.

Et je suis très inquiet – je vais terminer ce chapitre là-dessus – quand je sais que ces Messieurs Escalette et Diriez vous ont indiqué que vous deviez leur donner une réponse impérativement au mois de septembre prochain pour des stades qui devraient être terminés au printemps 2014. Calendrier extrêmement restreint qui nous est imposé par les caprices des responsables footballistiques.

Je souhaiterais savoir si vous avez l'intention, avant le mois de septembre prochain date à laquelle vous devez impérativement donner une réponse, de nous faire délibérer sur cette question-là pour que nous soyons à même d'émettre un avis sur ce type d'investissement extrêmement onéreux pour notre collectivité ?

M. MARTIN. -

M. HURMIC, avant que vous alliez plus loin je pense que vous comprendrez avec moi que c'est le maire lui-même qui répondra à cette question à son retour.

M. HURMIC. -

D'accord, en regrettant qu'il n'ait pas jugé utile de rester.

Voilà pour la première partie de mon intervention.

J'aborde maintenant la deuxième partie qui a trait à la propreté et à ce que vous appelez le tri sélectif en porte à porte à Bordeaux.

Vous nous indiquez dans ce compte administratif : « Le déploiement du tri sélectif se poursuit ». J'ai envie de vous dire : il se poursuit, mais avec quelles difficultés ! Et là vous me permettez de vous faire une suggestion, Monsieur le Maire.

Ma suggestion est la suivante. Nous nous sommes dotés à la fin de l'année 2008 d'un outil qui normalement devrait être sollicité pour que notre ville puisse faire cette transition vers le tri sélectif avec moins de difficultés qu'elle ne le fait actuellement, c'est l'Agenda 21.

Vous avez, Monsieur le Maire, dans l'Agenda 21 un certain nombre d'ingrédients qui vous permettent à mon sens d'éviter les soubresauts que connaît actuellement le tri sélectif en centre ville.

Je prendrai deux exemples.

D'abord sur le fond. L'Agenda 21 nous impose de lutter efficacement contre l'envahissement des déchets et pour le tri sélectif. C'est-à-dire que toute réflexion actuellement menée avec les riverains doit privilégier cet impératif de développement durable, à savoir le tri sélectif des déchets.

Deuxièmement, l'Agenda 21, nous avons suffisamment insisté ici à l'occasion de ses débats, repose sur une méthodologie à savoir la consultation le plus en amont possible de nos concitoyens pour les associer aux projets d'Agenda 21 et pour les associer aux projets qui les concernent.

Il nous semble que dans la discussion actuelle sur la façon dont se déroule le tri des déchets dans l'hypercentre de Bordeaux, vous avez délibérément tourné le dos à ces deux objectifs.

D'une part on entend parler de comités citoyens, etc., qui représentent un certain nombre de riverains, mais à aucun moment on ne sent ces gens-là extrêmement préoccupés par cet impératif du tri sélectif des déchets que nous devons effectivement redéployer.

D'autre part nous considérons que si vous aviez vraiment voulu éviter l'embarras dans lequel vous êtes aujourd'hui placé vous auriez dû appliquer les préconisations de l'Agenda 21 en faisant en sorte qu'il y ait une concertation en amont. C'est-à-dire avant même de décider d'installer des bacs, j'ai envie de dire un peu n'importe comment, des grands bacs pour des petits appartements totalement inadaptés, vous auriez dû faire ce que nous vous demandons de faire dans le cadre de l'Agenda 21, à savoir une concertation pour faire en sorte que le tri sélectif en porte à porte se fasse aussi dans la concertation en porte à porte et que le Bordelais soient associés à ce type de délibération et ne découvrent pas du jour au lendemain qu'ils sont dotés de deux poubelles qu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire. Je vous suggère maintenant au niveau de la méthodologie de vous référer à cet Agenda 21 et d'organiser une vraie concertation. Non pas privilégier l'écoute de ceux qui crient le plus fort, ou de ceux qui pétitionnent le plus fort et qui s'autoproclament citoyens... Non. Je crois que la concertation ça s'organise. Il y a une méthodologie. L'Agenda 21 est un outil qui doit vous permettre cette méthode, et je crois que nous pourrions ainsi sortir des difficultés dans lesquelles, avec la complicité de la Communauté Urbaine de Bordeaux, vous vous êtes plongé pour mal résoudre ce problème du tri sélectif en porte à porte.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire je voudrais intervenir sur plusieurs points - plusieurs sujets ont été abordés dans la précédente intervention - mais d'abord et avant tout sur le compte administratif que vous nous avez présenté.

Je sais que vous avez coutume de dire dans les conseils de quartiers, mais ici également, que les socialistes proposent toujours plus de dépenses et toujours moins de recettes. C'est une formule que vous connaissez bien, M. MARTIN. C'est facile de le dire à la place où vous êtes. C'est un moyen de critiquer vos adversaires. En tout cas je reconnais bien là votre sens de l'humour.

Mais vous savez fort bien que le niveau de fiscalité est inadmissible pour les Bordelais où qu'ils habitent, puisqu'on est soumis au même impôt dans Bordeaux. Je vais vous le prouver. Nous avons dans ce compte administratif tous les moyens pour cela.

En échange il y a des dépenses somptuaires que nous dénonçons comme telles, en communication, réceptions, en grands événements, le grand stade – on vient d'en parler – auxquelles vous vous astreignez.

Ce n'est pas qu'on veuille plus de dépenses et moins de recettes, ce qu'on souhaite c'est qu'il y ait le meilleur rapport qualité / prix pour les Bordelaises et les Bordelais. C'est cela que nous attendons de vous et que nous ne trouvons toujours pas, comme votre compte administratif le montre bien.

Je vais prendre uniquement deux données pour être court. Je sais que je suis minuté dans le temps.

La première donnée : l'augmentation des impôts.

Dans le document 1, le document administratif que tout le monde a eu, il y a le produit des impositions directes par rapport à la population, la valeur communale et les moyennes nationales de la strate.

Comme on vous le disait dans le cadre du budget, la valeur communale c'est 741 euros, alors que la moyenne nationale de la strate est de 679 euros. Ce qui veut dire qu'à Bordeaux en moyenne on paie 10% de plus d'impôts par rapport aux villes comparables.

Et pourtant vous augmentez encore l'impôt à Bordeaux. En 2008 le traitement des fonctionnaires a augmenté de 0,6%, le SMIC de 2%, LE RMI, les minima sociaux de 1,5%, et l'impôt à Bordeaux a augmenté de 3,6%, c'est-à-dire bien plus que l'amélioration du pouvoir d'achat, si tant est qu'il y ait eu amélioration du pouvoir d'achat. Ça, c'est un élément qui est à prendre en compte. On a un impôt très élevé, et on a un impôt qui augmente encore !

La seconde donnée, M. Hugues MARTIN, c'est en dépense. Ce qui fait la qualité de la vie c'est quoi ? C'est ce que la collectivité finance pour améliorer la situation des écoles, des salles de classes, des crèches, tout ce qu'on appelle en termes un peu forts les investissements. Et ces investissements à travers les budgets que nous avons, ils sont en chute libre.

J'ai repris tous les comptes administratifs depuis 2005 sur l'investissement réalisé dans l'année – pas l'investissement que vous annoncez –

En 2005, d'après le compte administratif – M. MARTIN vous pourrez demander à vos collaborateurs de vérifier si vous ne me croyez pas – 81 millions.

En 2006 : 75 millions d'investissements réalisés.

En 2007 : 67 millions

En 2008 : 66 millions

Vous vous rendez compte qu'on a beaucoup baissé. Plus de 14 millions d'investissements réalisés en moins.

Et il faut dire par contre que l'indice du coût de la construction, c'est cela qui compte pour mesurer l'inflation dans le secteur, a augmenté entre 2005 et 2008 de 20%.

A euro constant cela veut dire que pratiquement l'investissement de la Ville de Bordeaux a diminué de moitié.

On est donc loin des courbes élogieuses que vous présentez dans les conseils de quartiers en faisant ainsi montre de la plus mauvaise foi du monde.

Ce que je voulais également dire à ce niveau, on l'a dans les chiffres qui nous sont donnés toujours à cette même page 1, c'est que les dépenses d'équipements brutes à Bordeaux par rapport au (?) (mot inaudible) de fonctionnement sont de 19,32%. Les autres villes : 23,35% la moyenne de la strate. C'est les chiffres officiels que vous nous

distribuez. On investit beaucoup moins à Bordeaux que dans les autres villes : 19% contre 23 %.

Par contre, c'est vrai qu'il y a un sport dans lequel on est bon à Bordeaux, c'est ce que certains appellent « la blanchisserie bordelaise ». C'est-à-dire cette habileté qu'on a à transformer les fonds d'Etat qu'on reçoit, les fonds européens, les fonds de la Région, les fonds du Département, et surtout les fonds de la Communauté Urbaine, qui deviennent finalement les investissements de la Ville de Bordeaux qui embellissent votre ville.

Non. La Commune de Bordeaux, en dehors de la « blanchisserie », le fait de moins en moins.

Et quand on voit que vous vous lancez dans de super-productions sur le plan de la culture, sur un stade, je crois qu'il y a beaucoup mieux à faire pour améliorer le quotidien des Bordelaises et des Bordelais dans tous les quartiers et pas simplement dans l'hypercentre touristique. C'est cela que nous attendons.

Mathieu ROUYEYRE va intervenir sur le tri des déchets. J'interviendrai tout à l'heure sur la culture qui est encore un point faible. Mais pour le moment je vais laisser la parole à d'autres.

M. MARTIN. -

Merci. M. RESPAUD, il y a des termes qu'il est un peu hasardeux d'employer comme celui de « blanchisserie », à moins que vous parliez de la Région, peut-être ? Parce qu'en termes de blanchissage on n'est pas mauvais. Lorsqu'on s'approprie tous les pôles de technologie, lorsqu'on s'approprie le pôle universitaire et autres, là on est vraiment champion de France toute catégorie.

M. RESPAUD. -

Vous préférez le terme de « moulinette »... ?

M. MARTIN. -

En ce qui concerne la Ville je vous demande de retirer ce terme car il n'est absolument pas approprié. Je vous répondrai après sur le reste.

M. MAURIN vous avez la parole.

M. MAURIN. -

Sur le compte administratif, Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord un premier constat sur les taux d'exécution du budget voté. Le document révèle une progression de plus de 36% du programme d'investissement, et les restes à réaliser diminuent de 64,41 ME en 2007 à 58,43 ME en 2008.

Ces restes à réaliser représentent toutefois, il faut le préciser, presque l'équivalent d'une année d'investissement : 66,76 ME en 2008, ce qui est pour nous considérable.

Cela veut dire que les recettes sont appelées sur cette base, notamment la fiscalité, mais qu'à l'arrivée beaucoup de projets annoncés ne sont pas réalisés. On peut même se poser la question parfois de la tentation d'effet d'annonce.

Cela interroge a posteriori sur l'utilité d'augmenter de près de 2% la fiscalité et de 4,85% les recettes fiscales, soit plus de 7 ME.

On peut noter aussi à propos des recettes de fonctionnement que c'est sur les ménages à travers la fiscalité, mais aussi au titre du paiement des services par les usagers, +7%, que repose la compensation de la diminution des contributions de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement et compensation fiscale progressent de moins de 1%, ce qui représente en euro constant une réduction de près de 1% sur la base de l'inflation ménages et de plus de 2% sur la base de l'inflation dite « du panier du Maire ».

La majorité municipale qui soutient au plan national la réduction des dépenses publiques fait ainsi payer par l'impôt local les cadeaux fiscaux faits au plan national aux plus riches, le bouclier fiscal notamment, pour ne citer que celui qui a fait largement débat.

Concernant l'endettement, la diminution de 2,5 ME de l'encours de la dette montre aussi qu'un recours plus important à l'emprunt au niveau par exemple du maintien de l'encours, aurait pu aussi contribuer à réduire, voire supprimer l'augmentation de la fiscalité en 2008. Je sais que nous avons ici un désaccord majeur sur le recours à l'emprunt. Pour nous aujourd'hui il nous paraît tout à fait logique que les générations de demain financent elles aussi les équipements dont elles bénéficieront demain également.

Une telle augmentation de l'emprunt est réaliste quand vous annoncez en 2008 une capacité de 4,3 ans, alors que vous jugez, Monsieur le Maire, que pour la CUB une capacité de désengagement de 7 ans ne serait pas excessive.

Enfin sur la question de l'emprunt vous évoquez la hausse des taux qui est contraire à l'évolution des taux de la Banque Centrale Européenne, mais qui traduit l'augmentation considérable, multiplication par 3, de la marge réalisée par les banques. Une pénalisation des collectivités sur laquelle le gouvernement qui a été interrogé se prétend impuissant.

Or, quand on voit les grandes associations d'élus réfléchir dans l'esprit de ce qu'a fait l'ACUF à une agence publique de financement public, il est plus qu'urgent de constituer, comme de plus en plus de personnes le demandent, un pôle public de financement autour de la Caisse des Dépôts de la Banque Postale notamment qui ne doit pas être privatisée comme l'a décidé le gouvernement, autour également des Caisses d'Épargne, et autour des Banques Coopératives et Mutualistes.

Sur la déclinaison concrète de ce budget poste par poste, je ne détaillerai pas nos positions prises lors des débats de l'hiver dernier, mais je tiens à rappeler quand même les points d'échec selon nous de la politique municipale.

Le premier point c'est le développement économique et l'absence de projets d'envergures autres que le tourisme et l'implantation de mètres carrés de bureaux.

Le deuxième point c'est le logement social. En attendant les grandes opérations des Berges du Lac, de Bastide-Niel, des Bassins à Flots, Bordeaux maintient son retard en dessous des 15% du taux de logement social sur l'ensemble de la ville.

Sur la petite enfance, dans l'attente de remplir les objectifs que le Maire a fixé pour les années qui viennent, nous sommes toujours dans une situation de crise avec cet été encore un grand nombre de familles qui vont être sur liste d'attente pour une place notamment en crèche collective sur la Ville de Bordeaux. C'est un point négatif.

Sur la politique culturelle, Mme VICTOR-RETALI reviendra tout à l'heure dans le débat sur les délibérations. Là encore nous avons beaucoup à faire pour rendre l'aide culturelle et la culture pour tous à disposition de l'ensemble du public et au service de l'ensemble des troupes bordelaises. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, un mot sur un des dossiers du compte administratif qui concerne l'habitat et le logement.

Le volet est succinct. Deux parties sont évoquées : le logement locatif social et l'accession sociale.

Sur le logement locatif social il n'est fait état que des demandes et des réponses qui ont pu être faites à ces demandes.

Donc nous apprenons qu'en 2008, 1656 courriers concernant une recherche de logement ont été enregistrées et que 675 demandes de logement ont été satisfaites avec un temps de 6 mois et demi d'attente.

Par contre, pour ce qui concerne l'offre : absolument aucune donnée chiffrée.

Tout de même je pense qu'il faudrait que soit prise l'habitude que nous ayons année par année un état du nombre de logements produits sur la ville, là, en l'occurrence sur l'année 2008, et du nombre de logements locatifs sociaux qui sont produits sur cette ville. Il me semble que s'il y a une demande, en face il devrait y avoir une offre. Ça me paraît tomber sous le sens.

Le deuxième point c'est celui de l'accession sociale. Est évoqué cet objectif de prêt à taux zéro pour lequel nous nous sommes engagés à hauteur de 150 logements pour 0,68 ME. Nous avons nous, pour notre part, regretté que cet objectif soit aussi faible. Mais alors de l'objectif à la réalisation il y a encore un pas qui me paraît devoir être souligné. En fait, simplement 28 logements ont été réalisés avec le bénéfice d'un prêt à taux zéro.

Et il est notifié en commentaire que, c'est là que je voulais intervenir et mettre l'accent :

« Il est à noter que 27 de ces 28 logements – dites-vous - sont situés sur l'opération Saint Jean et bénéficient d'une TVA (...) Les objectifs sont difficilement réalisables en raison principalement du ralentissement économique et de ses conséquences tant en termes de financement qu'en termes de confiance des ménages. »

Donc en conclusion vous indiquez que c'est extrêmement difficile de réaliser ce projet d'accession sociale via les prêts à taux zéro.

Je suis surprise parce que j'ai lu dans la gazette des communes qui est extrêmement récente puisque datée du 22 juin 2009, qu'il y a d'autres secteurs où les choses sont totalement différentes.

Je prends l'exemple de Nantes-Métropole où, eux, à l'inverse, ça va très très bien. Donc je voudrais qu'on m'explique pourquoi ce qui ne marche pas ici peut très bien marcher ailleurs. Lancé en septembre 2006, le dispositif de prêt à taux zéro a mobilisé plus de 30 ME d'engagement – nous on est à 0,86 ME – pour 3500 dossiers au lieu des 1500 prévus.

Nantes-Métropole avait prévu 1500 logements en PTZ - nous, nous en sommes à 150 ; comme quoi il est important de relativiser les chiffres – pour un engagement qui a finalement concerné 3500 dossiers et 30 ME.

Je pense qu'il faudrait que nous révisions nos ambitions à la hausse et que nous nous donnions les moyens que ce dispositif puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions.

Je voulais juste ajouter un mot. Ceci me semble d'autant plus urgent que nous avons eu récemment un bilan du programme local de l'habitat. C'est quand même très important de rappeler quelques chiffres qui montrent à quel point il faut vraiment qu'on maintienne l'effort :

Un T3 de 70 m² dans la CUB en location c'est 616 euros par mois. C'est inaccessible à 66% des ménages, c'est-à-dire inaccessible aux 2/3 des ménages.

A l'achat c'est 162.000 euros dans l'ancien. C'est inaccessible aux ¼ des ménages.

Et à l'achat dans le neuf c'est 207.000 euros. C'est inaccessible à 85% des ménages.

Ces trois chiffres montrent, je crois, que sur la question du social, tant du locatif social que de l'accession sociale, il s'agit vraiment de maintenir l'effort.

Je vous demande que nous ayons des bilans un peu plus affûtés sur ces deux volets.

M. MARTIN. -

Merci. Madame. Nous demanderons à qui de droit de maintenir l'effort, effectivement, voire de l'amplifier. Il s'agit de la Communauté Urbaine qui est responsable et pas la Ville. Vous le savez bien.

M. ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je regrette que Monsieur le Maire ne soit pas là. Mon intervention première portera sur la propreté à Bordeaux.

Bordeaux, du moins son centre ville est sale, voire très sale. Il s'agirait que le politique y remédie.

Les poubelles débordent. Excusez-moi du peu, ça pue. Les cadeaux canins jonchent le sol. Si vous perdiez un électeur à chaque fois qu'une rencontre pedestre malheureuse a lieu, j'imagine que des efforts suffisants pourraient être entrepris pour régler cette situation.

La nuit tombée les portes et les murs de certaines parties du centre ville deviennent des urinoirs et plus, mais je vous passe les détails. Je ne vous parle pas des débris de verre.

Et j'aurais tendance à dire que si on regarde la nuit précédente et la nuit qui a vu gagner notre équipe de football, ce n'était véritablement pas triste...

Ça passe par une gestion calamiteuse des déchets, une absence de contrôle, à mon avis, des propriétaires de chiens, un manque cruel de sanisettes et autres mobiliers plutôt utiles pour ce genre de chose.

Dans une ville classée UNESCO on pourrait au pire se lamenter, mais il me semble que le problème est bien grave, parce qu'il peut s'agir aussi d'un problème de santé publique. Je ne parle pas des cafards, des rats, des microbes....

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Ecoutez, si ça fait rire mes collègues, moi je les invite à venir faire une petite visite dans les rues de Bordeaux, à rencontrer la population. J'ai fait quelques clichés la semaine dernière dans l'hypothèse où pour vous ça n'existe pas, où pour vous tout est propre à Bordeaux, où il n'y a aucun problème.

Il s'agirait quand même vraiment de prendre en compte cette situation parce que ça devient particulièrement invivable pour un certain nombre de Bordelais. Ça passe véritablement par un accompagnement, notamment au tri des déchets. Il faut prévoir des animations. Moi je plaide pour une révolution culturelle en matière de propreté à Bordeaux.

Mais cela veut dire deux choses : premièrement, une vraie volonté politique. Cela voudrait dire peut-être que la plupart d'entre-vous venez à la rencontre des Bordelais pour les interroger sur ces questions-là dans le centre ville de Bordeaux, et aussi bien sûr c'est une question de moyens tout à fait essentielle.

Quand on voit le compte administratif, M. MARTIN, dans les dépenses d'investissement le crédit ouvert est de 1,8 ME, le crédit réalisé est de 390.000 euros, soit 21% de l'investissement réalisé par rapport à ce qui était prévu dans le BP. Donc on peut se poser des questions sur le manque de volonté politique pour régler une fois pour toutes cette question de propreté à Bordeaux.

Ma deuxième intervention très courte c'est sur le stationnement.

Là encore, nous l'avons déjà dit, ça continue, les automobilistes sont considérés comme de véritables vaches à lait.

Simplement ces chiffres : le compte administratif de 2003 faisait apparaître en recettes de fonctionnement sur le stationnement 877.000 euros, on est aujourd'hui pour le compte administratif de 2008 à 2.445.000 ME.

Donc on a multiplié par 3 les recettes entre 2003 et 2008. C'est quelque chose de très important. Si au moins à côté de ça on avait des investissements en matière de stationnement équivalents on pourrait comprendre, mais rien du tout. Ça vient contribuer au budget général.

Donc en rien on ne prend en compte le problème des riverains qui subissent le stationnement pour le régler. Là encore on peut le regretter. On le réclame depuis belle lurette. Vous restez impassible que ce soit au niveau de la propreté ou au niveau du stationnement. Peut-être qu'un jour à force vous réagirez.

M. MARTIN. -

Merci.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, M. MARTIN, mes chers collègues, dans ce document vous avez introduit un chapitre qui s'appelle « La démocratie culturelle », dans lequel on parle d'Evento et ce qui s'est passé en 2008. Autrement dit, quelques lignes, et c'est normal.

En revanche sur ce qui s'est passé en 2009, je suis un peu plus dubitatif.

Nous avons soutenu ce projet, mais depuis ce matin nous avons des doutes. Nous ne disons pas encore « casse-cou », mais pour l'instance, prudence.

Prudence au sujet du financement tout d'abord. Je crois me souvenir que lors d'une présentation précédente la part de la ville représentait 2,5 ME, sauf erreur de ma part. Ce matin Monsieur le Maire nous a parlé de 3 ME.

Rassurez-moi sur l'état de ma mémoire.

Ou alors ces 3 ME dont vous parliez ce matin incluent-ils les fonds FEDER ?

Dans ce cas il ne convient pas de les compter dans les autres financements institutionnels. Et dans ce cas-là nous ne serions pas encore à l'équilibre du projet portant sur 4,2 ME.

Ou bien êtes-vous en train de nous proposer une augmentation de la part de la Ville ?

Nous sommes sur un projet qui représente environ 1 point de fiscalité. Cela n'est pas neutre en période de crise. Un projet qui, je l'espère, ne sera pas qu'un projet de prestige là où il aurait fallu peut-être davantage de proximité.

J'avoue être d'autre part très surpris par la petite dizaine d'associations participant à l'événement. Je dis bien « participant », car je n'ai pas entendu qu'elles soient parties prenantes dans la création, mais peut-être simplement chevilles ouvrières.

Sans doute, comme vous l'avez dit ce matin, « toutes les associations n'ont pas forcément quelque chose à dire » - je cite Monsieur le Maire - mais leur a-t-on vraiment demandé ce qu'elles avaient à dire ? Les a-t-on vraiment toutes rencontrées ?

J'avoue que la présentation un peu approximative de M. Faustino ce matin m'a laissé sur ma faim.

D'ailleurs pour un élément de cette importance, et sans être d'un formalisme extrême, je pense que les élus auraient pu recevoir un dossier sur la présentation de ce matin, en quelque sorte un bilan d'étape.

Monsieur le Maire, comme vous nous l'avez demandé, nous vous laissons assumer jusqu'au bout, mais nous vous demandons de dissiper les quelques doutes que je viens de formuler. Merci.

M. MARTIN. -

M. PEREZ, comme vous le savez cet événement aura lieu cette année. Il n'a donc rien à voir avec le compte administratif de 2008.

Je voulais simplement vous dire que pour ce qui concerne EVENTO, la somme qui a été mise à la charge de la ville en 2008 en prévision s'élevait à 350.000 euros.

M. Jean-Louis DAVID.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, sans polémique aucune je voulais répondre à M. HURMIC sur le traitement des déchets, des bacs verre, etc.

D'abord, ce n'est pas à vous que je vais apprendre ça, M. MARTIN, puisque c'est vous qui étiez vice-président de la Communauté Urbaine à l'époque et donc à l'origine du plan Trivacs, en disant que moi je suis preneur de tous les conseils et de toutes les bonnes recettes pour faire en sorte que le tri sélectif en centre ville se passe bien ; et avec mes collègues maires-adjoints chargés de ce secteur, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, les réunions de concertation sur le sujet sont quasi-quotidiennes.

Deuxièmement, je suis un peu surpris qu'on parle du tri des déchets sur le compte administratif de la Ville de Bordeaux, parce que je rappelle quand même que tout ce travail s'effectue - sans vouloir rejeter la responsabilité à quelque moment que ce soit ailleurs - avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine.

Et je rappelle que peut-être la plus grande erreur dans ce domaine-là a été à l'époque d'avoir considéré qu'on pouvait traiter le centre de Parempuyre de la même manière qu'on pouvait traiter le centre ville de Bordeaux.

Aujourd'hui l'actuel président de la Communauté Urbaine, il faut bien le reconnaître, à la demande du Maire de Bordeaux, est sur le point ou a pris un certain nombre de décisions qui vont dans le sens d'une plus grande efficacité dans ce domaine, notamment en centre ville.

Le Contrat de co-développement qui doit être signé entre la Ville et la Communauté Urbaine, le Maire de Bordeaux a mis comme étant une des conditions la mise en place du tri en centre ville dans de meilleures conditions, au point d'ailleurs que tant que la Communauté Urbaine ne sera pas en capacité de relever les bacs 4 fois en ordures ménagères et 2 fois en tri sélectif, elle sera retardée, c'est-à-dire aux alentours du mois d'octobre ou novembre. Sujet qui d'ailleurs est également contesté. En effet, on parlait de l'Agenda 21 tout à l'heure, la complexité du dossier c'est aussi d'assurer 6 ramassages, ce qui en termes de développement durable n'est pas toujours la meilleure solution.

C'est pour dire que je veux bien prendre tous les conseils sur ce sujet. Mais souvent ceux qui conseillent ne sont pas ceux qui agissent. Je le regrette.

Ensuite je voulais rassurer mon collègue Mathieu ROUYEYRE, parce que nous avons au niveau de la Ville de Bordeaux un excellent service de l'hygiène et de la santé et que les problèmes dont vous nous avez parlé tout à l'heure nous les connaissons.

Aujourd'hui, à la demande du Maire, une mission sur l'insalubrité est en route. Pour des raisons, on va dire, de non diffusion à tout public d'un certain nombre de situations, on garde un peu les informations pour nous, mais elle fait un travail remarquable depuis le

mois de septembre dernier, avec fermeture de certains endroits, avec obligation pour les propriétaires de reloger et de faire un certain nombre de travaux à l'intérieur. Je tiens la liste à votre disposition si vous le souhaitez. Ne croyez surtout pas qu'on soit inactif dans ce domaine.

M. MARTIN. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, j'interviendrai sur le chapitre développement durable de ce compte administratif, notamment l'énergie.

Concernant ce chapitre développement durable nous ne pouvons que noter une volonté de votre équipe d'impulser des changements de comportement : maisons éco-citoyennes, thermographie aérienne, adhésion à divers et variés clubs et associations environnementaux, Conseil Scientifique, études de faisabilité pour des éoliennes, du photovoltaïque, bilan carbone. Tout ceci va effectivement dans le bon sens.

Cependant j'ai un questionnement en ce qui concerne le démarrage des actions et la mise en place de mesures urgentes et radicales qu'exige la situation de notre planète.

Si l'on ne prend que le point évoqué par ce document qui concerne la géothermie, je suis surpris que rien ne bouge en matière d'investissement sur les secteurs déjà pourvus en eau géothermale. C'est ainsi que des sites qui bénéficient de cette énergie sont laissés à l'abandon depuis des années.

Sur deux groupes scolaires : Anatole France et Saint Bruno qu'alimente le puits de Mériadeck, les consommations sont dérisoires sur ces deux sites. Deux accès y étaient même fermés en 2006, et un l'est toujours en 2009.

La Bibliothèque de Bordeaux, cette hérésie énergétique, tourne au minimum en matière d'eau géothermale.

Bref, nous attendons de votre part un signal fort en ce sens, mais celui-ci se fait attendre malgré des prévisions de projets avec lesquels nous adhérons entièrement comme celui par exemple d'alimenter les bâtiments de la mairie.

Il y a des urgences quand on gère une mairie, cela peut se comprendre, mais il y a aussi des urgences environnementales dont on peut moins se glorifier, qui, à notre avis, priment sur le reste.

Ainsi près de 600.000 euros de crédits ont été ouverts pour les maisons éco-citoyennes et pour les expositions éco-citoyennes - dont nous avons reçu une petite plaquette aujourd'hui - 600.000 euros, alors que seulement 63.000 euros ont servi en 2008 à la rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux, soit dix fois moins que l'information au public.

Il y a une urgence environnementale, mais face à cette urgence notre collectivité fait-elle les bons choix ?

Voilà en ce qui concerne l'énergie.

Je voudrais réagir à ce que vient de dire M. DAVID sur le tri sélectif.

Depuis ce débat j'ai été surpris par le silence assourdissant de M. CAZABONNE...

M. MARTIN. -

M. CAZABONNE a demandé la parole. Laissez-le au moins s'exprimer, mon cher collègue.

M. PAPADATO. -

C'est vrai. J'ai vu la petite lumière verte. Mais depuis quelques semaines je cherche une intervention de notre vice-président en charge de ce dossier à la CUB. Dans la presse rien n'est apparu. J'en suis un peu surpris parce que je rappelle que M. CAZABONNE est Bordelais en charge effectivement d'une autre délégation, mais quand même bien impliqué dans la mairie. Donc j'avoue que le silence de ce vice-président m'étonne.

Je suis aussi étonné de l'absence dans votre document de la problématique du tri du verre. Je rappelle que le verre c'est 13% du poids de notre poubelle. Je suis étonné, Mme WALRYCK, que ce poids ne soit jamais évoqué dans vos documents, et ce qui est encore plus navrant, que l'Agenda 21 ne le mentionne même pas et que rien ne soit fait pour augmenter sa collecte en centre ville.

Pour en revenir au tri et aux vives réactions de certains habitants de l'hypercentre, nous pensons que tout ceci reflète une impréparation manifeste en amont. Ce manque d'anticipation est d'autant plus étonnant que déjà des difficultés étaient apparues lors de la mise en place du tri sélectif dans les quartiers d'échoppes, difficultés qui ne sont d'ailleurs toujours pas réglées, car effectivement, quand vous vous promenez dans certains quartiers, les poubelles sont toujours dehors.

Visiblement la CUB – on va accuser la CUB dans la mesure où c'est de sa responsabilité – et la Mairie de Bordeaux n'ont pas trouvé un point d'accord pour déjà régler ces problèmes de poubelles dans les quartiers d'échoppes, et pas les moindres. Quand on prend la belle avenue qui donne sur le Parc Bordelais on voit de belles maisons à trois étages avec des portes de garage immenses et étonnamment toutes les poubelles sont dehors. Donc le problème que l'on a en centre ville se retrouve encore malheureusement sur Bordeaux.

Donc il était facile d'imaginer que la mise en place du tri serait encore plus délicate dans l'hypercentre, compte tenu d'une part de la configuration des logements et d'autre part de la collecte des déchets antérieurement à la mise en place du tri sélectif.

En effet, la mise en place du tri sélectif dans l'hypercentre bouleverse complètement les habitudes. Jusqu'ici c'était simple, les habitants stockaient leurs déchets en dehors de chez eux, sur l'espace public où il y avait de grandes poubelles, dans les bacs collectifs, voire à côté, et aujourd'hui on leur demande de les stocker chez eux. Le changement de comportement nécessitait un minimum de pédagogie, tout au moins une adaptation progressive des habitants à la gestion de leurs déchets.

Or, alors qu'ils étaient habitués à tout jeter dans des bacs collectifs dans la rue, sans trier, n'ayant malheureusement pas de bornes de tri sélectif sur Bordeaux, ils se retrouvent tout d'un coup avec deux poubelles chez eux. Avouez qu'il y a là matière à réagir. D'autant que les habitants ont simplement reçu la visite d'agents chargés de recueillir leur choix en matière de poubelles.

M. MARTIN. -

Concluez, je vous prie, M. PAPADATO. Il y a un règlement intérieur, il doit être respecté.

M. PAPADATO. -

J'ai droit à 5 minutes...

M. MARTIN. -

Vous les avez largement dépassées. C'est pour ça que je me permets de vous reprendre.

M. PAPADATO. -

Qu'en est-il aujourd'hui ? Sous la pression d'habitants excédés vous demandez à la CUB que les bacs gris soient rentrés, comme l'a confirmé M. DAVID, collectés non plus 2 fois par semaine mais 4 fois, que les bacs verre ne soient plus collectés 1 fois mais 2 fois, que les bacs individuels soient lavés comme l'étaient les bacs collectifs. Nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de ces propositions.

En tant qu'écologiste je rappelle que l'enjeu n'est pas seulement la collecte des déchets, il est aussi, premièrement de diminuer la production et le volume des déchets par habitant, deuxièmement de réduire la pollution atmosphérique due aux émissions de particules et d'oxyde d'azote générées par la circulation des camions de collecte, troisièmement de réduire les coûts de gestion, sous-entendu ce qui parle aux électeurs, de baisser les impôts, et enfin de limiter les nuisances sonores occasionnées par le passage des bennes tard le soir.

Ces paramètres nous conduisent à nous positionner pour une faible fréquence de la collecte. Il faut bien sûr adapter celle-ci aux contraintes de l'hypercentre, comme par exemple revoir les jours de collecte. Il nous semble que le samedi soir n'est pas forcément le meilleur jour pour sortir et rentrer ces poubelles.

Voilà, Monsieur le Maire. J'avais d'autres choses, mais visiblement je ne respecte pas le règlement intérieur...

M. MARTIN. -

Merci de votre compréhension.

Mme DESSERTINE.

MME DESSERTINE. -

Je voulais revenir sur les propos de Pierre HURMIC qui m'ont un peu étonnée. Mais je dois dire que les propos de Mathieu ROUYEYRE et de M. PAPADATO, plus que m'étonnée ils m'ont choquée. Pourquoi ?

Parce que tout d'abord, ce midi j'ai déjeuné avec les services de la propreté qui depuis 3 heures ce matin, avec beaucoup de professionnalisme, ont nettoyé la Ville. Avec professionnalisme, c'est sûr, mais aussi avec fierté.

Les personnes qui aujourd'hui sont sur le terrain, qui ont cette ambition de rendre notre ville propre, c'est 350 agents, et je crois qu'au quotidien on ne leur rend pas assez hommage.

Deuxièmement quand M. ROUVEYRE dit que Bordeaux est une ville sale, est une ville qui pue, c'est bien les termes qu'il a employés, je trouve que c'est de la mauvaise foi politique. Quand on a la chance, M. ROUVEYRE, d'être élu, on n'a pas le droit de tenir ces propos-là parce qu'on a quand même un devoir de responsabilité vis-à-vis des citoyens.

J'aurais souhaité, bien que je ne sois pas responsable du quartier dans lequel vous êtes Conseiller Général, que vous vous investissiez peut-être un peu plus dans les réunions qui ont pour objectif de sensibiliser, de communiquer sur la mise en place du tri sélectif dans la ville. Parce que d'après ce que je sais et ce qu'on me dit, sur les réunions forum, comme sur les réunions de quartiers, vous n'êtes pas excessivement présent.

(Protestation de M. ROUVEYRE)

M. MARTIN. -

M. ROUVEYRE, je sais que ça fait mal, mais restez calme s'il vous plaît. Laissez terminer l'orateur. On vous a laissé parler. Soyez galant.

MME DESSERTINE. -

Deuxième point. Je suis peut-être un peu plus passionnée que M. Jean-Louis DAVID, mais je voudrais revenir également sur les propos qu'a tenus M. Pierre HURMIC qui se prévaut d'une étiquette écologique, mais je ne crois pas qu'elle est uniquement associée à votre parti politique, M. HURMIC. Je pense que peu importe l'étiquette politique que l'on a, on peut avoir aussi une sensibilité écologique.

Vous nous dites que la mise en place du tri sélectif ne se fait pas correctement, qu'on n'assume pas nos responsabilités vis-à-vis de ça. Moi j'ai envie de dire que la mise en place du tri sélectif ne date pas d'aujourd'hui. Que c'est une vraie volonté politique aussi bien de la Ville que de la Communauté Urbaine et cela depuis plusieurs années.

Vous nous dites qu'il n'y a pas eu de concertation sur la mise en place du tri sélectif. Moi je ne partage pas votre avis. Chaque ménage du centre ville, puisque c'est le quartier dont je m'occupe, a été enquêté sur la dotation au niveau des bacs qu'ils souhaitaient pour connaître de la manière la plus proche possible quels étaient les souhaits.

Je suis d'accord avec vous, le système est perfectible. Il n'est pas complètement opérationnel aujourd'hui. Mais sachez que les maires adjoints de quartiers que nous sommes recevrons chaque semaine des riverains qui ont des difficultés pour loger leurs poubelles dans leur domicile ; et nous essayons au quotidien d'apporter les solutions qu'ils ne rencontrent pas de manière évidente.

Ensuite et dernièrement, c'est facile de critiquer un système qui aujourd'hui n'est pas opérationnel à 100%, mais je crois que nous devons tous avoir l'ambition en tant qu'élus politiques que les Bordelais soient de plus en plus acteurs de leur ville et non pas consommateurs d'un service qui aujourd'hui, malgré tout, est relativement confortable.

Nous sommes élus d'une ville, nous nous devons d'être exemplaires, responsables et solidaires vis-à-vis de la mise en place du tri sélectif, parce que critiquer sans proposer vraiment des solutions qui soient idoines par rapport à la situation que connaissent les Bordelais aujourd'hui, ce n'est absolument pas constructif. Je vous remercie.

M. MARTIN. -

Merci.

M. CAZABONNE.

M. CAZABONNE. -

Merci Monsieur le Maire et chers collègues. Quelques mots en complément de ce qu'ont dit Jean-Louis DAVID et Laurence DESSERTINE.

Ce n'est pas que je n'aie pas la volonté de m'exprimer et de dire les choses que je pense sur les dossiers dont j'ai la responsabilité. J'ai toujours en mémoire la réflexion d'un auteur dont le nom m'échappe maintenant qui disait :

« En France les auditoires ne sont pas constitués de gens qui écoutent, mais de gens qui attendent leur tour pour parler. »

Quand j'entends M. DAVID dire un certain nombre de choses que je partage - nous travaillons ensemble dans les commissions mixtes Communauté Urbaine / Ville de Bordeaux - c'est vrai que je ne sens pas la nécessité de répéter ce qu'il a dit. Je n'ai pas ce niveau de fierté de dire : j'ai vu mon nom dans la presse. Si ce que je voulais dire a été dit, je m'abstiens de parler.

Je voudrais apporter quelques précisions et quelques commentaires.

C'est vrai que le tri sélectif c'est une longue évolution. Cela a été voté en 96, mis en place en 98. Hugues MARTIN à l'époque se souvient qu'il avait mis en place les containers de proximité qui ont répondu à une vraie préoccupation de salubrité à l'époque. Les plus anciens se souviennent des sacs dans la rue déchirés par des chiens et par des passants, ce qui en termes d'hygiène n'était pas supportable, et la mise en place des bacs collectifs de regroupement a été une amélioration considérable.

Mais il y avait à ce moment-là dans l'hypercentre ville, une trentaine de restaurants, quand il y en a aujourd'hui près de 200.

Il n'y avait pas la redevance spéciale, donc il était facile de mettre dans les bacs les déchets professionnels.

Aujourd'hui la redevance spéciale a été mise en place. Le nombre de commerces a explosé et il est évident qu'il est tentant en toute impunité dans la nuit de déposer les déchets professionnels qui devraient faire l'objet d'une redevance spéciale soit par le privé soit par la collectivité.

Et devant ce dévoiement du bac de proximité, et dans la volonté d'augmenter le tri sélectif, car le ratio, vous le savez comme moi, entre l'apport volontaire qui a été mis en place sur la Ville de Bordeaux...

(Brouhaha)

M. CAZABONNE. -

Sur les deux tiers de la Communauté Urbaine la volonté avait été de passer un tiers en porte à porte et deux tiers en apport volontaire et d'y aller progressivement, tout ça pour des raisons budgétaires.

Lorsque, effectivement, on passe d'un système à l'autre ça nécessite de la concertation. Il y avait eu concertation pour expliquer où étaient les points tri. Il n'y en avait pas eu assez, je suis d'accord avec vous, mais comme on allait passer au porte à porte il n'était pas non plus judicieux de rechercher un certain nombre de... (Inachevé), même si lorsqu'on a décidé le retrait des bacs collectifs à terme, on a mis en place un bac sur trois, vous ne pouvez pas l'ignorer, qui était dédié au tri sélectif avec des couvercles operculés, ce qui avait commencé à donner de bons résultats. Mais le ratio, je le rappelle, est de 1 à 5.

Quand on a 1 kilo en apport volontaire, on en a 5 kilos chez soi, parce qu'évidemment c'est plus facile de trier chez soi que de l'apporter à domicile.

Les enquêtes qui ont été menées sont certes insuffisantes. J'en ai eu des échos comme tout un chacun. Elles ont eu le mérite d'exister. Mais elles ont été confiées par des procédures - qu'a choisies l'ancien président de la Communauté Urbaine de Bordeaux - d'un lotissement des lots (?). C'est donc une société privée qui a fait l'enquête auprès des ménages pour savoir quel est le bac que vous souhaitez.

Tout ça dans une décision qui avait été prise de réduire la fréquence sur Bordeaux.

Or comment peut-on imaginer de manière objective qu'on puisse traiter l'hypercentre de la Ville de Bordeaux comme le centre de Parempeyre ?

Les besoins sur Bordeaux en termes de collecte, dans la mesure où on réduit la fréquence il fallait augmenter le contenant. Vous êtes bien d'accord avec moi que le contenant, si vous le mettez tout petit avec deux fréquences par semaine, ça sera insuffisant. Et la Communauté Urbaine dans le même temps avait supprimé la petite poubelle de 35 litres.

Alors dans les résistances il y a la mauvaise volonté de certains. une résistance au changement. A partir du moment où il y a des efforts à faire tout changement peut générer parfois la mauvaise volonté de dire : non je ne le ferai pas.

Et puis il y a de vrais cas de difficultés, voire d'impossibilité. C'est pourquoi le Maire de Bordeaux a demandé avec fermeté au président de la Communauté Urbaine une augmentation de la fréquence sur Bordeaux qui va permettre de revenir à des contenants plus petits, surtout pour les personnes âgées qui habitent en hauteur qui ne peuvent ni loger, ni descendre des poubelles de 55 litres.

Et puis dernier point, il y a dans cette ville sale, comme l'a dit M. ROUYEYRE, des problèmes d'hygiène. Le Maire de Bordeaux a demandé au président de la Communauté Urbaine de maintenir le lavage des poubelles, car avec la chaleur... Nous avons décidé ça en commission d'Environnement l'autre jour. M. HURMIC, vous êtes le seul de Bordeaux qui ait voté contre, ce qui n'est quand même pas la manifestation d'un grand intérêt de l'hygiène à Bordeaux. Merci.

M. MARTIN. -

Merci. Si l'on pouvait abrégé ça serait bien parce que le maire doit s'impatienter.

M. PALAU.

M. PALAU. -

Monsieur le Maire, je voudrais répondre à M. PAPADATO et ne pas lui laisser le loisir de dire que la géothermie n'intéresse pas Gaz de Bordeaux et bien évidemment la Ville avec quelques éléments extrêmement concrets si vous le permettez.

Mon intervention aura deux pans : un aspect économique et un aspect stratégique.

Au titre économique la géothermie est une activité rentable pour le Gaz de Bordeaux. Vous savez ce que ça représente dans ma bouche. Cela veut dire qu'on continue plus que jamais de s'en préoccuper.

L'exploitation des deux centrales de Mériadeck et de la Benaue présentent un solde positif. La marge globale annuelle moyenne sur les exercices 2005 / 2006, 2006 / 2007 a été d'environ 70.000 euros, soit 35% de notre chiffre d'affaires en intégrant les frais généraux et les investissements de forage et de centrales désormais amortis.

Les ventes des prestations au raccordement sur Mériadeck apportent une marge supplémentaire d'environ 25.000 euros en 2008 grâce notamment à deux nouveaux contrats, ceux du Conseil Général et de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Bien sûr il y a des investissements à faire. Ils sont programmés pour l'exercice 2010 / 2011 à hauteur de 420.000 euros pour les sites de Mériadeck et de la Benaue.

Confrontés à la nécessité d'engager ces investissements obligatoires il a fallu réfléchir avec la ville pour trouver des solutions de valorisation des rejets permettant à Gaz de Bordeaux de satisfaire ces exigences tout en trouvant des recettes supplémentaires et à la ville d'engager des actions originales en matière de développement durable.

C'est ainsi que la première convention relative à l'utilisation des rejets pour le lavage des voiries a été signée en février 2008. La Ville utilise ces rejets depuis mai 2008. Et par ailleurs nous sommes en train de mettre en place la valorisation des rejets pour l'utilisation de cette eau pour la piscine Judaïque et pour la piscine Galin.

Enfin sur les bilans financiers projetés, les investissements réalisés mais aussi l'augmentation des recettes d'environ 15% à l'horizon 2009 / 2010 puisque trois nouveaux points seront à leur actif : l'extension de l'Hôtel du Département, de l'Hôtel de la Préfecture et l'Hôtel de la CUB, nous arrivons à un bilan financier prévisionnel dont les principaux éléments à retenir sont les suivants :

Un exercice déficitaire des frais généraux en 2008 / 2009 dû à des travaux d'enlèvement des transformateurs électriques de la Benauge et aux travaux de remplacement de la bonde d'exhaure de Mériadeck.

Et enfin un chiffre d'affaires global en augmentation et une marge nette voisine de 20% à l'exercice 2010 en intégrant les investissements nécessaires à la rénovation et à la mise en conformité des équipements.

Maintenant sur les aspects stratégiques.

Nous avons un véritable potentiel de développement commercial, d'abord en commercialisant l'électricité géothermique sur Mériadeck, et en substitution de gaz naturel sur la Benauge, notamment pour la chaufferie Pinson et la chaufferie du Grand Parc dite GP2.

Pour ces deux derniers projets les études sont en cours avec les exploitations des différents sites.

La géothermie fait bien partie de la stratégie de diversification de Gaz de Bordeaux. Elle n'entend pas la laisser en l'état.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais vous dire sur ce sujet. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. SIBE.

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous ayons un débat sur le grand stade, pourquoi pas. Je rappelle simplement à M. HURMIC que toute métropole à vocation européenne s'est dotée d'un grand stade, comme Barcelone ou Manchester.

Mais que l'opposition par la voix de M. RESPAUD fasse de Bordeaux une ville sans investissements, j'en suis complètement abasourdi. Les bras m'en tombent. Et les quais ! Et le tram ! Et les pistes cyclables ! Plus de 200 km de pistes cyclables à Bordeaux, première ville en France ! Et la culture ! Et le sport ! Et les associations ! Et l'UNESCO ! Ça se décroche comme ça, sans aucun investissement ? Mais enfin, qui peut croire cela !

Et quand je vous entends, M. RESPAUD, parler de financements et tenter de nous faire la leçon sur la Ville de Bordeaux, je voudrais vous faire part de l'exaspération qui est la mienne quand je lis ici ou là les contrevérités qui sont en permanence assénées par le Président du Conseil Régional !

Permettez-moi de rectifier un certain nombre d'entre-elles.

Je voudrais prendre l'exemple des pôles de compétitivité. C'est l'Etat qui dès 2004 avec les rapports de la DATAR et le rapport de Christian Blanc, sous la pression du Premier Ministre de l'époque Jean-Pierre Raffarin, qui a mis en place les pôles de compétitivité et non la Région. Ce n'est pas une initiative régionale !

J'en veux pour preuve le budget qui est consacré à ces pôles de compétitivité. C'est 1,5 milliard d'euros que l'Etat a mis sur la table, via OSEO(?), via l'Agence Nationale de la Recherche et via le Fonds Unique Interministériel.

Les régions dans leur ensemble avec l'Europe participent à hauteur de 239 millions d'euros.

Je veux saluer ici le succès inter-régional, Région Midi-Pyrénées / Région Aquitaine pour Aerospace Valley, pôle de compétitivité à vocation mondiale qui va créer 8.000 emplois grâce à cette action de l'Etat.

Par contre s'il y a une vérité à rappeler justement aujourd'hui où VINEXPO se tient en ce moment à Bordeaux et qui est à mettre au crédit du Président du Conseil Régional c'est le loupé historique de la création d'un pôle de compétitivité de la vigne et du vin !

Alors de grâce, avant d'asséner un certain nombre de contrevérités, regardez honnêtement l'état des lieux des choses ! Merci.

(Applaudissements)

M. MARTIN. -

Merci.

M. ROUYEYRE, 2 minutes.

M. ROUYEYRE. -

Merci Monsieur le futur Conseiller Régional.

Mme DESSERTINE, moi j'apprends aujourd'hui qu'il y a des commissions mixtes entre la CUB et la Ville sur la question de la propreté. Jamais nous n'avons été destinataires ni d'une invitation, ni d'un compte rendu. Donc si ça pouvait être le cas, banco.

Quant au forum dont vous me parliez, jamais je n'ai été invité. Si vous trouvez trace d'une telle invitation je serais heureux que vous me la rapportiez. (Interrompu)

M. MARTIN. -

Merci.

M. PAPADATO.

(Protestation de M. ROUYEYRE)

M. MARTIN. -

M. PAPADATO vous avez la parole. Vous ne la voulez pas ?

M. PAPADATO. -

Si, si !

M. MARTIN. -

Alors prenez-la s'il vous plaît.

M. PAPADATO. -

Je n'ai pas l'habitude de couper la parole...

M. MARTIN. -

Moi je peux le faire.

M. PAPADATO. -

Trois points. Tout d'abord Mme DESSERTINE a dit que je l'avais choquée. Le problème c'est qu'elle n'a pas dit en quoi je l'avais choquée.

Deuxièmement, M. PALAU m'a répondu en tant que responsable de Gaz de Bordeaux. Moi je ne posais pas la question. Je pense effectivement que Gaz de Bordeaux est très intéressé par la géothermie dans la mesure où c'est rentable pour cette société.

Moi j'interrogeais la Ville de Bordeaux par rapport aux investissements de la Ville de Bordeaux qui se font attendre sur certains bâtiments publics.

Troisièmement, je reviens à ce que disait Pierre. Plutôt que de faire des comités citoyens de propreté, M. DAVID... Imaginez qu'on ait fait un comité citoyen de tramway où on n'aurait invité que des opposants au tramway, votre comité n'aurait eu qu'un parti pris. Donc l'Agenda 21 est le lieu essentiel et primordial pour faire justement de la concertation. Et invitez-nous. Vous laissez entendre qu'on ne veut pas discuter. Moi je suis prêt à exposer en tant qu'écologiste ma position par rapport au tri sélectif sur le centre de Bordeaux. Invitez-nous et nous pourrions effectivement débattre.

M. MARTIN. -

Parfait.

Mme WALRYCK.

MME WALRYCK. -

En réponse à la question de M. PAPADATO, là on est dans le compte administratif 2008. L'Agenda 21, vous l'avez évoqué à juste titre, je vous rappelle qu'il date très exactement de 6 mois. Nous l'avons voté le 22 décembre dernier. Donc quand vous faites référence au décalage de budget entre ce qui est mis de façon concrète par exemple sur la problématique énergétique et la réhabilitation thermique de nos bâtiments en faisant la comparaison avec ce que nous avons mis en budget sur la politique de sensibilisation et d'information de la population, je crois que les choses sont tout à fait normales.

On a eu un processus que nous continuons aujourd'hui d'information, de sensibilisation et d'éducation au développement durable avec la maison éco-citoyenne mobile, avec la maison éco-citoyenne provisoire, avec tout un tas de manifestations. On a eu la première phase, puis la deuxième phase de concertation dans l'optique de co-construire l'Agenda 21. On va démarrer ensemble la troisième phase début septembre.

Séance du lundi 22 juin 2009

Enfin nous avons des objectifs que vous n'avez pas repris mais qui sont très explicites dans le cadre de l'Agenda 21 sur l'énergie. Je les rappelle.

C'est moins 38% de consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux, c'est-à-dire dans les 650 à 700 bâtiments. Pour ce faire on ne peut pas 6 mois après avoir fixé les orientations, les objectifs et les enjeux vous faire un état des lieux précis. On le fera dans quelques semaines et à la fin de l'année.

Deuxièmement, en termes de réhabilitation je vous rappelle qu'on avait un objectif de faire 50 bilans thermiques. On en était il y a quelques semaines à 15 réalisés aujourd'hui. 50 jusqu'à la fin de l'année.

Nous avons également un programme d'éco-réhabilitation thermique de ces bâtiments qui est très consistant, qui a été chiffré pour l'année 2009 et qui sera multiplié par deux pour l'année 2010.

Donc ça, en plus des éléments fournis par Jean-Charles PALAU, on sera à même de vous le donner.

Enfin, je vous rappelle M. PAPADATO que vous avez demandé en commission développement durable d'avoir les éléments concernant la géothermie. Ils vous ont été adressés.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD, il y a encore 3 de vos collègues qui ont demandé la parole. On avait convenu d'une méthodologie en réunion des présidents. Voulez-vous prendre la parole une dernière fois pour votre groupe s'il vous plaît.

Idem pour M. HURMIC, tout à l'heure.

M. RESPAUD. -

Attendez... Une dernière fois... Avec M. HURMIC ils sont 3, ils sont intervenus tous les 3... Nous, ce n'est pas...

M. MARTIN. -

Vous vous êtes tous déjà exprimés au-delà du temps.

Vous avez la parole.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, moi je souhaiterais quand on a à s'exprimer pouvoir s'exprimer...

M. MARTIN. -

C'est le cas.

M. RESPAUD. -

Voilà. Et on a droit à deux fois, comme vous le savez, à chaque fois...

M. MARTIN. -

Deux fois. Très bien. Dont acte.

M. RESPAUD. -

Vous avez coupé la parole à M. ROUVEYRE. J'espère que ça ne se reproduira pas. Je trouve ça un peu cavalier, je ne vous le cache pas.

Le second point c'est que je comprends mal que vous considériez un certain nombre de sujets hors sujet, comme tout à l'heure quand Jean-Michel PEREZ est intervenu sur EVENTO, sur ce que ça représente pour Bordeaux, sur des questions qu'il allait vous poser, et que vous ne considériez pas comme hors sujet la dernière déclaration qui vient d'être faite où on avait l'impression de parler du compte administratif de la Région.

D'ailleurs je vais prendre cette intervention comme exemple. M. SIBE disait : « M. RESPAUD, je ne comprends pas, vous dites qu'à Bordeaux l'investissement a diminué alors qu'il se fait : les quais, le tram, les pistes cyclables, etc. » Oui. C'est bien ce que je disais. La Ville de Bordeaux fait de moins en moins en matière d'investissement, mais l'effet « lessiveuse » fait que ces investissements qui sont ceux de la Communauté Urbaine apparaissent comme étant le fait de Bordeaux.

C'est bien le problème que nous avons. On fait de moins en moins mais ça apparaît comme de plus en plus et c'est les autres qui font. Merci.

M. MARTIN. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Une minute pas plus, Monsieur le Maire, pour apporter deux réponses aux interventions précédentes.

Notamment, Mme DESSERTINE, quand vous nous dites que désormais vous allez faire en sorte que les petits appartements soient dotés de petits bacs au lieu des grands bacs à roulettes dont vous les aviez précédemment dotés, vous reconnaissez de facto que cela a été mal fait.

Doter des petits appartements situés au 4^{ème} étage de grands bacs à roulettes qui ne peuvent ni être montés, ni être stockés dans les cages d'escaliers, c'était une ânerie. Je vous félicite maintenant de faire l'inverse, mais autorisez-nous, nous, ici, dans cette assemblée à dire que jusqu'à présent cela avait été fait en dépit du bon sens. Vous le reconnaissez. Merci.

Deuxième intervention. Lorsque vous nous dites qu'il ne faut pas comparer la collecte des déchets à Bordeaux avec celle qui se fait à Parempuyre ou à Saint-Médard-en-Jalles, vous avez raison, mais on ne vous a jamais dit qu'il fallait comparer.

Ce que nous vous disons ici c'est comparez avec ce qui se fait à Nantes, Strasbourg et Lille. Je crois savoir que dans ces villes qui sont beaucoup plus pionnières que nous en matière de tri sélectif, le jour où ils ont eu un système de tri sélectif performant, plutôt que de multiplier les collectes comme vous vous apprêtez à le faire, ils ont diminué les collectes.

Je considère que multiplier les collectes comme vous vous apprêtez à le faire dans l'hypercentre de Bordeaux c'est la politique du Sapeur Camembert, c'est-à-dire qu'on creuse des trous pour en combler d'autres. Ce n'est pas du tout à la hauteur de ce que doit être une politique du tri sélectif efficace.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme TOUTON.

MME TOUTON. -

Juste quelques mots concernant la politique du logement. D'abord je voulais dire que j'ai été contente que Mme NOËL reconnaisse que l'accession à la propriété est une priorité pour notre ville et doit avoir des objectifs ambitieux, car pour nous cela a toujours été le cas, mais pas toujours pour vous où il n'était question que de logement locatif.

Je voudrais refaire un peu l'histoire de la délibération que nous avons prise en septembre 2007, si je me souviens bien, pour aider à l'accession sociale à la propriété.

Nous étions la première grande ville de France à passer cette délibération. En donnant une subvention de 3000 à 5000 euros nous permettons la majoration du prêt à taux zéro. Sauf que jusqu'en janvier 2009 ça ne pouvait s'appliquer qu'au logement individuel. Ceci explique que nous ayons eu assez peu de dossiers sur l'année 2008. Or la loi a changé en 2009. Nous avons aussitôt passé une délibération en janvier ou février – je ne me souviens pas de la date exacte – nous permettant d'agir maintenant sur le collectif.

Donc vous allez voir, on va en voter une délibération à ce sujet tout à l'heure, que les logements en collectif peuvent maintenant être éligibles à cette subvention et au PTZ majoré.

Je souhaite aussi dire que vous avez comparé avec Nantes-Métropole. C'est formidable ce que fait Nantes-Métropole. Mais il se trouve que la Communauté Urbaine, elle, ne votera une délibération concernant cette aide et cette majoration qu'au prochain Conseil de CUB, c'est-à-dire vendredi prochain. Donc à ce jour, évidemment, nous sommes les seuls, avec quelques villes assez rares de la CUB, à agir directement en notre nom pour que ça déclenche le PTZ majoré.

Enfin concernant le suivi de la production de logements sur Bordeaux, vous avez déjà connaissance au travers du triennal que vous fournit la Communauté Urbaine de la production de logements sociaux. Mais si vous le souhaitez, il n'y a pas de problèmes, nous vous donnerons les documents que nous avons concernant la production globale de logements, puisqu'il y a un suivi qui est fait par la Direction du Droit des Sols qui est rattachée aux autorisations d'urbanisme.

Enfin un dernier mot pour M. MAURIN. Je souhaite dire à nouveau qu'en 2008 le taux de logements sociaux à Bordeaux était de 15,10%. Il était de 14,7% en 2007. Ce n'est pas suffisant mais c'est une progression. On va dans le bon sens. Cette progression doit se confirmer dès que les constructions commenceront à être effectives sur les zones d'aménagement telles que la Berge du Lac, les Bassins à Flots, Bastide-Niel, ou encore Euratlantique.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme AJON.

MME AJON. -

M. MARTIN, je laisse mon temps de parole à mon collègue pour qu'il puisse s'exprimer...

M. MARTIN. -

C'est moi qui distribue le temps de parole. Excusez-moi, ce n'est pas vous.

Vous avez la parole. Si vous ne la voulez pas vous ne la prenez pas.

MME AJON. -

Je vous donne mon temps de parole pour mon collègue !

M. MARTIN. -

Vous n'avez pas à donner la parole, Madame. Il y a des procédures républicaines que j'essaye de respecter.

M. ROUVEYRE, vous avez 20 secondes.

M. ROUVEYRE. -

Merci Monsieur le Maire ! Oui, effectivement j'ai dit que le centre ville de Bordeaux est sale. Oui. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Forcément qu'il doit y avoir une solidarité entre les élus. Mais seulement les électeurs et les gens qui sont dans Bordeaux nous disent que les poubelles débordent et que ça sent mauvais. Donc il faut, pendant les rares moments où nous avons des débats dans cette enceinte, pouvoir vous l'exprimer.

Des solutions il en existe. Je vous en propose quelques-unes.

Déjà ça passe par un véritable accompagnement au tri sélectif. Des animations culturelles autour de ce tri sélectif. Et pourquoi pas des personnes identifiables qui circuleraient dans Bordeaux à qui les riverains pourraient poser des questions. Si on imaginait ça sur une période de 6 mois où les gens poseraient des questions : « Dans quelles poubelles ? Comment je fais pour les sortir ? Etc. » à des personnes identifiables, ça pourrait peut-être répondre à leurs questions.

Et aussi je n'ai pas peur de poser la question de savoir si des patrouilles de propreté qui circuleraient en fin de soirée ne pourraient pas peut-être faire un peu la police de la propreté, de la prévention aussi, et pourquoi pas le cas échéant de la répression. Je n'y suis pas hostile parce la saleté, il y en a marre.

M. MARTIN. -

Monsieur, il y a belle lurette que tout ça existe.

M. Jean-Louis DAVID a la parole pour conclure. Dernier intervenant inscrit.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Je ne voudrais pas paraître dépassionné par le sujet. Mais simplement, M. ROUYEYRE, accompagnez-moi chez le Président de la Communauté Urbaine dont tout ça est de la compétence.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure à Pierre HURMIC. J'ai fait réponse à vos propos mais vous n'étiez pas en séance.

Je voudrais simplement apporter deux éléments techniques.

Pour Patrick PAPADATO, le comité citoyen est là pour accompagner la démarche difficile mise en place par la Communauté Urbaine. Voilà. Ce n'est rien d'autre. Il associe l'ensemble des maires adjoints...

Non, il n'y a pas que des râleurs. Il y a des gens qui sont favorables au tri des déchets, favorables aux bacs individuels à l'intérieur.

Ensuite la commission mixte Ville / CUB – réponse pour Mathieu ROUYEYRE – cette commission c'est moi qui l'ai mise en place l'année dernière en arrivant. Elle réunit les fonctionnaires de la Communauté Urbaine et de la Ville qui sont chargés des problématiques de propreté soit à la CUB, soit à la Ville. Je suis désolé, mais ça n'existait pas. Ça commence à fonctionner.

M. MARTIN. -

Mes chers collègues, merci pour ce débat qui arrive à son terme.

Juste quelques mots. M. ROUYEYRE, pour ce qui concerne le stationnement vous avez évoqué des modifications qui vous paraissent substantielles. Je voudrais simplement vous rappeler que délibérément nous avons fait en sorte de moins pénaliser les usagers pendant la période de grands travaux dans Bordeaux. C'est-à-dire que dans les années 2000, avant les travaux, il y avait à peu près 2 millions de recettes. Nous retrouvons maintenant ce cycle normal. C'était tout à fait délibéré. J'espère que vous le comprendrez, M. ROUYEYRE. Je vous en saurai gré.

M. RESPAUD, vous avez toujours des chiffres étonnants que vous nous balancez à la figure. Je voudrais vous dire deux choses.

D'abord en termes d'investissements il faudrait peut-être mettre entre parenthèse les très grandes opérations qui peuvent en effet modifier un peu les chiffres.

Je prends l'exemple du pôle universitaire de gestion. Ce n'est pas tous les jours qu'à Bordeaux on construit un pôle universitaire de gestion, de même que ce n'est pas tous les jours qu'on construit un auditorium. Donc c'est vrai que par rapport au schéma normal d'organisation, je serai tenté de dire au jour le jour, lorsqu'il y a deux opérations de ce type elles modifient un peu les règles du jeu.

Donc ce que je souhaite c'est que vous les mettiez entre parenthèse et que vous reconnaissiez qu'elles ont le mérite d'exister pour l'une et que ce sera bientôt en ordre pour l'autre.

Deuxièmement, M. RESPAUD, la fiscalité par habitant... Pardon, mais vous prenez des mauvais chiffres. Il va falloir vous renseigner un peu mieux.

Bordeaux, dites-vous, 740 euros par rapport à la moyenne nationale qui est de 679. En fait, les chiffres nationaux que vous évoquez sont bons, mais vous retardez, c'étaient ceux de 2006. Vous avez un an de retard, M. RESPAUD. Si vous voulez comparer, l'impôt de Bordeaux à l'époque était de 687. Donc nous sommes totalement dans les normes.

M. MAURIN, on a toujours cet écart entre nous, peut-être un peu dogmatique, sur la dette. Nous, nous considérons qu'il faut jouer sur tous les plans. Une gestion rigoureuse. Désendetter et continuer à désendetter cette ville. Et ensuite augmenter l'investissement. Ce que nous faisons.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues.

Je suis fier, et je suis convaincu que la majorité municipale à mes côtés l'est aussi, de ce compte administratif qui démontre que la Ville fonctionne bien, que nous avons une administration qui fonctionne parfaitement bien. On a rappelé tout à l'heure les uns et les autres ce que faisaient au quotidien notamment les agents de la propreté, mais je voudrais dire que tous les agents, y compris le CCAS, y compris les gens qui sont autour de nous, font un travail remarquable. Et je voudrais, au moins au nom de la majorité municipale, Monsieur le Secrétaire Général, vous demander de les féliciter.

(Applaudissements)

M. MARTIN. -

Nous allons mettre ce compte administratif aux voix.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui l'adopte ?

Je vous remercie. Le compte administratif est donc voté à la majorité.

Je souhaite que le Maire puisse reprendre sa place.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. LE MAIRE SORT DE LA SEANCE DE 15H20 A 16H50 ET NE PARTICIPE PAS AU VOTE

D -20090310

Compte de gestion du receveur des finances pour l'exercice 2008. Avis.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Receveur des Finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le compte de gestion rendu par Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2007 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2008.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2008 établi au regard du compte sus-mentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif du Maire

Considérant que la comptabilité de Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2008 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

VILLE DE BORDEAUX				
	Résultat de clôture 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 32 274 967.76		- 4 586 934.12	- 36 861 901.88
Fonctionnement	+ 42 502 780.67	- 34 142 659.50	+ 31 325 165.94	+ 39 685 287.11
TOTAL	+ 10 227 812.91	- 34 142 659.50	+ 26 738 231.82	+ 2 823 385.23

Séance du lundi 22 juin 2009

REGIE SPORTS ET LOISIRS				
	Résultat de clôture 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 348 422.49		+ 591 588.60	+ 243 166.11
Fonctionnement	+ 434 350.00	- 291 712.81	- 6 203.01	+ 136 434.18
TOTAL	+ 85 927.51	- 291 712.81	+ 585 385.59	+ 379 600.29

ARTICLE 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2008 (période du 1er Janvier au 31 décembre 2008) admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

VILLE de BORDEAUX : + **2 823 385.23**
REGIE SPORTS ET LOISIRS : + **379 600.29**

Je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances pour l'exercice 2008.

M. MARTIN. -

Mes chers collègues, en attendant le Maire, si vous le voulez bien, on peut voter le compte de gestion, qui, en termes de chiffres est exactement le même s'agissant du Receveur.

Est-ce qu'il y a des votes contre ce compte de gestion ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Il est voté à l'unanimité. Je vous remercie et je remercie le Receveur de ses bons soins.

(Monsieur le Maire regagne la séance à 16 h 50 ; il en reprend la présidence)

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous annoncer que le compte administratif de 2008 a été adopté à la majorité après des débats difficiles, mais il est voté.

La majorité vous félicite.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'Adjoint chargé des finances, cher Hugues, bravo pour ta patience. J'ai suivi ça sur mon écran. J'en ai entendu des belles.

Séance du lundi 22 juin 2009

Ce compte administratif est un bon compte qui reflète la bonne gestion de notre collectivité. Je voudrais en remercier l'adjoint en charge de nos finances, l'ensemble des adjoints, l'ensemble de la municipalité, et aussi sous l'autorité de notre Secrétaire Général l'ensemble de nos services qui tiennent la maison et qui la tiennent bien.

Je vous remercie évidemment, mes chers collègues, de votre confiance. Nous allons continuer à agir au service de tous les Bordelais.

A ce propos je vous diffuserai dans les prochains jours le résultat du dernier baromètre du climat municipal à Bordeaux que nous réalisons périodiquement. Celui-ci date du 16 juin 2009. Je ne résiste pas au plaisir de vous communiquer quelques-uns de ces résultats.

D'une manière générale êtes-vous satisfaits de vivre à Bordeaux ?

Total des satisfaits : 96 %, en progression de 6 points par rapport à avril 2004.

Ce qui est intéressant c'est que les très satisfaits sont 61%, en progression de 27 points.

Deuxième question :

D'une manière générale diriez-vous que depuis quelques années Bordeaux a changé plutôt en bien, ou plutôt en mal ?

Ce n'est pas tout à fait à l'image de ce que nous avons entendu tout à l'heure :

Plutôt en bien 96%. Plus 9 points.

Plutôt en mal 3%. Moins 8 points.

N'a pas changé : 1%.

(Brouhaha – Rires – Applaudissements)

Les traits d'images associés à la Ville de Bordeaux :

Une ville où il est agréable de vivre : 97%.

Une ville en pleine évolution : 95%

Une ville où l'on se sent en sécurité : 89%

Une ville dynamique tournée vers l'avenir : 86%

Une ville bien desservie par les transports : 86%.

Voilà. Ça veut dire ce que ça veut dire...

Non, non ce n'est pas du tout la même chose qu'ailleurs, c'est 10 points de plus que partout ailleurs. Non, non. Nous sommes toujours très bien informés, M. RESPAUD. C'est 10 points de plus que la moyenne.

Estimez-vous que sur l'ensemble de la commune la municipalité accomplit un travail total ou excellent ? : 90%. Plus 6 points.

Vous verrez tout ça sur notre papier. Je le répète, il est faux de dire que c'est comme ailleurs. Ailleurs la moyenne de la norme IFOP sur la satisfaction de vivre dans sa ville est de 87%. A Bordeaux c'est 96%. Donc nous sommes sensiblement au-dessus de la moyenne.

Voilà. Je vous ai donné ça en guise d'information pour mettre un peu un contrepoint aux jérémiades que nous venons d'entendre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

D -20090311

Budget de l'exercice 2009. Décision modificative n° 1.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2009 les résultats et reports de l'exercice 2008, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2008 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2009

I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2008

Conformément à la délibération du 22 juin 2009 ayant approuvé le compte administratif 2008 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2009 comme suit :

1 - Budget VILLE

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement 2008 : 36 861 901.88 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2008 : 58 430 789.89 euros

Recettes d'investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 34 983 937.65 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2008 : 60 308 754.12 euros

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2008 : 2 216 215.93 euros

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté : 4 701 349.46 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 2 485 133.53 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2009.

2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement 2008 (D001)

0 euro

Restes à réaliser 2008

127 026.13 euros

Recettes d'investissement

Excédent de financement CA 2008 (R001)	243 166.11 euros
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0 euro
Restes à réaliser 2008	0 euro

Dépenses de fonctionnement

Restes à réaliser 2008	0 euro
------------------------	--------

Recettes de fonctionnement

Excédent reporté 2008 (R002)	136 434.18 euros
------------------------------	------------------

Soit un solde positif de 136 434.18 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2009.

II- DECISION MODIFICATIVE N° 1

Après le vote du Budget et compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2009.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 118 794 967,87 Euros**
dont : 118 298 553,14 Euros pour la Ville
dont : 496 414,73 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **en Dépenses à la somme de 118 794 967,87 Euros**
dont : 118 298 553,14 Euros pour la Ville
dont : 496 414,73 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

La décision modificative n° 1 permet de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Beaucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

Séance du lundi 22 juin 2009

Il existe cependant des opérations notamment en investissement qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux ou complémentaires financés par l'utilisation de l'excédent 2008 ou de nouvelles recettes parmi lesquelles le remboursement (par anticipation) du FCTVA 2008 dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

Les principales opérations sont les suivantes :

Subventions	
Subventions diverses	0,66 M€
Nuit du fleuve	0,25 M€
Subvention complémentaire C.C.A.S.	0,36 M€
Crédits complémentaires	
Personnel	0,5 M€
Solde EVENTO	0,36 M€
Eclairage Public Maintenance	0,83 M€
Participation CPA In Cité	0,5 M€
Contrôle d'accès Maintenance	0,1 M€
CITELUM Protocole transactionnel	0,13 M€
Sanisettes, installation	0,12 M€
Culture divers	0,19 M€
S I V U	0,2 M€
Non valeurs, Titres annulés	0,19 M€
Crédits de fonctionnement divers	0,24 M€
Acquisitions et fonds de concours	
Pépinière d'entreprises Chartrons	2,27 M€
Terrain Ilot Armagnac	1,08 M€
Immeuble rue de Cheverus (pour le Collège Cheverus)	0,7 M€
Bail commercial Cours Victor Hugo	0,4 M€
Divers	0,17 M€

Travaux, études et subventions d'équipement	
Bourse du travail	0,47 M€
Halle aux Farines, sécurisation	0,39 M€
Piscine Judaique	1 M€
Extension Contrôles d'accès	0,4 M€
Illuminations de Noël	0,4 M€
Parking Mériadeck, mise en conformité	0,17 M€
Systèmes de sauvegarde informatique	0,21 M€
Pôle Universitaire de Gestion, révisions de prix	0,28 M€
La Benaugue, déplacement terrain de pétanque	0,15 M€
Subvention d'équipement CAM Tennis Maginot	0,1 M€
Mobilier anti stationnement	0,25 M€
Centre culturel du vin, Etudes	0,1 M€
Base sous marine, transformateur	0,07 M€
Déplacement City Stade Queyries	0,07 M€
Mairies de Quartiers, travaux	0,07 M€
Eglise Sacré Cœur, accès handicapés	0,07 M€
Garde corps Mériadeck tranche 2009	0,08 M€
Divers	0,92 M€

Séance du lundi 22 juin 2009

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

Excédent 2008 :	2,49
	M€
Produit et compensations fiscales	-1,8
	M€
DGF	1 M€
Dotations Nationales de Péréquation	0,25
	M€
Taxe de séjour	0,2 M€
FCTVA plan de relance	7,54
	M€
T. L. E.	0,19
	M€
Cession terrain Armagnac	1,08
	M€
Assurance Piscine Judaïque	1 M€
Assurance Salle des Peintres	1,5 M€
Assurance Halle aux farines	0,96
	M€
Pépinière Chartrons, participations	1,53
	M€
Subventions diverses et participations	0,41
	M€
Cession rue Poujeau	-1,9 M€

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons un excédent de 136.434 euros. Vous avez un tableau qui reprend les opérations en cours qui concernent ce crédit.

Pas de difficultés particulières pour ce qui me concerne.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON.

MME AJON. -

Dans cette décision modificative l'opération du déplacement du city stade Queyries nous apparaît comme un véritable symbole du gaspillage de l'argent public.

Ce city stade n'a pas 3 ans ; il est utilisé dans de bonnes conditions par ses utilisateurs ; il n'a jamais été vandalisé ; et vous nous proposez de le déplacer un peu plus loin sur le Parc aux Angéliques.

Nous nous demandons pourquoi. Nous ne comprenons pas pourquoi.

De plus vous avez décidé ce nouvel emplacement sans concertation des habitants des bâtiments riverains de Clairienne qui y sont d'ailleurs opposés. Pourquoi ne pas les entendre ? Peut-être pour redéplacer une troisième fois ce city stade pour faire payer trois fois le même investissement aux Bordelais, alors que le manque de structures de proximité est criant dans notre ville.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Eh oui ! C'est bien difficile de changer quoi que ce soit. Heureusement qu'on a le soutien d'une grande majorité des Bordelais.

La réponse à votre question est très simple. Vous la connaissez, Madame. Ce city stade a été mal implanté, à quelques mètres – je ne suis même pas sûr que ce soit à quelques mètres – des façades d'habitation, mais vraiment à l'immédiate proximité. C'était une erreur.

Il y a longtemps que j'ai dit devant la population en conseil de quartier que nous le déplaçons et nous allons le déplacer, parce qu'on ne peut pas imposer à 1, 2 ou 3 mètres des fenêtres des gens des activités sportives qui se déroulent parfois pendant la nuit.

Donc ce projet sera mené à bien.

Je mets aux voix la Décision Modificative.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20090312

Ville de Bordeaux. Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes 2009. Propositions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	ENVELOPPE DEPARTEMENT	ENVELOPPE COMMUNALE	TOTAL Euros
1 ^{er} canton	86 235 euros	42 687 euros	128 922 euros
2 ^{ème} canton	94 181 euros	46 621 euros	140 802 euros
3 ^{ème} canton	108 982 euros	53 947 euros	162 929 euros
4 ^{ème} canton	103 780 euros	51 372 euros	155 152 euros
5 ^{ème} canton	87 713 euros	43 419 euros	131 132 euros
6 ^{ème} canton	98 002 euros	48 512 euros	146 514 euros
7 ^{ème} canton	61 569 euros	30 478 euros	92 047 euros
8 ^{ème} canton	115 756 euros	57 300 euros	173 056 euros

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par Madame et Messieurs les Conseillers Généraux des cantons 1, 3, 4 et 8 de Bordeaux.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009

1^{er} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	86 235,0 0
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	42 687,0 0
ENVELOPPE GLOBALE	128 922,0 0

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Jardin Dupaty	Installation de jeux d'enfants	40 000,00
Salle Gouffrand	Rénovation du hall d'entrée	15 000,00
Maternelle Sousa Mendès	Réfection de la salle d'hygiène	9 900,00
Crèche Haussmann	Rénovation de la salle de peinture et de la salle d'activités	3 000,00
Terrain situé 190, rue Achard	Création et implantation de deux stèles commémoratives à la gloire des anciens combattants de Bacalan	23 000,00
Bibliothèque des Aubiers	Aide à la création d'un fonds DVD	30 000,00
RPA Achard	Installation d'un bac à coiffure (participation à 50%)	737,00
RPA Lumineuse	Réfection du système inter phonie	7 285,00

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009

3^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	108 982,0 0
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	53 947,0 0
ENVELOPPE GLOBALE	162 929,0 0

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Centre d'animation Saint Pierre	Réfection fenêtres 1er étage bâtiment B	4 200,00
Elémentaire Albert Barraud	Réfection des couloirs	25 000,00
Maternelle Pas Saint Georges	Rénovation des locaux RASED (salle et couloir)	32 400,00
Ecole Vieux Bordeaux	Réfection classes 1 et 3	10 500,00
Eglise Saint Seurin	Restauration des réservoirs d'air de l'orgue	37 958,00
Maternelle Anatole France	Acquisition d'un ordinateur	871,00
RPA Alsace Lorraine	Amélioration de l'isolation thermique des combles	6 000,00
Club senior Brach	Réfection des menuiseries et pose de volets roulants	24 000,00
Club senior Albert Barraud	Aménagement de la cuisine	22 000,00

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009

4^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	103 780,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	51 372,00
ENVELOPPE GLOBALE	155 152,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Square des Tilleuls	Clôture du square	3 474,00
Stade Maître Jean	Rénovation d'un terrain de tennis : sol (gazon synthétique)	26 000,00
Stade Maître Jean	Rénovation d'un terrain de tennis : clôture	25 000,00
Stade Maître Jean	Carrelage des vestiaires	26 658,00
Stade Chaban Delmas annexe	Rénovation d'un terrain de tennis : sol	6 000,00
Maison de Quartier Tauzin	Eclairage 2ème court de tennis	23 000,00
Elémentaire Alphonse Dupeux	Rénovation des sols sanitaires garçons	11 990,00
Elémentaire Alphonse Dupeux	Rénovation des sols sanitaires filles	6 930,00
Elémentaire Paul Bert	Réfection escalier bleu	15 200,00
RPA Alfred Smith	Acquisition d'une vitrine	600,00
RPA Notre Temps	Acquisition d'une vitrine	600,00
Club senior Quintin Loucheur	Climatisation du club	9 700,00

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009

8^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	115
	756,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	57 300,00
ENVELOPPE GLOBALE	173
	056,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Mairie de Quartier de Caudéran	Amélioration des locaux de réception du public	16 058,33
Centre animation Monséjour	Travaux de mise aux normes de la cuisine	3 700,00
Parc Monséjour	Clôture du parc Monséjour	23 887,51
Elémentaire Paul Lapie	Réfection classe	38 000,00
Elémentaire Pins Francs	Réfection couloir bâtiment rue Jude	30 000,00
Elémentaire Pins Francs	Réfection couloir bâtiment "voie ferrée"	20 500,00
Maternelle Stéhélin	Remplacement volets bois et menuiseries classe moyens	22 000,00
Maternelle Clos Montesquieu	Acquisition de 2 vélos, d'un lecteur CD et de dalles de protection	1 332,58
Elémentaire Raymond Poincaré	Acquisition de matériel de sport et d'un vidéo projecteur	1 483,50
Maternelle Paul Doumer	Acquisition de choppers et de tricycles	1 350,00
Elémentaire Paul Doumer	Acquisition de livres pour la BCD	885,69
Elémentaire Pins Francs	Acquisition de 3 radiocassettes	322,86
Elémentaire Paul Lapie	Acquisition de 2 radiocassettes, d'un microphone et d'un caméscope	1 047,33
Maternelle Pins Francs	Acquisition d'un réfrigérateur, d'un micro ondes et d'une chaîne stéréo	387,14
Mairie de Quartier de Caudéran	Acquisition de matériel vidéo	1 251,06
Théâtre la Pergola	Travaux de chauffage	7 200,00
Théâtre la Pergola	Conservation des façades	2 150,00
RPA Armand Faulat	Installation d'un bac à coiffure	1 500,00

M. MARTIN. -

C'est un dossier de routine, je serai tenté de dire. Tout le monde connaît le FDAEC et les nouvelles règles du jeu.

Pas de difficultés pour moi.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, tout le monde connaît le FDAEC, mais je suis allé sur le site du Conseil Général où il est marqué :

« A pour objet d'aider les communes et les regroupements de communes à la réalisation de travaux de construction, de rénovation sur des bâtiments communaux, de voirie ou d'acquisition de matériels ne pouvant être subventionnés par ailleurs.

Chaque commune propose une liste de travaux et d'acquisitions de matériels à effectuer sur son territoire et le Conseil Général participe à leur financement sous réserve que ces opérations intègrent un certain nombre de critères relatifs au développement durable. »

En lisant ceci, Monsieur le Maire, j'avais moi-même proposé lors d'un vote du FDAEC que ces dotations, compte tenu de la situation environnementale alarmante, soient tournées au moins une année vers des demandes d'équipements ou de travaux permettant un geste en faveur de la planète.

Il suffirait que l'ensemble des Conseillers Généraux de la commune lance un appel à projet en ce sens en indiquant que le FDAEC cette année privilégie uniquement des actions écologiquement responsables comme on peut le voir par ailleurs dans ce document dans certaines actions : amélioration de l'isolation thermique des combles, pose de volets roulants, réfection de menuiseries, réfection de fenêtres, ou encore pose de robinets poussoirs, autant d'actions qui serviraient ceux qui vivent dans les locaux et qui participeraient à l'engagement de la Ville et du Conseil Général en faveur vraiment de l'environnement.

Je réitère donc, Monsieur le Maire, ma demande, surtout quand je vois les opérations que l'on découvre aujourd'hui dans le FDAEC, notamment sur le 8^{ème} canton qui se distingue particulièrement par des distributions de matériels notamment aux écoles de ce canton, qui frisent, si vous me le permettez, le n'importe quoi : micro-ondes, réfrigérateur, radio-cassette, qui sont certainement utiles, mais qui pourraient être largement financés autrement par les résultats des kermesses ou des lotos de ces écoles.

En fait, ce qui s'est passé c'est que jusqu'à présent c'était le FIL qui permettait de distribuer les cadeaux du maire adjoint, et maintenant c'est le FDAEC qui distribue les cadeaux.

Je crois que tout ceci n'est pas très sérieux. En plus sur le plan de l'égalité ce n'est pas très équitable. Je trouve que le FDAEC a d'autres valeurs à distribuer que ça, en tout cas a d'autres travaux à réaliser.

Voilà Monsieur le Maire, ce que nous pouvons dire sur le FDAEC.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais rester cohérent dans mes prises de position. Il y a un an au moment de ce même débat concernant le FDAEC j'avais pointé l'inéquité que constituait la dotation dans certains cantons au service des écoles. J'avais considéré que ce n'était pas juste que certains cantons équipent des écoles quand d'autres se contentaient de rénover des classes.

Aujourd'hui je dis que ce que nous avons dénoncé à travers le Fonds d'Intervention Locale en particulier sur cette question des dotations matérielles des écoles, rentre par la petite porte du FDAEC. Je trouve que ce n'est pas non plus très fair-play par rapport à ce que nous avons dénoncé il y a quelque temps.

Donc contrairement aux autres années notre groupe va s'abstenir sur le FDAEC. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je crois que le principe sur les attributions du FDAEC c'est de permettre au Conseiller Général du canton, quelle que soit sa couleur politique, en liaison avec le Conseil Général et bien sûr avec la Ville, de choisir les opérations qui lui paraissent prioritaires. Elles ne sont pas du goût de M. PAPADATO. On peut évidemment en discuter à l'infini. La présentation qu'il a faite des choses est un peu caricaturale car les 4/5^{ème} de la répartition dans le 8^{ème} canton sont concentrés sur de grosses opérations.

Pour le reste cela peut faciliter la vie quotidienne des établissements scolaires. Je suis sûr que les élèves et les enseignants en seront tout à fait satisfaits.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, juste un mot pour rappeler à nos collègues que 3 cantons n'ont pas encore fait part de leur choix. Ça serait bien de le faire assez rapidement si c'est possible. Merci.

M. LE MAIRE. -

Qui est contre cette répartition ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20090313

Fonds d'intervention local 2009. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le conseil municipal dans sa séance du 22 décembre 2008 en a précisé le montant pour l'exercice 2009.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Caudéran / Bordeaux Sud / Victor Hugo Saint-Augustin / Bordeaux Nord / Centre Ville, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER CAUDERAN

Montant global : 54 612 euros
Montant déjà utilisé : 13 408,67 euros
Montant attribué : 20 270,44 euros
Solde : 20 932,89 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Compagnie Présence	Aide à l'organisation du 20ème anniversaire de la Compagnie au Théâtre de la Pergola	1 000
Parallèles Attitudes Diffusion	Animations à la Rock School Barbey pour le Forum Jeunesse	1 500
Caudéran Evénements	Organisation du Forum Jeunesse	3 000
Association Comité de Bienfaisance et de Défense des Intérêts de Caudéran Sud	Fêtes de Cardoze	2 000
APPEL Sainte Marie Grand Lebrun	Aide pour des enfants à mobilité réduite	1 000
APPEL Saint Ferdinand	Parcours de motricité en faveur d'enfants handicapés	2 000
Itinérance Contact	Organisation d'une exposition photos	500
TOTAL		11 000

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Service des manifestations publiques	Location de matériel pour la soirée du Forum Jeunesse	1 270,44
Mairie de Bordeaux – Service Bâtiment	Réfection des peintures de la Mairie annexe	8 000
TOTAL		9 270,44

QUARTIER BORDEAUX SUD

Montant global : 74 412 euros

Montant déjà utilisé : 28 453,93 euros

Montant attribué : 15 500 euros

Solde : 30 458,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association So'Jaime	Aide à l'achat matériel vidéo - son	1 500
La Tribale Démarche	Manifestation culturelle « Du Cœur à la Rue »	1 500
Association Bordeaux Caché	Participation à la manifestation « Art y show » lors des 10 ans de la Halle des Capucins	5 000
La Halle des Douves	Aide à l'animation du Quartier des Capucins	1 000
Yakasémé	Animations de la rue Montfaucon	300
Association Urban Vibration School	Aide à un projet artistique	500
Maison de Quartier Union Saint-Jean	Participation à l'animation du 17 juin	3 200
Swing Time	Subvention de fonctionnement	1 500
Comité des Fêtes et de Bienfaisance du quartier Nansouty	Animations dans le quartier Nansouty	1 000
TOTAL		15 500

QUARTIER VICTOR HUGO / SAINT AUGUSTIN

Montant global : 54 555 euros

Montant déjà utilisé : 9 800 euros

Montant attribué : 12 800 euros

Solde : 31 955 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association des Amis de l'Orgue de Saint-Augustin Bordeaux	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
Saint Augustin 2015	Manifestation « Le Printemps de Saint-Augustin » des 15 et 16 mai	1 500
Le 4 de Bordeaux	Fête de la République le 6 juin	2 500
Maison de Quartier Club Pyrénées Aquitaine Tauzin	Course City Run	1 800
La Pouponnière du Centre	Travaux de peinture et mise aux normes	3 000
TOTAL		9 800

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Service Vie des Quartiers	Participation aux frais de location d'une salle au Théâtre des Salinières pour le Conseil de Quartier	500
Mairie de Bordeaux – Direction de la Culture	Accompagnement de l'œuvre des Kabakoff	2 500
TOTAL		3 000

QUARTIER BORDEAUX NORD

Montant global : 54 918 euros

Montant déjà utilisé : 35 918,19 euros

Montant attribué : 4 000 euros

Solde : 14 999,81 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Bordeaux Sauvetage et Secourisme	Achat de matériel de secourisme pour des formations	500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – ACAQ	Soutenir l'organisation du Festival de l'Été dans le quartier du Lac	2 000
Esprit de Quartier	Projection Cinésites	1 500
TOTAL		4 000

QUARTIER CENTRE VILLE

Montant global : 55 135 euros

Montant déjà utilisé : 14 782 euros

Montant attribué : 1 000 euros

Solde : 39 353 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Amicale Laïque Bordeaux Centre	Permettre aux enfants de Saint-Pierre, privés d'équipements sportifs, de découvrir une discipline sportive : le judo, dans une démarche éducative	1 000
TOTAL		1 000

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer, lorsque cela est obligatoire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires,
- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires.

M. MARTIN. -

Le FIL. Pas de difficultés pour moi.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les attributions financières du Fonds d'Intervention Local sont souvent le prolongement d'investissements dont on s'aperçoit avec le temps du réel impact financier au détriment d'aides apportées à des actions ponctuelles.

Dans le FIL du quartier Victor-Hugo-Saint Augustin il est attribué une subvention de 2.500 euros à l'accompagnement de l'œuvre de la Maison au Personnage des Kabakoff.

Le choix qui a été fait de cette œuvre supposait des frais de maintenance et de surveillance bien plus élevés que ceux d'une œuvre d'art classique, sculpture, éléments décoratifs ou paysagers.

Vu la situation de l'œuvre au centre d'un carrefour très fréquenté, le mot « accompagnement » signifie-t-il que l'on va prendre par la main les éventuels visiteurs pour les aider à traverser ?

Séance du lundi 22 juin 2009

De toute façon ils ne pourront que faire le tour du bâtiment en collant le nez aux fenêtres, celui-ci étant impénétrable.

2.500 euros cette année pris sur le Fonds d'Intervention Local au détriment d'autres actions, cela fait un peu cher pour l'entretien d'une maison close.

En deuxième lieu, sur le fonds d'intervention de ce même secteur, suite au Conseil de Quartier il est attribué 500 euros pour participer à la location d'une salle de théâtre des Salinières. La Ville doit donc payer pour exercer la démocratie participative.

Bienvenue au club. Cela fait longtemps que faute de salles municipales en nombre suffisant, les associations pratiquent l'exercice et doivent s'en remettre à la bienveillance des patrons de cafés ou autres qui acceptent gracieusement d'héberger leurs assemblées.

Puisque l'on parle de Conseil de Quartier, je reviendrai sur celui du quartier de Bordeaux-Nord en date du 11 mai qui s'est tenu au Vélodrome du Lac, pour regretter le choix peu judicieux du lieu, excentré, difficile d'accès autrement qu'en voiture. Pas de tram. Un bus toutes les 30 minutes. 3 à 4 km en vélo pour les sportifs. Résultat, peu de participants, surtout chez nos anciens, pour un conseil semestriel qui a la prétention de traiter en une soirée les problèmes de 4 quartiers.

Entre parenthèse, pour ce qui concerne l'effort écologique, tout le monde est venu en voiture. Parking plein. C'est je pense à éviter pour un prochain conseil.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas très bien compris. La salle était vide et le parking était plein...

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Sur cette délibération du FIL nous allons à nouveau nous abstenir. Certes il y a une évolution qui avait été déjà notée il y a quelques mois concernant notamment les dotations aux établissements scolaires qui ne figurent plus dans les projets des adjoints de quartiers.

Par contre quelque chose que j'avais dénoncé est en train de se systématiser, c'est ce que vous appelez les transferts de crédits, c'est-à-dire des services de la Ville qui ont besoin du FIL pour boucler un certain nombre de réalisations.

Je pense notamment au service des Bâtiments de la Ville concernant les peintures de la mairie annexe. Je pense également au service de la Culture concernant l'œuvre de Kabakoff. Je pense que là aussi on va vers des dérives prévisibles. On n'est plus vraiment dans la proximité. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour continuer sur les dérives - je vous ferai grâce de l'historique de nos revendications contre ce dispositif - je constate simplement

qu'un pas a été franchi dans cette délibération, c'est la subvention, Jean-Louis DAVID, au « 4 de Bordeaux ». On avait le « 5 de cœur ». On a le « 4 de Bordeaux ».

Le « 4 de Bordeaux », vous avez fait attention à ne pas être président, mais le président, renseignement pris, n'est autre que votre ancien directeur de campagne. Je trouve que là on arrive sur un terrain particulièrement glissant. J'espère que c'est bien la dernière étape très limite de l'utilisation de ce fonds.

M. LE MAIRE. -

Merci. Si on excluait les militants socialistes de toutes les associations subventionnées... On ferait des économies...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

En tout cas ce FIL c'est formidable, parce que ça anime nos débats. Ça rend fous de rage nos amis de l'opposition. Donc je trouve que c'est une excellente initiative. On va vraiment la poursuivre.

M. DAVID.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Je voulais juste apporter deux ou trois précisions une fois encore.

Mme DIEZ, vous êtes mal renseignée sur l'œuvre de Kabakoff.

M. LE MAIRE. -

J'organiserai une rencontre entre M. Kabakoff et Mme DIEZ quand il viendra à Bordeaux pour qu'elle lui explique sa théorie sur la maison close. Ça sera un grand moment.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Vous êtes mal renseignée parce que les 2.500 euros en question c'est de l'argent destiné aux associations pour la médiation et l'accompagnement de l'œuvre. C'est ce qui a permis lors du dernier Conseil de Quartier notamment, de présenter une exposition de photographies qui a accompagné l'œuvre et sa construction depuis le démarrage.

Donc ce n'est pas du tout une subvention d'entretien, c'est une subvention d'appropriation par la population de l'œuvre de Kabakoff.

Sur le Théâtre des Salinières, ayant choisi ce théâtre pour y faire le Conseil de Quartier, je trouve normal qu'on en paie les fluides à cette occasion.

Quant au « 4 de Bordeaux », mon cher Mathieu ROUYEYRE, je vous laisse responsable des propos que vous avez tenus tout à l'heure.

M. LE MAIRE. -

En tout cas moi je félicite M. DAVID sur son initiative s'agissant de l'accompagnement de l'œuvre de M. Kabakoff.

Nous constatons très régulièrement combien il est difficile d'accéder à la création contemporaine. On le voit encore dans les expositions qui sont en cours à l'heure actuelle dans la ville avec des œuvres d'artistes bordelais. Parfois il y a des interrogations de la part de la population sur, j'hésite à dire le sens, mais disons la portée de ces œuvres.

Je trouve qu'aider la population à s'approprier, pour reprendre le vocabulaire de Jean-Louis DAVID, ces œuvres, c'est une très très bonne utilisation du FIL. Ça fait tout à fait partie du travail de médiation des élus dans les quartiers.

M. PAPADATO sur le FIL, toujours ?

M. PAPADATO. -

Oui, Monsieur le Maire, très rapidement pour dire que notre groupe s'abstiendra sur ce Fonds d'Intervention Local, mais aussi pour vous dire que nous ne sommes pas fous de rage, nous sommes juste tristes et étonnés. Alors que toutes les grandes villes de France permettent aux adjoints de s'entourer d'une équipe d'habitants élus tirés au sort, Bordeaux est la seule grande ville de France à ne pas avoir de maires adjoints qui associent des habitants du quartier pour les aider dans le choix de leurs réalisations.

Je note que Lyon, Nice, Toulouse, Paris et tant d'autres, le font.

Lorsque nous en parlons vous dites que nous sommes fous de rage. Non. Simplement je suis extrêmement déçu parce que je pensais que la démocratie participative était enfin entrée dans votre esprit, Monsieur le Maire, mais vous ne nous parlez que de kolkhoze, ou de soviet suprême. J'avoue que je suis un peu étonné parce que ça se passe dans toutes les grandes villes de France, mais étonnamment pas à Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas le souvenir, au moins dans cette séance, d'avoir évoqué les kolkhozes et les sovkhoses. Peut-être que vous en rêvez encore la nuit, M. PAPADATO...

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, par deux fois vous avez cité les soviets.

M. LE MAIRE. -

Ah les soviets. Mais ce n'est pas aujourd'hui, donc il y a prescription.

Mais je vois que vous évoluez. D'abord vous avez commencé par nous expliquer que le Fonds d'Intervention Local c'était épouvantable. Maintenant vous nous dites que c'est très bien mais qu'il faut changer la méthode.

Je fais confiance à tous les maires d'arrondissements pour qu'ils s'entourent de tous les avis possibles et imaginables.

Cela dit, de là à généraliser une procédure qui consiste à tirer au sort les conseils des maires d'arrondissements, je ne suis pas sûr que la démocratie participative aurait grand-chose à y gagner.

Qui vote contre le FIL ?

Qui s'abstient ?

Vous voyez qu'on est en bonne voie. Il n'y a plus de votes contre. Il n'y a plus que des abstentions.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20090314

Orientations pour la mise en place des ratios d'avancement de grades pour 2009 décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Il convient de rappeler au préalable que la loi du 19 février 2007 a introduit la possibilité, pour chaque collectivité, dans le cadre du dialogue social, de réguler les avancements de grade par la détermination d'un taux de promotion dit « ratio promus / promouvables ». Ce taux représente, pour chaque grade, le pourcentage d'agents promouvables par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions statutaires pour l'accès à ce grade.

La mise en place de ces ratios, initiée par la collectivité en 2007 et prolongée en 2008, fut l'occasion d'une réflexion globale relative à la structure des carrières selon les filières et aux possibilités de déroulements de carrière offertes aux agents de notre collectivité.

Au-delà des objectifs premiers d'harmonisation des conditions d'avancement de grade entre les filières et d'ouverture d'accès à certains grades d'avancement jusqu'alors bloqués par des quotas, l'autonomie réglementairement concédée à la collectivité sur la définition de ses ratios promus-promouvables, constitue une réelle opportunité en terme de structuration des carrières par rapport aux postes et aux responsabilités présents dans notre organisation.

La définition du ratio doit donc répondre à un double objectif :
un objectif collectif qui est de répondre aux besoins de la collectivité en matière d'organisation. Le ratio intervient ici comme outil de régulation ;
un objectif individuel qui est de répondre aux exigences de déroulement « normal » de carrière.

Il s'agit de trouver un équilibre entre ces deux logiques, intimement imbriquées.
En effet, ces ratios doivent permettre d'offrir des évolutions de carrière régulières aux agents mais la collectivité doit s'assurer que les intéressés ne seront pas rapidement bloqués au dernier échelon du dernier grade, tant pour des raisons de motivation que pour garder le lien nécessaire entre avancement et mérite.

Le ratio constitue donc à la fois un outil de régulation et de cohérence du nombre de promotions effectuées, mais surtout la garantie pour les agents d'une évolution possible de leur carrière.

A - MAINTIEN DU PRINCIPE GENERAL :

Il est proposé de conserver le principe adopté depuis 2007, à savoir affecter le pourcentage suivant par grade en fonction du nombre d'agents promouvables :

- ⇒ Nombre d'agent promouvables compris :
 - entre 0 et 5 = ratio d'avancement de 50 %
 - entre 6 et 50 = ratio d'avancement de 25 %
 - et supérieur ou égal à 51 = ratio d'avancement de 15 %

Agents ayant subis avec succès l'examen professionnel : ratio d'avancement de 80 %

B – BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Les ratios fixés par la collectivité en 2007 et 2008 ont permis de :

1) Mettre en place un ratio élevé (80 %) pour les grades accessibles suite à l'obtention d'un examen professionnel

Cette mesure est notamment favorable pour le déroulement de carrière en catégorie C.

2) Débloquer le nombre de promotions pour certains grades longtemps pénalisés par les quotas :

L'objectif était au minimum de doubler le nombre de promotions sur ces grades.

Un effort particulier a été fait pour assurer un plus grand nombre de promotions pour les grades suivants :

- Grades de la filière administrative de catégorie B et C
- Grades de la filière sportive de catégorie B
- Grades de la filière médico-technique de catégorie B
- Grades de la filière patrimoine de catégorie B et C
- Grades de la filière médico-sociale en particulier Auxiliaires de puériculture et ATSEM bloqués pendant de longues années par un quota très strict.

Ces situations de blocage ont quasiment disparu. Toutefois, des efforts restent à faire en 2009 pour l'accès à certains grades.

3) Harmoniser progressivement les ratios entre filières :

Cette mesure est extrêmement importante pour favoriser la mobilité au sein de la collectivité et une gestion des postes moins liée au statut.

Cette harmonisation a permis de diminuer les écarts de promotion entre les filières (en particulier entre la filière technique et les autres filières anciennement soumises à des quotas).

De même, pour la catégorie C, cet objectif était induit par la refonte des cadres d'emplois du 1er janvier 2007.

C - LES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2009

1) Assurer un nombre de promotions au moins équivalent à celui de 2008 en proportion du nombre d'agents promouvables par grades et permettre de débloquer les situations des agents appartenant aux grades d'accès de la catégorie C.

2) Offrir individuellement des promotions en fonction des règles déterminées par la collectivité

a) – les principes généraux :

- Prise en compte de la nature du poste occupé et du niveau de responsabilité.

- Règles spécifiques liées à l'âge assurant ainsi une forme de promotion « bâton de maréchal » qui favorise la motivation des agents jusqu'à leur départ en retraite.
- Prise en compte de la durée maximale de carrière pour accéder aux grades supérieurs en évitant les effets de seuils et les frustrations liées à une stagnation de carrière, comme un blocage depuis plus de trois ans dans le dernier échelon du grade.

b) – Particularité pour certains cadres d'emplois :

L'organisation de carrières permettant la prise en compte de l'exercice des fonctions stratégiques pour certains agents, tout en n'oubliant pas les agents méritants, réguliers mais qui n'occupent pas tous des postes stratégiques.

c) – Spécificités liées à la catégorie hiérarchique

⇒ **Catégorie C :**

- Favoriser l'accès à l'**échelle 4** de rémunération suite à l'obtention de l'examen professionnel (ratio de **80 %**) – Le passage de cet examen professionnel permet à un certain nombre d'agent de l'échelle 3 dans les filières technique, administrative, patrimoine et animation d'avoir une perspective d'évolution de carrière dans leur cadre d'emplois.
- Assurer un déroulement de carrière de l'**échelle 4 vers l'échelle 5**. Pour atteindre cet objectif, il est proposé cette année encore de définir un ratio supérieur à la règle établie pour l'accès aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe et ATSEM principal de 2ème classe, longtemps bloqués par la règle des quotas (cf. tableau annexe).
- Privilégier l'accès à l'**échelle 6** aux agents méritants en fin de carrière (critères d'âge proche de la retraite) ou aux agents bloqués au dernier échelon de leur grade depuis plus de trois ans.

→ Cas particulier en 2009 pour l'accès à agent de maîtrise principal : proposition d'un ratio supérieur pour assurer un nombre de promotion équivalent à celui de l'année dernière et au vu du nombre d'agents promouvables très proche de la tranche inférieure (cf. tableau annexe).

⇒ **Catégorie B :**

Distinction de 2 types de déroulement de carrière :

- **Carrière courte** pour les agents ayant obtenu l'examen professionnel et occupant des postes de niveau N-2 ou N-1 ou chefs de bassin pour les éducateurs APS.

- **Carrière longue** en deux temps :

1- passage par le grade intermédiaire comme récompense du mérite professionnel et en fonction du blocage de la carrière de l'agent.

2- nomination au dernier grade avant départ à la retraite pour les agents méritants.

Catégorie A :

⇒ Pour le haut de la catégorie : occuper les fonctions de directeur (poste de niveau N)

⇒ Pour les autres grades, les promotions sont faites en fonction de trois critères :

1- le poste occupé (exemple Poste de N-1 pour l'accès à attaché principal et ingénieur principal ou directrice de crèche pour l'accès à puéricultrice de classe supérieure)

2 - le départ à la retraite proche (récompense du mérite professionnel tout au long de la carrière)

3 - l'agent a été bloqué dans le dernier échelon de son grade depuis plus de trois ans

→ Cas particulier des professeurs d'enseignement artistique : assurer une équité dans les promotions entre les deux établissements et entre les critères de mérite et d'ancienneté.

3) Déterminer le choix des agents sur la base de ces critères individuels d'accès à la promotion :

- ⇒ la valeur professionnelle
- ⇒ la manière de servir
- ⇒ la formation
- ⇒ l'assiduité
- ⇒ la mobilité
- ⇒ la régularité
- ⇒ l'expérience

Et pourront être mis en avant d'autres critères tels :

- ⇒ la qualification des agents (formation, diplômes)
- ⇒ les acquis de l'expérience

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir adopter les mesures qui précèdent.

RATIOS POUR LA CATEGORIE A

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Attaché Principal	Directeur Territorial	25
Attaché	Attaché Principal	25
Attaché	Attaché Principal (Examen Professionnel)	80
Ingénieur Principal	Ingénieur en chef de classe normale	25
Ingénieur	Ingénieur Principal	25
Conseiller principal des APS de 2ème classe	Conseiller principal des APS de 1ère classe	50
Médecin de 2ème classe	Médecin de 1ère classe	50
Puericultrice de classe normale	Puericultrice de classe supérieure	50
Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	50
Professeur d'enseignement artistique classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	25

RATIOS POUR LA CATEGORIE B

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Rédacteur Principal	Rédacteur Chef	25
Rédacteur Principal et Rédacteur	Rédacteur Chef (Examen Professionnel)	80
Redacteur	Rédacteur Principal	25
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur chef	50
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	25
Contrôleur principal	Contrôleur chef	50
contrôleur	Contrôleur principal	25
Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	Assistant Qualifié de conservation hors classe	50
Assistant Qualifié de conservation de 2ème classe	Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	25
Assistant de conservation de 1ère classe	Assistant de conservation hors classe	50
Assistant de conservation de 2ème classe	Assistant de conservation de 1ère classe	25
Educateur des APS de 1ère classe et de 2ème classe	Educateur des APS hors classe	25
Educateur des APS de 2ème classe	Educateur des APS de 1ère classe	25
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants	50
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants (examen professionnel)	80
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50
Infirmière de classe normale	Infirmière de classe supérieure	50
Assistant medico technique de classe normale	Assistant medico technique de classe supérieure	50

RATIOS POUR LA CATEGORIE C

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	25
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	20
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	20
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	15
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	15
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Adjoints du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoints du patrimoine principal de 1ère classe	25
Adjoints du patrimoine de 2ème classe	Adjoints du patrimoine de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Adjoints d'animation de 2ème classe	Adjoints d'animation de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 1ère classe	50
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	30
ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	40
Agent social de 1ère classe	ATSEM social principal de 2ème classe	50

M. MARTIN. -

Dossier intéressant, Monsieur le Maire, dans la mesure où ces orientations pour la mise en place de ratios permettent d'assurer une évolution de carrière plus intéressante aux agents, d'une part, et d'autre part d'harmoniser les conditions d'avancement de grades entre les filières, notamment administratives et techniques.

C'est une mesure qui est très bien perçue par l'ensemble de nos collaborateurs.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090315

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la salle des fetes du grand parc. Marché infructueux. Recours d'un candidat. Autorisation de défendre.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070256 du 30 avril 2007 vous avez autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre en vue de réhabiliter la Salle des Fêtes du Grand Parc et d'accueillir la Maison de l'Emploi.

Après examen des candidatures par la Commission technique désignée par le jury, les membres de ce dernier ont donné, à la majorité, un avis négatif sur les trois projets qui avaient été retenus.

Par délibération D20080630 du 24 novembre 2008 vous avez déclaré ce concours infructueux et décidé de ne pas verser de prime aux trois candidats.

Par requête déposée le 26 janvier 2009, l'atelier d'architecture KING KONG demande au Tribunal administratif de Bordeaux d'annuler la décision de rejet de son projet ainsi que, par la voie d'exception d'illégalité, l'annulation de la délibération du 24 novembre 2008 aux motifs que la décision déclarant le marché infructueux serait insuffisamment motivée et que le versement d'une prime aux candidats évincés serait obligatoire.

Cette contestation apparait mal fondée à votre administration.

En effet, l'atelier d'architecture KING KONG d'une part, a bien été informé de ce que les projets ne répondaient pas au programme en laissant la salle polyvalente inoccupée et dépassaient l'enveloppe financière affectée à cette opération et d'autre part, a eu connaissance de la totalité des débats du jury par la communication du procès-verbal.

Enfin, le règlement du concours prévoyait la possibilité de réduire ou de refuser l'attribution d'une prime.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à défendre à cette affaire devant le Tribunal administratif et devant toutes les juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes voies de recours.

M. MARTIN. -

Pas de difficultés particulières. Chacun sait les conditions dans lesquelles le concours a été ouvert. Il a été infructueux. Une des équipes nous assigne. Il s'agit donc de pouvoir nous défendre.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Je voudrais revenir d'un mot sur cette délibération qui concerne le droit à recourir par rapport à ces architectes qui avaient répondu à un concours sur la salle des Fêtes du Grand Parc.

Effectivement le règlement du concours prévoyait la possibilité de réduire ou de refuser l'attribution d'une prime.

Mais tout de même, vous aviez sélectionné trois équipes pour qu'elles réfléchissent à un projet et pour qu'elles travaillent sur ce projet. Les trois équipes ont fait leur travail de manière professionnelle et c'est parce qu'ils ont fait leur travail de manière professionnelle qu'ils ont considéré qu'il fallait développer une architecture respectueuse du patrimoine et qu'il fallait conserver les gradins de la salle des Fêtes. D'ailleurs l'UNESCO nous engage dans cette direction.

En novembre quand nous avons évoqué cette question vous avez dit, je reprends vos propos :

« Il faut repartir sur de nouvelles bases. Le message est clair. J'entends le message des architectes. Ne touchons pas à l'architecture intérieure de la salle. Il faut la sanctuariser.

Nous allons essayer avec nos services de bâtir un projet de rénovation de cette salle qui ne touche pas à son architecture intérieure ».

Donc vous avez en fait donné raison à l'expertise de ces équipes d'architectes, mais aujourd'hui vous considérez que vous n'avez pas à rétribuer cette expertise. Je trouve ça particulièrement regrettable. Je trouve dommage que vous continuiez sur la voie que vous nous avez fait voter en novembre.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Une fois n'est pas coutume, je ne partage pas tout à fait l'avis de ma consœur.

J'espère cependant qu'on ne va pas dire encore une fois que je suis hors sujet dans ce que je vais dire.

Nous voterons cette délibération. Mais au-delà nous posons une nouvelle fois le problème du devenir de cette salle fermée depuis maintenant trop longtemps.

Puisque notre municipalité est désormais d'accord sur le fait d'y entreprendre des travaux, nous demandons une nouvelle fois, Monsieur le Maire, qu'une étude chiffrée soit menée pour redonner à cette salle sa vocation première et que de nouveau elle y accueille concerts, ciné-clubs, et toutes activités culturelles pour tous les âges.

Certes, la mise aux normes de sécurité est un gros chantier, mais c'est un chantier qui s'inscrit dans la durée.

Séance du lundi 22 juin 2009

Les animations qu'à quelques-uns nous avons su construire là-bas il y a maintenant 35 ans sont encore possibles. C'est d'autant plus justifié que le bassin de population a grandi avec l'extension de la ville vers le Nord de Bordeaux et la création de nouveaux quartiers.

Je ne doute pas qu'ici aussi nous saurons réinjecter des fonds FEDER comme nous avons su le faire pour EVENTO.

Il est quand même dommage, Monsieur le Maire, que dans le cadre d'EVENTO, M. Faustino ait vu juste concernant cette salle (...?) (mot inaudible) – je le cite - à ressusciter les fantômes du passé.

Je demande, Monsieur le Maire, qu'au nom de ces fantômes nous fassions un peu de spiritisme municipal pour reconstruire leur château. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur la salle de Fêtes nous connaissons tous le dossier. Je suis prêt à faire une séance de spiritisme collectif. On va regarder. Il y a des projets qui commencent à nouveau à se manifester. Nous en reparlerons. Il n'est pas question d'abandonner cette salle, de la laisser en l'état.

J'espère qu'on finira par trouver une solution qui convienne à la fois aux habitants du quartier tout en ménageant les finances municipales.

M. ROUYEYRE voulait prendre la parole.

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement pour exprimer ma solidarité vis-à-vis de cette délibération, en contradiction avec ma collègue NOËL.

J'étais membre de ce jury. Je me souviens parfaitement de la situation où l'ensemble des architectes présélectionnés avaient rendu un projet complètement différent des préconisations qu'on leur demandait de mettre en œuvre.

A partir de ce moment-là j'ai trouvé intéressante la réflexion que nous avons eue lors de ce jury où le politique n'a pas nécessairement à s'aligner sur les propositions des architectes si cela ne correspond pas à ce que ces premiers ont désiré. Je trouve quand même intéressant que le politique ait le dernier mot dans ces cas-là.

D'ailleurs il y avait trois agences qui ont été rejetées. Il n'y en a qu'une d'entre-elles qui fait le recours.

Donc évidemment nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Qui vote contre ?

Pas d'abstentions ?

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20090316

Ecole maternelle Charles Martin. Desordres. Action en garantie décennale contre les concepteurs et constructeurs. Autorisation d'ester en justice.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par convention de mandat en date du 5 août 1996, la Ville a délégué à la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Bordeaux Métropole Aménagement, la maîtrise d'ouvrage de la restructuration du groupe scolaire Charles Martin.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au groupement conjoint BAUDIN-LIMOZIN Architectes et BET CETAB, par marché en date du 10 avril 2000.

Le contrôle technique de l'opération a été assuré par la Société AFITEST selon un marché en date du 11 janvier 2000.

Le lot n° 2 « Gros œuvre - Fondations » a été attribué à la SARL PERALI Serge et Fils par marché en date du 22 septembre 2000.

La réception des travaux a été prononcée avec effet du 7 septembre 2001.

Depuis cette date, de nombreuses fissures sont apparues sur le mur extérieur de la façade de l'école maternelle.

Il a été récemment constaté que ces fissures provoquent des infiltrations d'eau au niveau des doublages intérieurs, dégradant le mur intérieur de l'école maternelle.

Face à cette situation et pour éviter une aggravation des infiltrations qui risquent à terme de rendre l'ouvrage impropre à sa destination, voire de compromettre sa solidité, il apparaît nécessaire d'engager, à l'encontre de tous les intervenants à la construction, une action en garantie décennale devant le Tribunal administratif de Bordeaux en vue non seulement d'interrompre le délai de garantie décennale, mais aussi de déterminer les responsabilités et de procéder aux travaux réparatoires qui s'imposent.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à assigner l'atelier d'architecture BAUDIN-LIMOZIN, le BET CETAB, la Société AFITEST et la SARL PERALI et Fils devant le Tribunal administratif de Bordeaux ainsi que devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir aussi bien qu'à défendre, jusqu'à parfait règlement du litige y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

Cette action s'exercera :

- En référé, afin que soit désigné un expert judiciaire qui sera chargé de constater contradictoirement l'état des bâtiments, de décrire les désordres et de préciser la nature et le coût des réparations nécessaires.
- Au fond, en vue d'obtenir la réparation et l'indemnisation du préjudice subi.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090317

Acquisition par la ville de Bordeaux à la Communauté Urbaine de l'immeuble situé 118 rue héron. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'extension de l'école Alphonse Dupeux, la Ville de Bordeaux a fait préempter par la CUB la maison d'habitation située 118 rue Héron.

Ce bien cadastré HO 106, pour une superficie de 228 m² sera revendu à la Ville dans un délai maximum de 2 ans au prix de 229 000 € et de 16 000 € de frais de négociation.

Ce prix est conforme à l'évaluation de France Domaine établie le 3 mars 2009.

Une convention de mise à disposition transitoire et de cession vient constater l'engagement de la Ville d'acheter.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- L'acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'immeuble 118 rue Héron au prix de 229 000 € auxquels viendront s'ajouter les frais liés à l'acquisition et les intérêts
- L'ouverture des crédits nécessaires à cette opération.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération et notamment la convention de mise à disposition transitoire et de cession.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090318

Crédit municipal de Bordeaux. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2008. Information.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Etablissement public de crédit et d'aide sociale, le Crédit municipal développe ses activités autour d'une vocation sociale affirmée par le prêt sur gage et sa convention avec le CCAS de Bordeaux et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

1. Faits marquants de l'exercice 2008

L'année 2008 a été marquée en interne par :

- La reprise de l'agence de Limoges au Crédit Municipal de Nantes et le développement dans cette agence d'une activité de prêts sur gage,
- La réalisation de micro crédits sociaux en Aquitaine (48 pour un montant moyen de 1 550€) en association avec la Caisse Sociale de Développement Local.

2008 a aussi été l'année de la crise de la liquidité qui frappe le secteur bancaire depuis août 2008 et qui va générer des surcoûts importants sur les charges bancaires à venir. Les tensions se sont déjà exprimées à travers la remontée rapide des taux à moyen terme après une année 2007 déjà tendue.

2. L'activité commerciale

Les produits bancaires sont issus des deux activités commerciales du Crédit municipal : le prêt personnel et le prêt sur gage.

Sur l'exercice 2008, ces produits sont en hausse de 5.1 % par rapport à 2007, et s'établissent à 12 358 727 euros. L'activité de prêt personnel est stable au niveau des encours mais la progression des taux permet un accroissement des produits de 1.3 %.

Les produits liés à l'activité de prêts sur gage progressent significativement de 15.1 %. Le Crédit Municipal a su gérer un fort accroissement du nombre de clients, de l'encours et du nombre d'objets déposés. Les raisons de cette hausse tiennent au durcissement de l'accès au crédit du type découvert bancaire ou prêt personnel par rapport à une situation financière des clients qui s'est dégradée.

Les charges bancaires subissent une forte augmentation, liée à la forte remontée des taux pendant toute l'année 2008. L'augmentation des charges de 7.9 % par rapport à 2007, soit 337 758 €, se décompose ainsi :

- Augmentation de 120 000 € des intérêts versés aux clients,
- Augmentation de 40 000 € du coût des emprunts inter bancaires à taux variables,
- Augmentation de 95 000 € en intérêts sur les comptes de trésorerie.

Les hausses des produits et des charges se traduisent par un produit net bancaire en augmentation positive et significative de 3.4 % atteignant 7 769 310 €.

Les charges générales d'exploitation sont bien maîtrisées :

- La masse salariale progresse de 0.57 % avec une baisse de 3.7 équivalents temps plein dans l'année (72.3 ETP fin 2008),
- Les frais généraux augmentent de 0.48 %

Séance du lundi 22 juin 2009

- Les dotations aux amortissements ont pu être réduites de 52 107 €.

Le résultat brut d'exploitation bénéficiaire de la hausse du produit net bancaire et de la maîtrise des charges pour progresser de 12.7 %.

Le coût du risque permet de constater l'effort continu de provisionnement sur les risques crédits. Le montant supplémentaire affecté à ces provisions est de 756 086 € :

- Le taux de couverture de l'encours douteux compromis augmente légèrement de 84.47 % à 84.91 %,
- Le taux de couverture de l'encours « sain » surendetté est maintenu à 100 %,
- La provision sur les douteux progresse de 67,61 à 69.9 %.

Au total, le montant des provisions sur activité bancaire s'élève à 7 994 304 €.

Le coût du risque étant proportionnellement plus élevé qu'en 2007, la dotation aux provisions est supérieure. De ce fait, le résultat d'exploitation est en baisse de 10.2 % par rapport à 2007.

Le résultat net présente une baisse de 24.7 % par rapport à 2007 essentiellement lié à la reprise de la dotation fiscale en 2007. Avec un bénéfice qui dépasse le million d'euros (1 006 038 euros), le Crédit Municipal réalise une performance conforme aux exercices antérieurs.

Le Crédit Municipal a su, malgré une année difficile sur le plan des charges bancaires, préserver ses équilibres financiers tout en poursuivant ses efforts de provisionnement permettant d'assurer sa pérennité.

D'autre part, le crédit municipal a accentué sa présence en tant qu'organisme d'aide sociale, en maintenant ouverte l'agence de Limoges et en y développant le service du gage pour la Région Limousin.

Enfin, le Crédit Municipal a conforté son soutien financier au fonctionnement du CCAS de la Ville de Bordeaux et son accompagnement dans les missions dévolues à la Caisse Sociale de Développement Local pour ce qui concerne les micro crédits.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité.

Séance du lundi 22 juin 2009

En euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Var 08/07
Produits bancaires	12 358 728	11 762 136	11 738 683	5,1%
Produits sur opérations de prêts personnel	9 586 359	9 463 926	9 458 559	
Produits sur opérations de prêt sur gage	1 136 471	987 070	958 961	
Bonis prescrits	86 549	103 097	54 490	
Produits financiers - placements trésorerie	47 869	142 782	53 888	
Commissions et frais de dossier	657 775	572 661	591 041	
Recouvrement frais de poursuite	54 739	63 144	68 221	
Produits intérêts SWAP	111 661	6 801	115 661	
Autres produits d'exploitation bancaire	561 461	320 237	238 692	
Reprise provisions sur intérêts douteux clientèle	115 845	102 420	199 170	
Charges bancaires	4 589 417	4 251 659	3 519 990	7,9%
Intérêts PEP, livrets	92 394	94 227	63 296	
Intérêts comptes à terme	214 120	210 680	252 171	
Intérêts bons de caisse	793 138	677 978	589 695	
Intérêts emprunts interbancaires	3 180 087	3 140 774	2 305 622	
Intérêts sur comptes de trésorerie	168 196	73 316	144 918	
Charges intérêts SWAP	83 123	5 075	112 197	
Autres charges d'exploitation	58 359	49 610	52 091	
Produit net Bancaire	7 769 310	7 510 477	8 218 694	3,4%
Charges générales d'exploitation	5 254 180	5 279 196	5 411 566	-0,5%
Charges de personnel	3 480 046	3 460 340	3 437 389	
Charges générales d'exploitation	1 541 404	1 534 018	1 670 625	
Amortissements	232 730	284 838	303 552	
Résultat brut d'exploitation	2 515 130	2 231 281	2 807 128	12,7%
Coût du risque	- 756 087	- 273 125	- 775 877	176,8%
Recouvrement après admission en non valeur	4 517	4 953	1 681	
Reprise de provision créances	6 959 743	6 773 857	6 213 366	
Dotation provisions créances	7 574 259	6 959 743	6 773 857	
Créances irrécouvrables	126 909	89 730	215 937	
Charges coût du risque	19 179	2 461	1 129	
Résultat d'exploitation	1 759 043	1 958 157	2 031 251	-10,2%
Gains et pertes sur actifs immobilisés			- 159	
Résultat courant avant impôts	1 759 043	1 958 157	2 031 092	-10,2%
Total reprises FRBG et provisions réglementées	5 000 000	4 750 000	4 500 000	
Total dotations FRBG et provisions réglementées	5 000 000	5 000 000	4 750 000	
Opérations sur provisions nettes	-	- 250 000	- 250 000	
Total autres produits	5 076	2 210	2 259	129,7%
Produits sur exercices antérieurs	5 000			
Produits exceptionnels	76	2 210	2 259	
Total autres charges	5 669	10 958	102	
Provisions pour risques et charges	5 000	5 000		
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	669	5 958	102	
Opérations exceptionnelles nettes	- 592	- 8 749	2 157	-93,2%
Résultat avant impôt	1 758 451	1 699 408	1 783 249	3,5%
Impôt société	752 413	363 573	733 562	106,9%
Impôt société	752 413	825 339	728 655	
Reprise de provision risques et charges fiscaux		- 461 766	- 456 859	
Dotation aux provisions risques et charges fiscaux			461 766	
Résultat net	1 006 038	1 335 835	1 049 687	-24,7%

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je suis prêt à répondre aux questions.

L'école maternelle Charles Martin : des désordres.

Une acquisition pour une école.

Et le rapport d'activité du Crédit Municipal.

Pas de difficultés.

M. LE MAIRE. -

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

(Aucune)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE M. Didier CAZABONNE

D -20090319

Appui au projet d'électrification de la Maternité du Centre de Santé Communautaire de la Commune de Massigui située dans la zone périphérique-sud de Bamako (Mali). Autorisation. Décision.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Du fait de son histoire portuaire et de ses activités traditionnelles de négoce, notre ville a, en effet, tissé des liens très étroits avec de nombreux pays du sud, plus particulièrement en Afrique subsaharienne et au Maghreb.

Beaucoup de relations existaient déjà dans cette aire géographique, qu'il s'agisse de relations économiques, commerciales ou universitaires. C'est ainsi qu'il nous a paru essentiel de renforcer celles-ci par l'établissement de partenariats concrets, en s'appuyant sur les jumelages avec Casablanca et Oran notamment, et en initiant des relations privilégiées avec Bamako et Ouagadougou.

Les projets menés dans ce cadre relevaient essentiellement de la Coopération Décentralisée présentée, aujourd'hui, comme la « pierre angulaire » de la nouvelle gouvernance locale et le « gage » d'une plus grande efficacité de « l'aide au développement ».

L'objectif premier de notre ville était donc de faire connaître et de valoriser notre savoir faire en matière de gestion administrative et urbaine en apportant des appuis à la fois techniques et pédagogiques dans des domaines d'actions jugés prioritaires par nos partenaires du sud.

Il s'agit aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion à ce cadre institutionnel de coopération en l'élargissant au Co-développement.

Objectif : intégrer au processus de coopération, notamment à l'identification et la mise en œuvre des projets de développement, les migrants ou les associations qui nous accompagnent, parfois depuis de nombreuses années, et qui contribuent à faire vivre nos jumelages.

En effet, nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre de l'aide au développement, ainsi que des actions de jumelages entre villes sont à l'initiative de migrants. Ils connaissent bien les réalités du terrain, aussi bien celles du Nord où ils résident que celles du Sud où ils ont leurs racines.

Accompagner aussi efficacement que possible les migrants bordelais qualifiés ou engagés qui projettent de réaliser dans leur région d'origine, des projets ciblés (école, centre de santé, électrification rurale, petits barrages agricoles, etc.) mais qu'ils ne sont pas en mesure de financer entièrement s'inscrirait donc parfaitement dans cette logique.

Le projet que nous vous présentons aujourd'hui, en partenariat avec les migrants maliens de l'Association Benkaton Massigui, est donc une expérience pilote en la matière.

Séance du lundi 22 juin 2009

Il s'agit de l'électrification de la Maternité du Centre de Santé Communautaire de la Commune de Massigui, située dans la zone périphérique-sud de Bamako, notre ville partenaire.

Massigui compte 5 000 habitants et n'est pas électrifié. Il n'est pas rare, dans ce Centre de Santé qui se compose de deux bâtiments principaux dont la maternité, que les soins soient prodigués à la lumière de lampes à pétrole ou de bougies fonctionnant avec du beurre de karité.

Ce projet d'électrification viserait donc plusieurs objectifs :

- permettre de conserver les médicaments dans des frigos en état de marche et de stériliser les outils du corps médical,
- permettre de disposer de groupe électrogène amenant le Centre de Santé à fonctionner de façon autonome.

Je vous propose, dans la continuité de la coopération avec la ville de Bamako et de l'élargissement de notre coopération décentralisée au Co-développement, que notre ville contribue, cette année, à l'électrification de la Maternité qui constitue le bloc principal de ce Centre de Santé, à hauteur de 5 000 € pour concourir à :

- la pose de panneaux solaires,
- l'installation de batteries de stockage,
- l'installation de prises électriques et réglettes d'éclairage.

Ces prestations (fourniture du matériel et installation) seront assurées par une entreprise malienne TME/MALI possédant beaucoup d'expériences et de références en matière d'électrification rurale à travers le Mali et, bien entendu, en lien avec la municipalité de Bamako.

Le montant total des dépenses prévues est estimé à 5 738 €. Il sera réparti selon le plan de financement suivant :

Association BENKATON MASSIGUI Auto financement (contact, communication, montage du projet, identification des besoins, ...)	738 €
Fourniture du matériel et installation : panneaux solaires, batteries de stockage, de prises électriques et réglettes d'éclairage	5 738 €
Subvention Mairie de Bordeaux	5 000 €

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à verser une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à l'Association BENKATON MASSIGUI
- autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2009 de la Direction Générale des Relations Internationales – fonction 041, enveloppe 020716 - nature 6574.

CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° , en date du , et reçu à la Préfecture

d'une part,

et l'Association BENKATON MASSIGUI, de type loi de 1901, dont les statuts ont été approuvés le ?, et dont le siège social est situé 32, allée des Dunes à CANEJAN (33610), représentée par M. TOGOLA Ngolo, Président, ci-après-désigné « maître d'œuvre du projet ».

d'autre part,

Il a été préalablement exposé que :

Dans le cadre de sa politique internationale, la ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes du Sud. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec les villes jumelles, Casablanca, Bamako, Ouagadougou et Oran, la ville de Bordeaux souhaite progressivement élargir sa coopération institutionnelle au Co-développement.

Pour ce faire, la ville de Bordeaux considère que la méthode de travail par projet bien ciblé en termes d'objectifs, de moyens et de durée, porté par des migrants impliqués dans l'action municipale est la mieux appropriée.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution de la ville de Bordeaux au projet d'électrification de la Maternité du Centre de Santé Communautaire de MASSIGUI (Mali).

Article 2 - Engagements de l'association Benkaton Massigui

L'association s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation du projet de Co-développement et à :

- a. adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.
- b. fournir pour chaque exercice, avant le 1^{er} septembre de l'année suivante :
 - le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes,

- le rapport d'activité annuel,
 - un compte d'emploi de la subvention allouée par la ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.
- c. désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont l'association Benkaton Massigui fera connaître le nom à la ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- d. porter à la connaissance de la ville de Bordeaux toute modification concernant :
- les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau,
 - le trésorier, le commissaire aux comptes.
- e. faciliter le contrôle, par la ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- f. conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- g. faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au projet d'électrification de la Maternité du Centre de Santé communautaire de Massigui.

Article 3 - Engagements de la ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de Co-développement définie à l'article 1 ci-dessus, en versant une subvention de 5 000 € à l'Association Benkaton Massigui.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'Association Benkaton Massigui, ouvert à - Code banque : - Code guichet :
- Compte n° - clé RIB :

Cette dépense est imputée sur le budget 2009 des Relations Internationales de la Mairie de Bordeaux - Fonction 041 - enveloppe 020716 - compte 6574.

Article 5 - Responsabilités

La réalisation de l'action de Co-développement définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'Association Benkaton Massigui.

Article 6 - Impôts et taxes

L'Association Benkaton Massigui fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus.

Article 7 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'Association Benkaton Massigui.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 8 - Condition de résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'association.

Article 9 - Restitution éventuelle des fonds versés

Seront restitués à la ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'association, au jour de la réception des travaux.

Article 10 - Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la ville de Bordeaux,

M. Alain JUPPÉ
Maire

Pour l'Association Benkaton Massigui

M. TOGOLA Ngolo
Président

M. CAZABONNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est intéressante à plus d'un titre.

D'abord un petit rappel historique. Bordeaux par son activité traditionnelle de négoce et par son histoire portuaire a tissé des liens très étroits avec l'Afrique subsaharienne et le Maghreb.

Beaucoup de relations qui existaient dans cette aire géographique étaient économiques, commerciales ou universitaires. Il nous a paru essentiel de renforcer celles-ci par

Séance du lundi 22 juin 2009

l'établissement de partenariats concrets en s'appuyant sur les jumelages avec Oran et Casablanca et en initiant des relations privilégiées avec Bamako et Ouagadougou.

Tous ces projets étaient menés dans le cadre de la Coopération Décentralisée.

En début de mandat, Monsieur le Maire, vous avez souhaité aller plus loin et engager une procédure que l'on appelle le Co-développement dans le cadre institutionnel de la Coopération Décentralisée.

L'objectif c'est d'intégrer au processus de coopération, notamment au moment de l'identification et après la mise en œuvre des projets de développement, les migrants ou les associations qui nous accompagnent depuis parfois de nombreuses années et qui contribuent à faire vivre nos jumelages.

Notre volonté est donc d'accompagner aussi efficacement que possible les migrants bordelais qualifiés ou engagés qui projettent de réaliser dans leur région d'origine des projets ciblés tels que la construction d'écoles, centre de santé, électrification rurale, petits barrages, etc.

Le projet que nous vous présentons aujourd'hui, en partenariat avec les migrants maliens de l'Association Benkaton Massigui est donc une expérience pilote en la matière.

Il s'agit de l'électrification de la Maternité du Centre de Santé Communautaire de la commune de Massigui – 5.000 habitants – située dans la zone périphérique sud de Bamako. Ce centre n'est pas électrifié. Il n'est pas rare que les soins se fassent à la bougie ou à la lampe à pétrole.

Ce projet d'électrification vise donc plusieurs objectifs :

Permettre de conserver les médicaments dans des frigos en état de marche et de stériliser les outils du corps médical.

Permettre de disposer d'un groupe électrogène amenant le Centre de Santé à fonctionner de façon autonome.

Il vous est proposé d'accepter une subvention à hauteur de 5.000 euros pour concourir à :

La pose de panneaux solaires.

L'installation de batteries de stockage.

L'installation de prises électriques et réglettes d'éclairage.

Ces prestations (fourniture du matériel et travaux) seront assurées par une entreprise malienne, TME/MALI qui possède beaucoup d'expérience dans ce domaine, et bien entendu en lien étroit avec la municipalité de Bamako.

J'ajouterai, Monsieur le Maire, que dans l'Agenda 21 que nous avons voté, pour ce qui concerne les Relations Internationales c'est la première opération qui est lancée dans ce domaine.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, un mot rapidement pour féliciter votre adjoint de cette action. Depuis 6 ans que je suis élu je le réclamaï à l'ancien adjoint à la Coopération Décentralisée, mais il n'entendait pas. Visiblement M. CAZABONNE y vient petit à petit peut-être grâce à l'Agenda 21. Je rappelle que nous, écologistes, nous sommes très en pointe pour tout ce qui est co-développement. Nous y sommes très sensibles. C'est pour ça que depuis 6 ans je le réclamaï. Vous le faites. Bravo.

Mais, Monsieur le Maire, c'est vrai qu'à l'époque – il y a prescription là encore - quand je réclamaï qu'on agisse au niveau de l'énergie, vous disiez que ce n'était pas de la compétence de la Ville, mais de la CUB.

Comme quoi quand on veut faire, on peut. Je vous en félicite.

M. LE MAIRE. -

M. CAZABONNE, je joins mes félicitations à celles-ci.

Tout le monde est d'accord ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Brigitte COLLET

D -20090320

Subventions Jeunesse. Développement des actions en direction de la jeunesse. Contrat enfance jeunesse. Avenant aux conventions 2009. Adoption. Autorisation. Signature.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 décembre 2008, n° D.20080665, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2009 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par la délibération du 17 décembre 2007, n° D.20070617, vous avez autorisé Monsieur le Maire, à signer le Contrat Enfance Jeunesse intervenant entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Le schéma de développement, volet Enfance-Jeunesse, de ce contrat actait la création de 1140 places supplémentaires entre 2007 et 2010.

Un échéancier de création a été élaboré et prévoit pour l'année 2009 :

- 197 places supplémentaires (96 places 3/5 ans, 101 places 6/11 ans) dont 170 (80 places 3/5 ans et 90 places 6/11 ans) à compter du mois de septembre.

Elles sont réparties sur les différents quartiers de la Ville.

Par ailleurs, l'augmentation des tarifs du SIVU rendue effective au mois de janvier 2009, nécessite l'octroi de budgets supplémentaires pour l'ensemble des associations bénéficiant de ce service.

Ainsi, l'ouverture des 170 places d'accueils de loisirs supplémentaires et l'augmentation des prestations du SIVU, nécessitent un budget supplémentaire d'un montant de 239 464 € répartis comme suit dans le tableau ci-dessous, ainsi que la signature d'un avenant aux conventions de partenariat de l'année 2009.

Séance du lundi 22 juin 2009

Associations	Budgets supplémentaires
Amicale Laïque David Johnston Barraud Lagrange	17 968
Amicale Laïque Dupaty	1 182
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	69 245
Association Petite Enfance-Enfance-Famille	8 217
Astrolabe	5 682
Avant-Garde Jeanne d'Arc	22 972
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	4 167
Club Pyrénées Aquitaine	7 476
GP inten'cité - Centre Social du Grand Parc	2 130
Jeunes Saint Augustin	11 631
Les Coqs Rouges	1 000
Patronage Cazemajor/ Yser	4 743
Stade Bordelais	38 000
Union Saint Bruno	19 905
Union Saint Jean	10 793
Union Sportive des Chartrons	14 353
TOTAL	239 464

* Détails en annexe

La mise en œuvre du plan de cohérence des accueils périscolaires prévoit à la rentrée 2009 :

- l'ouverture de 2 garderies élémentaires associatives.
- l'ouverture de 12 accueils périscolaires maternels associatifs.

Ces décisions nécessitent l'octroi de budgets supplémentaires qui sont aussi à inclure dans l'avenant aux conventions de partenariat de l'année 2009, pour un montant total de 96 551 € repartis ainsi :

Associations	Budgets supplémentaires
Amicale Laïque David Johnston Barraud Lagrange	10 331
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	8 937
Association Petite Enfance-Enfance-Famille	22 080
Avant-Garde Jeanne d'Arc	1 896
Centre Social Foyer Fraternel	6 903
Les Coqs Rouges	7 832
Patronage Cazemajor/ Yser	13 000
Union Saint Bruno	22 467
Union Sportive des Chartrons	3 105
TOTAL	96 551

* Détails en annexe

Séance du lundi 22 juin 2009

Par ailleurs, des actions complémentaires en direction de la jeunesse nécessitent l'octroi de budgets supplémentaires. Ces derniers doivent également être inclus dans l'avenant aux conventions de partenariat 2009 pour un montant total de 3 800 €, répartis ainsi :

Associations	Actions	Budgets supplémentaires
Centre de Voile de Bordeaux Lac	Animation de la plage du Lac – été 2009	1 800 *
Jeune Sciences Bordeaux	Manifestation autour de l'environnement	2 000
TOTAL		3 800

* Cette somme de 1 800 € provient d'un transfert de 5000 € de l'enveloppe 017059 (BX 020) – compte 6281 – CEX Jeunes vers l'enveloppe 015943 – compte 6574. Le différentiel de 3200 € reste à affecter.

De plus, une action conduite par l'opéra « Ma voix et toi » à destination de 80 enfants de 6 à 11 ans qui fréquentent les Centres d'Accueils de Loisirs fait aussi l'objet d'une subvention non prévue au BP 2009 d'un montant de 8 000 euros.

Associations	Actions	Budgets supplémentaires
Opéra	Projet « Ma voix et toi »	8 000
TOTAL		8 000

Enfin, suite à un audit réalisé par les services, il est nécessaire d'abonder le budget de fonctionnement de la Maison de Quartier du Tauzin, d'une subvention complémentaire d'un montant de 9 000 € afin d'assainir leur situation financière. Cette décision doit être incluse dans l'avenant à la convention de partenariat 2009 pour un montant total de 9 000 €.

Associations	Budgets supplémentaires
Club Pyrénées Aquitaine	9 000
TOTAL	9 000

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider des nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574.
- signer les avenants modificatifs (joints en annexe) afférents à ces décisions avec les associations citées ci-dessus.
- décider l'attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Opéra sur le budget Jeunesse - Fonction 311-65737.

Annexe à la délibération

1 / Schéma de développement C.A.L

	3-5 ans	6-11 ans
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	24 places*	36 places*
Union Sportives des Chatrons	16 places*	12 places*
Avant-Garde Jeanne d'Arc	8 places*	
Patronage Cazemajor Yser	8 places*	
Amicale Laïque David Johnston	16 places*	12 places*
Stade Bordelais		30 places*
Union Saint Bruno	8 places*	
C.S.F Bordeaux Nord	16 places	11 places
TOTAL	96 places	101 places

* Ces places seront ouvertes dès la rentrée de septembre, soit au total 80 places 3/5 ans et 90 places 6/11 ans

2 / Schéma de développement périscolaire maternel

Associations
A.C.A.Q.B
Union Sportive des Chartrons
Foyer Fraternel
Coqs Rouges
Patronage Cazemajor Yser
Amicale Laïque David Johnston

Union St Bruno

A.P.E.E.F

Ecoles
Charles Martin
Sousa Mendès
Paul Berthelot
Solférino
Paul Antin
Lagrange
Naujac
Anatole France
Alphonse Dupeux
Noviciat
Nuyens
Pressensé

3 / Renforcement des garderies élémentaires

Associations
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux

Ecoles
Menuts
Lac II

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Louis BOULESQUE Président de la Maison de Quartier Club Pyrénées Aquitaine, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, qui a été signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Club Pyrénées Aquitaine, domiciliée 50 rue du Tauzin, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Club Pyrénées Aquitaine sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires : INCHANGE

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association** : un montant supplémentaire de 9 000 euros, dont le règlement s'effectuera dont le règlement s'effectuera en un seul versement dès la signature de la présente

2) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de 7 476 euros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.

Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires** : **INCHANGE**

4) Pour l'animation des **interclasses** : **INCHANGE**.

5) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes** : **INCHANGE**

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

**Anne BREZILLON
Adjoint au Maire**

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Pierre GAMUNDI, Président de la Maison de Quartier Union Saint Jean, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, qui a été signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Union Saint Jean domiciliée 97 rue Malbec 33800 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Union Saint Jean sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires : INCHANGE

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**

2) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de 10 793 euros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.

Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires : INCHANGE**

4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE.**

5) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE**

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour

l'Association :

.....

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

Anne BREZILLON

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Jacques VIDEAU, Président de l'Association Les Coqs Rouges, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, qui a été signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association Les Coqs Rouges domiciliée 14 place Ste Eulalie 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Les Coqs Rouges sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires :

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 01 septembre 2009 au 31 décembre 2009, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecole : Solférino

2. Activité : Garderies périscolaires élémentaires

Ecole : Henri IV

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des centres de loisirs sans hébergement.

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**

2) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de 1 000 €uros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires** : un montant supplémentaire de 7 832 euros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

**Anne BREZILLON
Adjoint au Maire**

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Madame Anne CORVINO Présidente du Centre Social Foyer Fraternel, autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que le Centre Social Foyer Fraternel, domicilié 23 rue Gouffrand, 33300 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

Le Centre Social Foyer Fraternel sera désigné dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires :

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 01 septembre 2009 au 31 décembre 2009, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecole : Paul Berthelot

2. Activité : Garderies périscolaires élémentaires

Ecole :

.....

.....

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des centres de loisirs sans hébergement.

III – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour les **centres de loisirs** : **INCHANGE**

2) Pour l'animation des **accueils périscolaires** : un montant supplémentaire de 6 903 euros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.

Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

.....

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Ivan LACAZE Président de l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille, domiciliée 64 rue Magendie, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Petite Enfance, Enfance et Famille sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires :

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'activités ludiques et éducatives.

L'Association s'engage à développer, au cours de la période du 01 septembre 2009 au 31 décembre 2009, les activités spécifiques suivantes, en faveur des enfants :

1. Activité : Accueils périscolaires maternels

Ecoles : Noviciat, Nuyens et Pressensé

2. Activité : Garderies périscolaires élémentaires

Ecole :

.....

.....

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

Si la Ville l'exige, l'Association devra respecter les réglementations des centres de loisirs sans hébergement.

III – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Séance du lundi 22 juin 2009

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de 8 217 €uros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

2) Pour l'animation des **accueils périscolaires**, un montant supplémentaire de 22 080 euros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **interclasses** : **INCHANGE.**

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Denis LACAMPAGNE Président de la Maison de Quartier Les Jeunes de Saint Augustin, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Maison de Quartier Les Jeunes de Saint Augustin, domiciliée 9-11 allée des Peupliers, 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Maison de Quartier Les Jeunes de Saint Augustin sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.

- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires : INCHANGE

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**

2) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de 11 631 euros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires : INCHANGE**

4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE.**

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
Pour le Maire**

**Anne BREZILLON
Adjoint au Maire**

**Pour l'Association
Le Président**

Séance du lundi 22 juin 2009

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Madame Béatrice CHAMBOLLE Présidente du Centre Social et Culturel GP Intencité, autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que le Centre Social et Culturel GP Intencité, domicilié Place de l'Europe – BP 44, 33030 Bordeaux Cedex, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

Le Centre Social et Culturel GP Intencité sera désigné dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.

- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

**I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans :
INCHANGE**

II – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour les **centres de loisirs** : un montant supplémentaire de 2 130 €uros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

2) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes** :
INCHANGE

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

.....

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

**Brigitte COLLET
Adjoint au Maire**

Séance du lundi 22 juin 2009

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Madame Annick GUENOLE Présidente du Centre Social et Familial Bordeaux Nord, autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que le Centre Social et Familial Bordeaux Nord, domicilié 58 rue Joséphine, 33300 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

Le Centre Social et Familial Bordeaux Nord sera désigné dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Séance du lundi 22 juin 2009

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour les **centres de loisirs** : un montant supplémentaire de 4 167 €uros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

2) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE**

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
Pour le Maire**

**Brigitte COLLET
Adjoint au Maire**

**Pour l'Association
Le Président**

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N°1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Georges JOUSSE Président de l'Association Astrolabe, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association Astrolabe, domiciliée 17 Place Ferdinand Buisson, 33800 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Astrolabe sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.

Séance du lundi 22 juin 2009

- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour les **centres de loisirs** : un montant supplémentaire de 5 682 €uros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.
Le solde après présentation du bilan définitif.

2) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE**

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

.....

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

Séance du lundi 22 juin 2009

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N° 1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Stéphane VINCENT, Président de l'Association Jeunes Science Bordeaux, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association Jeunes Science Bordeaux, domiciliée 208 rue Carle Vernet, 33800 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association Jeunes Science Bordeaux sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

Séance du lundi 22 juin 2009

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes**, un montant de 2 000 €uros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de la convention.
Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association :

.....

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT N° 1

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Hervé ARNAIZ Président de l'Amicale Laïque Dupaty, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Amicale Laïque Dupaty, domiciliée 81 rue Bourbon, 33300 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Amicale Laïque Dupaty sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.

Séance du lundi 22 juin 2009

- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : INCHANGE

II – Des accueils sur les temps périscolaires : INCHANGE

III – Des animations Interclasses : INCHANGE

IV – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour le **fonctionnement général de l'Association : INCHANGE**

2) Pour les **centres de loisirs**, un montant supplémentaire de 1 182 €uros, défini au prorata du nombre de jours de fonctionnement, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

90% à la signature de l'avenant.

Le solde après présentation du bilan définitif.

3) Pour l'animation des **accueils périscolaires : INCHANGE**

4) Pour l'animation des **interclasses : INCHANGE.**

5) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes : INCHANGE**

ARTICLES 4 A 9 – INCHANGES

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey Berland à Bordeaux ;

- pour l'Association :

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire

Le Président

**Brigitte COLLET
Adjoint au Maire**

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Monsieur Dominique DUCASSOU, Président de la Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que la Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux, domiciliée Place de la Comédie, Grand Théâtre – BP 95, 33025 Bordeaux Cedex, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

La Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention est conclue pour l'exercice 2009 et définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme et des objectifs généraux.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans

Ces actions permettent de renforcer l'accès à une diversité d'activités, de s'initier à différentes pratiques et de développer l'apprentissage de l'autonomie et de la participation. Elles favorisent la découverte, la sensibilisation et l'expérimentation active de l'enfant. Elles sont des réponses directes ou complémentaires aux Centres d'Accueil de Loisirs.

Ces initiatives, qu'elles soient de proximité ou transversales, contribuent fortement à améliorer la qualité des projets éducatifs des structures d'accueil.

Elles sont aussi des ressources commune proposées à l'ensemble du territoire, notamment aux Centres d'Accueil de Loisirs, leur permettant de faire évoluer leurs projets, de favoriser la mobilisation des jeunes et de leurs familles, de renforcer l'accès aux ressources municipales et associatives et de développer les pratiques en réseau.

L'Association s'engage à développer les actions suivantes :

- « Ma Voix et toi »
- « Parcours culturel / Famille »

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes**, un montant de 8 000 euros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50% à la signature de la convention.
- 40% en juin 2009.
- Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLE 4 – CONTROLE FINANCIER ET DES ACTIVITES

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi 84.148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Les deux parties à la présente convention prévoient des réunions de suivis des opérations et de bilan, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ✓ **Présentation d'un rapport d'activités intermédiaire au 30 juin 2009, puis définitif, par action**
- ✓ **Présentation d'une situation financière intermédiaire au 30 juin 2009, puis définitive, par action**
- ✓ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice, par action
- ✓ Mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux, par action
- ✓ Evaluation des actions menées

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

L'Association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans l'école ou notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- ✓ A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés par des tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- ✓ A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

Séance du lundi 22 juin 2009

A ce titre, l'Association devra souscrire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- ✓ Une garantie à concurrence de 50 MF (7.622.450,86 euros) par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- ✓ Une garantie pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non, à concurrence de 2 MF (304.898,03 euros),
- ✓ Une garantie pour les risques – incendie-explosion ; dégâts des eaux, recours des voisins ou des tiers à concurrence de 2 MF (304.898,03 euros), par sinistre et par an.

Ainsi qu'une renonciation à recours de l'Association et de ses assurances au-delà de ces sommes. Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à recours contre l'Association au-delà de ces sommes.

L'Association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'elle serait fondée à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'Association devra remettre à la Ville, copie de sa police d'assurance en cours, y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville 8 jours avant le début des activités, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant leurs dommages matériels ou bien mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION

La présente convention est conclue pour l'année civile 2009.

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Séance du lundi 22 juin 2009

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à la dite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Bordeaux lettre R.A.R., l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 9 – MODALITES PARTICULIERES

S'agissant des activités développées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, l'Association s'engage :

- à faire état de la participation financière de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.
- à faire apparaître les logos de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sur toutes les publications relatives à ce dispositif.
- à favoriser l'accueil sur les sites des représentants partenaires et du Contrat Enfance Jeunesse.

ARTICLE 10 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : Place de la Comédie, Grand Théâtre – BP 95, 33025 Bordeaux Cedex.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour le Maire
Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

Pour l'Association

Le Président
Dominique DUCASSOU

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009 et reçue en la Préfecture le

ET

Patrick HAMART, Président du Centre de Voile de Bordeaux Lac, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que le Centre de Voile de Bordeaux Lac, domicilié Parc des Expositions, 33520 Bruges, dont les statuts ont été approuvés le, exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

le Centre de Voile de Bordeaux Lac sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention est conclue pour l'exercice 2009 et définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme et des objectifs généraux.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des actions spécifiques d'accueil et de loisirs pour les jeunes 6 / 17 ans

Ces actions permettent de renforcer l'accès à une diversité d'activités, de s'initier à différentes pratiques et de développer l'apprentissage de l'autonomie et de la participation. Elles favorisent la découverte, la sensibilisation et l'expérimentation active de l'enfant. Elles sont des réponses directes ou complémentaires aux Centres d'Accueil de Loisirs.

Ces initiatives, qu'elles soient de proximité ou transversales, contribuent fortement à améliorer la qualité des projets éducatifs des structures d'accueil.

Elles sont aussi des ressources commune proposées à l'ensemble du territoire, notamment aux Centres d'Accueil de Loisirs, leur permettant de faire évoluer leurs projets, de favoriser la mobilisation des jeunes et de leurs familles, de renforcer l'accès aux ressources municipales et associatives et de développer les pratiques en réseau.

L'Association s'engage à développer les actions suivantes :

- Animation de la Plage du Lac

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association :

1) Pour la mise en œuvre **d'actions spécifiques d'accueil et de loisirs des jeunes**, un montant de 1 800 €uros, dont le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50% à la signature de la convention.
- 40% en juin 2009.
- Le solde après présentation du bilan définitif.

ARTICLE 4 – CONTROLE FINANCIER ET DES ACTIVITES

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi 84.148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Les deux parties à la présente convention prévoient des réunions de suivis des opérations et de bilan, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ✓ **Présentation d'un rapport d'activités intermédiaire au 30 juin 2009, puis définitif, par action**
- ✓ **Présentation d'une situation financière intermédiaire au 30 juin 2009, puis définitive, par action**
- ✓ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice, par action
- ✓ Mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux, par action
- ✓ Evaluation des actions menées

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

L'Association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans l'école ou notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- ✓ A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés par des tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- ✓ A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

Séance du lundi 22 juin 2009

A ce titre, l'Association devra souscrire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- ✓ Une garantie à concurrence de 50 MF (7.622.450,86 euros) par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- ✓ Une garantie pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non, à concurrence de 2 MF (304.898,03 euros),
- ✓ Une garantie pour les risques – incendie-explosion ; dégâts des eaux, recours des voisins ou des tiers à concurrence de 2 MF (304.898,03 euros), par sinistre et par an.

Ainsi qu'une renonciation à recours de l'Association et de ses assurances au-delà de ces sommes. Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à recours contre l'Association au-delà de ces sommes.

L'Association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'elle serait fondée à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'Association devra remettre à la Ville, copie de sa police d'assurance en cours, y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville 8 jours avant le début des activités, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant leurs dommages matériels ou bien mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION

La présente convention est conclue pour l'année civile 2009.

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Séance du lundi 22 juin 2009

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à la dite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Bordeaux lettre R.A.R., l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 9 – MODALITES PARTICULIERES

S'agissant des activités développées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, l'Association s'engage :

- à faire état de la participation financière de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.
- à faire apparaître les logos de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sur toutes les publications relatives à ce dispositif.
- à favoriser l'accueil sur les sites des représentants partenaires et du Contrat Enfance Jeunesse.

ARTICLE 10 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : Place de la Comédie, Grand Théâtre – BP 95, 33025 Bordeaux Cedex.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux
Pour le Maire**

Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

**Pour l'Association
Le Président**

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Séance du lundi 22 juin 2009

D -20090321

Subventions jeunesse. Réajustement des budgets d'activité d'accueils de loisirs de l'année 2008. Autorisation. Décision.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D 2008 0130, en date du 25 février 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Par délibérations n° D 2008 0597 et D 2008 0598 en date du 24 novembre 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces mêmes conventions de partenariat.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2008 et les aides financières qui y étaient associées, à titre prévisionnel.

L'étude des bilans d'activités 2008 démontre que certaines prévisions de dépenses ont été surévaluées. Une partie des sommes allouées n'a pas été consommée.

L'ensemble de ces ajustements à la baisse aboutit à un montant global de 98 106,98 €, répartis de la façon suivante :

Associations	Centres d'Accueil et de Loisirs	Accueils Péricolaires	Interclasses	Autres Actions CEJ	TOTAL
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	- 3 232,04	- 16 376,24	- 20 451,03		- 40 059,31
Coqs Rouges	- 416,95				- 416,95
Union Saint Jean		- 3 388,80			- 3 388,80
Avant-garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran		- 9 635,00	- 5 273,00		- 14 908,00
Amicale Laïque David Johnston	- 18 389,70				- 18 389,70
Club Pyrénées Aquitaine		- 2 057,58	- 1 487,01	- 348,17	- 3 892,76
Union Sportive des Chartrons	- 2 299,79	- 910,42	- 196,61		- 3 406,82
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	- 13 644,64				- 13 644,64
TOTAL	- 37 983,12	- 32 368,04	- 27 407,65	- 348,17	- 98 106,98

Les sommes ainsi libérées seront affectées aux mêmes associations, en fonction de leur activité en faveur de la jeunesse, dans le cadre de la décision modificative n°1, qui vous est présentée par ailleurs lors de la même séance du Conseil municipal. C'est pourquoi je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- entériner ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574,
- proposer une nouvelle répartition des sommes ainsi libérées en fonction de l'activité des associations dans le cadre de la DM1.

MME COLLET. -

La délibération 320 est en rapport avec le contrat Enfance Jeunesse signé en décembre 2007 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bordeaux.

Le premier point concerne le schéma de développement de ce volet Enfance Jeunesse avec la création de 1140 places supplémentaires en centre de loisirs entre 2007 et 2010.

Pour 2009 : 197 places supplémentaires, dont 170 à compter du mois de septembre prochain.

Par ailleurs l'augmentation des tarifs du SIVU doit nécessiter l'octroi de budgets supplémentaires aux associations qui bénéficient de ce service.

Le deuxième point concerne la mise en œuvre du plan de cohérence des accueils périscolaires qui prévoit pour la rentrée 2009 :

L'ouverture de 2 garderies élémentaires associatives,

L'ouverture de 12 garderies maternelles associatives.

Ceci pour un total de 96.551 euros.

Le troisième point concerne des actions complémentaires en direction de la jeunesse :

Centre de Voile de Bordeaux Lac pour un montant de 1.800 euros.

Jeune Sciences Bordeaux pour un montant de 2.000 euros.

Le quatrième point c'est une action qui est conduite par l'Opéra : « Ma voix et toi », à destination de 80 enfants de 6 à 11 ans qui fréquentent les centres d'accueils de loisirs. Ils ont d'ailleurs fait ce week-end – dimanche midi - un concert sur les quais, j'espère que vous ne l'avez pas manqué, qui a été un franc succès. Les 80 enfants chantaient ensemble.

Le cinquième point concerne un ajustement, une subvention complémentaire pour la Maison de Quartier du Tauzin, de 9.000 euros.

Voilà l'ensemble des 5 points de cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme AJON.

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Madame COLLET vous nous proposez entre-autres dans cette délibération de donner notre accord pour que toutes les garderies périscolaires des écoles élémentaires et maternelles bordelaises deviennent payantes.

Cela nous paraît inacceptable car c'est encore une hausse des prélèvements pour les Bordelais. Après l'augmentation des tarifs de stationnement, des impôts, des tarifs de la restauration scolaire, vous nous proposez de rendre ce service payant.

C'est encore une perte d'un service public gratuit pour les Bordelais jusqu'à maintenant. Un nivellement par le bas.

Nous nous éloignons à Bordeaux de plus en plus de l'école de Jules Ferry qui devait être, je vous le rappelle, laïque et gratuite pour tous.

Les parents doivent aujourd'hui faire face à la cantine scolaire, aux frais des fournitures et maintenant à ceux de la garderie du soir.

C'est aussi, Mme COLLET, un coup bas pour de nombreuses familles modestes, en particulier pour les familles monoparentales qui n'ont le choix que de payer. Si le coût vous paraît modique, sa proportion sur un SMIC est très importante. Cela vient en déduction, encore, d'un reste à vivre bien bas pour toutes ces familles de salariés pauvres qui ne peuvent, même si vous le souhaitez, être à l'heure des parents tous les soirs.

Nous espérons qu'en mettant en place cette garderie scolaire au moins les parents pourront obtenir au minimum un service homogène dans toutes les écoles bordelaises avec des moyens et des activités identiques. Cela n'apparaît pas clairement, même pas du tout dans cette délibération.

Cette délibération est aussi inacceptable en termes d'emploi, puisque c'est aussi apparemment la fin de nombreux CDD pour des employés municipaux qui, dans les écoles, étaient affectés à la tâche de la garderie.

Nous sommes d'accord pour l'uniformisation de gestion des garderies périscolaires, mais nous vous demandons, Mme COLLET, de les mettre gratuitement au service de tous les Bordelais.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Nous allons nous abstenir sur cette délibération pour notamment la question des garderies maternelles - Concernant les élémentaires, Emmanuelle, un certain nombre étaient déjà payantes avant cette délibération ; en tout cas il n'existait pas de garderies gratuites - et ce pour trois raisons.

Je pense qu'il y a besoin de mieux travailler ce dossier des garderies associatives maternelles.

La première raison c'est concernant le passage au service payant par rapport à la gratuité qui prévalait, puisque les garderies maternelles étaient assurées dans à peu près une école maternelle sur deux jusqu'à aujourd'hui par les agents municipaux ATSEM.

Pour avoir vécu un conseil d'école où cette situation a été présentée il n'y a pas très longtemps, une grande partie des parents considèrent comme une régression l'absence de gratuité pour la garderie maternelle.

La deuxième raison c'est sur les démarches administratives que va causer ce passage à la garderie associative. Nous craignons qu'un certain nombre de structures associatives, sans embauche de secrétariat adéquat, n'aient pas les capacités en temps et en heure pour recevoir, notamment dans les zones d'éducation prioritaire, un public difficile qui jusqu'à maintenant avait l'école comme intermédiaire pour inscrire et faire fréquenter la garderie municipale.

La troisième raison c'est la question du maintien de l'emploi municipal. Nous serons très vigilants à ce que ces restructurations, notamment d'emploi du temps d'agents municipaux, ne se concrétisent pas par des suppressions d'emplois, des réductions d'emplois, ou des réductions de plages horaires de travail pour ces personnels.

Pour ces trois raisons nous allons nous abstenir sur ce volant-là de la délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette même délibération 5 points distincts sont abordés. J'aborderai tout simplement celui concernant l'octroi de budget supplémentaire pour des actions menées en direction de la jeunesse et des actions complémentaires.

Lors de la présentation de cette même délibération en commission figurait une subvention de 5.000 euros en faveur de l'Association Bacalan-Claveau. Entre temps celle-ci a cessé toute activité. C'est bien regrettable.

Qu'advient-il des activités engagées par cette structure ?

Dans l'immédiat elle avait en charge la gestion de la plage du Lac. Qu'a-t-on prévu en remplacement ?

De même en avril 2008 avait été signée une convention avec l'association de Yannick Noah « Faites le Mur » pour permettre la pratique du tennis à des populations de quartiers dits sensibles. La structure marche. Qui va la pérenniser ?

Sans compter le groupe de tennis des juniors et le groupe des femmes qui se retrouvent sur le banc de touche.

Victime, il est vrai, d'un audit défavorable, cette association n'a pas reçu le soutien de la municipalité, voire même elle a dû faire face à une forme de harcèlement psychologique démotivant depuis plusieurs mois :

Démolition d'un bâtiment et implantation d'un panneau annonçant cette démolition sans explication.

Eventualité d'un projet de déménagement de l'association dans d'autres locaux. Où ? On ne le sait toujours pas, et sans doute nous ne le saurons jamais.

Pour finir : visites impromptues des services de la mairie s'attribuant sous leurs yeux les bureaux pour leurs futures affectations. Quel manque de tact !

L'arrêt de cette association entraîne 6 licenciements et laisse de côté plus de 300 adhérents.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, pour dire que nous aussi nous nous abstiendrons sur cette délibération compte tenu des remarques de nos collègues concernant notamment la garderie scolaire.

C'est vrai que nous nous étions nous-mêmes intéressés à ce point. J'avoue que j'ai eu du mal à voir s'il y avait une quelconque équité. J'ai eu du mal à comprendre le fonctionnement même des garderies et s'il y avait la possibilité de mettre toutes les écoles au même niveau.

Pour reprendre ce que vient de dire Mme DIEZ, il y a une inquiétude et un regret par rapport à l'ABC. Ça fait longtemps que le groupe des Verts vous interpelle sur l'équité au niveau des quartiers, au niveau de l'animation des quartiers – ça vous concerne aussi Mme PIAZZA –

On s'aperçoit que si la mairie ne soutient pas les associations locales elles ne peuvent pas fonctionner. C'est vrai que les JSA sont ce qu'ils sont maintenant, mais c'est parce qu'à une époque la mairie a aidé à la réalisation de cette maison de quartier.

Lors d'un dernier débat ici j'appelais justement l'aide municipale pour aider les quartiers sans maisons de quartiers. Et effectivement on voit bien ce qui arrive. Lorsqu'il n'y a pas d'aide ces structures ont bien du mal à vivre.

Interrogez aussi la Flèche Saint-Michel. Ils ont des difficultés à vivre parce qu'ils n'ont pas les moyens dont disposent les maisons de quartiers.

Donc je regrette que sur le plan de la répartition sur la ville des maisons de quartiers, les quartiers ne soient pas au même niveau.

Il y a des quartiers richement dotés, richement aidés. On l'a vu encore grâce au FDAEC ou au FIL.

Et puis il y a des quartiers en déshérence, en difficulté. On peut parler de Saint-Michel. On peut parler de Bacalan. On peut parler aussi de la Bastide, parce que, étonnamment, il y a des équipements, mais malheureusement les structures associatives ont du mal à vivre simplement parce qu'elles ne sont pas aidées par la municipalité.

Donc si vous avez vraiment le désir de mettre tous ces quartiers sur un même plan d'égalité, je crois qu'il faut injecter de l'argent. Malheureusement l'exemple de l'ABC nous démontre que sans argent on ne peut pas faire vivre les structures associatives.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET.

MME COLLET. -

Qu'est-ce qui a motivé le fait que nous ayons besoin de développer des garderies maternelles associatives ? Plusieurs choses.

Premièrement le fait que les parents nous réclamaient la fermeture de ces garderies à 18 h 30. Jusqu'ici c'était 18 h et les parents étaient à la course pour arriver à 18 h pour prendre leurs enfants. C'est eux-mêmes qui nous ont demandé de poursuivre cette garderie jusqu'à 18 h 30.

Deuxièmement, la fréquentation des garderies en maternelle est de plus en plus importante. Nous avons parfois des groupes de 40, 50, voire 60 enfants dans certaines écoles maternelles qui sont encadrés par 1 ou 2 ATSEM, ce qui est tout à fait insuffisant.

C'est vrai que ces deux points ont fait que nous avons voulu professionnaliser cette garderie.

Autant la garderie du matin est relativement courte et peu fréquentée, autant la garderie du soir est un temps un peu intermédiaire entre la vie scolaire et la vie familiale. Il n'est pas question de laisser 2 heures d'affilée des enfants errer dans une cour. Il faut vraiment insister sur le fait que c'est un temps qui doit être professionnalisé.

Par ailleurs vous avez aussi évoqué l'idée de rendre un peu plus équitable le service public de cette garderie à tous les niveaux, dans tous les quartiers et dans toutes les écoles de Bordeaux. Eh bien c'est justement l'objectif que l'on s'est fixé.

Je vous rappelle que jusqu'ici la moitié des écoles maternelles avaient déjà une garderie associative payante. Donc je ne comprends pas très bien le procès qui est fait ici puisque nous poursuivons cet objectif : à la rentrée 2009 une ouverture de 12 garderies maternelles, et également 12 en 2010.

Par ailleurs vous dites que la mairie va présenter la facture aux parents. Certes, mais c'est en partie vrai seulement, puisque cette garderie va être payante, mais en fonction du quotient familial de chaque famille. Les familles les moins aisées paieront 30 centimes d'euro de l'heure, ce qui n'est quand même pas énorme, et les familles les plus aisées, puisqu'il y a différents paliers, paieront jusqu'à 2 euros de l'heure, ce qui n'est pas non plus considérable.

Par ailleurs sur ce tarif il faut voir aussi qu'il y a un partenariat avec la CAF. La CAF participe à hauteur de 11% à ce budget, les parents 23%, et la Ville, tout de même, 65%. Vous voyez bien que la Ville ne se désinvestit pas de ce budget-là.

Je voulais ajouter aussi que les garderies du matin en maternelle, la plupart étaient organisées par les ATSEM. Le personnel mairie était gratuit. Et elles vont toutes devenir gratuites avec nos personnels municipaux. C'est un point qu'il faut aussi mettre en avant.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Je ne peux pas laisser dire qu'il y aurait dans Bordeaux des quartiers en déshérence. Les exemples de M. PAPADATO sont particulièrement mal choisis.

A la Bastide il y a un centre d'animation qui a été entièrement refait il y a quelques années à peine et qui fonctionne bien. Il y a la maison dite polyvalente Cœur de Bastide qui est un très bel équipement et qui fonctionne remarquablement bien. Il y a une

bibliothèque également de grande qualité qui a été refaite. Sans parler des écoles et des crèches, bien entendu. C'est un quartier qui est bien doté en équipements publics.

On pourrait dire la même chose d'autres quartiers. A Saint-Michel il y a un centre d'animation, et des projets en cours. La Halle des Doves desservira aussi l'ensemble de ces quartiers.

A Bacalan nous avons construit la salle Pierre Tachou - Point du Jour qui est à la disposition des associations du quartier. Et nous avons dans le quartier des Aubiers plusieurs structures d'animation : le centre social, la ferme enfantine et beaucoup d'autres équipements.

Donc, rien n'est suffisant, mais... Evidemment si je me risquais à faire un peu appel au sens des responsabilités des uns et des autres je suis sûr de tomber sur un bec. J'entends d'un côté dire qu'il y a trop d'impôts à Bordeaux, et d'un autre côté qu'il faut dépenser de l'argent absolument chaque fois qu'on me demande de participer à une action quelle qu'elle soit, et injecter de l'argent dans les associations.

Je le dis, j'en porterai la responsabilité et je l'assume totalement, on ne peut pas continuer à faire de la démagogie en disant que l'argent public va aller à la rencontre de toutes les initiatives. Ce n'est pas possible. Nous avons des possibilités limitées. La crise nous touche comme toute les autres collectivités. J'entends le Département dire que ses droits de mutation sont en chute libre, eh bien chez nous aussi.

Donc nous sommes confrontés à cette situation. On ne peut pas tout faire. On ne peut pas augmenter indéfiniment des subventions à toutes les associations.

Mme PIAZZA, vous voulez rajouter quelque chose.

MME PIAZZA. -

Simplement rassurer Mme DIEZ pour lui dire que la totalité de l'activité du Lac sera reprise avec nos partenaires de l'année dernière. C'est déjà complètement construit puisque l'été approche.

Et lui dire aussi que l'association Faites le Mur bien évidemment se poursuivra. Nous y tenons. C'est une très belle action, de la même manière que ce qui s'accrochait à cette activité, c'est-à-dire tout ce qui concernait le loisir des femmes et des jeunes.

Nous travaillons avec l'ancien président et le président actuel de la section tennis. Tout devrait rentrer dans l'ordre dès la rentrée.

M. LE MAIRE. -

Mme BREZILLON.

MME BREZILLON. -

Mme DIEZ, je ne peux pas vous laisser dire que cette association est harcelée par la mairie. C'est absolument faux puisque nous sommes 6 adjoints à nous concerter et à travailler autour de cette association dont la situation est douloureuse et difficile. Je veux parler de M. MARTIN, de Mme PIAZZA, de Mme COLLET, de Mme FAYET et de Mme DELATTRE. Nous sommes tous concernés par ce sujet.

M. Rubio en janvier nous a alertés sur une situation financière catastrophique. A sa demande une analyse financière a été faite. L'association devait nous proposer des solutions de redressement, mais malheureusement le dernier Conseil d'Administration a voté la cessation de paiement. Nous en sommes absolument navrés.

Nous sommes en relation étroite avec l'association qui connaît quelques déboires aussi dans son bureau puisque la trésorière et le président ont démissionné, donc il y a quand même quelques difficultés. Mais nous sommes vigilants.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

C'est plus sur la forme que je voulais intervenir, Monsieur le Maire.

Cette délibération contient en fait 5 points. Il y en a un que nous critiquons très fortement celui qui est relatif au plan de cohérence d'accueil périscolaire, qui est en fait la suppression de la gratuité de l'accueil périscolaire. On ne peut pas le partager parce que c'est un moyen de renforcer les inégalités. Mais sur les 4 autres points nous sommes d'accord. Donc ce que je souhaiterais c'est qu'il puisse y avoir un vote spécifique sur ce point-là, de façon à pouvoir voter les autres. Sinon on réserve notre vote sur l'ensemble.

D'ailleurs cela aurait pu faire l'objet de 5 délibérations, puisque c'est quand même des points très différents.

M. LE MAIRE. -

On ne va pas saucissonner les délibérations. On va mettre aux voix cette délibération en notant que vous êtes favorables à certaines dispositions et hostiles à d'autres. On le mettra au procès-verbal.

M. RESPAUD. -

D'accord. Dans ce cas, sur la délibération elle-même nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE. -

Vous ne prenez pas part au vote. On indiquera que vous approuvez l'ensemble, sauf...

M. RESPAUD. -

Sauf tout ce qui est l'accueil périscolaire et la fin de la gratuité de l'accueil périscolaire.

M. LE MAIRE. -

C'est bien noté, M. SAINT-MARC ?

Le groupe Socialiste ne prend pas part au vote. Il approuve l'essentiel de la délibération sauf tout ce qui concerne la non gratuité des garderies.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Je veux simplement faire une transition. M. MARTIN m'a dit tout à l'heure que vous me répondriez directement sur la question que je vous ai posée en votre absence sur le devenir du projet du grand stade. Je profite de ce que vous venez d'indiquer, c'est-à-dire qu'il fallait faire des économies, qu'il ne fallait pas sans cesse dépenser de plus en plus d'argent et qu'a fortiori la crise que nous subissons nous impose de faire des économies draconiennes, pour vous dire que je crois, effectivement, que le projet du grand stade devrait se situer dans ce climat d'économies.

Je ne suis pas persuadé que la priorité à l'heure actuelle soit de continuer à alimenter les caisses extravagantes du « foot business ». Il me semble que si vous voulez faire des économies vous avez un budget qui est actuellement chiffré au bas mot à peu près à 230 ME, avec certes un partenariat public / privé, mais il y aura de l'argent public considérable dans cette affaire, beaucoup plus vraisemblablement que ce qui sera initialement mis dans la balance.

Donc il me semble, Monsieur le Maire, que sur ce terrain-là aussi on peut envisager sérieusement des économies dans le contexte de crise que nous traversons.

M. LE MAIRE. -

D'abord je mets aux voix les deux délibérations de Mme COLLET.

Sur la 320, concernant le premier point on a enregistré la position du groupe Socialiste.

Pour les autres groupes, qui s'abstient ?

Les Verts et le PC s'abstiennent.

Sur la 321 est-ce qu'il y a des votes hostiles ?

M. MAURIN.

M. MAURIN. –

Juste une intervention. Pardon, je n'avais pas compris que vous aviez mis la délibération 321 en débat.

Simplement là on s'aperçoit que sur un grand nombre d'actions, notamment les centres de loisirs, les accueils périscolaires, les interclasses, la ville n'a pas dépensé tout l'argent qui était prévu. Et là, comme dirait mon fils, j'hallucine tant nous avons eu un grand nombre d'exemples d'enfants sur listes d'attente, de services non faits de la part d'associations responsables de ces différents accueils.

Je pense qu'il faut mettre un peu d'ordre. Monsieur le Maire. Excusez-moi. Il n'est pas possible qu'on soit dans un service public défaillant à certains moments de l'année et qu'au moment de la « facture » on s'aperçoive qu'on n'a pas dépensé l'argent. Je trouve qu'il y a quelques chose qui ne va pas. J'aimerais y voir plus clair pour la prochaine fois. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme COLLET.

MME COLLET. -

Je ne peux pas laisser dire que le service d'accueil des garderies périscolaires est défaillant. Il n'y a pas de listes d'attente. La plupart des enfants sont accueillis de très bonne façon. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

Après, qu'il y ait des réajustements de budgets, je crois que tous les ans ça doit être la même chose.

M. LE MAIRE. -

Bon. Mais enfin ce n'est pas une raison pour ne pas dépenser l'argent qu'on vote. Parce que c'est vrai que les besoins sont importants.

MME COLLET. -

C'est vrai.

M. LE MAIRE. -

Eh bien oui. On vote sans savoir ? Non. Je ne peux pas le croire.

Très bien. Si on a de la marge il faut l'utiliser.

M. LE MAIRE. -

Sur le grand stade, on ne va pas ouvrir un débat à ce sujet. Il y a des investissements qui sont productifs de richesse, notamment d'activités ou d'attractivité.

Nous voulons faire de Bordeaux une grande métropole. Je constate qu'il n'y a pas de grande métropole sans grand stade. Ça n'existe pas. Lille est en train de se doter d'un grand stade, Lyon aussi, Marseille l'a déjà, je ne parle pas de Paris bien sûr, d'autres villes ont engagé des opérations en ce sens. Et quand vous regardez en Europe, toutes les grandes métropoles ont un grand stade.

Je sais bien qu'on peut faire autrement que les autres, mais je pense que si nous voulons nous maintenir à un niveau d'attractivité élevé nous avons besoin d'un tel équipement pour l'Euro 2016, mais même au-delà de façon permanente.

Je sais très bien que vous n'appréciez pas les grandes concentrations sportives, mais réunir 35.000, ou 40.000 personnes c'est quelque chose qui marque dans la vie d'une agglomération, dans la vie d'une ville, et même au-delà, dans la vie d'une région. Donc moi je pense que nous devons étudier la possibilité de nous doter d'un grand stade.

Est-ce que nous y arriverons ? C'est une autre paire de manches. Il y a plusieurs problèmes à régler. Je vous tiendrai au courant de l'évolution du dossier.

Séance du lundi 22 juin 2009

D'abord un problème de calendrier. Si nous voulons être candidat pour l'Euro 2016 il faut que nous déposions un dossier auprès de la Fédération Française de Football et de la Ligue au mois de septembre. Elles-mêmes doivent déposer leurs dossiers fin 2009 auprès de l'UEFA pour un choix du pays qui va accueillir l'Euro 2016 au printemps 2010. Il y a plusieurs pays en concurrence, notamment l'Italie, la France et quelques autres. Première date butoir.

La deuxième date butoir c'est que si nous sommes retenus il faut livrer le grand stade à l'UEFA au printemps 2014, ce qui est très très difficile à atteindre.

A partir de là, deuxième série de problèmes.

Quel mode de réalisation ?

D'après les contacts que j'ai pris, aussi bien avec le club qu'avec les autres collectivités intéressées tout le monde est d'accord pour dire que si on n'a pas un partenariat public / privé on n'y arrivera pas. Donc on raisonne sur l'hypothèse d'un partenariat public / privé.

Troisièmement, le site.

Là aussi, il faut être très clair. Ou bien on veut planter le projet et on court plusieurs lièvres à la fois, ou bien on veut se donner une chance d'être retenu et il faut choisir le site qui fait un relatif consensus aujourd'hui, c'est-à-dire le site du Lac pour des raisons que je ne vais pas développer, que vous connaissez parfaitement.

Enfin le financement.

Tout le monde est à peu près d'accord pour dire que la bonne jauge dans une agglomération comme la nôtre c'est 40.000 places. Ça permet pour l'Euro 2016 d'aller jusqu'en quart de finale. De toute façon on n'aura pas la finale. Ça veut dire 230 millions d'euros. Ces chiffres on les a à peu près validés en comparant ce qui se fait dans d'autres villes françaises.

Si on est en BPP il faut ramener ça en charges annuelles qui incluent non seulement le portage financier, mais aussi toutes les dépenses de fonctionnement et de maintenance, et donc on arrive à une charge annuelle de 22 millions d'euros.

Sur ce total il y a la participation du club. Le club est prêt à participer de manière significative. Je ne suis pas autorisé à donner les chiffres, c'est à lui qu'appartient la décision, mais nous négocierons évidemment ardemment avec eux. Donc la participation du club.

Une participation de l'Etat et peut-être de la fédération.

Une participation du partenaire privé.

Ce qu'on appelle le « naming » c'est-à-dire la vente du nom du stade à un groupe qui versera des royalties.

Reste la participation des collectivités publiques. Moi j'avais en tête un chiffre qui tournait à 4 autour de 50 ME ce qui me paraissait raisonnable en additionnant la Région, le Département, la CUB et la Ville. J'ai pris contact avec les trois autres présidents qui sur le principe sont d'accord, sans avoir d'accord, évidemment sur les chiffres. Mais le chiffre de 50 ME à 4 leur paraissait quelque chose de supportable.

A ce niveau-là on ne passe pas. Il reste une impasse d'une cinquantaine de millions d'euros. Est-ce qu'on peut la réduire en obtenant d'autres participations ? En augmentant la participation de certains partenaires intéressés ? Je ne peux pas répondre à cette question aujourd'hui.

Je réunis vendredi un comité de pilotage avec les principaux acteurs de ce projet. On va travailler pendant tout le mois de juillet et on verra au mois de septembre si on a une chance de boucler le tour de table dans des conditions raisonnables, je le répète, pour notre collectivité. Je vous tiendrai bien sûr au courant des progrès de cette discussion.

Si nous n'y arrivons pas, il faudra accélérer le programme de rénovation de Chaban Delmas, avec toutes les contraintes que l'on connaît. Si on y arrive il faudra se poser le problème de l'avenir de Chaban Delmas. Le stade doit être conservé, mais il y a autour du stade peut-être des espaces qui peuvent avoir une autre destination. On peut y réfléchir.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet. Je vous propose de ne pas engager le débat maintenant. Je suis tout prêt à faire une réunion avec vous, avec l'ensemble des groupes, quand on y verra un peu plus clair pour avoir votre sentiment et vous donner des éléments d'appréciation.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20090322

Evento. Commande publique d'une oeuvre à Monsieur Nicolas Milhé. Participation de l'Etat et de la Région Aquitaine. Demandes de subvention. Signature.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'EVENTO et en réponse à une sollicitation de Monsieur Didier Faustino, le FRAC Aquitaine a proposé que soit réalisée une oeuvre monumentale de l'artiste bordelais Nicolas Milhé conçue en collaboration avec La Nouvelle Agence, architectes à Bordeaux.

Il s'agit d'une installation intitulée « Republica », enseigne lumineuse de 12,20 mètres de large et de 3,70 mètres de haut, fixée sur une infrastructure en métal et composée de diodes LED à basse consommation et à intensité variable qui résistent aux intempéries.

Cette oeuvre, comme l'ensemble des oeuvres d'Evento, sera présentée dans l'espace public selon un principe d'itinérance sur le territoire :

Dans un premier temps (9 au 11 octobre 2009), l'oeuvre « Republica » sera installée sur les quais aux abords de la Place des Quinconces, à hauteur d'homme conformément à l'idée que la république soit accessible, concrète, située dans un rapport de proximité, à la fois frontal et physique.

L'oeuvre sera ensuite installée sur les silos à grains qui dominent le bassin à flot n°1, à une quarantaine de mètres de hauteur (du 12 octobre au 18 décembre 2009). La lecture de l'oeuvre sera ainsi différente : prenant de la hauteur, « Republica » se positionnera comme une enseigne omnisciente et surplombera la ville et ses alentours, parfaitement visible depuis l'axe du Port de la Lune.

Né en 1976 et diplômé de l'Ecole des Beaux-arts de Bordeaux, Nicolas Milhé a été artiste en résidence au Palais de Tokyo et a bénéficié de nombreuses expositions personnelles ou collectives et notamment au Palais de Tokyo, au Capc-Musée contemporain de Bordeaux. De père basque et de mère béarnaise, il vit entre Paris et Bordeaux.

Parallèlement à la présentation de « Republica », le FRAC Aquitaine consacrera à Nicolas Milhé sa première exposition monographique institutionnelle en partenariat avec l'association Buy-Self, membre du collectif POLA, du 25 septembre au 18 décembre 2009.

En addition au programme de médiation classique (visites guidées, dépliants...) à destination d'un public de professionnels et d'amateurs, le FRAC et les organisateurs d'Evento s'attacheront à concevoir des actions spécifiques et adaptées en fonction du plus large public (scolaires, étudiants, riverains,) au travers des rencontres avec l'artiste, la formation de médiateurs présents à proximité des sites, du circuit du Bus de l'art Contemporain.

A l'issue de la manifestation « EVENTO » et au terme de son itinérance dans différents sites européens, « Republica » rejoindra le FRAC Aquitaine, collection publique régionale ancrée à Bordeaux .

Séance du lundi 22 juin 2009

En effet, les deux collectivités territoriales, Ville de Bordeaux et Région Aquitaine co-commanditaires de l'œuvre, se sont entendues avec l'artiste pour que soit fait don de l'œuvre au FRAC, qui en accepte le principe.

Le budget total prévisionnel de l'oeuvre est de 139 000€.

L'œuvre

« Respublica » est cofinancée par la Ville de Bordeaux (30 000 € sur le budget de Evento auxquels s'ajoutent 24000€, valorisation d'ingénierie pour la production et l'itinérance), la Région Aquitaine, co-commanditaire et partenaire officiel, en appui a sa volonté de développement du FRAC (20 000€). De plus, l'Etat apportera un co-financement dans le cadre de la commande publique (50 000€). Le FRAC contribuera par le biais de son ingénierie culturelle (suivi du projet par le personnel du FRAC de sa conception à son programme de médiation en direction de publics diversifiés – valorisation à hauteur de 15 000€).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention du montant tel que défini ci-dessus auprès de l'Etat (DRAC Aquitaine) et du Conseil Régional d'Aquitaine,
- signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions,
- émettre les titres de recette y afférant.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090323

**Musée d'Aquitaine. Conventions de partenariat avec l'Office de
Tourisme de Bordeaux. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Office de Tourisme de Bordeaux ont décidé de s'associer pour organiser des visites commentées :

1) Dans le cadre de l'exposition « L'âme du vin chante dans les bouteilles », ces visites seront effectuées tous les mardis du 23 juin au 20 octobre 2009 (sauf le 14 juillet) de 11h à 12h30, par les guides de l'Office de Tourisme en français et en anglais.

Les thèmes de ces visites seront les suivants : « De l'amphore à la bouteille, l'histoire du vin à travers celle de ses contenants de commercialisation et de consommation (plus de 300 objets) et « présentation des œuvres et objets du quotidien, gravures et lithographies.... ».

2) D'autres visites ayant pour sujet : « La Gironde et Bordeaux par Belphégor, entité télévisuelle synonyme de pharaon, initié au secret des dieux et représentant de ceux-ci sur terre ! », seront également effectuées par un guide de l'Office de Tourisme de Bordeaux, tous les vendredis de 17h à 18h à partir du 1er juillet jusqu'au 30 septembre 2009.

En contrepartie de ces visites, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) facturera mensuellement (et pour chaque catégorie de visite) à l'Office de Tourisme la somme de : 2.50 € par visiteur correspondant au tarif réduit appliqué pour les groupes supérieur à 10 personnes.

Des conventions de partenariat stipulant les obligations des deux parties ont été établies.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces documents.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX
ET
L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

LA VILLE DE BORDEAUX, domiciliée à l'Hôtel de Ville - place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

L'Office de Tourisme de Bordeaux, représenté par son Président, Monsieur Stéphan Delaux – 12, cours du XXX Juillet – 33080 Bordeaux

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Office de Tourisme de Bordeaux collaborent en organisant des visites guidées sur le thème suivant : « La Gironde et Bordeaux par Belphégor, entité télévisuelle synonyme de pharaon, initié au secret des dieux et représentant de ceux-ci sur terre ! ».

Ces visites commenceront dans la première salle de la préhistoire devant les représentations féminine, les Vénus, dont celle à la corne. Le fil conducteur étant l'évolution et les transformations de la société, des croyances la structurant et en découlant, au cours des différentes périodes.

Des arrêts nombreux auront lieu devant certains éléments particulièrement significatifs : comme la reproduction de la frise de Lascaux, un panneau montrant l'outillage de l'âge du fer, la représentation d'une divinité protectrice d'un lieu funéraire trouvé sur le bassin, les différentes manières d'enterrer les morts, les représentations de déesses et de dieux, de héros (Hercule), etc.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DU TOURISME.

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Réaliser les visites commentées tous les vendredis du 1er juillet au 30 septembre de 17h à 18h.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) s'engage à :

Facturer à l'Office de Tourisme mensuellement : le prix réduit de 2.50 € multiplié par le nombre de visiteurs ayant participé à ces visites.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties pour la durée de l'exposition.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment sans motif par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée aux autres Parties.

La résiliation prend effet dans les 8 jours suivant la date d'envoi de ladite lettre recommandée.

En tout état de cause, en cas de résiliation du présent contrat par l'une ou l'autre des Parties, aucune indemnité ne sera due par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux : en l'Hôtel de Ville - place Pey Berland - 33077 Bordeaux cedex
- Pour l'Office de Tourisme – 12, cours du XXX juillet – Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

Pour l'Office de Tourisme

Stéphan DELAUX
Président

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX
ET
L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

LA VILLE DE BORDEAUX, domiciliée à l'Hôtel de Ville - place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

L'Office de Tourisme de Bordeaux, représenté par son Président, Monsieur Stéphan Delaux –
12, cours du XXX Juillet – 33080 Bordeaux

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et l'Office de Tourisme de Bordeaux collaborent dans le cadre de l'exposition « L'Ame du vin chante dans les bouteilles » en organisant des visites guidées sur les thèmes suivants : « de l'amphore à la bouteille, l'histoire du vin à travers celle de ses contenants de commercialisation et de consommation » (plus de 300 objets) et « présentation des œuvres et objets du quotidien, gravures et lithographies.... ».

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DU TOURISME.

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Réaliser les visites commentées tous les mardis du 23 juin au 20 octobre 2009, de 11h à 12h30 (sauf le 14 juillet) simultanément en français et en anglais.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) s'engage à :

Facturer à l'Office de Tourisme mensuellement : le prix réduit de 2.50 € multiplié par le nombre de visiteurs ayant participé à ces visites.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties pour la durée de l'exposition.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment sans motif par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée aux autres Parties.

La résiliation prend effet dans les 8 jours suivant la date d'envoi de ladite lettre recommandée.

En tout état de cause, en cas de résiliation du présent contrat par l'une ou l'autre des Parties, aucune indemnité ne sera due par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux : en l'Hôtel de Ville - place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex ;
- Pour l'Office de Tourisme – 12, cours du XXX juillet – Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Office de Tourisme

Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

Stéphan DELAUX
Président

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090324

Musée d'Aquitaine . Convention de Mise à Disposition de Locaux entre la Ville de Bordeaux et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 octobre 2008, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour une mise à disposition de locaux.

Des changements étant intervenus au sein de la direction de l'INRAP, cette convention, qui était nominative, n'a jamais pu être signée.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser à nouveau la signature de ce document qui autorise l'INRAP à utiliser de façon partagée avec les services du Musée d'Aquitaine, des espaces de stockage au niveau 1 du bâtiment J et des salles de travail localisées aux niveaux 4 et 5 du bâtiment R. Ces locaux permettront d'accueillir des agents de l'INRAP, spécifiquement affectés à l'étude de l'ensemble du mobilier archéologique provenant du Site de fouille de Lacoste à Mouliets et Villemartin (céramique, métallique, verre, os....).

Les missions principales des agents de l'INRAP consisteront à réaliser des travaux d'étude, de rédaction et de mise en forme du rapport final de l'opération. Ils auront également vocation à accueillir des stagiaires ou des étudiants en formation.

Une convention a été établie stipulant les obligations des deux parties.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSEE D'AQUITAINE) ET L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « ville de Bordeaux »

D'une part,

Et

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives - établissement public national à caractère administratif créé par l'article L.523-1 du code du patrimoine et dont le statut est précisé par le décret n°2002-90 du 16 janvier 2002 modifié par le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 - représenté par la directrice, Madame Nicole Pot - 7, rue de Madrid 75008 PARIS

ci-dessous dénommé l'INRAP

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux met à la disposition de l'INRAP, à titre gratuit, des locaux situés au Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur, constitués d'espaces de stockage au niveau 1 du bâtiment J et de salles de travail localisées aux niveaux 4 et 5 du bâtiment R (Cf. plans annexés). Sont accueillis dans ces locaux les agents de l'INRAP spécifiquement affectés à l'étude du site de Lacoste à Moullets et Villemartin.

ARTICLE 2 : MISSIONS

Les missions confiées aux agents de l'INRAP accueillis par le Musée d'Aquitaine ont été déterminées par la Direction de l'interrégion Grand Sud Ouest de l'INRAP, après concertation avec le Conservateur en chef du Musée d'Aquitaine. Elles seront les

suivantes : travaux d'étude, de rédaction et de mise en forme du rapport final de l'opération de Lacoste à Moullets et Villemartin en Gironde, étude de l'ensemble du mobilier issu du site archéologique (céramique, métallique, verre, os...), tâches administratives afférentes. Ces agents de l'INRAP selon leur disponibilité pourront accueillir des stagiaires ou des étudiants en formation.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Les agents de l'INRAP devront respecter les horaires et le règlement en vigueur dans l'établissement, en particulier en ce qui concerne les consignes de sécurité. Tout manquement constaté sera signalé au Directeur de l'INRAP Grand sud Ouest.

Le responsable scientifique de l'opération M. Christophe Sireix transmettra au Conservateur en chef du Musée d'Aquitaine la liste des agents concernés, cette liste sera modifiée à chaque nouvelle arrivée d'un agent de l'INRAP ou à l'occasion de chaque départ.

Les agents non répertoriés dans cette annexe ne pourront bénéficier des conditions ci-après énoncées.

ARTICLE 4 : STOCKAGE ET TRAITEMENT DU MOBILIER

Les objets archéologiques traités dans le cadre de cette convention proviennent exclusivement de la fouille préventive du site de Lacoste à Moullets et Villemartin. Ils seront stockés dans une réserve du Musée d'Aquitaine 20 cours Pasteur à Bordeaux, affectée à cet usage et équipé par l'INRAP de portoirs et de bacs de type « Allibert ». A la fin de l'étude, les portoirs resteront la propriété du Musée d'Aquitaine.

Un espace de lavage du mobilier sera installé dans la cour du musée. Il sera équipé d'un bac de décantation pour les eaux usées. Ce bac sera vidangé par l'INRAP en tant que de besoin. A l'issue de la phase de lavage du mobilier, cet équipement sera démonté et emmené par l'INRAP.

Durant toute la durée de la présente convention, le mobilier archéologique issu de la fouille préventive du site de Lacoste à Moullets et Villemartin reste sous l'entière responsabilité de l'INRAP qui se réserve le droit de le déplacer dans d'autres locaux.

ARTICLE 5 : EQUIPEMENTS ET AUTORISATIONS

Dans le cadre des missions qui leur sont confiées, les agents seront équipés par l'INRAP des postes informatiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Ils bénéficieront en outre à l'accès aux outils de travail du Musée d'Aquitaine. L'utilisation du téléphone sera limitée aux nécessités du service et au seul territoire régional. L'utilisation de photocopieurs devra être précédée de l'accord préalable du Conservateur du Musée d'Aquitaine ou de son représentant.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux

- A la suite de tous dommages y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir au minimum :

1 – Pour la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers :

- Une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels,

- Une garantie à concurrence de 1 525 000 € par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs

2 – Pour la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

- Une garantie à concurrence de (1 525 000 € pour GTB, Bibliothèque, CAPC, Patinoire, CNR, Vélodrome, Musée d'Aquitaine, Mairie – 762 000 € pour les autres bâtiments) par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux.

- Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'occupant souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles, et avec ses assureurs subrogés, il renonce à tout recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

Il devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivré par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages, matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION – RESILIATION

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par les parties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de 3 mois, par courrier commandé avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif soit :

pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville – Place Pey-Berland – 33077 BORDEAUX,
pour l'INRAP – 7 Rue de Madrid – 75008 PARIS

Fait à Paris, le
en quatre exemplaires originaux

P/l'Institut national de recherches
archéologiques préventives,
La directrice,

Madame Nicole Pot

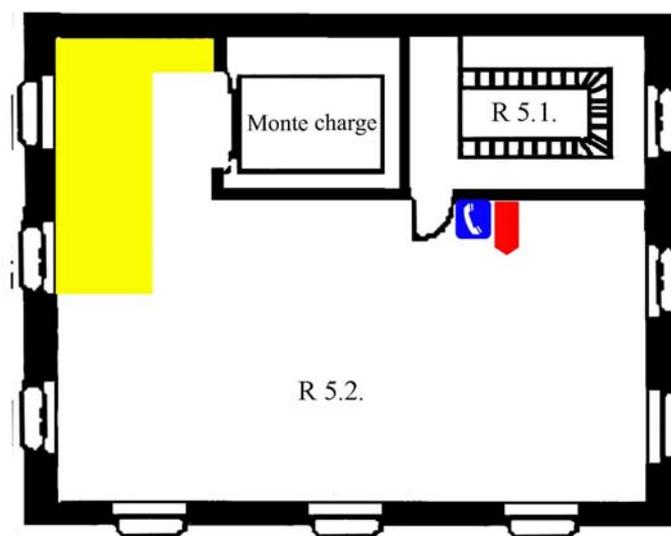
Fait à Bordeaux
Le

P/la Ville de Bordeaux
Le Maire,

Monsieur Alain Juppé

ANNEXE 1 : Plans des locaux mis à disposition.

Plan du niveau R.5.
avec les espaces mis à disposition de l'INRAP



 Extincteur

 Téléphone (poste 51.98)

 Zone de travail sur les collections

 Escalier vers le niveau 4

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090325

Musée d'Aquitaine. Catalogue pour l'exposition : l'âme du vin chante dans les bouteilles. Fixation prix de vente. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) présente une exposition temporaire intitulée «L'âme du vin chante dans les bouteilles » du 19 juin au 20 octobre 2009.

Cette exposition, réalisée à partir des collections publiques de la ville de Bordeaux, et enrichie par l'apport de plus de quarante collections publiques et privées, explore l'histoire du vin en Occident, à travers celle de ses contenants et rendra compte de l'évolution des récipients vinaires, des usages commerciaux, des habitudes de consommation et des pratiques culturelles liées au vin.

Il s'agit de mettre en scène un dialogue entre contenants et contenus.

A cette occasion un catalogue a été édité à 700 exemplaires.

- 400 exemplaires seront mis en vente au prix public de : 32 € TTC
- 300 seront réservés à des dons ou des échanges entre bibliothèques.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ce tarif.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090326

**Capc Musée d'Art Contemporain. Exposition Heimo Zobernig.
Partenariat avec Audiomaster. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux présente, du 16 mai au 16 août 2009, une exposition consacrée à l'artiste autrichien, Heimo Zobernig.

Puisant leur origine dans la critique de l'abstraction, les oeuvres d'Heimo Zobernig mettent à l'épreuve, les formes issues du modernisme abstrait. Ainsi, l'intervention que l'artiste propose pour la nef du CAPC se joue de la symétrie de l'architecture pour offrir un dispositif rendant celle-ci plus confuse. Cette exposition est la première exposition personnelle dans une institution muséale française de cet artiste autrichien connu de la scène internationale. Elle s'inscrit dans la tradition de projets in situ pour la nef comme le CAPC les avait déjà proposés à d'autres grands artistes tels Richard Serra, Daniel Buren ou Jenny Holzer.

A cette occasion, Audiomaster, entreprise équipementière scénique, audiovisuel et multimédia qui développe des solutions contribuant à la convivialité et l'harmonie des espaces fréquentés par le public a décidé de soutenir cette exposition en versant à la Ville de Bordeaux une participation de 8 000 €.

Ainsi, une convention a été rédigée entre la Ville de Bordeaux et Audiomaster précisant les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 8 000 € sur le CRB/CEX ARTCON, compte n° 7478, enveloppe n° 011036
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB/CEX, compte 6068, enveloppe n° 010575

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La Ville de Bordeaux pour le CAPC musée d'art contemporain, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins de présentes, par délibération du Conseil Municipal en date du reçue à la Préfecture le

Ci-après dénommée le «CAPC »,
D'UNE PART

et

La Société Audiomaster, S.A.R.L. au capital de 89 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 43238702500023 et ayant son siège social à, Pau 64000 – 85, boulevard Cami-Salié, représentée aux fins des présentes par M. Francis LARRIAU , en qualité de Gérant, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé «Audiomaster»,

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux présente du 16 mai au 16 août 2009, une exposition consacrée à l'artiste autrichien Heimo Zobernig. Audiomaster, entreprise équipementière scénique, audiovisuelle et multimédia qui développe des solutions contribuant à la convivialité et l'harmonie des espaces fréquentés par le public a souhaité soutenir cette exposition en participant aux frais de production d'œuvre de la Grande Nef du Musée.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de partenariat entre AUDIOMASTER et le CAPC à l'occasion de la présentation de l'exposition consacrée à l'artiste Heimo Zobernig au musée d'art contemporain de Bordeaux au 16 mai au 16 août 2009.

ARTICLE 2 – OBLIGATION DE LA SOCIETE AUDIOMASTER

AUDIOMASTER a souhaité soutenir le CAPC en participant aux frais de production d'œuvre de l'exposition.

A ce titre, AUDIOMASTER s'engage à verser au CAPC une somme de 8 000 € TTC (HUIT MILLE EUROS), sur présentation d'une facture en 2 exemplaires.

Cette somme sera créditée :

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX

au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

à l'échéance du 30 juin 2009 ;

Justification du montant du don

Conformément à l'article 6 de la loi sur le mécénat du 1er août 2003, codifié à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, cette somme sera déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires du mécène.

Un reçu de déductibilité fiscale conforme aux dispositions de l'article 238 bis du Code général des Impôts pourra être adressé par la Ville de Bordeaux (CAPC) à AUDIOMASTER sur simple demande de ce dernier.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU CAPC

Le CAPC s'engage :

3-1 à faire apparaître le logo de la Société AUDIOMASTER sur tous les supports de communication liés aux expositions.

3-2 à offrir à AUDIOMASTER 12 invitations pour l'exposition « Heimo Zobernig » au CAPC, pour une valeur de 30 euros.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition « Heimo Zobernig ».

ARTICLE 5- DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 6 - COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex
- pour AUDIOMASTER, Z.I. Alfred Daney, rue de la Motte Picquet, F-33300 Bordeaux

Fait à Bordeaux,
en cinq exemplaires,

le

Po/AUDIOMASTER,
Son Gérant

Po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,

Francis Larriau

Alain Juppé

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20090327

Musée des Beaux-Arts. Exposition : Matisse-Marquet, correspondances. Conventions de partenariat. Convention de dépôt-vente. Signature. Encaissement. Tarifs des produits dérivés. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le musée des Beaux Arts de Bordeaux propose une exposition consacrée à Henri Matisse (1869-1954) et Albert Marquet (1875-1947), à la Galerie des beaux arts, du 16 juillet au 2 novembre 2009, à partir du fonds conservé au musée provenant de nombreux dons de ces deux peintres ou de leur famille à la Ville de Bordeaux, ainsi que de legs ou d'achats, accompagné d'œuvres remarquables provenant de grandes collections publiques ou privées.

Il s'agit aussi de présenter l'amitié qui a lié ces deux artistes à travers leurs échanges, leurs correspondances et parfois le même regard sur certains thèmes ou sujets.

Les éditions La Bibliothèque des arts viennent de publier la correspondance qu'ont échangée les deux peintres. Ce livre est distribué en France par les éditions VOLUMEN. Le musée des beaux arts va prendre 280 exemplaires de ce livre en dépôt vente, et 40 exemplaires pour les dons et échanges, avec une possibilité de réassortiment. Le prix de vente public est fixé à 19 €, et une remise de 28 % est accordée au musée.

Devant l'intérêt de cette exposition la société IPO, Institut de Participation de l'Ouest, offre un partenariat de 5000 €, la revue, Art Absolument et TV7 Bordeaux offrent un partenariat de communication (un encart publicitaire et 84 « spots »), afin de participer au succès de cette exposition.

Quatre conventions régissent les devoirs et obligations des parties.

Des produits dérivés seront édités :

- 10 000 exemplaires du journal de l'exposition ; 9500 exemplaires seront mis en vente au prix de 1€, 500 étant réservés aux dons et échanges.
- 4 séries de 200 posters ; 180 de chaque seront mis en vente au prix de 5 €, 20 de chaque étant réservés pour les dons
- 6 séries de 300 cartes postales ; 280 de chaque série seront mis en vente au prix de 0.50 €, 20 de chaque étant réservés aux dons et échanges.
- 430 affiches 120 x 176 cm ; 70 seront mis en vente au prix de 7 €, 360 étant réservées aux dons et à l'affichage.

Tous ces produits dérivés pourront être réapprovisionnés en cas de rupture de stock

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ces conventions et à réaffecter la recette en dépense sur les crédits du musée des beaux arts (BX MBARTS, compte 6236, enveloppe 012146)

- à appliquer ces tarifs.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération en date du
reçue en préfecture le
(TVA FR 95213300635, siret 21330063500017, APE 751 A)

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

ET

L'INSTITUT de PARTICIPATION de l'OUEST SA (investisseur professionnel en capital), 32 avenue Camus, 44000 Nantes, SA immatriculée au RCS de Nantes : 319 658 530 ; représentée par M. François ROUAULT de LA VIGNE, directeur exécutif, dûment habilité aux fins des présentes.

Appelé ci-après « IPO »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une grande exposition intitulée «Matisse Marquet, correspondances ».

Cette exposition se déroule du 16 juillet au 02 novembre 2009, à la galerie de beaux arts, 20 cours d'Albret, 33 Bordeaux

IPO souhaite apporter son soutien à cette exposition dans le cadre du mécénat.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de IPO et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

ARTICLE II : Obligation de IPO

IPO s'engage à verser la somme de cinq mille euros (5000 €) au musée des Beaux Arts de Bordeaux pour participer aux dépenses de fonctionnement de l'exposition.

Cette somme sera virée sur le compte de la Ville de Bordeaux : Banque de France, IBAN 95 3000 1002 1500 00P0 5000 177

IPO prendra en charge les frais d'organisation d'une soirée privée au musée des beaux arts de Bordeaux (cocktail, matériel, invitations, etc)

Dans la mesure du possible, IPO, fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de ce partenariat.

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A mettre le hall nord à la disposition de IPO pour l'organisation d'une soirée privée (100 personnes maximum). La date sera déterminée en accord avec la direction du musée.
 - A proposer une visite de l'exposition « Matisse Marquet » pour 100 personnes maximum, avec 3 guides conférenciers, avant le cocktail prévu à l'alinéa précédent,
 - A fournir 100 entrées gratuites, maximum, pour cette visite guidée de l'exposition
- Le musée des beaux arts prend en charge le gardiennage et le nettoyage de finition après la soirée privée.
- A donner 100 « journaux » de l'exposition.
 - A donner un (ou des) ektachrome(s) à IPO pour sa communication. Les droits d'utilisation et de reproduction sont à la charge de IPO.
 - A mettre le logo de IPO sur des documents de communication et/ou dans la galerie d'exposition.

ARTICLE IV : Durée ; Annulation

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

ARTICLE V : Contentieux

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VI : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
- Pour IPO, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

M. François Rouault de la Vigne
Directeur exécutif IPO

M. Alain Juppé
Maire de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »
d'une part

Et

SUBJECTILE ART, dont le siège social est au 11, rue Louise Weiss Paris 13, dont le numéro de SIRET est le 510 408 560 00017, représenté par son président Teddy Tibi
Appelée ci-après « SUBJECTILE ART »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit,

PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts organise une grande exposition intitulée : « Matisse-Marquet, correspondances », du 16 juillet au 02 novembre 2009.

SUBJECTILE ART a souhaité s'associer à cette exposition en proposant un « partenariat »

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de SUBJECTILE ART et de la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts dans le cadre de la présentation de l'exposition.

ARTICLE II : Engagements de SUBJECTILE ART

SUBJECTILE ART s'engage :

A faire une publicité gratuite (1 quart de page quadri) dans la revue « Art Absolument », numéro 30 de juillet/août 2009.

La valeur de ce partenariat est de 1200 € HT

A faire apparaître, dans la mesure du possible, le logo de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents internes et externes faisant état de son partenariat.

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage :

A fournir à SUBJECTILE ART, deux cent quarante (240) entrées gratuites pour l'exposition «Matisse Marquet », à titre de contrepartie, sous la forme de contre marques à échanger à l'entrée de la Galerie des beaux arts.

A reproduire le logo de la revue Art Absolument dans ses documents de communication.

A laisser communiquer SUBJECTILE ART sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes. Eventuellement, fournir un ou des visuels (droits de reproduction à la charge de SUBJECTILE ART)

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE V : Résiliation

En cas de non respect par l'une des parties, de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE VI : Litiges et Contentieux

La présente convention est soumise à la loi française.
Tous les litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux –Musée des Beaux Arts, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.

Pour SUBJECTILE ART, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,
Le

Pour la ville de BORDEAUX
Monsieur Alain JUPPE
Maire de BORDEAUX

Pour SUBJECTILE ART
Monsieur Teddy Tibi

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue en préfecture le.

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

ET

TV7 Bordeaux SA , SIRET 42458029800018, 73 avenue Thiers, 33100 Bordeaux,
représenté par Monsieur Alain Perez.

Appelé ci-après « TV7 »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une grande exposition intitulée « Matisse Marquet, correspondances ».

Cette exposition se déroule du 16 juillet au 02 novembre 2009, à la galerie de beaux arts, 20 cours d'Albret, 33 Bordeaux

TV7 souhaite apporter son soutien à cette exposition.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de TV7 et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

ARTICLE II : Obligation de TV7

TV7 s'engage à diffuser 84 spots de 15 secondes consacrés à l'exposition « Matisse Marquet » pour une valeur de 6468 € ht. Ces spots seront présentés entre 18 h et 24 h
TV7 offre 21 spots pour une valeur de 1617 € ht.

Dans la mesure du possible, TV7, fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de ce partenariat.

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A donner des images libres de droit pour les spots
- A donner 485 entrées gratuites à TV7 d'une valeur de 2424 € (sous la forme de contre-marques à échanger à l'entrée) que TV7 fera gagner sur son antenne, et à payer le solde, soit 2427 € ht, plus les frais techniques (450 € ht).
- A faire apparaître le logo de TV7 sur l'agenda trimestriel. La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage à soumettre pour validation à TV7 l'ensemble des documents sur lesquels figurera l'un de ses logos.
- A laisser communiquer TV7 sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes, et éventuellement fournir gratuitement un ou des visuels (ektachromes ou fichiers) à TV7 (les droits de reproduction sont à la charge de TV7)

ARTICLE IV : Durée ; Annulation

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

ARTICLE V : Contentieux

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VI : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.

Pour TV7, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

M. Alain Pérez
Directeur de TV7

M. Alain Juppé
Maire de Bordeaux

EXPOSITION « MATISSE MARQUET, CORRESPONDANCES » CONVENTION DE DEPOT-VENTE

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé son maire, autorisé aux fins des présentes par délibération en date du
reçue en préfecture le
appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

Editions VOLUMEN 69bis, rue de Vaugirard SIREN/SIRET 542051610 représentées par
Madame Laetitia Ruaut

Appelé ci-après « Volumen »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « Matisse-Marquet, Correspondances », du 16 juillet au 02 novembre 2009.
Un livre « Matisse Marquet, Correspondance » vient d'être édité par La Bibliothèque des Arts, et diffusé en France par les éditions Volumen.

ARTICLE I : objet de la convention

La Ville de Bordeaux-musée des beaux arts propose de prendre en dépôt vente 280 exemplaires du livre « Matisse Marquet, correspondance » auprès des éditions Volumen.

ARTICLE II : Modalités

Le prix de vente public des ouvrages est fixé à :

- Dix neuf euros

- Le prix d'achat par le Musée des Beaux-Arts est fixé par une remise de 28 % sur le prix de vente publique de ces ouvrages.

- Il est convenu que la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts ne paiera à la fin de l'exposition que le nombre d'exemplaires réellement vendus.

- Les exemplaires commandés seront facturés en différé au 30/11/2009 avec une échéance à 30/12/2009.

- Les exemplaires invendus, retournés sur le mois de novembre 2009 à Volumen seront crédités sur le mois de novembre avec un avoir échéancé au 30/12/2009.

- Le règlement sera effectué par la ville de Bordeaux sur le relevé de fin décembre 2009, avec une réception client début janvier 2010.

Le Musée des Beaux-Arts achètera 40 exemplaires pour les dons et la bibliothèque.
Les 320 exemplaires du livre seront livrés franco au Musée des Beaux-Arts.

Les invendus éventuels seront retournés en port dû, dès la fin de l'exposition, à Volumen qui facturera suivant le nombre d'exemplaires retournés.

ARTICLE III : Réassortiment

Au cas où tous les exemplaires seraient vendus par le Musée des Beaux-Arts, Volumen s'engage à fournir des exemplaires supplémentaires (par tranche de 50), port payé, suivant les stocks disponibles.

Ces quantités s'ajouteront au stock de dépôt-vente initial pour le calcul des sommes dues.

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue pour l'exposition "Matisse Marquet". Elle durera jusqu'au retour des exemplaires à Volumen et au paiement des sommes dues, au plus tard le 31 janvier 2010.

Elle pourra être résiliée, de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un (1) mois.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motifs d'intérêt général.

ARTICLE V : modifications

Toutes les modifications à la présente convention feront l'objet d'un avenant négocié et accepté par les deux parties.

ARTICLE VI : Litiges

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Election de domicile

Pour la présente, il est fait élection de domicile :

pour la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, en l'hôtel de ville place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex

pour VOLUMEN, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

VOLUMEN

La Ville de Bordeaux

M. DUCASSOU. -

De la 323 à la 327, les délibérations sur les musées sont regroupées. Il s'agit de conventions avec l'Office de Tourisme, avec la société Audiomaster, avec un certain nombre de médias dont TV7.

Il s'agit d'une convention de mise à disposition de locaux au niveau de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives au Musée d'Aquitaine.

Et il s'agit de la fixation du prix de vente d'un catalogue d'exposition « L'âme du vin chante dans les bouteilles » que je vous invite à visiter car c'est une très belle exposition qui a eu le label d'Intérêt National.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole. Je vais être un peu long. J'aurais pu intervenir tout à l'heure sur le compte administratif, mais je voudrais intervenir sur la politique muséale dans son ensemble, en particulier sur son échec.

Après Maurice Freychuret, dont chacun se souvient des conditions de départ, c'est au tour d'Olivier Le Bihan présent sur Bordeaux depuis 1978 d'être contraint maintenant d'aller voir ailleurs.

Il est vrai que le Musée des Beaux Arts n'est pas digne d'une ville comme Bordeaux, mais à qui la faute ?

La politique muséale de Bordeaux a reposé depuis 2005 sur un concept simple, celui de la gratuité des collections permanentes. En fait, dès 2007 on s'est aperçu que l'ensemble des musées de Bordeaux a enregistré une perte d'entrées. Parmi eux, la fréquentation du Musée de la Galerie des Beaux Arts a diminué de manière très importante, de l'ordre de - 36%, alors que les chiffres nationaux dans leur ensemble étaient plutôt en hausse de l'ordre de 5%.

Malgré cette baisse de la fréquentation du musée, le palmarès du Journal des Arts a fait entrer l'an passé le Musée des Beaux Arts dans le top 50, puisqu'il est en 47^{ème} position des musées de France, à partir de trois grands chapitres : l'accueil, le dynamisme, le travail sur la collection. Cela, Monsieur le Maire, je crois que c'est tout à l'honneur de M. Le Bihan.

Réaliser avec peu de moyens « Splendeurs de Venise », « Regard Fauve », aujourd'hui sur le fleuve, c'est aussi tout à son honneur.

M. LE MAIRE. -

Et un peu à celui de la ville qui a financé tout ça, non ?

M. RESPAUD. -

Je vais y venir !

M. LE MAIRE. -

Si c'est un plaidoyer pro domo pour M. Le Bihan vous pouvez peut-être accélérer. En général on ne traite pas des questions de personnes au Conseil Municipal.

M. RESPAUD. -

Vous n'avez pas l'habitude de me couper la parole, mais là vous ne pouvez pas vous retenir...

M. LE MAIRE. -

C'est vrai. C'est une habitude détestable. Je vais arrêter tout de suite. Mais je suis un peu choqué par cette présentation des choses parce que tout ce qu'il y a de bien dans la politique muséale c'est grâce à M. Le Bihan, et tout ce qu'il y a de mauvais c'est à cause de la Ville !

M. RESPAUD. -

C'est vrai qu'on a des personnes qui arrivent à faire beaucoup avec pas grand-chose. Il faut quand même le dire.

M. LE MAIRE. -

Vous notamment, d'ailleurs.

M. RESPAUD. -

Je ne vous le pas fait dire, Monsieur le Maire. Moi notamment. Voilà. Ça me fait plaisir. (Rires)

Je reviens au Musée des Beaux Arts où effectivement sont à l'honneur de M. Le Bihan les liens étroits qu'il a pu construire avec l'université.

Si le tissu muséal de Bordeaux n'a pas le rôle d'entraînement qu'il pourrait avoir sur la région c'est en fait par manque d'ambition, de volonté et de moyens de votre part.

Cela fait maintenant 20 ans, pratiquement quand je suis entré au Conseil Municipal, qu'on parle de la création d'un véritable musée sur Bordeaux dont les réserves actuelles explosent. On l'attend toujours. Et en attendant on rafistole l'ancien.

D'autre part il faut des locomotives comme les expositions temporaires pour susciter l'engouement. Cela implique un certain nombre de moyens..

Enfin il faut accentuer l'éducation à l'art par une carte culture pour les jeunes notamment. Je crois qu'elle figurait dans vos promesses électorales. Pour autant elle n'est toujours pas appliquée, elle est toujours repoussée.

Il faut aussi enrichir notre collection. C'est là que je voulais éventuellement intervenir au niveau du compte administratif. Si vous avez regardé, chers collègues, le compte administratif page 24 vous avez pu voir qu'en 2008 il y a eu 0,03 million d'euros utilisés pour l'achat d'œuvres d'art pour la Ville de Bordeaux. Ce qui veut dire 30.000 euros pour trois musées. Ça fait une moyenne de 10.000 euros par musée - Je crois d'ailleurs qu'il n'y a eu aucune acquisition pour le Musée des Beaux Arts - Mais ça c'est vraiment un chiffre significatif du manque de volonté de la part de notre municipalité.

Bref. Avec peu de moyens, peu d'ambition, il y a eu beaucoup de fait. Nous, nous disons chapeau à M. Le Bihan et merci.

Nous continuerons notre combat pour une culture pour tous qui parte des œuvres existantes sur Bordeaux, qui parte du tissu associatif local, pour mettre en place une véritable politique muséale comme cela avait été esquissé du temps de M. Cousseau, un autre disparu de l'art sur Bordeaux.

Vous nous aviez présenté, Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous vous en souvenez, en 1997, à votre arrivée, une longue communication sur la politique muséale quand M. Henri-Claude Cousseau officiait. Relisez-la, car depuis son départ en 2000 je crois que tout a été fait pour éviter le renouveau qu'il nous proposait sur la politique muséale à Bordeaux. C'est surtout cela qui est regrettable. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Sur la 325, l'exposition « L'âme du vin ». C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai assisté vendredi au vernissage de cette exposition en grande partie conçue par Josette Moinet qui y a jeté ses dernières forces, et réalisée avec brio par toute l'équipe du musée.

C'est une exposition grandiose qui mérite totalement le label d'exposition d'intérêt national qui lui a été attribué. Nous ne pouvons que lui souhaiter un grand succès international.

Pour la 326 et la 327, c'est du mécénat, donc opposition.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

M. DUCASSOU.

M. DUCASSOU. -

Merci Monsieur le Maire. Bien sûr je m'associe à ce qui a été dit à l'instant concernant cette exposition. Lorsqu'on a eu une délibération là-dessus je vous ai invités à la découvrir. Assurément il y a de très belles pièces, plus de 400, qu'on n'aura pas l'occasion de retrouver puisqu'elles proviennent du regroupement de collections publiques et privées de différents pays de l'Union Européenne.

Cher Monsieur RESPAUD, vous savez, personne n'est propriétaire de son emploi quand on n'est pas fonctionnaire, et il se trouve que M. Le Bihan... - c'est embêtant de parler nominativement d'une personne – est un universitaire, comme moi. Il était en détachement. Il a eu deux détachements de 3 ans, et il arrive à la fin de ce deuxième détachement.

Il a fait de très belles expositions. Lui et son équipe. La dernière sur les quais, source d'inspiration des artistes, a été une très belle exposition saluée par toutes et tous. Unanimement on reconnaît à travers ceux qui fréquentent les expositions le travail de cette équipe.

Le directeur du Musée d'Aquitaine qui est issu de la filière des conservateurs est arrivé il y a peu, remplaçant Hélène Lafont-Couturier. Ça tourne. C'est aussi un très très bon directeur. C'est lui qui a organisé cette exposition après avoir réouvert les salles du 18^{ème}. Et puis Charlotte Laubard a remplacé M. Freychuret au CAPC. Ainsi va la vie.

Mais nos musées marchent bien. Je suis assez étonné que vous assimiliez un nom à la politique muséale. C'est un ensemble. Vous avez bien fait de souligner le Journal des Arts. Il n'y a pas que le Musée des Beaux Arts qui est à l'honneur. Il y a aussi le Musée d'Aquitaine, qui sur son dynamisme est le 20^{ème} sur 400 musées examinés.

Donc je trouve personnellement que la politique muséale est une belle politique, d'ailleurs qui a été saluée dans la presse nationale. Je me réfère à un article qui a paru je crois dans Libé qui mettait en avant la fréquentation des musées. Cela a été encore souligné il y a peu au niveau de la Nuit des Musées.

La fréquentation des musées est importante. Elle ne diminue pas. Elle augmente en permanence. C'est un constat que l'on peut faire au niveau national.

La situation des musées bordelais se porte bien. Je crois très sincèrement que nous n'avons pas à rougir. Je me réfère aux associations des Amis des Musées qui sont de vrais partenaires dans une dynamique partagée dont je suis très heureux.

S'agissant de la carte culture, rassurez-vous, vous aurez une délibération à la rentrée puisqu'il y avait eu un engagement de Monsieur le Maire. La carte culture va être présentée. Elle sera intégrée au niveau de l'Agenda 21. C'était l'un des points de l'Agenda 21. Par conséquent la carte Bordeaux va s'enrichir d'un volet culturel. On délibérera de cela en septembre, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci M. DUCASSOU. Parler d'échec de notre politique muséale est... un effet de manches. Nous y sommes habitués ici au Conseil Municipal. Il faut faire gros. Ça ne choqe personne finalement. C'est évidemment très éloigné de la vérité.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Vous dites tellement d'outrances, M. RESPAUD que ça laisse un peu indifférent. Le dernier rapport de l'Inspection des Musées est plutôt positif sur les musées de Bordeaux.

Le Musée des Arts Décoratifs est un excellent musée. Le Musée d'Aquitaine également. Ses dernières initiatives sont tout à fait remarquables. Mme Charlotte Laubard fait un très bon travail au CAPC où Henri-Claude Cousseau avait fait un excellent travail. Henri-Claude Cousseau est parti parce qu'il était appelé à des responsabilités nationales éminentes pour diriger l'École des Beaux Arts de Paris. J'ai été très heureux de la collaboration qu'il nous avait apportée. Et ainsi de suite.

Nous avons choisi de mettre de l'argent dans la réhabilitation du Muséum d'Histoire Naturelle qui était installé dans des conditions qui n'étaient plus supportables. C'est la raison pour laquelle on n'a pas pu investir dans le Musée des Beaux Arts. Il faudra le faire un jour.

Nous expliquer que notre politique muséale a échoué est une vilaine caricature.

Séance du lundi 22 juin 2009

Par ailleurs, personnaliser les choses autour d'une décision qui porte sur le directeur du Musée des Beaux Arts ce n'est pas très convenable, pour personne.

Je vous signale que dans les observations du rapport de l'Inspection des Musées ce qu'on nous reproche c'est de ne pas nommer des conservateurs comme responsables de nos musées. Il se trouve que M. le Bihan ne l'est pas.

Moi je n'ai rien contre M. Le Bihan. Il a bien travaillé. Il a fait de très belles expositions. Je suis tout à fait prêt à rendre hommage à son travail. Cela dit, personne n'est propriétaire de son poste, comme l'a indiqué M. DUCASSOU. Il y a des cas où il faut changer. Ça fait un peu d'oxygène pour tout le monde, pour l'intéressé et également pour le musée.

Qui approuve ces délibérations ?

Le groupe Communiste vote contre les 326 et 327.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions sur les autres ?

(Aucune)

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20090328

**Ecole des Beaux Arts. Demande de Subvention de l'Etat.
Convention. Encaissement. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'Ecole des Beaux-Arts est un établissement d'enseignement artistique chargé de dispenser une formation sous forme de cycles d'études sanctionnés par des diplômes reconnus au plan national et attestant des niveaux de compétence technique et artistique des étudiants.

Ainsi l'Etat verse à la Ville de Bordeaux une dotation budgétaire annuelle qui, pour l'année 2009, s'élève à la somme de 366 000 euros et qui contribue au budget de fonctionnement de l'Ecole des Beaux Arts à hauteur de 10,30%.

De plus, depuis plusieurs mois, l'Ecole des Beaux Arts s'est engagée dans une réflexion de fond pour répondre à son ambition d'inscrire les jeunes diplômés dans le contexte de l'art et du design et dans l'invention de métiers pour l'avenir. Cette démarche fait partie des enjeux que suscitent la recherche, la professionnalisation et la place de l'Ecole des Beaux Arts de Bordeaux comme lieu de référence des pratiques artistiques à Bordeaux, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Le colloque Edit ! a été organisé en mars dernier, il a mis en perspective l'étude d'une formation post-diplôme edit ! recherches et pratiques autour de l'édition de demain se situant au niveau bac +6.

A la dotation régulière de l'Etat s'ajoute donc cette année une nouvelle dotation de 10 000 € pour poursuivre la préfiguration de cette nouvelle formation.

Enfin, les actions à vocation pédagogique exercées par l'association "AIPi", désormais dénommée "Bellavistas Pro" ont été en fin d'exercice 2008 transférées à l'Ecole des Beaux Arts, cette association recentrant son activité sur les opérations destinées à favoriser la professionnalisation des élèves de l'école.

Une part de la subvention versée à cette structure par l'Etat est donc désormais versée à l'Ecole des Beaux Arts, soit 10 000 €.

Une convention sera rédigée à cet effet, définissant le montant et les modalités versement de cette subvention d'un montant total de 386 000 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine ;
- Signer la convention à venir ;
- Encaisser cette somme de 386 000 € sur les crédits prévus à cet effet, sous fonction 23, compte 74818.
- Et à prévoir les nouvelles mesures en dépenses sur les crédits prévus à cet effet, fonction 23, CRB EBARTS, CEX EBARTS, à hauteur de 10 000 € sur le compte 6228 et 10 000 € sur le compte 6067.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090329

Bibliothèque de Bordeaux. Fonds Montesquieu. Convention de dépôt avec l'Etat. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les documents du fonds Montesquieu, constitué de la bibliothèque du philosophe et de ses archives, ont été déposés de son vivant à la Bibliothèque de Bordeaux par Madame de Chabannes décédée le 3 octobre 2004. Ce fonds est constitué de trois parties :

- une première partie concerne les 10 lots de la dation initiée par Madame de Chabannes de son vivant et acceptée par l'Etat entre 1997 et 2004. La signature d'une convention de dépôt entre l'Etat et la Ville de Bordeaux portant sur ces 10 lots a été autorisée par délibération du 9 juillet 2007,

- une deuxième partie est constituée par l'ensemble des livres conservés non encore donnés en dation à la date du décès de Mme de Chabannes. Cet ensemble a été légué directement à la Ville de Bordeaux par testament,

- une troisième partie constituée par les archives et documents a été léguée à Messieurs d'Ivernois et Desfilis, légataires universels et exécuteurs testamentaires de Madame de Chabannes. Ces derniers ont proposé cet ensemble de 644 documents, en dation à l'Etat qui l'a acceptée, après décision d'agrément du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique en date du 15 janvier 2009.

Il convient aujourd'hui de donner un fondement légal à la détention des documents constituant cette troisième partie du fonds, soit un lot de dation regroupant les 644 documents, conservés en 402 boîtes et 24 volumes.

Une convention de dépôt a ainsi été établie entre l'Etat et la Ville de Bordeaux pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de dépôt entre L'Etat et la Ville de Bordeaux.

CONVENTION DE DÉPÔT ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE BORDEAUX FONDS MONTESQUIEU DATION DES FILS D'IVERNOIS

ENTRE

L'Etat (Ministère de la culture et de la communication), représenté par Monsieur Francis Idrac, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,

ET

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ... reçue en préfecture le...

Considérant que :

Par décision d'agrément du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique en date du 15 janvier 2009, MM. d'Ivernois et Desfilis, légataires universels de Madame Jacqueline de Chabannes, elle-même descendante de Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, et héritière du château de La Brède, demeure de Montesquieu, ont été autorisés à acquitter une partie des droits de succession par la dation à l'Etat d'un ensemble de manuscrits, recueils de manuscrits et archives provenant de la bibliothèque de Montesquieu du château de la Brède, le tout conservé dans 402 boîtes et 24 volumes et décrit en 644 notices.

Considérant la provenance, la rareté, l'intérêt historique et documentaire majeur et l'importance capitale que représente pour le patrimoine national le regroupement de cet ensemble avec les ressources documentaires sur Montesquieu déjà présentes à la bibliothèque municipale classée de Bordeaux,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

Les manuscrits, ouvrages, imprimés et autres documents susmentionnés et désignés par la décision d'agrément portant description des pièces et figurant avec la liste des documents en annexe à la présente convention font l'objet d'un dépôt à la bibliothèque municipale classée de Bordeaux. Ils demeurent la pleine propriété de l'Etat.

Article 2

Ce dépôt est respectivement consenti et accepté par les parties aux conditions énoncées ci-dessous.

Article 3

La Ville de Bordeaux a l'usage de ces documents pour sa Bibliothèque municipale. La Ville en confie la responsabilité à un membre du corps scientifique des bibliothèques de l'Etat et doit en assurer la conservation et la gestion.

Article 4

La ville de Bordeaux s'engage d'une part :

- à fournir un engagement de garantie : en cas de disparition d'un ou de plusieurs documents, la Ville s'engage à remettre à l'Etat une somme équivalente à la valeur estimée du ou des biens.
- à régler les frais de toute nature occasionnés par ce dépôt, y compris, le cas échéant, les frais de transport pour tout besoin d'exposition, d'entretien, de restauration, de numérisation ou de retrait des documents ;
- à entretenir les documents mis en dépôt, même à la demande de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) ;
- à en assurer leur sûreté et leur conservation dans le respect des recommandations, des normes de conditions climatiques et de sécurité en vigueur ;
- à informer sans délai l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) de toute disparition, destruction ou détérioration des documents déposés ;
- à faire parvenir à la fin de chaque année à l'Etat (ministère de la culture et de la communication) un état des documents dont elle est dépositaire ;
- à accepter à tout moment le contrôle et l'inspection des documents mis en dépôt par une personne qualifiée désignée par l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication);

La Ville s'engage d'autre part :

- à faire tenir un inventaire des documents et à communiquer à l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) les numéros attribués ;
- à faire réaliser le catalogue et à mettre à disposition les notices pour les bases de données constituées par les établissements publics;
- à autoriser et organiser la consultation des documents dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- à limiter, après avis d'un membre du corps scientifique des bibliothèques de l'Etat, la consultation de certains documents fragiles aux lecteurs justifiant d'une recherche d'ordre universitaire, professionnel ou personnel ;
- à ne permettre le prêt de documents en vue d'une exposition temporaire ou le transfert des documents déposés dans un autre établissement que la Bibliothèque municipale de Bordeaux, qu'avec l'accord écrit de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication).

D -20090330

Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation et Destruction de documents. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque Municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexacts, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Une liste de 1 450 documents correspondants aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois d'avril 2009.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au secrétariat du conseil municipal.
- la destruction des ouvrages désaffectés

M. DUCASSOU. -

328. C'est une demande de participation de l'Etat au fonctionnement de l'école à hauteur de 10,3% du budget de fonctionnement, c'est-à-dire 386.000 euros.

La 329 mérite l'attention. Après de longues années de procédure cette délibération fait suite à celle qui avait été présentée en Conseil Municipal le 9 juillet 2007. C'est

l'aboutissement de l'acceptation par l'Etat d'une part de la dation initiée par Mme de Chabannes de son vivant et d'autre part de celle de ses légataires universels devenus propriétaires des archives et documents du fonds Montesquieu lors du décès de Mme de Chabannes le 3 octobre 2004.

Cette délibération autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Etat le dépôt de ces documents à la Bibliothèque Municipale.

Nous ne pouvons que nous réjouir que la totalité du fonds Montesquieu revienne d'une part aux collections publiques entre l'Etat et la Ville de Bordeaux, et d'autre part soit mise en dépôt dans son intégralité au sein de la Bibliothèque de Bordeaux.

La délibération 330, c'est le désherbage, la désaffectation et la destruction de documents.

A ce sujet, la manifestation de vente d'ouvrages qui a eu lieu au prix symbolique de 1 euro pièce, a été un très grand succès. Les 10.000 documents qui étaient mis à la disposition des Bordelaises et des Bordelais sont très vite partis dans une passion...

M. LE MAIRE. -

Ça fait 10.000 euros.

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, très rapidement, j'en ai parlé avant le Conseil à M. SOLARI, je suis étonné de la grogne qui monte à la Bibliothèque de Bordeaux concernant l'espace Diderot. Vous savez qu'il y a des travaux, et la requalification n'aurait pas prévu l'accès aux personnes à mobilité réduite.

A l'espace Diderot il y a des espaces fermés pour les personnes déficientes visuelles et malentendantes. Jusque-là il y avait la possibilité pour l'Association des Paralysés de France de venir également dans ce lieu. Les travaux ne permettent plus désormais à cette association de pouvoir accéder aux œuvres.

Ce qui m'étonne le plus c'est que quand on essaie de creuser la question on nous répond que c'est une histoire basement financière, une question de 10.000 euros. Ils auraient 4.000 euros, alors que les travaux reviendraient en réalité à 14.000 euros.

J'imagine qu'il y a boire et à manger, mais pour notre collectivité ça ne serait pas mal d'avoir l'information exacte quant à cette requalification et à la possibilité d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

M. LE MAIRE. -

M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai eu la conservatrice de l'espace Diderot qui m'a certifié que les travaux concernant cet espace prennent bien en compte ce que nous avons déterminé ensemble avec M. DUCASSOU, c'est-à-dire l'accessibilité complète à toutes formes de handicap, en conformité totale avec la loi de 2005.

Egalement à l'arrivée concernant les ascenseurs, avant on était obligé de faire appel à une personne pour pouvoir monter, eh bien ça sera une arrivée directe sans problème pour ces personnes.

Je ne vois pas du tout d'où viennent ces bruits. Je fais aussi partie du monde associatif. Je n'ai eu aucune remontée de ce genre d'aucune association que ce soit.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DESSERTINE.

MME DESSERTINE. -

Pour votre information, M. ROUVEYRE, les travaux de requalification de la bibliothèque vont démarrer en juillet. Ils vont durer entre 12 et 14 mois. La bibliothèque va être fermée pendant tout l'été. Les travaux ont pour objectif d'améliorer l'accueil du public, l'accessibilité, comme l'a dit M. SOLARI, de toutes les personnes à mobilité réduite, ainsi que d'augmenter la capacité de stockage des documents.

Comme elle sera fermée pendant cette période d'été, toutes les autres bibliothèques de quartiers prendront le relais de la distribution des livres pour les Bordelais.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DUCASSOU, vous confirmez que les informations de M. ROUVEYRE n'étaient pas fondées ?

(Réponse affirmative)

M. LE MAIRE. -

Bien. Vous êtes rassuré M. ROUVEYRE ? Mais vous êtes dans votre rôle en vous faisant l'écho de tous ceux qui ne veulent pas du bien à la mairie. C'est la règle du jeu... Mais si. C'est comme ça. C'est normal. C'est la démocratie.

Dans ces conditions vous n'êtes pas hostile ? Pas de votes contre ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20090331

Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (SGGPB). Rapport d'activité et financier de l'exercice 2008. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une S.A.E.M.L. détenue à 65 % par la ville de Bordeaux.

Cette entreprise a en charge, par convention avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine. Elle est également titulaire, depuis septembre 2005, de la délégation de service public du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres, allées de Bristol, sur la place des Quinconces.

1 / Les comptes de l'exercice 2008

Le chiffre d'affaires de SGGPB regroupe trois segments d'activités :

- Le chiffre d'affaires 'abonnés' est en hausse de 3,2 % en un an. Cette progression cache des disparités entre les trois parcs gérés. Les 42 abonnements supplémentaires aux allées de chartres génèrent une progression de 12,5 %. Les deux autres parcs sont orientés à la baisse.
- La clientèle horaire est également sur une tendance baissière, que ce soit à Victor Hugo (-3,5 %) ou aux les allées de Chartres (-11 %). L'explication donnée à cette baisse est double :
 - Les extensions des lignes de tramway et le développement des parcs relais, ainsi que la forte hausse du carburant courant 2008, n'ont pas incité les usagers à parcourir le centre ville en voiture,
 - La neutralisation des places du niveau 1 pendant les trois mois de réfection du parking Victor Hugo.
- Les activités annexes intègrent l'exploitation des péages de Mérignac, la convention avec la Ville de Bordeaux relative à l'exploitation du parc situé sous la patinoire et la surveillance de parcs à l'extérieur de la CUB (Reims, Macon,...).

⇒ Le chiffre d'affaires global atteint 2 035 013 € en 2008 contre 2 041 507 € en 2007 (-6 494 €).

Les charges sont principalement impactées par la hausse des travaux. La masse salariale baisse de 15 202 € à 598 299 €. Le résultat brut d'exploitation incluant les travaux 2008 est de 462 818 € contre 587 923 € en 2007. Le résultat d'exploitation après dotations et réintégrations des provisions de travaux passe négatif à -88 744 € contre 199 695 € en 2007.

La réintégration de provisions exceptionnelles pour grosses réparations maintient le résultat net à 299 466 € (283 986 € en 2007).

2/ le budget pour 2009

Le budget 2009 est bâti sur une hypothèse de diminution de chiffre d'affaires : 2,02 M€ prévus contre 2,035 M€ en 2008. Le programme de travaux s'intensifie, avec des entretiens et réparations à hauteur d'un million d'euros (606 000 € en 2008). Ces deux hypothèses cumulées expliquent le recul du bénéfice à 71 000 euros.

3 / le programme de travaux

En 2009, deux appels d'offres vont être lancés sur la rénovation des peintures des niveaux inférieurs de Victor Hugo et l'automatisation des fermetures des portes. Le montant estimé pour ces deux lots est de l'ordre de 679 000 €.

Aux allées de Chartres, la création d'une sortie sur les allées de Bristol et la mise en place de 20 arceaux vélos sont prévues.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport d'activité.
Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

ANNEXE : Soldes Intermédiaires de Gestion

	2008	2007	2006
Prestations de services	2 035 013	2 041 507	1 970 975
Production de l'exercice	2 035 013	2 041 507	1 970 975
Achats de matières premières	5 246	5 765	7 840
Autres achats et charges externes	919 577	758 419	469 986
Valeur ajoutée	1 110 190	1 277 323	1 493 149
Impôts et taxes	49 073	75 899	73 100
Salaires chargés	598 299	613 501	519 553
Excédent brut d'exploitation	462 818	587 923	900 496
Autres charges d'exploitation	515 470	500 872	411 776
Autres produits d'exploitation	524 687	463 410	401 815
Dotation amortissements et provisions	560 779	350 766	956 115
Résultat d'exploitation	-88 744	199 695	-65 580
Produits financiers	217 534	187 167	110 290
Charges financières	5 000	16 237	27 657
Résultat financier	212 534	170 930	82 633
Résultat courant avant impôt	123 790	370 625	17 053
Produits exceptionnels	328 053	64 551	343 024
Charges exceptionnelles	2 000	9 096	1 899
Résultat exceptionnel	326 053	55 455	341 125
Impôts société	150 377	142 094	120 531
Résultat de l'exercice	299 466	283 986	237 647
Résultat / Production de l'exercice	14,7%	13,9%	12,1%



Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2008
- 2- Nomination d'un nouvel administrateur Ville de Bordeaux en remplacement Monsieur Jean-Louis DAVID
- 3- Organisation de la société
- 4- Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 :
 - Rapport d'activité
 - Rapport de Gestion
 - Projets de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 5- Budget 2009
- 6- Compte rendu des travaux d'entretien et de rénovation du parc Victor Hugo et garage Alsace-Lorraine exercice 2008
- 7- Programmation des travaux 2009
- 8- Questions diverses

1- Approbation du procès verbal de la séance du 28 octobre 2008

La copie du procès verbal de la séance du 28 octobre 2008, est jointe en annexe.
Les administrateurs sont invités à se prononcer sur ce procès verbal.

Délibération n° 1

Le Conseil d'Administration approuve àle procès verbal de la séance du 28 octobre 2008 sans modification.
avec les modifications suivantes :

2- Nomination nouvel Administrateur

Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis DAVID, il est procédé à la nomination sur proposition de la Ville de Bordeaux d'un nouvel administrateur.

Délibération n° 2

Le Conseil d'Administration approuve àla nomination de.....comme administrateur représentant de la Ville de Bordeaux.

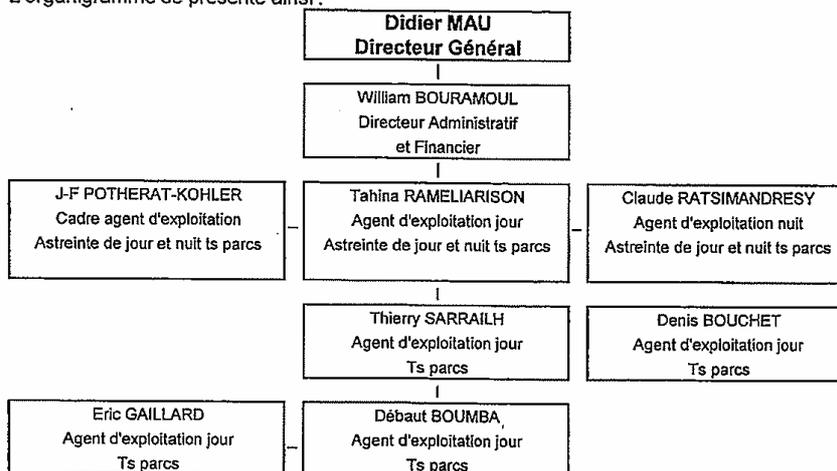
3- Organisation de la société

Historiquement, la société est une pure société de gestion essentiellement centrée sur le parc Victor Hugo, avec un rayonnement limité sur le quartier avoisinant : gestion du parc des Capucins, jusqu'en 1997, gestion du garage de la RPA du cours d'Alsace.

La fusion-absorption de BORDEAUX PARC AUTO en 2005 donne des moyens financiers qui permettent d'envisager une stratégie de développement plus ambitieuse, notamment par l'acquisition en état futur d'achèvement de places ou de parcs de stationnement dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, dans des quartiers où le stationnement constitue une clef de la réussite des opérations nouvelles.

Parallèlement, la société poursuit un important programme de rénovation et de mise à niveau du parc Victor Hugo et du garage de la RPA municipale du cours d'Alsace et Lorraine ;

L'organigramme se présente ainsi :



4- Arrêté des comptes de l'exercice 2008

Il est proposé aux administrateurs le projet de rapport des comptes de l'exercice 2008 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

4-1 Rapport d'activité de l'exercice 2008

Il est proposé aux administrateurs le projet de rapport d'activité du 01 janvier au 31 décembre 2008.

Chiffre d'affaires

Clientèle abonnée

	2008		2007		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés
Victor Hugo	559 614	797	560 511	818	-0.16%	-2.57%
Alsace Lorraine	97 341	110	97 707	104	-0.37%	5.77%
Chartres	270 397	381	240 272	339	12.54%	12.39%
Total € HT	927 352	1 288	898 490	1 261	3.21%	2.14%

Le nombre d'abonnés au 31 décembre constitue plus une indication qu'une donnée économique.

Pour le parc Victor Hugo, la demande d'abonnement est en légère diminution en fin d'année, le parc n'est pas saturé.
 Le parc Alsace Lorraine, exclusivement réservé aux abonnés, est complet sur la période.
 Le parc de Chartres au niveau des abonnés a progressé en 2008 de 12.39 % .
 La baisse sur Victor Hugo et Alsace-Lorraine est compensée par la progression du parc des Allées de Chartres, le chiffre d'affaires des abonnés global est donc en hausse de + 2.14%.

Clientèle horaire

	2008		2007		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées
Victor Hugo	638 713	182 519	656 619	189 237	-2.73%	-3.55%
Chartres	407 996	102 639	434 401	115 437	-6.08%	-11.09%
Total € HT	1 046 709	285 158	1 091 020	304 674	-4.06%	-6.41%

Le chiffre d'affaires horaire global s'élève à 1 046 709 € en 2008 pour 1 091 020 € en 2007, cette baisse est due à la conjoncture de l'année 2008 et sur le parc Victor Hugo à la neutralisation des places du niveau1 pendant les 3 mois de travaux de peinture.

Le paiement par cartes bleues représente toujours une part très importante du mode de paiement : il représente 65 % des moyens de paiements.

Chiffre d'affaires total au 31 décembre 2008

Le chiffre d'affaires global de la Société abonnés et horaires évolue ainsi :

Chiffre d'affaires	2008		2007		Variation en %
		% de CA		% de CA	
Abonnement	927 352	47%	898 490	45%	3.21%
Horaires	1 046 709	53%	1 091 020	55%	-4.06%
Total € HT	1 974 061	100%	1 989 510	100%	-0.78%

Le chiffre d'affaires du 01 janvier au 31 décembre 2008 est en très légère baisse de -0.78% soit de - 15 449 € par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2007.

Chiffre d'affaires issu de prestations annexes

Le chiffre d'affaires total englobe les prestations de services d'activités annexes pour le compte de :

- o **Mairie de Mérignac**, par marché du 20 décembre 2007, relatif à l'exploitation et l'entretien des péages (horodateurs de surface sur le territoire de la Ville de Mérignac) pour 23 561 HT.
- o **Mairie de Bordeaux**, convention du 1 octobre 1997, de prestations de services pour l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous de la patinoire, maintenance des équipements, télésurveillance, contrôle d'accès et nettoyage pour 24 678 € HT.
- o **SAGS**, convention de prestation, du 1^{er} mai 2004, pour la surveillance de 13 parcs de La Ville de Reims, 1 parc à Oyonnax, 1 parc à Macon, 1 parc à Montluçon, 2 parcs à Bergerac, la nuit et le week-end pour 7 740,00 € HT
- o **Divers refacturation** 4 972 € HT.

Le total du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2008 est de 2 035 012.94 €. En 2007, son montant était de 2 041 507,04 €.

Parc des Allées de Chartres

La Mairie de Bordeaux par avenant n° 2 au contrat d'affermage du Parc des Allées de Chartres, nous a confié la gestion du 11 octobre 2008 au 31 décembre 2008.

Délibération n° 3

Le Conseil d'Administration approuve à le projet de rapport d'activité de l'exercice 2008 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le à.....

4-2 Rapport de gestion de l'exercice 2008

Le projet de rapport de gestion ci-dessous est soumis à l'approbation des administrateurs pour être présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation que les années précédentes.

Les recettes de gestion

Les recettes tirées de l'exploitation s'élèvent à 2 035 012.94 € en 2008, contre 2 041 507,04 € en 2007.

Le chiffre d'affaires des abonnements est de 927 352,74 € en 2008 contre 898 490,70 € en 2007.

Le chiffre d'affaires des horaires s'établit à 1 046 710,21 € en 2008 contre 1 091 021,62 € en 2007.

Les perspectives d'avenir

Le parc Victor Hugo malgré les travaux a stabilisé sa fréquentation.
La politique de délivrance d'abonnement est maintenue. L'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.
Les locations d'emplacements du parc Alsace Lorraine répondent à toutes les demandes.
Le parc des Allées de Chartres a permis en 2008 de maintenir le chiffre d'affaires global de la société au niveau de 2007.

Les dépenses de gestion hors taxes

Les achats de matières et autres approvisionnements passent de 5764 € pour l'exercice 2007 à 5 246 € en 2008
Les autres achats et charges externes passent de 758 419 € pour 2007 à 919 577 € pour 2008, cette hausse est due essentiellement aux travaux engagés en 2008.
Le poste traitements et salaires s'élève à 398 667 € en 2008 contre 412 481 € en 2007.
Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 199 632 € contre 201 020 € en 2007, incluant la couverture retraite des salariés GGPBX et BPA dans le cadre de l'article 83 du CGI.
Le total des charges d'exploitation pour l'exercice est de 2 648 444 € en 2008 pour 2 305 222 € en 2007.
Le résultat brut d'exploitation incluant les travaux 2008 est de 462 818 €, contre 587 923 € en 2007.
Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2008 après les dotations et réintégrations des provisions de travaux 2008 est de - 88 744€, contre 199 695 € en 2007.
Le résultat courant avant impôt s'établit à 123 790 €
Le résultat exceptionnel passe de 55 455 € en 2007 à 326 053 € en 2008 la hausse est due à des provisions antérieures qui ont été réintégréées en 2008.
Le résultat net après impôt est de 299 466 € en 2008, contre 283 896 € en 2007 en légère progression.

Capital social et situation nette

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres de la société sont de 2 441 896,50 € pour un capital social de 520 135,71 €. Ils sont en progression par rapport au 31 décembre 2007, représentant le résultat net de l'exercice 2008 pour 299 465,78 €.

Distribution de dividendes

Il est rappelé aux administrateurs qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices comptables.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice 2006 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Nouveau Code du Commerce

Conformément aux dispositions réglementaires, le Commissaire aux comptes, préalablement avisé de l'existence de ces conventions, y fera mention dans le cadre de son rapport spécial. »

Délibération n° 4

Le Conseil d'Administration approuve à le projet de rapport de gestion de l'exercice 2008 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le à
Il donne quitus au Président, au Directeur Général pour leur gestion de l'exercice 2008.

4-3 Projet de résolutions devant l'Assemblée Générale Ordinaire

En conséquence de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008 et de l'adoption des différents rapports dudit exercice, il est soumis au Conseil d'Administration le projet suivant des résolutions devant l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui est convoquée le à pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2008,
- rapports de gestion pour l'exercice 2008,
- rapport général du commissaire aux comptes,
- rapport spécial du commissaire aux comptes,
- approbation des conventions article L 225-38 du Code de Commerce,
- quitus aux administrateurs et commissaire aux comptes
- affectation des résultats de l'exercice 2008.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice présentant un résultat bénéficiaire après impôts de 299 465.78 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à

Résolution n°2

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est approuvée à ,
les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.**

Résolution n°3

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice, soit 299 465.78 €, 5% soit 14 973.29 € en réserve légale la portant ainsi à 45 463.09 € et le solde soit 284 492.49 € en report à nouveau, le portant ainsi à 1 442 290.62 €, créditeur.

L'assemblée Générale reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à

Délibération n° 5

Le Conseil d'Administration arrête à le texte de projet des résolutions devant l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires convoquée le à , tel que présenté.

5- Budget 2009

Le budget prévisionnel présenté ci-dessous intègre l'exploitation sur une année complète du parc Victor Hugo, Alsace et Lorraine et des Allées de Chartres.

en K Euros	Réalisations 2008	Budget 2008	Budget 2009
Produits activités annexes	2 035	2 040	2 020
Total Produits	2 035	2 040	2 020
Achats énergie	40	53	53
Achats divers	15	20	20
Total Achats	55	73	73
Loyers et locations	50	51	55
Entretien et réparations	606	720	1 000
Assurances	32	24	32
Personnel mis à disposition			
Rémunérations intermédiaires	6	32	32
Publicité	3	10	10
Déplacements	2	12	12
Frais postaux et télécommunications	28	30	30
Prestations bancaires	48	48	48
Charges diverses externes	27	16	16
Total charges externes	802	943	1 235
Valeur Ajoutée	1 178	1 024	712
Impôts et taxes	49	75	75
Frais de personnel	598	650	650
Redevances	430	420	450
Total impôts, salaires et redevances	1 077	1 145	1 175
Excédent Brut d'Exploitation	101	-121	-463
Transfert de charges	7	10	10
Reprises amortissements et provisions	517	520	640
Amortissement de caducité	154	154	0
Dotations aux amortissements	13	60	20
Dotations aux provisions	547	250	240
Résultat d'exploitation	-89	-55	-73
Produits financiers	217	170	200
Charges financières	5	20	20
Résultat financier	212	150	180
Produits exceptionnels	328	10	10
Charges exceptionnelles	2	10	10
Résultat exceptionnel	326	0	0
Résultat avant impôts	449	95	107
Impôt sur les sociétés	150	32	36
Résultat net	299	63	71

Il est établi selon les règles de prudence constamment appliquées en terme de chiffre d'affaires et de charges de fonctionnement.

Délibération n° 6

Le Conseil d'administration approuve à.....le budget de la société pour 2009 tel que présenté par la direction générale.

6- Compte-rendu travaux d'entretien parc Victor Hugo et garage Alsace-Lorraine

Point sur les travaux programmés fin 2007 à réaliser en 2008 par les entreprises retenues lors de la séance de la commission des marchés du 8 janvier 2008, du 8 juillet 2008 :

Parc VICTOR HUGO

Lot n° 1 - BATIMENT

Parc Victor Hugo, rénovation des 2 cages d'escalier et de leurs annexes, et du premier étage niveau 01, maçonnerie et peinture.

- MINOS

Les travaux de peinture et maçonnerie ont démarrés le 9 septembre 2008 :

100 % de la peinture du niveau 1 sont réalisés.
Les cages d'escalier niveau Grosse Cloche et Ste Catherine sont terminées.

Quelques réserves sur la peinture ont été faites et seront reprises courant le mois d'avril 2009.

Lot n° 2 - ELECTRICITE

- Parc Victor Hugo remise en état éclairage niveaux 1-2-3, terrasse, cages escaliers et sas
- Parc Alsace-Lorraine remise en état éclairage niveau -1 à -5.

- LAFOURCADE

La remise en état de l'éclairage du parc Alsace-Lorraine est terminée.

La remise en état du parc Victor Hugo des niveaux 1-2-3, terrasse, et des escaliers est terminée.

Lot n° 3 – ASCENSEURS

- Parc Victor Hugo, mise aux normes des 2 ascenseurs
- Parc Alsace-Lorraine, mise aux normes de l'ascenseur

- THYSSENKRUPP

Depuis début 2009 les deux ascenseurs du parc Victor Hugo sont en services.

Parc d'Alsace-Lorraine, l'ascenseur est également en service.

Quelques réserves sur le fonctionnement des ascenseurs du parc Victor Hugo ont été faites et doivent être levées dans les prochains jours.

Délibération n° 7

Le Conseil d'Administration approuve à le compte rendu des travaux des lots n° 1, 2 et 3 réalisés en 2008.

7- Programme des travaux à réaliser sur 2009

Un appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation du parc Victor Hugo va être lancé et se décompose en 2 lots :

Lot n° 1 - BATIMENT-PEINTURE

- Parc Victor Hugo, rénovation des niveaux 02 et 03, et du sous-sol : peinture des sols et des murs.

Lot n° 2 - PORTES AUTOMATISÉES

- Parc Victor Hugo fermeture complète des accès véhicules et piétons par des portes automatisées de tous les niveaux du rez-de-chaussée à la terrasse.

Ces travaux feront partie d'un appel d'offre à candidature, le montant estimé correspondant sera de l'ordre de 679 000 €.

Travaux sur le parc des Allées de Chartres pour 2009 :

- Création d'une ^{sortie}entrée sur les Allées de Bristol
- Mise en place de 20 arceaux à vélos

Délibération n°8

Le Conseil d'Administration approuve à le programme des travaux à engager en 2009.

8- Contrat d'affermage du parc des Allées de Chartres

Suite un appel d'offres lancé par la Ville de Bordeaux en 2008 pour l'exploitation du parc des Allées de Chartres sur 2 années pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, notre offre a été retenue par délibération du Conseil Municipal de la Mairie de Bordeaux du 22 décembre 2008. Le contrat d'affermage pour la même période a été signé le 26 décembre 2008.

Délibération n°9

Le Conseil d'Administration approuve à le contrat d'affermage du parc des Allées de Chartres du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010..

M. DUCHENE. -

C'est une délibération habituelle qui concerne le rapport d'activité et financier de l'exercice 2008 de la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux.

Je peux répondre aux questions de mes collègues s'il y en a.

M. LE MAIRE. -

Merci pour cette présentation tout à fait synthétique.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Il n'y en a pas. De toute façon c'est une information. Je vous remercie.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20090332

Convention avec la Régie de Quartier Habiter Bacalan. Autorisation

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Régie de Quartier " Habiter Bacalan " est une association loi 1901 à vocation économique et sociale.

Elle mène ses activités avec le souci d'insertion professionnelle et sociale de ses salariés, en partenariat avec les organismes compétents.

Créée en janvier 1997, la Régie de Quartier " Habiter Bacalan " s'attache à favoriser la participation des habitants et leur responsabilisation collective, à promouvoir une meilleure communication entre les habitants et avec l'ensemble des structures existantes sur le quartier.

Elle a pour objet de concourir à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier de Bacalan, en les impliquant dans ses différentes activités, en particulier :

- entretien des immeubles, gestion et intervention sur les espaces collectifs, gestion de services de proximité participant à l'amélioration du service rendu aux habitants du quartier.

Son territoire d'intervention recouvre le quartier Bacalan ainsi que d'autres quartiers pour des interventions conformes aux objectifs définis ci-dessus.

Depuis 12 ans, la Régie de Quartier " Habiter Bacalan " a signé des marchés de travaux dans trois principaux secteurs d'activités :

- entretien et nettoyage de parties communes d'immeubles (patrimoine d'Aquitanis et Mésolia Habitat), chantiers Ville de Bordeaux (nettoyage et entretien divers, graffitis, ramassage des feuilles mortes...), services aux particuliers et/ou aux associations.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux ayant décidé de conforter sa politique en matière d'économie sociale et solidaire, le partenariat avec cette structure a été consolidé.

Comme chaque année, afin de mieux répartir la programmation des prestations de services demandées par les services de la Ville, un travail avec les Directions concernées (Direction des Espaces Verts, Direction de la Jeunesse et des Sports, Direction de l'Éducation et de la Famille, Direction de la Propreté Urbaine, Direction du Pôle Sénior) a permis l'élaboration d'une convention fixant la nature et les modalités de réalisation des activités.

Cette convention étant aujourd'hui finalisée, elle est soumise à notre assemblée.

C'est pourquoi, je vous demande Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2009.

D'une part,

Et

La Régie de Quartier « Habiter Bacalan » (Association loi 1901) représentée par Monsieur Venturi, Président.

D'autre part,

L'objectif principal de la Régie de quartier HABITER BACALAN est de maintenir et d'améliorer la qualité du cadre de vie du quartier par l'implication des habitants dans la mise en œuvre de services nécessaires,

Cette structure associative la Régie de Quartier « HABITER BACALAN », a été créée en janvier 1997 et assure les activités suivantes :

- entretien d'immeubles
- gestion et intervention sur les espaces collectifs
- gestion de services de proximité participant à l'amélioration du service rendu aux habitants du quartier.

En ce qui concerne l'entretien des voiries et des espaces verts sur le secteur Nord, la Ville de Bordeaux a décidé de passer une convention qui fixe les modalités de réalisation de ces missions

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'association Régie de Quartier « Habiter Bacalan » assurera :

- des travaux liés à l'entretien d'espaces verts de Bordeaux-Nord (en augmentation cette année),
- des travaux de débroussaillage, désherbage et remise en état des espaces verts communaux de Bordeaux- Nord (en augmentation cette année),
- l'accompagnement scolaire du Collège Edouard Vaillant vers les Aubiers
- des travaux d'entretien des abords de la piste d'accélération de moto du quartier de Bacalan
- des travaux de collecte des encombrants sur le secteur Bordeaux Nord (en augmentation cette année),
- une action spécifique de médiation à la piscine Tissot durant l'été.

Séance du lundi 22 juin 2009

- Une intervention de nettoyage spécifique de la plage du Lac durant la période estivale.

ARTICLE 2 : Conditions d'exécution par la Régie de Quartier « Habiter Bacalan »

L'association la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » s'engage par la présente convention à :

- exécuter les tâches telles que définies à l'article 1
- coordonner son action sur le terrain avec celles des services municipaux
- exercer la surveillance et la responsabilité des travaux.

ARTICLE 3 : Intervention de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage par la présente convention à coordonner son action avec celle de la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » suivant ce qui est défini à l'article 2.

ARTICLE 4 : Responsabilité

L'exécution des travaux est placée sous la responsabilité de la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » mais un contrôle pourra être effectué à tout moment par les services municipaux.

L'association Régie de Quartier « Habiter Bacalan » souscrira une assurance responsabilité civile garantissant l'ensemble des risques liés à son activité.

ARTICLE 5 : Activité d'insertion

Conformément à la démarche de développement social entreprise sur le quartier de Bacalan, la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » s'engage à embaucher en priorité des habitants du quartier, à qui sont proposés divers types de contrats associés à une formation. Ceci en liaison avec les partenaires institutionnels (ANPE, Mission Locale, PLIE, DDTEFP).

ARTICLE 6 : Contrôle de l'association

L'association s'engage à respecter notamment les dispositions relatives à l'emploi et aux exigences liées à son activité (impôts, cotisations sociales,...).

ARTICLE 7 : Conditions financières

Le règlement des prestations énoncées ci-dessus s'effectuera sur présentation de facture.

Les sommes seront versées au compte ouvert par la Régie de Quartier « Habiter Bacalan » 62, rue Joseph Brunet 33300 Bordeaux à la Banque Française de Crédit Coopératif, Code Banque 42559, Code guichet 00041, N° de Compte 21025813906, clef 36.

Dans l'hypothèse où l'association ne respecterait pas les clauses de la présente convention, en particulier sur les moyens de contrôle par la Ville de Bordeaux de ses activités et documents comptables, la présente convention pourrait être résiliée après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai d'un mois.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1 janvier 2009 au 31 décembre 2009 non renouvelable.

Fait à Bordeaux, le

Le Maire

Le Président de l'association Régie de Quartier « Habiter Bacalan »

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, nous avons 9 délibérations.

La 322. Didier Faustino, comme il l'a présenté ce matin dans la réunion qui nous était consacrée, a souhaité passer commande d'une œuvre monumentale au plasticien bordelais Nicolas Milhé qui est présent parmi les autres plasticiens invités dans Evento.

Parallèlement, l'œuvre acquise, après une localisation parmi les autres œuvres au niveau des Quinconces, se localisera au sommet des silos à grains au Bassin à Flots où aura lieu une exposition consacrée à cet artiste au FRAC en partenariat avec l'association Buy-Self qui est membre du collectif POLA.

L'Etat et le Conseil Régional participent aux côtés de la Ville de Bordeaux à l'acquisition de cette œuvre.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire :

A solliciter ces subventions.

A signer les documents nécessaires à leur attribution.

A émettre les titres de recettes y afférent.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, à propos de cette commande publique, 139.000 euros pour cette œuvre, ça nous convient. L'argent public doit selon nous financer l'art et les œuvres d'artistes. Cependant j'aimerais comparer cette somme aux 1.000 euros alloués à chacun des artistes participant à Sculptures en Ville, qui, évidemment, mise à

côté semble vraiment bien légère et ne couvre pas du tout une quelconque production. Il est évident que ce n'est pas du même ordre, mais c'est vraiment très très léger.

Cela rejoint d'ailleurs le peu d'implication et le rôle de petites mains qui semble finalement dévolu aux artistes locaux et aux associations dont on a parlé ce matin, y compris à celles qui sont relativement importantes. Ils se retrouvent confrontés à des missions de production uniquement, ce qui n'est pas tout à fait le partage qu'on nous avait présenté au départ.

Une dernière remarque. Si une médiation vers les publics défavorisés semble commencer à se dessiner pour l'équipe d'Evento, il ne faudrait pas confondre médiation et communication. Il me semble que ce matin on a un peu répondu sur la communication plus que sur la médiation. Il ne s'agit pas de drainer ce public-là – je cite Didier Faustino – vers des œuvres, mais de donner l'occasion à des personnes de rencontrer réellement des œuvres d'artistes et d'en tirer profit pour leur épanouissement personnel et leur implication collective.

D'autre part je souhaite faire une petite remarque sur le financement. Au vu des 200.000 euros de financement privé, il semble que sans un effort public la culture serait bien mal en point aujourd'hui. C'est pourquoi nous tenons à ce que l'argent public serve à la culture ; et il ne faut pas trop dépendre des financements privés parce que manifestement ils sont très aléatoires. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. On ne va pas revenir sur le débat que nous avons eu ce matin. Je constate simplement que l'art est un marché, on peut s'en réjouir ou le regretter, et donc les œuvres ont un prix. Le prix de Nicolas Milhé n'est pas celui de certains artistes bordelais auxquels je souhaite de monter dans les cotes, bien sûr.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette commande ?

Des abstentions .

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090333

Insertion. Chantier Saint Jean. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003 la ville accompagne une action d'insertion innovante concernant des personnes non domiciliées. Il s'agit concrètement de la maintenance propreté des espaces verts et des rues, peu accessibles par les moyens mécaniques, sur le secteur Sud. D'abord expérimentale, cette action démontre aujourd'hui qu'il est possible de favoriser la réinsertion de personnes en difficultés tout en leur confiant des activités adaptées concourant à l'intérêt public.

Ce « chantier d'insertion », confié à l'entreprise d'insertion Insert'net, est à présent labellisé par les différentes institutions : l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général et la Ville. Il a trouvé son équilibre tant fonctionnel que financier. L'implication de la SNCF est également assurée et se traduit même par le développement d'une autre mission concernant l'entretien des gares TER pour 4 personnes supplémentaires.

Le bilan 2008 est positif car l'exigence de réinsertion dans l'emploi est de 30% de la part de la Direction du Travail et il a été de 44% dans ce chantier. De 4 places en 2003, cette action est passée à 10 places l'an dernier, permettant ainsi à 19 personnes d'en bénéficier. L'accompagnement social de ce chantier a également permis à 6 personnes d'accéder à un logement autonome et aux autres de se stabiliser sur un centre d'hébergement. L'accès aux soins sur les questions d'addiction ou de santé psychique a été également favorisé pour 4 bénéficiaires.

L'actualité de ce chantier pour 2009 est une extension supplémentaire afin de prendre en charge la partie Sud des quais jusqu'aux Quinconces, comprenant notamment le nouveau Parc des sports de St Michel. Une nouvelle équipe de 4 personnes, avec un encadrant technique, sera créée à cet effet. Cette extension traduit concrètement la jonction du Projet Social et du Projet Urbain.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de 116 500€ à l'Association Insert'net
- A signer l'avenant correspondant

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2009, fonction 523 compte 6574.

**SUBVENTION COMMUNALE
CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION.....**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par M , Président, autorisé par les statuts de l'association.

EXPOSE –

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT –

Que l'association , domiciliée , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture le a pour objet .

Il a été convenu

ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -

L'association s'assigne au cours de l'année 2009 à poursuivre l'accompagnement de l'action.....

ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –

Séance du lundi 22 juin 2009

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

↳ Une subvention de € pour l'année 2009.

ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide –

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

↳ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

ARTICLE 4 - Mode de règlement –

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à €.

Elle sera versée après signature de la convention et sera créditée au compte de l'association n° Etablissement .

ARTICLE 5 - Conditions Générales –

L'association s'engage :

- A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
- A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
- A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
- A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement–

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation–

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association–

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

↳ une copie certifiée de son budget,

Séance du lundi 22 juin 2009

⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

⇒ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement –

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 - Election de domicile –

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

⇒ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux
LE MAIRE

Pour l'Association
LE PRESIDENT

MME FAYET. -

On peut regrouper les deux délibérations puisque dans les deux cas il s'agit de soutien à des entreprises d'économie sociale et solidaire pour les faire intervenir sur des missions notamment sur les espaces publics de la Ville.

La première à Bordeaux-Nord, la Régie de Quartier Habiter Bacalan que vous connaissez bien maintenant, à qui la ville confie depuis sa création, depuis 12 ans, des missions d'entretien des espaces verts, de gestion des encombrants, etc., en complément de missions données par des bailleurs publics comme Aquitanis et Mésolia qui sont partenaires et qui font faire aussi des travaux d'entretien à la Régie de Quartier Habiter Bacalan.

A Bordeaux-Sud c'est l'entreprise d'insertion Insert'net qui intervient. Un montage qui au début était expérimental, assez compliqué, qui relevait de la haute voltige et qui maintenant s'est pérennisé avec le soutien de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Ville, mais aussi de la SNCF ; qui a trouvé son rythme de croisière avec le nettoyage de jardins publics du côté de Bordeaux-Saint-Jean, de Belcier, de la place Ferdinand Buisson, etc.

Chaque année c'est une vingtaine de personnes qui sont concernées par ces chantiers, dont un grand nombre d'entre-elles grâce à ce travail non seulement retrouvent un emploi, mais aussi un logement, se soignent pour des questions d'addiction pour certaines, etc.

Ce qui est intéressant de souligner c'est que la mission d'Insert'net a été étendue au Parc des Sports Saint-Michel. Cela va permettre de mettre au travail une nouvelle équipe de 4 personnes.

C'est une belle illustration du lien que nous essayons de faire constamment entre le projet urbain et le projet social.

Je réponds aux questions s'il y en a.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Juste pour confirmer ce qui vient d'être dit par Mme FAYET. Je crois que c'est une réussite très intéressante que celle d'Insert'net autant pour les salariés, ceux qui y travaillent, que pour ceux qui sont en insertion, et pour la propreté du secteur Sud puisque c'est là qu'ils exercent leur action.

Moi je ne vous cacherai pas, Mme FAYET, que j'ai des craintes. C'est vrai qu'ils ont un terrain d'action qui tend à augmenter. On est parti sur le secteur Saint-Jean et puis le Sud dans sa globalité, puis le Parc des Sports, et maintenant on arrive aux Quinconces. Je suis d'accord pour qu'il y ait 4 personnes supplémentaires. Ça ne peut qu'améliorer la situation sur le Sud de Bordeaux qui en a bien besoin sur le plan de la propreté – ce n'est pas le seul – mais je regrette que ça aille maintenant jusqu'aux Quinconces, parce que j'ai bien l'impression qu'à force de charger cette association on la détruit à un moment donné.

On a des craintes. On votera pour, bien entendu, mais on sera très vigilant sur cette situation.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme FAYET vous serez vigilante aussi.

Pas d'autres remarques ?

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Sur la 332 pour une très brève intervention - j'avais déjà abordé cette question précédemment dans un Conseil Municipal - pour souhaiter éventuellement l'étendue du ramassage des encombrants par la Régie de Quartier au-delà du boulevard Brandenburg, puisque la frontière en quelque sorte est le boulevard Brandenburg. Malheureusement il y a aussi du travail à faire au-delà. Il serait souhaitable, peut-être, pour leur donner une plénitude totale de leur fonction, d'étendre cette possibilité au-delà du boulevard Brandenburg.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Simplement pour dire que nous travaillons très régulièrement avec M. Venturi, Président de la régie de quartier. Ils ont déjà beaucoup de mal à effectuer le ramassage des encombrants, qui est de plus en plus lourd, sur le quartier qui leur est affecté et nous aurions du mal aujourd'hui à permettre cette extension. Cependant, nous travaillons très régulièrement avec eux et avons encore fait une réunion il y a quelques semaines pour envisager ces points.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Je voulais juste, de manière un peu coquine, m'étonner de la logique de nos amis du groupe Socialiste, puisque Mme DIEZ veut qu'on donne plus de travail à la régie de quartier, et que M. RESPAUD a peur qu'on donne trop de travail à Insert'net. Donc je ne comprends pas très bien votre logique. Mais on va continuer à faire au mieux, comme on l'a toujours fait jusqu'à présent.

M. LE MAIRE. -

Vous savez, Madame, qu'au parti Socialiste il y a plusieurs tendances... divers courants...

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Revenons à l'ordre du jour que j'ai effectivement malencontreusement quitté.

Vous votez la 332 et la 333 ?

(Réponse affirmative)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20090334

**Société bordelaise de sports et de loisirs Axel Vega.
Modification des tarifs. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par contrat, en date du 3 décembre 2007, notre collectivité a confié à la Société Bordelaise de Sports et de Loisirs (Axel Véga), sous forme de régie intéressée, l'exploitation de divers équipements municipaux.

Conformément à l'article 19 du dit contrat, la Société Bordelaise de Sports et de Loisirs (Axel Véga) a sollicité l'autorisation d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2009, les tarifs ci-annexés.

Globalement, il nous est proposé une augmentation moyenne de 2 % par rapport à la saison précédente, en maintenant des chiffres arrondis en dizaine de centimes, pour les tarifs susceptibles d'être réglés en monnaie.

Pour la patinoire, il est, également, proposé une restructuration de la grille tarifaire avec, non plus un tarif d'entrée et un tarif de location de patins, mais un tarif d'entrée patins compris et un tarif patins non compris, ce qui devrait rendre la proposition plus lisible et attractive.

D'autre part, un tarif différencié réduit pour les jeunes de moins de 18 ans, les moins de 26 ans et les familles, comprises comme un ou deux adultes accompagnés d'un enfant au moins, fait son apparition, ce qui constitue une évolution intéressante.

Pour le bowling la grille est simplifiée dans le temps, en ne maintenant que deux périodes (période haute et période basse) au lieu des trois de la saison précédente (période haute, moyenne ou basse).

Pour les tennis et le stadium, la grille tarifaire est maintenue avec une augmentation moyenne de 2 %.

Pour la patinoire extérieure, une modification de la présentation est proposée, en raison de difficultés rencontrées avec des patineurs expérimentés possédant leurs patins et empêchant les plus jeunes et les familles de patiner en sécurité. Il s'agit de fixer un prix pour une entrée à tarif unique de 3 euros, que le patineur ait ses patins ou non. Précédemment, seule la location des patins était payante.

Toute modification tarifaire devant faire l'objet de l'accord de notre Assemblée, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2009.

Séance du lundi 22 juin 2009

BOWLING					
	TARIFS TTC, Location chaussures incluses			TARIFS TTC, Location chaussures incluses	
	2008/2009			2009/2010	
	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	ÉTÉ	HAUTE SAISON	BASSE SAISON
TARIFS INDIVIDUELS	novembre. à mars	avril, mai, juin, sept, octobre	juillet et août	octobre à mars	avril à septembre
Du lundi au dimanche avant 20 h					
La partie	3,80 €	3,50 €	3,20 €	3,90 €	3,40 €
Les 3 parties	9,00 €	8,00 €	7,90 €	9,20 €	8,10 €
La partie «Jeunes moins de 26 ans »	3,30 €	3,00 €	2,90 €	3,40 €	3,00 €
Du lundi au vendredi et le dimanche après 20 h					
La partie	5,30 €	5,00 €	4,50 €	5,40 €	5,00 €
Les 3 parties	13,90 €	13,00 €	12,00 €	14,20 €	13,00 €
La partie « Jeunes moins de 26 ans»	4,90 €	4,50 €	4,00 €	5,00 €	4,50 €
Samedi après 20 h					
La partie	6,50 €	6,00 €	5,50 €	6,60 €	6,00 €
La partie « Jeunes moins de 26 ans»	5,90 €	5,50 €	5,00 €	6,00 €	5,50 €
GROUPE ETUDIANTS DE PLUS DE 30 PERSONNES	3,00 €	2,50 €	2,50 €	3,10 €	2,60 €
COMITES D'ENTREPRISE					
du mardi au dimanche, avant 20h	3,30 €	3,00 €	2,90 €	3,40 €	3,00 €
du mardi au vendredi et le dimanche, après 20h	4,90 €	4,50 €	4,00 €	5,00 €	4,50 €
Samedi, après 20h	5,90 €	5,50 €	5,00 €	6,00 €	5,50 €

Séance du lundi 22 juin 2009

LOCATION HORAIRE DES 16 PISTES (minimum de 3 heures)					
Lundi au jeudi	480,00 €	400,00 €	400,00 €	490,00 €	410,00 €
Vendredi soir, veilles de fêtes et jours fériés	690,00 €	550,00 €	550,00 €	705,00 €	560,00 €
LOCATION HORAIRE DE 8 PISTES (minimum de 3 heures)					
Lundi au jeudi	240,00 €	200,00 €	200,00 €	245,00 €	205,00 €
Vendredi soir, veilles de fêtes et jours fériés	350,00 €	275,00 €	275,00 €	360,00 €	290,00 €
CENTRES DE LOISIRS (hors samedi)					
Centres Bordeaux : entre 14h00 et 21h00	2,40 €	2,10 €	1,90 €	2,45 €	2,00 €
Centres Hors Bordeaux : entre 14h00 et 21h00	2,80 €	2,65 €	1,90 €	2,90 €	2,50 €
Centres Bordeaux : entre 09h00 et 12h00	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,95 €	1,90 €
Centres Hors Bordeaux : entre 09h00 et 12h00	2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,15 €	2,10 €
TARIFS SCOLAIRES (par élève avec un minimum de 4 par piste)					
Scolaires Bordeaux	1,60 €	1,60 €	-	1,63 €	1,63 €
Scolaires Hors Bordeaux	1,90 €	1,60 €	-	1,94 €	1,94 €

Séance du lundi 22 juin 2009

TENNIS ET BADMINTON (TARIFS TTC)		
Horaires des heures pleines en semaine	17 h - 22 h	
Horaires des heures creuses en semaine	9 h - 17 h	
Horaires des heures pleines les week-ends	14 h - fermeture	
Horaires des heures creuses les week-ends	9 h - 14 h	
TENNIS (le terrain)	2008/2009	2009/2010
LOCATIONS A L'HEURE		
Heures pleines	17,00 €	17,50 €
Heures creuses	11,00 €	11,20 €
Jeunes moins de 26 ans heures pleines	13,00 €-	13,30 €
Jeunes moins de 26 ans heures creuses	9,00 €	9,20 €
CARTE D'ABONNEMENT 12 HEURES		
Heures pleines	170,00 €	175,00 €
Heures creuses	110,00 €	112,00 €
LOCATION 12 MOIS		
Heures pleines	560,00 €	570,00 €
Heures creuses	265,00 €	270,00 €
LOCATION 6 MOIS		
Heures creuses	165,00 €	170,00 €
Heures pleines le week-end	325,00 €	330,00 €
CARTE D'ABONNEMENT DEUX MOIS ETE (9 HEURES)		
Heures pleines comme heures creuses	82,00 €	85,00 €
HALF COURT	5,00 €	5,10 €

Séance du lundi 22 juin 2009

TENNIS ET BADMINTON (TARIFS TTC)		
BADMINTON (le terrain)	2008/2009	2009/2010
LOCATIONS A L'HEURE		
Heures pleines	8,75 €	9,00 €
Heures creuses	5,40 €	5,50 €
Jeunes moins de 26 ans heures pleines	7,00 €	7,10 €
Jeunes moins de 26 ans heures creuses	4,60 €	4,70 €
Centres de loisirs	4,60 €	4,70 €
Scolaire (tarif par élève avec un minimum de 4 élèves par terrain)	1,22 €	1,24 €
CARTE D'ABONNEMENT 12 HEURES		
Heures pleines	91,00 €	93,00 €
Heures creuses	56,00 €	57,00 €
LOCATION 12 MOIS		
Heures pleines	225,00 €	230,00 €
Heures creuses	133,00 €	135,00 €
LOCATION 6 MOIS		
Heures creuses	92,00 €	94,00 €
Heures pleines le week-end	185,00 €	190,00 €
CARTE D'ABONNEMENT DEUX MOIS ETE (9 HEURES)		
Heures pleines comme heures creuses	46,00 €	47,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

STADIUM		
	2008/2009	2009/2010
TARIFS PUBLIC	TTC	TTC
Baptême de piste (novembre à mars) sans fourniture de vélo	10,70 €	10,90 €
Carte de 12 séances (novembre à mars) sans fourniture de vélo	91,00 €	93,00 €
Baptême de piste (avril à octobre) avec fourniture de vélo alu	7,20 €	7,35 €
Carte de 12 séances (avril à octobre) avec fourniture vélo alu	56,00 €	60,00 €
Comité d'Entreprise - Carnet : 50 billets (nov. à mars) sans fourniture de vélo	360,00 €	370,00 €
Comité d'Entreprise – Carnet : 50 billets (avril à octobre) avec fourniture de vélo	205,00 €	210,00 €
Location vélo aluminium	1,55 €	1,60 €
Location vélo alu compétition	2,55 €	2,60 €
Location vélo carbone	3,60 €	3,70 €
Location vélo aluminium Comité d'Entreprise	1,05 €	1,10 €
Location vélo alu compétition Comité d'Entreprise	1,55 €	1,60 €
Location vélo carbone Comité d'Entreprise	2,60 €	2,70 e
TARIFS SCOLAIRES (par séance d'une heure et par élève)		
Cyclisme - Scolaires Bordeaux (avec moniteur)	1,94 €	1,98 €
Cyclisme -Scolaires autres Villes (avec moniteur)	2,70 €	2,76 €
Athlétisme et tennis de table - Scolaires Bordeaux	1,10 €	1,12 €
Athlétisme et tennis de table - Scolaires autres Villes	1,50 €	1,53 €
TARIFS AUTRES ACTIVITÉS		
Autres activités (salle de gym, pendant une heure)- Scolaires Bordeaux	20,00€	20,00€
Autres activités (salle de gym, pendant une heure) Scolaires autres Villes	25,00€	25,00€
TARIFS CENTRES DE LOISIRS (par séance et par enfant, avec moniteur, vélo fourni)		
Centres aérés ville de Bordeaux (+ de 8)	4,13 €	4,21 €
Centres aérés autres villes (+ de 8)	5,36 €	5,46 €

Séance du lundi 22 juin 2009

STADIUM			
		Tarifs HT	Tarifs HT
UNE HEURE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES			
Hiver (septembre à avril)		200,00 €	200,00 €
Eté (mai à août)		125,00 €	125,00 €
Sans public, toute saison		80,00 €	80,00 €
CLUBS AQUITAINS – CARTE ANNUELLE D'UTILISATION (par licencié)			
Cyclisme		38,00 €	40,00 €
Athlétisme		13,00 €	15,00 €
MANIFESTATIONS NON SPORTIVES		Tarifs HT	Tarifs HT
Mise à disposition de la salle			
De novembre à avril (aire centrale avec équipements sportifs démontés)	Par jour	10 000 €	8 000 €
De novembre à avril (aire centrale avec équipements sportifs en place)	Par jour	-	5 000 €
De mai à octobre (aire centrale avec équipements sportifs démontés)	Par jour	5 000 €	5 000 €
Pour les tarifs ci-dessus, tarif dégressif si utilisation pour plusieurs jours consécutifs : 2 ^{ème} jour – 20%, les jours suivants – 50%			
Utilisation pour préparation sans spectacle	Par jour	3 200 €	3 200 €
Mise à disposition d'un hall, sans aménagement, nettoyage compris	Par jour	1 000 €	1 000 €
Aménagements de la salle (couverture pour protection du sol aires d'athlétisme)			
Aire centrale (hors piste circulaire)		-	8 000 €
Aire centrale + piste circulaire		-	10 000 €
Couverture partielle (le m ²)		-	3,00 €
Fluides (tarif forfaitaire par jour)			
De novembre à avril		-	800 €
De mai à octobre		-	400 €

Séance du lundi 22 juin 2009

STADIUM			
Sécurité et gestion du public			
Service de représentation, sécurité incendie, secouristes	Moins de 1300 personnes	-	600 €
	Moins de 2700 personnes	-	900 €
	Moins de 5700 personnes	-	1 200 €
	Plus de 5700 personnes	-	1 400 €
Service de contrôle des entrées – pour un contrôleur	Par heure	-	23,00 €
Nettoyage de la salle			
de 200 à 1 000 spectateurs	Par jour	500,00 €	500,00 €
de 1 000 à 3 000 spectateurs	Par jour	1 200,00 €	1 200,00 €
plus de 3 000 spectateurs	Par jour	1 500,00 €	1 500,00 €
Permanence nettoyage	l'heure	-	25,00 €
Location des bars			
par bar, et par jour		750,00 €	750,00 €
Autres locations (forfait par jour)			
Salle de réunion pour club aquitain		-	35,00 €
Salle pour cocktail ou repas pour club aquitain		-	100,00 €
Salle de réunion pour tout autre utilisateur		-	100,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

STADIUM		
MANIFESTATIONS SPORTIVES	Tarifs HT	Tarifs HT
Mise à disposition salle, sans aménagements, pour une manifestation de haut niveau .Par jour	1 000,00 €	1 000,00 €
Location des bars (par bar, et par jour)		
Pour manifestation sportive à entrée payante	125,00 €	125,00 €
Pour manifestation sportive à entrée non payante	80,00 €	80,00 €
Nettoyage de la salle		
de 200 à 1 000 spectateurs	500,00 €	500,00 €
de 1 000 à 3 000 spectateurs	1 200,00 €	1 200,00 €
plus de 3 000 spectateurs	1 500,00 €	1 500,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

TARIFS DES PRESTATIONS PATINAGE		
	2008/2009	2009/2010
	TTC	TTC
Tarif plein	4,60 €	Remplacé par dispositions ci-dessous
Tarif enfant moins de 10 ans	2,00 €	
Tarif enfant moins de 5 ans	gratuit	
Abonnement (12 entrées)	46,00 €	
Tarif promotionnel (journée particulière à l'initiative du gestionnaire)	3,00 €	
Abonnement 3 entrées avec location des patins	15,90 €	
Pass nominatif 5 entrées, fourniture patins comprise (valable de mi-septembre à mi-octobre et de mi-mars à mi-mai)	25,00 €	
Soirée animation (tarif par personne)	5,50 €	
Billetterie Comité d'Entreprise (entrée + patins), par personne	5,50 €	
Location patins	3,00 €	
Parent accompagnateur	1,00 €	
Tarif plein, patins compris	-	7,00 €
Tarif plein, patins non compris	-	5,00 €
Tarif réduit, patins compris (jeunes de 5 à 26 ans et familles avec 1 adulte minimum, 2 au maximum accompagnant leurs enfants en nombre illimité)	-	5,50 €
Tarif réduit, patins non compris (jeunes de 5 à 26 ans et familles avec 1 adulte minimum, 2 au maximum accompagnant leurs enfants en nombre illimité)	-	4,50 €
Abonnement (12 entrées), patins compris	-	60,00 €
Abonnement (12 entrées), patins non compris	-	47,00 €
Billetterie Comité d'Entreprise, patins compris (par personne)	5,50 €	5,50 €
Enfant moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Parent accompagnateur, non patineur(hors dimanche, gratuit)	1,00 €	1,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

TARIFS DES PRESTATIONS PATINAGE		
GROUPEES (Tarifs, par enfant, patins compris et enseignant ou accompagnateur gratuit)		
Scolaires (1 h avec un moniteur pour 2 classes) Ville de Bordeaux	1,95 €	2,00 €
Scolaires (1 h avec un moniteur pour 2 classes) autres Villes	2,25 €	2,30 €
Scolaires (1 h sans moniteur) Ville de Bordeaux	1,23 €	1,25 €
Scolaires (1 h sans moniteur) autres Villes	1,54 €	1,60 €
Groupes et centres aérés Ville de Bordeaux (8 à 40)	4,25 €	4,35 €
Groupes et centres aérés autres Villes (8 à 40)	4,55 €	4,65 €
Groupes et centres aérés Ville de Bordeaux (40 et plus)	3,45 €	3,50 €
Groupes et centres aérés autres Villes (40 et plus)	3,75 €	3,80 €
SERVICES		
Affûtage	4,70 €	4,80 €
Consigne	-	0,50 €
KART SUR GLACE		
Session de 7 minutes (1 kart)	13,00 €	13,50 €
Carnet de 10 sessions (1 kart)	110,00 €	115,00 €
Etudiants - Session de 7 minutes (1 kart)	10,00 €	10,00 €
Groupes : séance d'une heure	470,00 €	470,00 €
PATINOIRE EXTERIEURE PROVISoire D'HIVER		
Droit d'accès	Gratuit	3,00 €
Location des patins	3,00 €	Gratuit

Séance du lundi 22 juin 2009

PATINOIRE

TARIFS DE LOCATION MANIFESTATIONS (TARIFS HORS TAXES)

Location journalière constituée par le pourcentage de la recette brute diminuée de la TVA, avec un minimum quotidien garanti

1. mise à disposition de la salle avec glace couverte

	2008/2009	2009/2010
configuration de la salle avec tribune mise en place par le producteur	1er jour 10 % ; à partir du 2ème jour 8 % ; Minimum : 8 000,00 €	1er jour 10 % ; à partir du 2ème jour 8 % ; Minimum : 8 000,00 €
configuration de la salle sans tribune	1er jour 11 % ; à partir du 2ème jour 9 % ; Minimum : 8 000,00 €	1er jour 11 % ; à partir du 2ème jour 9 % ; Minimum : 8 000,00 €
Spectacle (toutes configurations) dont les places sont à un prix unitaire égal ou inférieur à 30 €	- 1 % sur chaque pourcentage avec un minimum garanti diminué de 1 000,00 €	
La scène sera livrée montée pour l'heure du get-in selon les caractéristiques mentionnées dans le dossier technique de la salle. Toute modification de la scène sera facturée. Prix du m ² modifié.	4,60 €	4,60 €
Dans le cas où le spectacle nécessiterait une scène particulière sans utilisation de la scène de la patinoire, une remise sera accordée sur le montant locatif sans toutefois que le montant final soit inférieur au minimum garanti quotidien ; dans le cas d'un spectacle sur plusieurs jours, la remise ne sera effectuée qu'une seule fois.	-1100,00 €	-1100,00 €
Si entracte d'au moins 20minutes : -5% sur le montant locatif sans toutefois que le montant final soit inférieur au minimum garanti quotidien		

Séance du lundi 22 juin 2009

2. mise à disposition de la salle pour manifestations sur glace			
spectacle sur glace semi couverte, sans ou avec tribune mise en place par producteur	8 % ; Minimum de 8 000,00 €	8 % ; Minimum de 8 000,00 €	
spectacle sur glace, patinoire complète, sans intervention technique de la salle	Forfait : 6 000,00 €	Forfait : 6 000,00 €	
spectacle sur glace, patinoire complète, sans intervention technique de la salle : location d'une 1/2 journée à partir de 14 heures	Forfait : 4 000,00 €	Forfait : 4 000,00 €	
Compétition ou spectacle sur glace, organisé par un club bordelais, avec public	2 % de la recette avec un minimum horaire de : 100 €	2 % de la recette avec un minimum horaire de : 100 €	
Une heure d'entraînement pour un club non bordelais	70,00 €	70,00 €.	
3. mise à disposition de la salle en période sans glace			
Manifestations, toutes configurations	nouveau	9%, avec un minimum de : 7 000 €	
4. mise à disposition de la salle hors public			
jour de montage ou démontage sans ouverture au public	Forfait comprenant le nettoyage du rez-de-chaussée	3 200,00 €	3 500,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

5. mise à disposition d'espaces			
une salle	Forfait par jour	400,00 €	250,00 €
une salle, pour club sportif bordelais	Forfait par jour	35,00 €	35,00 €
une salle pour cocktail ou repas, pour club sportif bordelais	Forfait par jour	-	100,00 €
Piste seule, pour réunion de moins de 300 personnes, durant période patinoire sans glace	Forfait par jour	-	500,00 €
Piste et gradins, pour réunion de moins de 300 personnes, durant période patinoire sans glace	Forfait par jour	-	950,00 €
Un étage du hall	Forfait par jour	250,00 €	250,00 €
6. heures supplémentaires (avant 6h du matin et après 3h du matin)			
	forfait par heure	200,00 €	250,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

TARIFS DES PRESTATIONS MANIFESTATIONS (TARIFS HORS TAXES)

1. fluides (eau, électricité, chauffage)

forfait fluides du 1er mai au 30 septembre	par jour de spectacle	400,00 €	450,00 €
forfait fluides du 1er octobre au 30 avril	par jour de spectacle	800,00 €	850,00 €

2. nettoyage

spectacle assis 1/2 jauge (rez-de-chaussée et 1er et 2 ^{ème} niveaux gradins) ou spectacle en glace	par jour de spectacle	800,00 €	Remplacé par dispositions ci-dessous
spectacle assis, jauge entière	par jour de spectacle	1 200,00 €	
spectacle assis/debout	par jour de spectacle	1 400,00 €	
Moins de 2 000 spectateurs	Par jour	-	850,00 €
Entre 2 000 et 3 000 spectateurs	Par jour	-	1 000,00 €
Entre 3 000 et 5 000 spectateurs	Par jour	-	1 200,00 €
Plus de 5 000 spectateurs	Par jour	-	1 400,00 €
permanence loges/catering	pour 3 heures	75,00 €	80,00 €
Un nettoyage rapide salle, entre deux représentations, un même jour	en fonction du nombre demandé	115,00 €	120,00 €
nettoyage pour les manifestations sportives organisées par les clubs bordelais		gratuit	gratuit

Séance du lundi 22 juin 2009

3. sécurité et gestion du public			
personnel	détail	tarif par séance	tarif par séance
sécurité incendie, secouristes (à quantifier, pour chaque manifestation, en fonction de la jauge et de la réglementation)	pour un spectacle assis, par séance	1 200,00 €	Remplacé par dispositions ci-dessous
	pour un spectacle debout, par séance	1 400,00 €	
1 contrôleur ou sous contrôleur	pendant 2h30	55,00 €	
1 contrôleur entrée PMR	pendant 1h30	30,00 €	
1 chef placeur	pendant 2h30	66,00 €	
1 placeur	pendant 2h	43,00 €	
en cas de remplacement	forfait pour 100 personnes à replacer	43,00 €	
Service de représentation, sécurité incendie, secouristes	moins de 1 300 spectateurs	-	750,00 €
	moins de 2 700 spectateurs	-	950,00 €
	moins de 5 700 spectateurs	-	1 200,00 €
	au-dessus de 5 700 spectateurs	-	1 400,00 €
Contrôle et sous-contrôle	Par contrôleur pendant 3H		63,00 €
Contrôle entrée PMR	Par contrôleur pendant 1h30		31,00 €
Chef placeur	Pendant 3h		72,00 €
Placeur	Pendant 2h30		53,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

4. location d'espace dans le hall			
spectacle assis	par jour de spectacle	117,08 €	Remplacé par dispositions ci-dessous
spectacle debout	par jour de spectacle	192,31 €	
spectacle moins de 2 000 spectateurs	Par jour de spectacle		125,42 €
spectacle entre 2 000 et 5 000 spectateurs	Par jour de spectacle		150,50 €
spectacle plus de 5 000 spectateurs	Par jour de spectacle		209,03 €

5. location de matériel appartenant à la patinoire

crash barrières, installées par l'organisateur et démontées par les agents de sécurité	par spectacle	305,00 €	310,00 €
chariot élévateur	par jour	70,00 €	80,00 €
Les fonds de scène et occultations des côtés sont fournis par la salle, l'installation restant à la charge du producteur ; si l'installation est faite par la salle, elle doit être demandée par écrit 15 jours avant la date du concert et cette prestation sera facturée	Par spectacle	2 000,00 €	2 000,00 €
Utilisation de la cerce et de son équipement lumières (Charge supplémentaire maximum admissible de 800 kg réparti)	Par jour	-	500,00 €

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne les nouveaux tarifs proposés par Axel Véga à compter du 1^{er} septembre pour nos équipements municipaux : Bowling, Patinoire, Tennis de Mériadeck et Stadium.

Globalement il nous est proposé une augmentation moyenne de 2% par rapport à la saison précédente.

Dans l'évolution intéressante de cette proposition de tarifs toujours à surveiller pour que ça ne soit pas un frein à l'activité, en plus du tarif jeunes de moins de 18 ans nous avons installé un tarif moins de 26 ans et un tarif famille.

(Monsieur le Maire quitte la séance à 18 h ; M. MARTIN en assure la présidence)

M. MARTIN. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090335

Inauguration du parc des sports Saint-Michel. Annulation d'aides en faveur d'associations. Adoption.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de l'inauguration des quais le samedi 23 mai dernier, la Direction des Sports a sollicité différentes associations sportives afin qu'elles proposent au cours de cette journée, des animations et des démonstrations à caractère évènementiel destinées aux jeunes et au grand public sur le Parc des Sports Saint Michel. Certaines d'entre elles nécessitaient des dépenses pour les associations porteuses.

Lors du vote du budget primitif, une ligne budgétaire d'un montant de 60 000 € a été décidée pour financer différents évènements sportifs dont l'inauguration du Parc des Sports Saint Michel.

Lors du vote du 27 avril dernier par délibération D-20090211, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie de ces crédits en faveur, entre autres, des associations suivantes :

Associations	Objets	Montant
Ecole de cirque de Bordeaux	Animations et démonstrations de trapèze volant	2 000 €
Jeunes de Saint Augustin	Démonstrations de haut niveau de basket et animations jeunes	4 000 €
Total		6 000 €

Or, ces associations n'ont pu mettre en œuvre la totalité de leurs animations et démonstrations initialement prévues. Par conséquent, il n'y a plus lieu de leur verser de subventions.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir réaffecter le montant total de 6 000 € à la ligne budgétaire Petits Evènements – CEX EVESPO – Article 657.4 – Enveloppe 018534.

MME PIAZZA. -

Lors de l'inauguration le 23 mai nous avons fait appel à plusieurs associations sportives de quartiers et de proximité. Il se trouve que l'Ecole du cirque très présente en ce jour d'inauguration sur des activités proposées au sol n'a pas monté la structure proposée

dont le montage et le démontage s'élevait à 2.000 euros. Leur intervention n'a donc pas généré de frais.

Concernant les JSA, ils avaient proposé de faire venir une structure privée parisienne de démonstration de basket au public. Il s'avère que cette entreprise privée ne pouvant pour des raisons techniques installer sa structure au parc, n'a pas été retenue.

Pour ces deux associations ce montant total est de 6.000 euros.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, le retrait de ce montant de la ligne budgétaire « Petits événements ».

M. MARTIN. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur un point parce que nos positions n'ont pas été correctement relayées dans les médias lors du dernier Conseil Municipal. Il avait été question de la politique sportive et nulle part il était mentionné ce qu'avait dit l'opposition sur cette politique sportive, alors que notre intervention a été très appréciée par les diverses associations sur ce point précis qui concerne l'inauguration du Parc des Sports et le bénévolat. Je crois que notre intervention a été très bien prise. On a eu de multiples coups de fil ou de lettres d'encouragement.

Je rappelle que toutes les associations qui sont intervenues l'ont fait sans avoir aucun moyen supplémentaire, sans même leur avoir payé un repas.

La question qui était posée, si vous vous en souvenez, c'était : vous demandez beaucoup à ceux qui ont le moins de subvention, et rien à ceux qui en ont le plus, notamment aux clubs de haut niveau. C'est ça que je voudrais reprendre. Parce que c'est vrai que je l'ai dit. C'était une formule, mais il faut, je crois, la développer davantage.

Nous souhaitons que des conventions très strictes dorénavant lient les clubs qui opèrent à haut niveau pour qu'ils participent à l'animation de la ville en servant de référence aux jeunes.

Ce n'est pas normal que l'implication dans les animations de la ville soit d'autant plus forte que la subvention est moins importante. Il y a des clubs, des associations de haut niveau qu'on ne voit jamais à aucune animation de la ville.

J'en profite parce que je me suis rendu compte à ce moment-là que la convention qui nous lie aux Girondins de Bordeaux, pour ne parler que d'eux, est pratiquement terminée depuis janvier. Ça fait 6 mois qu'avec les Girondins de Bordeaux on vit sans convention. Moi je ne sais pas vivre sans convention et sans les Girondins de Bordeaux, Champions de France.

Je souhaite que dans la convention qui va être signée avec eux - je ne sais pas si vous êtes en train d'en discuter - qu'il y ait une convention avant de verser toute subvention, parce que sinon on va nous entendre. Donc je souhaite que pour la prochaine subvention aux Girondins de Bordeaux une convention soit signée et que dans cette convention qui va être signée il y ait des engagements précis sur leur intervention dans l'animation : animation telle qu'à l'inauguration du Parc des Sports, ou sur le Quai des Sports en été. Qu'ils soient véritablement présents dans la politique de la ville.

D'ailleurs je serais assez pour une participation proportionnelle à la subvention qu'ils reçoivent dans les clubs.

Si vous pouviez mettre ça en place, Mme PIAZZA, ça serait un élément positif de votre politique sportive. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

M. ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand on se promène sur le Parc des Sports Saint Michel lors des créneaux ouverts aux activités libres, on peut constater l'absence totale de filles.

Je crois très important de mettre en place des dispositifs pour éviter l'exclusion des filles à l'accès aux équipements publics.

Attention à ne pas se désintéresser de cette question.

On constate qu'un équipement public dans un quartier donné peut renforcer, si on n'y prend pas attention, les inégalités. Aux garçons le skate parc, ou je ne sais quoi, l'espace public, aux filles le ménage et la maison.

Des études ont été réalisées et par ailleurs des chercheurs bordelais se sont penchés sur cette question, je pense notamment à Yves Raibaud et à d'autres. Il peut, peut-être, être utile de solliciter ces chercheurs, ou d'autres, pour travailler sur cet aspect de la question et éviter que nous reproduisions sous caution publique, une discrimination à l'encontre de 50% des habitantes de Bordeaux.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme PIAZZA.

MME PIAZZA. -

M. ROUYEYRE, je suis aussi très sensibilisée par cet état de chose. Peut-être que c'est plus en France qu'ailleurs. On dit qu'on est avant-dernier avant l'Espagne. Les pays nordiques sont des modèles pour nous.

C'est vrai que l'attractivité chez la fille et la femme n'est pas si facile que ça quand il s'agit de sport. Nous y avons réfléchi ensemble avec l'équipe du Parc des Sports Saint Michel. Nous avons jugé utile de faire une semaine femmes / filles pendant l'événementiel Quai des Sports.

Je compte beaucoup sur les centres d'animation et les maisons de quartiers pour, sur cette thématique d'une semaine, nous envoyer tout ce public féminin pour les accompagner sur de l'information et de l'activité au regard de leur vie et de tous les apports que ça pourrait susciter au travers du sport.

Pour rapidement vous répondre, on est en train de réguler tous ces espaces. On a remarqué que les aînés avaient tendance à prendre beaucoup de place. Je fais confiance aux animateurs qui sont sur place. On les rencontre souvent. Nous travaillons ensemble pour justement faire en sorte que les petits et les filles, puisque ce sont les deux publics qui pour l'instant ne sont pas avantagés, aient leur place.

On a mis le gazon à disposition des petits. On va essayer de développer d'autres aires pour que les filles et les femmes soient plus présentes.

Pour répondre sur la convention des Girondins, j'avais répondu à M. PAPADATO. Cette convention a été remise. Elle est tellement travaillée qu'ils la trouvent très riche car nos demandes sont nombreuses. M. Triaud et M. Devèselère(?) s'excusent, c'est vrai qu'avec ce titre et aujourd'hui le Mercato, ce n'est pas facile, mais il y ont travaillé. On devrait avoir une réponse. Je suis assez impatiente, comme vous. Mais c'est dans les clous.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090336

Opération Bus-Place. Eté 2009. Convention avec le Conseil général de la Gironde. Autorisation. Adoption.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil général de la Gironde propose à la Ville de Bordeaux de reconduire l'opération Bus Plage au cours de l'été 2009.

Le dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes de moins de 20 ans et aux familles avec enfant (s) un tarif préférentiel, sur les lignes régulières du réseau Trans Gironde à destination des plages du littoral et d'une base nautique.

Il s'agit de :

- Bordeaux Lège Cap Ferret
- Bordeaux Lacanau
- Bordeaux le Porge
- Bordeaux Hostens

Ce tarif sera applicable les mardis, mercredis, jeudis du 29 juin au 30 août 2009.
L'aller et le retour devant se faire dans la même journée.

La Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative de la Ville de Bordeaux met en place et coordonne une logistique avec les centres d'animation, les centres sociaux, les maisons de quartiers et le Centre communal d'action sociale afin de faciliter l'information de tous et de délivrer des cartes de transport Bus Plage au plus grand nombre.

Le coût estimé de l'opération pour la Ville est de 10 000 € répartis comme suit :

Achat de cartes :

2500 exemplaires à 0,40 € l'une	1 000 €
2500 voyages à 2 € l'un	7 500 €
Affiches, dépliants d'information	1 500 €

Cette somme a d'ores et déjà été inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2009

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- décider de nous associer à cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil général de la Gironde (document joint en annexe) .

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE ET LA COMMUNE DE BORDEAUX POUR L'OPERATION "BUS- PLAGE" - ETE 2009 -

Entre

Le Conseil Général de la Gironde, Autorité Organisatrice des Transports Interurbains, représenté par M. Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du ,

D'une part,

Et

La Mairie de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Afin de permettre l'accès à la plage à un plus grand nombre de familles et de jeunes, le Conseil Général de la Gironde en partenariat avec la commune de Bordeaux, a mis en place un tarif préférentiel Bus Plage du 29 Juin au 30 août 2009 sur le trajet des lignes régulières n° 504 Bordeaux-Hostens assurée par la Société des Cars ANDRE, n° 601 Bordeaux-Lège Cap-Ferret assurée par la Société CITRAM AQUITAINE , n° 701 Bordeaux-Le Porge et n° 702 Bordeaux-Lacanau assurées par la Société des CARS OUEST AQUITAIN.

Article 2 – Consistance du service :

Les habitants de BORDEAUX auront accès au tarif Bus-Plage les mardis, mercredis et Jeudis du 29 Juin au 30 août 2009, aux horaires et points d'arrêts des services indiqués dans les fiches horaires des lignes n° 504-601-701 et 702.

L'aller et le retour à la plage devront se faire dans la même journée.

Pour la ligne n° 702 Bordeaux-Lacanau , seuls les services aller de 9 h 15 et 10 h 15 et retour de 18 h 30 et 19 h 30 sont accessibles au tarif Bus Plage. La commune de Bordeaux sera desservie par un seul point d'arrêt aux arrêts Trans-Gironde de la place des Quinconces.

Pour la ligne n° 601 Bordeaux-Lège , compte tenu des travaux à la gare St Jean les départs des services Bus Plage se feront également aux Quinconces, tous les autres points de la ligne seront respectés.

Pour la ligne n° 504 Bordeaux-Hostens , l'ensemble des services se fera au départ de la gare saint jean sortie Belcier.

Pour la ligne n° 701 Bordeaux-Le Porge le départ des services Bus Plage s'effectuera aux arrêts de la ligne sur la commune de Bordeaux.

Article 3 – Dispositif financier :

Pour l'opération Bus-Plage, le tarif du trajet Aller-Retour a été négocié avec le transporteur du réseau Trans-Gironde à 6,00 Euros pour chaque membre des familles et les moins de 20 ans.

Durant la durée de l'opération, une réduction sera appliquée aux voyageurs bénéficiant du tarif Bus-Plage, portant ainsi le prix du billet aller-retour à 2 euros.

Dans le cas où le voyageur se présente avec une planche de surf, celle-ci fera l'objet d'une tarification supplémentaire de 1 € par trajet, conformément à la tarification Trans-Gironde.

Les réductions consenties seront prises en charge moitié par le Département, moitié par la commune de BORDEAUX selon les modalités de l'article 6.

Article 4 – Durée :

Ce tarif préférentiel sera applicable du 29 Juin au 30 août 2009.

Article 5 – Communication :

Le Conseil Général se chargera de l'impression des cartes d'inscription à retirer par les voyageurs en Mairie, ainsi que des plaquettes format A4 et des affiches format A3 promouvant l'opération.

Tout document de communication concernant Bus-Plage réalisé par la Commune de Bordeaux devra respecter la charte graphique du Conseil Général de cette opération et être transmis au Conseil Général pour validation préalable à toute impression et diffusion.

Article 6 – Règlement :

Chaque partie financera d'une part :

l'impression des cartes de l'opération BUS-PLAGE.

Un titre de recette sera émis par le Conseil Général pour récupérer les 50% de la part de la commune (0.40 € par carte).

D'autre part :

A la fin de l'opération, en fonction des titres vendus, la commune et le Conseil Général régleront au transporteur au vu d'une facture, la part financière qui lui sera imputée.

Article 7 – Règlement des litiges :

Dans le cas d'un litige, le Conseil Général et la commune de BORDEAUX peuvent mettre fin à tout moment et d'un commun accord, à la présente convention.

A défaut de conciliation, les litiges seront soumis aux juridictions compétentes de Bordeaux.

Fait à Bordeaux le,

Le Président du Conseil Général,

Le Maire,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du Canton de CARBON-BLANC

Alain JUPPÉ

MME PIAZZA. -

Comme vous le savez, le Conseil Général a reconduit l'opération Bus-Plage. On est tout à fait partant pour cette opération à 2 euros sur ce réseau Trans Gironde vers toutes nos plages que vous connaissez.

Ça démarre mardi prochain, jusqu'au 30 août. La Ville de Bordeaux est prête puisqu'il s'agit de délivrer les cartes et de recevoir ce public. Cela a un peu perturbé nos services parce que beaucoup de monde est venu. Donc on a décidé de mettre en place un kiosque d'accueil pour délivrer ces cartes et recevoir ce public à l'entrée de l'Athénée pour un peu désengorger les services.

De la même manière on va faire un effort sur la visibilité du départ des bus à la fois aux Quinconces et à la gare, puisque beaucoup de personnes cherchaient le car sans le trouver.

Le coût estimé de l'opération est de 10.000 euros. Cette somme était déjà inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2009.

En conséquence je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir décider de vous associer à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. MARTIN. -

Merci.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

C'est évidemment une opération très importante et très intéressante.

Ce que je demande, je le demande chaque année, c'est la possibilité que cette opération qui vise prioritairement les publics jeunes et en difficulté puisse desservir les quartiers prioritaires. A ma connaissance, à moins que les trajets changent cette année, il n'était pas question que notamment ces bus puissent drainer les quartiers de Bordeaux-Nord, en particulier Bacalan, le Grand-Parc ou les Aubiers.

M. MARTIN. -

Merci.

M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je voterai pour cette délibération Bus-Place car ce sont les personnes handicapées sociales qui doivent en profiter. Mais je suis déçu par la position du Conseil Général, autorité organisatrice responsable de ces transports, et par son vice-président ici présent, M. RESPAUD. En effet, ce dernier s'était engagé en septembre 2008 à intervenir auprès du Conseil Général pour que ces transports vers les plages du littoral soient accessibles aux personnes handicapées motrices.

En effet, encore une fois ces personnes resteront chez elles, à moins de déboursier entre 200 et 300 euros pour pouvoir profiter de la découverte de l'océan. C'est pitoyable, pour ne pas dire lamentable.

J'ai eu un responsable du service qui m'a informé que ça serait comme ça jusqu'en 2015. Il n'est pas question que ça change.

Je me demande, franchement, si pour M. RESPAUD c'est l'usure de 20 ans de pouvoir, mais il n'arrive pas à faire passer sa voix. Il est vice-président, il aurait dû pouvoir y arriver.

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. SOLARI. -

Non. Ce n'est pas une attaque personnelle. C'est une constatation. J'ai écrit plusieurs fois au président. Il me répondait qu'il verrait l'année d'après. Ce n'est pas nul. Les personnes vont rester chez elles. C'est tout. Point.

M. MARTIN. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je ne le prends pas du tout comme une attaque personnelle. Je comprends la déception. Nous avons là une opération exceptionnelle. L'opération Bus-Plage est une grande réussite. Donc pour ceux qui, pour diverses raisons sur lesquelles je vais revenir, ne peuvent y prétendre, je comprends leur déception. Je comprends la souffrance que vous ressentez à ne pas pouvoir y participer.

C'est vrai que l'an dernier j'avais dit qu'un effort serait fait pour voir si cette année on pouvait faire changer les choses et que tous les handicapés puissent participer.

Ce n'est pas le cas pourquoi ? Il y a quand même une raison simple, c'est que les plages ne sont pas non plus aménagées. Oui, oui...

On a posé la question au Maire de Carcans, au Maire de Lacanau, et on va la poser au Maire d'Arcachon. Pour le moment il n'y a aucun équipement qui permette de recevoir les personnes à mobilité réduite sur les plages. Je n'y peux rien. C'est les échos que j'en ai eu. C'est ça qui est pitoyable.

Par contre, c'est vrai que pour les autres handicaps, visuels, auditifs, etc, on a mis en place des équipements, notamment sur la base d'Hostens.

Maintenant sur le reste, c'est vrai qu'il va falloir faire marcher ensemble à la fois la possibilité d'équipements sur les plages et sur les équipements des bus de façon à pouvoir assurer le transport.

Je voulais revenir également sur l'intervention de M. MAURIN. L'opération Bus-Plage ce n'est pas un car de ramassage. La plupart des bus partent des Quinconces, les autres de Saint-Jean. Ceux de la Bastide, de Bordeaux-Nord, de Bordeaux-Sud, etc., qui y prétendent, peuvent utiliser les transports urbains. Ce n'est pas une opération de ramassage vers les plages. Il ne faut pas confondre.

Voilà les clarifications que je voulais apporter, Monsieur le Maire.

M. MARTIN. -

Merci.

Un dernier mot rapidement, M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Un droit de réponse. J'aimerais que vous vous promeniez un peu du côté des lacs. Le lac de Lacanau, le lac de Carcans-Maubuisson, le lac d'Hourtin ont des sites handiplage équipés avec des « Tiralo », avec des plages accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

En plus, ces fameux transports, c'est d'un côté Véolia et de l'autre Kéolis, donc ce sont des sociétés qui pourraient faire l'effort de mettre à disposition des autocars, comme ils le font dans d'autres endroits, avec élévateur pour pouvoir prendre ces personnes.

Je vous signale aussi que l'océan est accessible. Les MNS sur place ont des véhicules. Ils viennent prendre les gens avec leur fauteuil roulant, ils les montent et ils les amènent sur la plage pour qu'ils découvrent au moins l'océan. Voilà.

M. MARTIN. -

Merci. Je suis convaincu, Joël, que M. RESPAUD sera un bon ambassadeur sur un dossier qui concerne tout le monde et qui je crois va accueillir l'unanimité.

Pas de difficultés ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090337

Associations Sportives Bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Année 2009. Avenant. Adoption.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000, une convention doit être établie pour chaque association dont le montant de la subvention dépasse 23 000 Euros.

Par délibération D-20090041, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'ASPTT. Il avait été décidé d'accorder une subvention de 183 000 Euros dont 20 000 Euros pour l'organisation du Meeting Indoor André Noirot

Cette manifestation devait se dérouler le dimanche 25 janvier au Stadium de Bordeaux Lac, lendemain de la tempête Klaus. Compte tenu des dommages causés par cette tempête au Stadium, nous avons été contraints d'annuler la manifestation. Or les athlètes étaient déjà sur place et l'ASPTT avait engagé une grande partie des frais nécessaires à la mise en œuvre d'une telle compétition.

Par conséquent, l'ensemble des partenaires privés et institutionnels ont accepté de verser 50 % des sommes prévues afin d'honorer les frais déjà engagés.

Il convient donc de diminuer la subvention initiale de 10 000 Euros et de passer un avenant à la convention initiale.

Par ailleurs, les 10 000 Euros restant viendront abonder la ligne budgétaire « Subventions à affecter pour petits événements » de l'enveloppe 018534 – CEX EVESPO.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

adopter les termes de l'avenant ci-joint et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU SPORT – ASSOCIATION ASPTT – ANNEE 2009

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association ASPTT le 2 février 2009 et modifiée le 27 avril 2009 pour un montant de 183 000 Euros. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Gérard SERVIES, Président de l'Association ASPTT,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

A cause de la tempête Klaus, le Meeting Indoor André Noirot, qui devait se dérouler le 25 janvier 2009, a dû être annulé. Cependant une grande partie des frais liés à l'organisation de cette manifestation avait été engagé par l'ASPTT. Il a donc été décidé d'accorder une subvention de 10 000 Euros sur les 20 000 Euros initialement prévu. Par conséquent, la subvention globale de l'ASPTT est portée à 173 000 Euros.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association ASPTT

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Gérard SERVIES
Président

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090338

Associations sportives bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Stade Bordelais. Avenant. Année 2009. Autorisation de signature.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 22 décembre 2008 et 22 juin 2009, vous avez décidé l'affectation de l'enveloppe dédiée aux sports en 2009 et adopté les conventions afférentes.

Depuis des besoins complémentaires concernant l'association Stade Bordelais sont apparus.

En effet, par acte notarié reçu par Maître Georges Chambarière les 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à l'association Stade Bordelais une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine, dont le montant doit être révisé, chaque année, en fonction de la variation de l'indice INSEE de la construction (3ème trimestre).

Pour 2009, cette aide, calculée suivant la base ci-dessus, s'élève à 254 010 €, ce qui augmente la subvention de fonctionnement initiale accordée au Stade Bordelais de 24 010 €.

Par ailleurs, la section BMX du Stade Bordelais organise le Challenge BMX National Sud Ouest, compétition qualificative pour les Championnats de France. Nous avons décidé leur apporter notre aide à hauteur de 2 000 €.

Ces modifications nécessitent la passation d'un avenant, essentiellement financier, à la convention établie pour le principal en début d'année 2009.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de l'avenant et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU SPORT – ASSOCIATION STADE BORDELAIS – ANNEE 2009

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Stade Bordelais le 16 février 2009.

Par acte notarié en date des 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à cette association une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine. Son montant doit être révisé suivant les variations de l'indice INSEE de la construction. Cet indice est passé de 1443 à 1594.

De plus, le Stade Bordelais a besoin d'une aide supplémentaire pour l'organisation du Challenge BMX National Sud Ouest

Par conséquent, les conditions financières concernant la subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Philippe MOULIA, Président de l'association Stade Bordelais

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour l'aide :

- au fonctionnement de l'association est augmentée de 24 010 € pour être portée à 254 010 €.
- à l'organisation du Challenge BMX National Sud Ouest est accordée pour un montant de 2 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Philippe MOULIA
Président

M. MARTIN. -

Pas de problèmes ? Pas de remarques ?

Ces dossiers sont adoptés. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090339

Bordeaux quai des sports. Année 2009. Subvention. Convention.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association Bordeaux Sports en partenariat avec la Direction des Sports de la Ville de Bordeaux organise du 17 Juillet au 15 août 2009 sur le site du Parc des Sports Saint Michel l'édition 2009 de « Bordeaux Quai des Sports ».

Cette manifestation a pour objectifs de :

- proposer gratuitement aux Bordelais des activités sportives sur un même site, mises en oeuvre par les acteurs sportifs bordelais tels que les maisons de quartiers, les centres d'animations et les clubs sportifs amateurs et professionnels,
- valoriser la pratique sportive sur le Parc des Sports Saint Michel et dans les structures associatives de Bordeaux,
- mener une sensibilisation sur le sport au féminin, la découverte de pratiques sportives peu médiatisées, la santé, la nutrition, le fair-play, le handicap et le développement durable.

Le site, situé sur le quai Sainte Croix, accueillera toute la journée les Bordelais afin de leur permettre de s'initier à la pratique de différents sports tels que arts martiaux, athlétisme, badminton, basket-ball, BMX, boxe, danse, escalade, escrime, fitness, football, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, handball, handisport, pelote basque, randonnée pédestre et roller, roller, roller-hockey, rugby, taï chi, tennis, tennis de table, volley ball.... Quotidiennement, l'organisation des journées permettra de mettre en valeur autour de temps forts d'animations et de démonstrations, les activités de remise en forme, de bien-être, le handisport, la découverte des nouvelles activités sportives, la promotion de sports plus confidentiels afin de s'adresser tant aux jeunes, qu'aux familles et seniors.

La mise en oeuvre de cette manifestation représente un coût pour l'association Bordeaux Sports en sa qualité d'organisateur.

Lors du vote du Budget Primitif 2009, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une ligne budgétaire d'un montant de 60 000 Euros pour financer différents évènements sportifs dont l'opération « Bordeaux, Quais des Sports ».

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe qui contractualise le partenariat avec l'association Bordeaux Sports par le versement d'une subvention de 50 000 Euros

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du

ci-après dénommée « la Ville »

Et

L'association Bordeaux Sports, représentée par ses Présidents, Alex Huysseune et Michel Andrieux, autorisé par délibération du Conseil d'Administration du

ci-après dénommée « l'Organisateur »

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, la Ville de Bordeaux et l'Association Bordeaux Sports décident, à l'aide des présentes, de développer leur partenariat afin d'aider à la réalisation de l'édition 2009 de Bordeaux Quai des Sports.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est consentie pour une durée allant du 15 Juillet au 20 août 2009.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans le cadre des textes légaux ou réglementaires l'y autorisant, la Ville de Bordeaux s'engage à octroyer une subvention de 50 000 € à l'association Bordeaux Sports pour l'organisation de « Bordeaux Quai des Sports ». Cette aide sera versée à l'Organisateur de la manière suivante :

- 50 % en Juillet 2009
- le solde à l'issue de la manifestation sur présentation du bilan financier définitif.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ASSURANCES

L'Organisateur déclare à la signature du présent contrat avoir souscrit auprès des Compagnies d'Assurances notoirement solvables des polices d'assurance pour les objets ci-après.

L'Organisateur doit couvrir au minimum les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile du fait de ses activités et de sa présence sur les lieux mis à sa disposition et pendant la durée de celle-ci dans tous les cas où elle serait recherchée :

- o à la suite de tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à ces derniers, causés aux tiers et aux personnes se trouvant sur le site,

- à la suite de tous dommages y compris les actes de vandalisme, causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition.

L'Organisateur souscrit pour ses biens propres ou ceux qui lui sont confiés toutes les garanties qu'il jugera utiles. Il renonce, avec ses assureurs subrogés, à tous recours qu'il serait fondé à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

La Ville et ses assureurs subrogés renoncent à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre l'Organisateur pour les seuls sinistres Incendie, Explosions, Dégâts des eaux, sauf en cas de malveillance.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur et, notamment, les directives suivantes :

- la loi 93.11282 du 6 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives,
- le décret n° 93 708 du 27 mars 1993 pris pour application de l'article 42.3 de la loi 84.610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives,
- l'article 23 de la loi n° 95.73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

L'Organisateur est donc tenu d'aviser les pouvoirs publics de la tenue de la manifestation en faisant les demandes d'autorisations nécessaires auprès de la Ville de Bordeaux et des autorités compétentes.

En tout état de cause, l'Organisateur s'engage à respecter tous les règlements et toutes les décisions émanant de la Commission des Manifestations Publiques de manière que la Ville ne soit jamais inquiétée.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA PUBLICITE - VENTE DE BOISSONS - EXPLOITATION - SERVICES DIVERS

1- Sous-Traitance

L'Organisateur pourra confier à des tiers l'exploitation des divers services et occupations des emplacements qui lui sont concédés mais il demeurera seul responsable vis-à-vis de la Ville de Bordeaux.

2 - Redevances versées par les Annonceurs et Sous-Traitants

L'Organisateur aura toute latitude pour fixer, de gré à gré, le montant des redevances qu'il percevra des annonceurs et sous-traitants avec lesquels il traitera sous sa seule responsabilité. Il est toutefois précisé que les contrats souscrits par lui ne devront pas avoir effet au-delà de la date fixée par le terme des présentes.

3 - Personnel

L'Organisateur et ses sous-traitants éventuels auront toute latitude pour recruter tout le personnel qui leur est nécessaire, afin de faire face à la totalité de leurs obligations.

Ils en assureront la rémunération et acquitteront toutes les charges selon la qualification des intéressés, conformément à la législation en vigueur.

Ce personnel devra avoir une tenue correcte.

L'Organisateur restera responsable de son personnel pour toutes les opérations qu'il lui aura confiées.

Dans le cas où certains employés motiveraient des réclamations de la part du public ou de l'Administration, l'Organisateur en serait immédiatement avisé et invité à prendre toutes dispositions qui conviendraient, pour mettre un terme aux faits signalés.

4 - Responsabilité

L'Organisateur aura l'entière responsabilité de l'ensemble des services qu'il exploite ou fait exploiter ainsi que des occupations d'emplacements qu'il assure lui-même ou sous-traite à d'autres personnes.

Il demeurera en particulier responsable de tous accidents ou dommages causés à la Ville ou aux tiers du fait du matériel qu'il utilise pour les besoins de la concession, sans aucune exception ni réserve.

Il devra contracter une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie solvable et produire la police souscrite à cet effet.

Il fera son affaire personnelle de toutes actions récursoires intentées contre la Ville par des tiers et des réclamations de toutes natures, directes ou indirectes, auxquelles pourront donner lieu les diverses concessions qui lui sont confiées, de manière que la responsabilité de la Ville ne puisse, en aucun cas, être mise en cause par quiconque.

5 - Impôts et frais divers

L'Organisateur acquittera les impôts, droits, taxes et contributions de toute nature à la perception desquels les concessionnaires seraient tenus.

6 - Publicité - Clauses communes

Elle ne devra ni porter atteinte aux bonnes mœurs, ni avoir aucun caractère politique ou confessionnel, de manière directe ou par le biais d'allusions ou de sous-entendus.

Les lois et règlements sur la publicité, notamment le Règlement Local de Publicité de la Ville de Bordeaux et le Code de l'Environnement, l'affichage et le bruit devront être rigoureusement respectés.

7 - Moyens publicitaires - prix

Les prix de vente devront être affichés lisiblement sur les comptoirs de vente et sur le matériel mobile servant à proposer les divers articles à la clientèle.

8 – Lieux et périodes de vente

Le matériel qu'il y installera devra être d'une apparence agréable et d'une hygiène parfaite. Ces emplacements pourront être utilisés dès l'ouverture au public et jusqu'à la fin des manifestations.

9 – Buvettes - Réglementation

L'Organisateur sera tenu d'observer rigoureusement les dispositions législatives, réglementaires et sportives relatives aux débits de boissons et à la répression de l'ivresse publique.

ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- l'association Bordeaux Sports – 49 rue Brizard – 33000 Bordeaux
- la Ville de Bordeaux – Place Pey Berland - 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

**P/Le Maire
Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire**

**Pour l'Association Bordeaux
Sports**

**Alex HUYSSSEUNE
Président**

**Michel ANDRIEUX
Président**

Séance du lundi 22 juin 2009

BUDGET PREVISIONNEL QUAI DES SPORTS 2009			
DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
<u>Mairie de Bordeaux</u>		<u>Mairie de Bordeaux</u>	
Sécurité, Gardiennage	18 500,00 €	Budget service des sports	43 000,00 €
Location Bungalows et Sanitaires	3 000,00 €		
Sonorisation	10 000,00 €		
Etude et contrôles de sécurité	1 500,00 €		
Matériel, branchements électrique et eaux	10 000,00 €		
TOTAL 1	43 000,00 €	TOTAL 1	43 000,00 €
<u>Bordeaux Sports</u>		<u>Recettes Bordeaux Sports</u>	
Equipe secouriste	16 000,00 €	BEM	8 000,00 €
Gobelets réutilisables	3 000,00 €	Boulangerie Paul	5 000,00 €
Animateurs Aquitaine Sport pour tous	4 000,00 €	Galeries Lafayette	4 000,00 €
Communication, signalétique, PLV	5 000,00 €	AG2R	4 000,00 €
Achat publicité Sud Ouest	1 500,00 €	La Ronde des Quartiers	4 000,00 €
Association AVB 95	2 000,00 €	Elyo Suez	1 500,00 €
Animations Sportives	35 000,00 €	Mesolia Habitat	2 000,00 €
Prestataires de services	12 000,00 €	La Lyonnaise des Eaux	2 000,00 €
Habillements	2 000,00 €	Subvention ville de Bordeaux	50 000,00 €
TOTAL 2	80 500,00 €	TOTAL 2	80 500,00 €

Séance du lundi 22 juin 2009

<u>Echanges de prestations</u>		<u>Echanges de prestations</u>	
GMF	6 000,00 €	GMF	6 000,00 €
Orange	5 000,00 €	Orange	5 000,00 €
Sudouest	5 000,00 €	Sud Ouest	5 000,00 €
La Lyonnaise des Eaux	1 000,00 €	La Lyonnaise des Eaux	1 000,00 €
Casino Barrière	500,00 €	Casino Barrière	500,00 €
Intersport	500,00 €	Intersport	500,00 €
Aquitaine Sports pour Tous	1 000,00 €	Aquitaine Sports pour tous	1 000,00 €
Partenaire Radio	2 500,00 €	partenaire radio	2 500,00 €
Restaurateurs	3 000,00 €	restaurateurs	3 000,00 €
<i>TOTAL 3</i>	24 500,00 €	<i>TOTAL 3</i>	24 500,00 €
TOTAL 1 + 2 + 3	148 000,00 €	TOTAL 1 + 2 + 3	148 000,00 €

MME PIAZZA. -

L'association Bordeaux Sports en partenariat avec la Ville de Bordeaux organise du 17 juillet au 15 août l'édition « Bordeaux Quai des Sports », des vacances pour tous au cœur de la ville, et sur le Parc des Sports Saint-Michel des vacances gratuites autour du sport en proposant des semaines thématiques – je vous en ai parlé tout à l'heure – afin de sensibiliser notre public très familial aux concepts du développement durable une semaine, à la découverte de pratiques sportives peu médiatisées, et ensuite la santé, la nutrition et le handicap.

Toutes ces activités seront portées pour la plupart par nos clubs Bordelais, dont le Girondin Tour, M. RESPAUD, qui passera aussi fin juillet. Ce sera de toute évidence pour eux un moyen de communication sur leurs activités, je veux parler des clubs bordelais.

La mise en œuvre présente un coût pour Bordeaux Sports en sa qualité d'organisateur. Lors du vote du Budget Primitif le Conseil Municipal a décidé d'affecter une ligne budgétaire d'un montant de 60.000 euros pour financer différents événements.

Par conséquent je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présente qui contractualise le partenariat avec l'association Bordeaux Sports pour le versement d'une subvention de 50.000 euros.

M. MARTIN. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Une question rapide à Mme PIAZZA. Lorsque vous dites les Girondins, ce sont les Girondins foot, les Girondins multi-sports, ou les Girondins hand ?

MME PIAZZA. -

Ce sont les Girondins Tour. Ce ne sont pas les joueurs parce qu'ils vont démarrer leur saison la première semaine d'août. Je vous disais tout à l'heure que ça passera par la convention, mais ils mettent à notre disposition les Girondins Tour. C'est une manifestation d'animation de plage orchestrée par les Girondins foot.

M. MARTIN. -

Sur ces précisions, pas d'épreuves contraires ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20090340

**Pôle d'échange multimodal de Bordeaux St Jean. Convention relative à la réalisation et au financement d'une étude de flux .
Décision. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Avec l'aménagement de la Ligne à Grande Vitesse en 2016 positionnant Bordeaux à deux heures de Paris, son prolongement vers Toulouse et la péninsule ibérique en 2020 reliant Bordeaux et Madrid en 3h30, la gare de Bordeaux deviendra un carrefour important au sein du réseau ferré Sud Europe Atlantique. Elle verra sa fréquentation passer de 8 à 20 millions de voyageurs par an d'ici 2020.

Cette évolution doit nécessairement s'inscrire dans la perspective de l'Opération d'Intérêt National qui sera mise en œuvre à partir de la gare sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, de part et d'autre de la Garonne.

L'AREP, bureau d'études pluridisciplinaires filiale du groupe SNCF, a été chargé d'imaginer les contours de cette nouvelle gare, ainsi que les conditions de son insertion au sein des quartiers de Belcier et de Saint Jean.

L'une des questions importantes et immédiates sur le fonctionnement actuel et futur de la gare porte sur la quantification du besoin en stationnement lié à l'activité même de la gare, et sur l'implantation et l'accessibilité des futurs parkings.

Pour cela, la SNCF a proposé de réaliser, via la société EFFIA MTI, une « enquête cordon ».

Cette étude a pour objet de faire :

- un diagnostic (comptage des flux, Origines/Destinations, part modale d'accès, relevé sur voirie...) par le biais d'enquêteurs et de questionnaires ciblés,

- une comparaison avec les villes comme Strasbourg, Marseille..., pour anticiper, au vu de l'expérience de ces villes, le report modal (transport en commun, véhicules légers, vélos,...) à l'horizon 2020.

De même, sera étudié le report du trafic aérien Bordeaux – Paris via la gare de Bordeaux, avec une projection en fonction du futur schéma de voirie et de Transport en Commun, dans la perspective notamment de la réalisation du franchissement JJ Bosc annoncée en 2016.

Cette étude s'appuyera sur les études en cours menées par la Communauté Urbaine (Etude de déplacement liée au franchissement Jean Jacques Bosc, prolongation des lignes de tramway...).

Il est proposé que le coût de cette étude évalué à 84 200 € HT soit réparti entre le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté Urbaine, la Ville de Bordeaux et la SNCF.

Les résultats sont attendus pour le mois de juin 2009.

Séance du lundi 22 juin 2009

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- valider les objectifs généraux de la consultation,
- adopter la répartition du financement de l'étude comme indiqué dans le tableau ci-dessous dont 1/5 incombe à la Ville, soit 16 840 € HT pour une étude estimée à 84 200 € HT.

Conseil Régional d'Aquitaine	1/5	16 840 €
Conseil Général de la Gironde	1/5	16 840 €
Communauté Urbaine de Bordeaux	1/5	16 840 €
Ville de Bordeaux	1/5	16 840 €
SNCF	1/5	16 840 €

- autoriser Monsieur le Maire de Bordeaux ou son représentant à signer la convention relative à la réalisation et au financement de cette étude.



PROJET

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE BORDEAUX

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET
AU FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FLUX

DOCUMENT PROJET

ENTRE

Le CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE dont le siège est situé Hôtel de Région - 14, rue François de Sourdis - 33 077 Bordeaux cedex, représenté par M en vertu de la délibération approbative du Conseil Régional en date du

Ci-après désigné : “ le **CRA** ”.

ET

Le CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle- 33074 Bordeaux Cedex, représenté par M en vertu de la délibération approbative du Conseil Général en date du

Ci-après désigné: “ le **CG33** ”.

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle- 33076 Bordeaux Cedex, représenté par M en vertu de la délibération approbative du Conseil Communautaire en date du

Ci-après désignée: “ la **CUB** ”.

ET

La VILLE DE BORDEAUX dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville – Place Pey Berland - 33000 BORDEAUX, représenté par par M en vertu de la délibération approbative du Conseil Municipal en date du

Ci-après désignée: “ la **VILLE** ”.

ET

La SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS (SNCF), Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, dont le siège est à PARIS (14ème), 34 rue du Commandant René Mouchotte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 552 049 447,

Agissant au nom de l'ETAT en vertu de l'article 20 de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, modifiée par la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public “ RESEAU FERRE DE FRANCE ” en vue du renouveau du transport ferroviaire (article 14).

Représentée par Madame Sophie BOISSARD, Directrice Gares et Connexion domicilié à , dûment habilité à cet effet

Ci-après désignée : “ la **SNCF** ”.

DOCUMENT PROJET

PREAMBULE

La gare de Bordeaux St Jean enregistre aujourd'hui un trafic annuel de l'ordre de 9 Millions de voyageurs. Elle est desservie par une ligne de Tramway, 3 lignes de bus urbains, des liaisons de cars interurbains et une station de taxis.

Le pôle multimodal dont les travaux seront achevés en 2011, disposera d'un parking souterrain de 400 places complété par un parking au sol de 200 places à Belcier, de 2 arrêts minutes (sous le parvis et à Belcier) ainsi que 300 emplacements pour vélos dont 200 abrités.

Un parking provisoire de 430 places sera ouvert fin 2009, rue d'Armagnac à Belcier.

La perspective de réalisation de grands projets ferroviaires (Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique qui placera Bordeaux à 2h00 de Paris en 2015, Grands Projets Sud Ouest vers Toulouse et l'Espagne en 2020) et la forte croissance prévisible de l'activité TER, devrait permettre d'atteindre un doublement du trafic en 2020, soit 18 à 20 Millions de voyageurs.

Dans ce contexte intimement lié à l'opération EURATLANTIQUE projet majeur de renouvellement urbain pour l'agglomération bordelaise, se pose incontestablement la question du dimensionnement des équipements et des infrastructures nécessaires au pôle d'échange de St Jean à l'horizon 2016.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de permettre le financement et la réalisation d'une étude destinée à disposer d'une photographie des flux dans la configuration actuelle de la gare St Jean, et d'estimer leur évolution prévisible ainsi que les besoins en stationnement à l'horizon 2020.

Elle cadre les obligations réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de financement et de réalisation de l'étude.

ARTICLE 2 – FINALITES DE L'ETUDE A REALISER

Cette étude devra :

1. Présenter la photographie actuelle des flux arrivant en gare:

- Evaluer la répartition modale des usagers (tram, bus, cars, voitures, vélos.....). ainsi que les flux en volume par accès
- Apporter une analyse quantitative et modale de la provenance géographique et la destination des personnes fréquentant la gare,
- Effectuer un comptage des stationnements (licites et illicites) et estimer leurs durées pour connaître la structure de la demande par secteur.

2. Transcrire ces résultats selon une projection à 2016 afin de présenter une vision prospective de l'évolution des parts modales de desserte de la gare, l'origine des voyageurs et leurs besoins en stationnement différenciés (courte et longue durée).

DOCUMENT PROJET

ARTICLE 3 – MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ETUDE

La SNCF assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude objet de la présente convention. Elle est responsable de sa réalisation

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DE L'ETUDE

L'étude comportera trois parties :

4.1 – ENQUETES

4.1.1 – Intermodalité et déplacements

> Objectif de l'enquête

L'objectif de cette enquête est de connaître les flux en gare :

- Quantitativement : les comptages permettent de connaître la distribution horaire et d'avoir un référentiel quantitatif de base pour les redressements et les extrapolations des enquêtes qualitatives.

Et

- Qualitativement : les origines/destinations, la répartition modale, les échanges entre les différents modes...

> Le périmètre d'enquête

L'enquête se déroule dans le bâtiment voyageurs et au niveau des accès à la gare

> Données de l'enquête intermodalité

Ils permettront d'identifier :

- La raison de présence en gare
- Les modes de diffusion depuis la gare (marche à pied, tramway, bus, voiture conducteur, voiture passager, deux roues...)
- La commune d'origine en rabattement sur la gare ;
- Le motif du déplacement ;
- La fréquence du déplacement.

4.1.2 Stationnement

> Objectif de l'enquête

L'enquête de stationnement permettra de connaître sur les parkings et les voiries autour de la gare, la part de véhicules stationnant pour une raison liée au pôle, et leur durée de stationnement. L'enquête permettra également de connaître le taux d'occupation des places et la part de stationnement ventouse. Cette enquête permet une analyse très fine du stationnement, par place et par heure. Les besoins actuels de stationnement lié au pôle gare (stationnement courte et longue durée) pourront être quantifiés.

> Le périmètre d'enquête

L'enquête stationnement se fera sur le périmètre défini par le tracé bleu sur le plan en annexe 1.

> Données de l'enquête stationnement

Elle permettra, de connaître,

Convention de financement d'un étude de Flux
sur le Pôle Intermodal de Bordeaux

DOCUMENT PROJET

- les taux d'occupation ;
 - les taux d'interdit, situation de congestion ou non ;
 - les taux de rotation ;
 - la durée moyenne de stationnement.
 - La durée moyenne de stationnement heure par heure (de 1h00 à 14h00) ;
 - La structure de la demande : diurne, résident, pendulaire, occasionnel, etc.
- Le bilan offre / demande actuelle sera traduit globalement et dans le détail par secteur

4.2 – DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES BESOINS des loueurs, des taxis et du système d'autopartage

- Des entretiens seront réalisés avec les agences de **location**, destinés à recueillir les données nécessaires à l'étude, de décrire leurs problématiques respectives et d'exprimer leurs attentes et demandes par rapport au projet du futur pôle
- Un Benchmark du besoin des loueurs dans d'autres gares similaires
- Une enquête terrain sera menée spécifiquement pour les **taxis** afin de mesurer :
 - le nombre de véhicules taxis stationnés par tranches horaires,
 - les volumes de voyageurs à la montée ou descente des véhicules de taxis.Ces résultats permettront d'estimer le dimensionnement des équipements nécessaires au bon fonctionnement du mode taxis.
- Un benchmark concernant le système **d'autopartage** :
 - au niveau des fonctionnalités/caractéristiques,
 - et au niveau du dimensionnement...
 - dans les gares (françaises ou étrangères) similaires à celle de Bordeaux.

4.3 – VISION PROSPECTIVE

4.3.1 Une analyse comparative : Benchmark pour des sites comparables

Les sites qui feront l'objet du benchmark seront

Marseille, Strasbourg, Nantes, Rennes et Lyon dans le but d'analyser les modalités d'articulation entre les 2 gares de cette agglomération.

Il s'agit de recueillir les éléments suivants :

- Les modifications effectuées en gare pour anticiper l'augmentation de trafic voyageurs (nouveau parking, agrandissement du Bâtiment Voyageurs, quai supplémentaire,...) ;
- Les effets positifs et négatifs, au niveau des flux voyageurs et routiers, des services, de l'accueil voyageurs, de la capacité d'accueil des équipements (parking, bâtiment voyageurs, quais bus/cars), etc ;
- Dans le cas de l'arrivée d'une LGV en gare, les données de trafic avant et après LGV.

4.3.2 Analyse de l'évolution de la demande

A partir des données suivantes :

- Données de fréquentation existantes transmises par les partenaires, pour les différents modes ;
- Données de trafic prévisionnelles sur le mode ferroviaire, tant sur l'offre TER que TGV ;
- Données d'enquêtes d'intermodalité permettant de connaître les volumes de flux d'échanges entre les modes.

A partir de ces dernières, des scénarios d'évolution de la fréquentation du pôle seront estimés.

Ils tiendront compte également :

- Des évolutions attendues selon une projection des tendances observées par rapport aux prévisions de trafic sur le mode ferroviaire ;

DOCUMENT PROJET

- Des tendances actuelles (les effets de « mode » comme l'utilisation croissante du vélo, les impacts liés à la conjoncture économique telle que le prix du pétrole, le Grenelle de l'environnement...).

Par rapport aux chiffres de fréquentation futurs obtenus, sera dressé un inventaire des impacts prévisibles sur les différents modes de transport et sur la capacité en équipements pour chaque mode en présence.

Concernant le stationnement, les prévisions d'évolution de la demande, seront complétées en intégrant les impacts des éventuels projets urbains sur la fréquentation des quartiers limitrophes du pôle (tels que la future salle de spectacles Aréna à Floirac...).

4.3.3 -Projections structurantes de trafic impactant la gare de Libourne »

Cette partie permettra :

- d'appréhender les conséquences pour Libourne de la dégradation relative de l'offre de déplacement vers Paris à partir de cette gare en raison du nouveau tracé de la LGV ;
- et de formuler des recommandations pour minimiser cet impact négatif.

ARTICLE 5 – RENDU DE L'ETUDE

Le rapport comprendra des résultats d'enquêtes sous forme de tableaux, graphiques et cartographies commentés. Il sera constitué :

- de rapports d'étape réalisés à chaque phase de l'étude présentés en Comité technique sous forme de powerpoint, comme support d'animation de la réunion.
- d'un document de synthèse et sa traduction sous format powerpoint de présentation à la fin de l'étude après validation des commanditaires.

ARTICLE 6 – DUREE DE L'ETUDE

La durée prévisionnelle de l'ensemble de l'étude est de 3 mois à compter du 25 mars 2009.

ARTICLE 7 – SUIVI DE L'EXECUTION DE L'ETUDE

Comité Technique:

Le suivi de l'étude est assuré par un comité technique composé d'au moins un représentant de chacun des co-signataires de la présente convention.

Il se réunira deux fois après le lancement de l'étude :

- une première fois, fin mai 2009 pour une présentation des premiers résultats des enquêtes (phase 1 de l'étude)
- une seconde fois, en fin d'étude, pour présentation du dossier complet.

Comité de Pilotage :

Il sera assuré par les signataires de la présente convention ou leurs représentants. Il pourra se réunir autant que de besoin pour un point puis pour une présentation des résultats de l'étude.

DOCUMENT PROJET

ARTICLE 8 – FINANCEMENT DE L'ETUDE

Le montant de l'étude est fixé forfaitairement à **84 200 € hors taxes**, soit **100 703,20 € TTC**.

Le budget est détaillé en annexe 2 à la présente.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS FINANCIERES

9.1 Principe de financement

Les partenaires signataires de la présente s'engagent à se répartir équitablement le financement de l'étude selon les modalités suivantes :

Financier	Montants en € (HT)	Montants en € (TTC)
CRA	16 840	20 140,64
CG33	16 840	20 140,64
CUB	16 840	20 140,64
VILLE	16 840	20 140,64
SNCF	16 840	20 140,64
TOTAL	84 200	100 703,20

9.2 Modalités de versement

Après rendu de l'étude, la SNCF procédera aux appels de fonds auprès des autres financeurs, sur présentation de facture, selon les montants définis à l'article précédant, en considérant un taux de TVA de 19,6 % :

Les sommes dues à la SNCF au titre de la présente convention sont réglées dans un délai de 45 jours à compter de la date de réception de la facture. A défaut, le montant dû est passible d'intérêts moratoires calculés en utilisant le taux d'intérêt légal majoré de deux points.

La date et les références de paiement sont portées par courrier à la connaissance de la SNCF.

9.3 Recouvrement

Les co-financeurs se libèrent des sommes dues au titre la présente convention par virement bancaire au compte la SNCF :

Bénéficiaire	Etablissement Agence	Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé
SNCF					

DOCUMENT PROJET

9.4 Domiciliation de la facturation

CRA	
CG33	
CUB	
VILLE	

ARTICLE 10 – MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la consistance de l'étude donne lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention.

En cas de non respect par l'une des parties de ses engagements au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par toute autre partie, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Sur la base d'un décompte général des dépenses engagées à la date de résiliation, la SNCF procède à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde ou au reversement du trop perçu auprès des financeurs.

ARTICLE 11 – PROPRIETE, COMMUNICATION ET DIFFUSION DES ETUDES

L'étude réalisée dans le cadre de la présente convention est la propriété du maître d'ouvrage.

Elle est restituée, sous la forme d'un dossier complet remis en 3 exemplaires aux financeurs.

Toute autre diffusion est subordonnée à l'accord préalable des parties contractantes.

Les dossiers d'études, les documents et supports d'information éventuels mentionneront de façon spécifique les logos des co-financeurs.

ARTICLE 12 – MESURES D'ORDRE

La présente convention prend effet à la date de signature du dernier signataire. Elle expire au versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente.

DOCUMENT PROJET

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

ARTICLE 13 – LITIGES

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, les parties se réservent le droit de saisir le Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs

La présente convention est établie en cinq exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

A....., le

Pour le CRA

Pour le CG33,

Pour la CUB

Pour la Ville

Pour la SNCF

Annexe1 : plan du périmètre de l'enquête stationnement

DOCUMENT PROJET

Annexe 2 : Budget détaillé de l'étude

Annexe 1

PLAN DU PERIMETRE DE L'ENQUETE STATIONNEMENT



Annexe 2

BUDGET DETAILLE DE L'ETUDE

Détail du coût de l'enquête en gare		Directeur d'études	Charge de projet / expert	Charge d'études / cartographe	Encadrants internes	Enquêteurs	Nb. de Jours Total	Coût par Tâche en €	
		1 075 €	800 €	600 €	440 €	220 €			
Numéro de lancement									1 74
L'attention		0,5	0,5	0,5			2		1 167,5
Préparation des enquêtes									1 40
Formalisation des questionnaires, édition des questionnaires, recrutement des enquêteurs, organisation des journées d'enquête			1	4			5		3 440,0
ENQUETE D'INTERMODALITE									71 37
Jeudi : comptage de 6h à 22h00									
- Equipe 1 : 22 enquêteurs pendant 6h + 1h de formation				7h d'enquête x 22 enquêteurs x (220€/h)					4 235,0
- Equipe 2 : 22 enquêteurs pendant 5h + 1h de formation				6h d'enquête x 22 enquêteurs x (220€/h)					3 430,0
- Equipe 3 : 22 enquêteurs pendant 5h + 1h de formation				6h d'enquête x 22 enquêteurs x (220€/h)					3 430,0
Jeudi : intermodalité de 17h00 à 22h00									
- Equipe 4 : 25 enquêteurs pendant 5h + 1h de formation				6h d'enquête x 25 enquêteurs x (220€/h)					4 125,0
Vendredi : comptage de 17h00 à 22h00									
- Equipe 3 : 22 enquêteurs pendant 5h + 1h de formation				6h d'enquête x 22 enquêteurs x (220€/h)					3 430,0
Vendredi : intermodalité de 17h00 à 22h00									
- Equipe 4 : 25 enquêteurs pendant 5h + 1h de formation				6h d'enquête x 25 enquêteurs x (220€/h)					4 125,0
ENQUETE DE STATIONNEMENT - TAXIS									70 68
Vendredi : comptage et face-à-face de 6h00 à 22h00 sur 15 secteurs de stationnement									
- Equipes 5, 6 et 7 : 15 personnes sur 8 h de comptages + 1h de formation				7h d'enquête x 15 enquêteurs x 3 équipes x (220€/h)					8 442,5
- Equipes 8,9 et 10 : 15 personnes sur 8 h d'enquêtes face à face et 1h de formation				9h d'enquête x 15 enquêteurs x 3 équipes x (220€/h)					11 137,5
Vendredi : comptage de 6h00 à 22h00 sur la zone des taxis									
- Equipe 11 et 12 : 2 personnes sur 8 h de comptages + 1h de formation				8h d'enquête x 2 enquêteurs x 2 équipes x (220€/h)					880,0
Encadrement des enquêtes									11 50
3 Encadrants EFRIA ATI pour jeudi				3			3		1 980,0
6 Encadrants EFRIA ATI pour vendredi				6			6		3 960,0
6 Encadrants Externes pour jeudi				8h d'enquête x 6 encadrants x40€					2 400,0
12 Encadrants Externe pour vendredi				8h d'enquête x 12 encadrants x40€					5 280,0
Relecture, saisie, traitement des données et analyse		0,5		8			8,5		5 480,0
Diagnostic et évaluation des besoins des loueurs : des taxis et du système d'autopartage									4 10
Les loueurs (diagnostic avec entretiens, évaluation des besoins et benchmark sommaire)				3			3		1 980,0
Les taxis (partie Identification des besoins)				1			1		660,0
L'autopartage (benchmark)		1		1			2		1 440,0
VOIES PRONOSTIC									4 10
Analyse comparative des sites analogues		0,5		3			3,5		2 180,0
Analyse des projections structurantes de trafic		1		2			3		2 120,0
RAPPORT									1 50
Rédaction du rapport, réalisation du document communiquant, prise en compte des remarques émises au cours des différentes réunions.			2	6			8		5 960,0
REUNIONS									1 77
3 réunions		0,5	1,5				2		1 737,5
Nb de Jours Total		1,0	8,0	37,5			46,0		
Coût par statut en €		1 075,0	6 400,0	24 750,0			84 066,5		84 200,0
									TVA - 19,6% 16 503,30
									Coût Total T.T.C. Général en € 100 703,30

MLLE JARTY. -

Délibérations 340 à 345. Je précise que M. GAUTE ne participera pas au vote de la 341 et Mme AJON à la 345.

MME TOUTON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, la réalisation de la ligne à grande vitesse va entraîner une augmentation de la fréquentation de la gare qui devrait passer de 8 millions à 20 millions de passagers par an.

La gare a donc besoin d'être adaptée. Le bureau d'études AREP a été chargé de concevoir son extension ainsi que les conditions de son insertion au sein des quartiers de Saint-Jean et de Belcier.

L'une des questions primordiales et immédiates sur le fonctionnement habituel et à venir de la gare et des quartiers qui l'entourent est la quantification des besoins en stationnement, l'implantation des nouveaux parkings et l'accessibilité de ces parkings.

Pour cela la SNCF a proposé de réaliser une étude qui a pour objet d'établir un diagnostic à partir d'un comptage des flux, de questionnaires sur les origines et les destinations, mais aussi sur la part modale d'accès et sur le stationnement actuel.

Parallèlement une comparaison sera faite avec des villes comme Strasbourg ou Marseille. Leur expérience nous permettra d'anticiper sur un certain nombre de points comme le report modal ou celui du trafic aérien.

Cette étude prendra en compte les futurs schémas de voirie, de TCSP et bien sûr le pont Jean-Jacques Bosc.

Le coût de cette étude est évalué à 84.200 euros HT et sera réparti à parts égales entre Conseil Régional, Conseil Général, CUB, SNCF et Ville de Bordeaux ;

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation et le financement de cette étude.

M. MARTIN. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Nous voterons pour cette délibération, mais justement pour cette raison je voudrais dire mon étonnement d'apprendre que vous avez décidé de créer un stationnement payant sur une vaste zone pour la gare Saint Jean. En effet, le problème du stationnement se pose - sinon on n'aurait pas besoin de faire cette étude - puisqu'on a diminué fortement l'offre de stationnement des sites sauvages dans la zone. Vous avez raréfié, en fait, le nombre de places existantes. Tous les parkings sont complets dans le secteur.

Mais c'est surtout une opération injuste et injustifiée pour les riverains qui s'est opérée - M. MOGA va nous le dire, il est bien placé pour ça - sans concertation, sans information préalable. Il y a eu juste un article dans la presse pour annoncer la bonne nouvelle : vous qui habitez autour de la gare Saint Jean vous verserez dorénavant 300 euros à la mairie pour pouvoir essayer de stationner dans le secteur. Je dis bien « essayer de stationner dans le secteur » puisque finalement il y a beaucoup moins de places de parking que de voitures, même déjà pour les riverains.

Par contre cette étude doit être utile. Je crois qu'il est absolument nécessaire que la SNCF mette en place l'offre de stationnement sur le secteur le plus rapidement possible puisque c'est elle qui profite des usagers. Donc les usagers de la SNCF sont orientés vers ces parkings avant de mettre une politique en place pour les riverains sous une forme ou une autre. Ça peut être du stationnement payant. Ça peut être aussi - je vous le rappelle, M. MOGA, puisque vous étiez en charge de ça - des stationnements de proximité qui soient sécurisés et qui soient gratuits pour les riverains.

Moi je dis qu'il y a des possibilités qui existent dans ce secteur. Il faut la volonté de les créer au lieu de sanctionner les habitants parce que la SNCF et parce que la Ville n'ont pas pris leurs responsabilités. Donc créer les places de stationnement nécessaires.

M. MARTIN. -

Merci. M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je voudrais à mon tour insister sur les difficultés de stationnement à anticiper, notamment s'inquiéter de savoir si les 20 millions de passagers attendus seront principalement en transit, ou alors s'ils auront Bordeaux comme point de départ ou point d'arrivée.

S'inquiéter également de la capacité des transports publics à absorber ces différents flux, de même que les différentes voiries, voies d'accès.

Je pense donc que toutes ces questions légitiment pleinement l'étude d'aujourd'hui.

M. MARTIN. -

Merci.

M. MOGA.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez nous sommes disposés à installer un stationnement surveillé dans le secteur de la gare dès la fin de cette année, ou au début de 2010, sur un petit périmètre.

En raison d'une campagne de désinformation sur le quartier du Sacré Cœur dont M. RESPAUD, vous êtes à l'origine, j'ai répondu dans un courrier récent à des pétitionnaires afin de clarifier notre position.

Pourquoi mettre en place un stationnement contrôlé ?

Le but est d'éliminer le phénomène des voitures ventouses, d'accélérer le taux de rotation des véhicules de passage et de retrouver le jour et la nuit une capacité de stationnement pour les résidents.

C'est pour ces raisons, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses grandes villes, que nous proposons d'y instaurer un stationnement résidents, certes payant car la gratuité n'existe pas...

(Protestations de M. RESPAUD)

M. MOGA. -

Laissez-moi m'exprimer, M. RESPAUD. Vous répondrez après si vous voulez.

... afin de protéger les riverains des rues proches de la gare qui ne peuvent plus se garer à proximité de leur domicile compte tenu de l'affluence qui existe déjà dans ce secteur.

J'indique enfin que cette mesure s'inscrit dans le cadre du développement durable voulu par notre maire et notre municipalité tout entière dont vous faites partie.

Je suis sûre que l'étude de flux proposée par la SNCF nous démontrera le bien-fondé de notre action.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Juste un mot par rapport au stationnement autour de la gare.

D'abord, les voitures ventouses, c'est un terme qui m'excède un peu. Une voiture ventouse c'est une voiture qui ne roule pas parce que la personne a choisi soit de prendre le tram, soit de prendre le vélo. Donc il ne faut peut-être pas en faire une espèce de monstre terrible. Une voiture arrêtée c'est une voiture qui ne pollue pas. C'est déjà ça.

Pour ce qui est du stationnement on en a parlé. Moi je voudrais parler du stationnement des vélos devant la gare. Il arrive qu'on ne soit pas trop chargé et qu'on puisse éventuellement prendre son vélo, sauf qu'il n'est pas question qu'on le retrouve à la fin du week-end si on le laisse devant la gare.

Il faudrait peut-être essayer de voir si on peut mettre en place - car il y a beaucoup de vélos qui aimeraient s'y garer, ou qui s'y garent - un système soit surveillé, soit peut-être des boxes permettant d'éviter qu'on vole les vélos devant les gares. Ça existe dans les pays nordiques. Je pense que c'est une solution qui pourrait éviter qu'il y ait plus de voitures.

M. MARTIN. -

Merci Madame.

Qui s'oppose à ce dossier ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090341

Opération de l'îlot CURSOL, constitution par B.M.A. d'une Société Civile Immobilière en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA e.mmo. Application de l'article L 1524-5 du CGCT. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

BMA est propriétaire de l'ensemble foncier constituant l'îlot CURSOL d'une superficie de 1 793 m². A la demande de la Ville de Bordeaux qui souhaitait voir cette friche urbaine résorbée et arrêter un programme immobilier adapté, BMA a lancé en 2006 un marché d'études de définition en vue de déterminer la constructibilité maximale possible.

Un comité de pilotage présidé par M. le Maire a validé les grandes orientations programmatiques et a retenu le projet de l'agence d'architecture TEISSEIRE et TOUTON qui proposait un parti original permettant d'élargir l'impasse Caillabet en l'ouvrant sur un espace public en cœur d'îlot formant une cour urbaine autour de laquelle les bâtiments se disposent en arrondi.

La programmation mixte de cette opération comprend :

- 620 m² de SHON de commerces en rez-de-chaussée
- 860 m² de SHON de bureaux au 1^{er} étage
- 2060 m² de SHON logement aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} niveau représentant 23 logements (dont plus de 25% en locatif social)
- un parking souterrain de 55 places complété de 8 places en rez-de-chaussée.

Le permis de construire a été délivré le 15 juillet 2008. La livraison de l'opération est prévue début 2011.

Lors de sa séance du 17 février 2009, le Conseil d'Administration de B.M.A. a décidé de mandater le Directeur Général pour engager les formalités nécessaires à la création d'une Société Civile Immobilière chargée d'assurer le portage foncier de l'opération.

Cette S.C.I. serait constituée entre B.M.A., actionnaire majoritaire, la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA e.mmo, filiale immobilière de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes. Les parties ont rédigé le projet de statut de la S.C.I. « B.M.A. – Cursol ».

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités actionnaires doivent autoriser formellement leurs représentants au conseil d'administration préalablement à la décision de constituer une S.C.I.

Il est donc proposé :

- d'autoriser la Société d'Economie Mixte B.M.A. de prendre une participation dans la S.C.I. « B.M.A. – Cursol »,
- d'autoriser Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Michel DUCHENE, représentants permanents de la Ville de Bordeaux, à prendre toutes les décisions nécessaires à la prise de cette participation lors des conseils d'administration et assemblées générales.

MME TOUTON. -

La délibération 341 concerne B.M.A. qui est propriétaire d'un terrain rue de Cursol sur lequel une opération immobilière de commerce du relogement va démarrer.

Cette SEM souhaite créer une société civile immobilière pour assurer le portage foncier de l'opération.

Il vous est demandé en application du Code des Collectivités Territoriales d'autoriser la SEM à prendre des parts au sein de cette S.C.I.

M. MARTIN. -

Merci.

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues j'ai juste une question à Mme TOUTON.

Sachant que le permis de construire a été délivré, est-ce que vous pouvez nous donner la typologie des logements sociaux, s'il vous plait ?

MME TOUTON. -

Je ne l'ai pas ici, mais je vous la procurerai sans problème.

M. MARTIN. -

Sur ce dossier pas d'épreuves contraires ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. GAUTE

D -20090342

Accession sociale à la propriété au moyen d'un PTZ majoré ou d'un pass foncier. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les projets suivants :

- Acquisition par Madame et Monsieur Pierre LANCELOT d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Le Coq, 33000 Bordeaux, vendu par la S.A. IMMOBILIER NEUF/S.C.C.V. LE COQ

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 01 avril 2009.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE d'un montant de 60 200 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 4 personnes
Montant de l'aide de la Ville : 5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Madame et Monsieur Pierre LANCELOT une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Mademoiselle Julie BARADA d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 01 avril 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 36 400 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

Séance du lundi 22 juin 2009

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mademoiselle Julie BARADA une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Mme Bakohéry RAVOI d'un appartement neuf, de type 5, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFrance.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 01 avril 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 52 900 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 3 personnes
Montant de l'aide de la Ville : 5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Bakohéry RAVOI une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Mme Brigitte DIOT d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFrance.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 01 avril 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 36 400 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Brigitte DIOT une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Monsieur Aurélien BEARNAIS d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFrance.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 01 avril 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 36 400 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

Séance du lundi 22 juin 2009

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Monsieur Aurélien BEARNAIS une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Madame et Monsieur Edouardo FUENTES d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 01 avril 2009.

Les accédants bénéficient d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 47 950 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 2 personnes
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Madame et Monsieur Edouardo FUENTES une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mademoiselle Estelle DUCLOS d'un appartement neuf, de type 5, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 07 mai 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 52 900 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 3 personnes
Montant de l'aide de la Ville : 5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mademoiselle Estelle DUCLOS une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, et copie de l'offre de PTZ majoré acceptée. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MME TOUTON. -

Délibération 342. Comme nous l'avons évoqué en début de Conseil à propos du compte administratif, l'accession à la propriété représente un objectif primordial pour un grand nombre de ménages, en particulier l'accession des primo-accédants qui ont des revenus moyens ou modestes.

Notre politique est d'aider ces ménages, car l'accession est un véritable enjeu de mixité sociale, c'est un véritable enjeu pour Bordeaux qui n'a que 35% de propriétaires occupants, et c'est aussi un enjeu pour freiner l'étalement urbain.

C'est pourquoi nous avons voté une aide financière que j'ai évoquée précédemment.

Nous vous proposons aujourd'hui 7 projets d'acquisition d'appartements pour des familles allant de 1 à 4 personnes. Ces dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement.

Les logements devront être occupés à titre de résidence principale pour une durée minimale de 5 ans sans pouvoir être loués ou cédés.

Le montant totale de ces aides pour l'ensemble des dossiers se monte à 27.000 euros pour la ville.

M. MARTIN. -

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Pour indiquer que nous voterons pour cette délibération, et que contrairement à ce que vous avez indiqué tout à l'heure nous n'avons jamais déclaré que nous étions peu favorables au développement de l'accession aidée, bien au contraire. Je vous en fais la preuve immédiatement en votant cette délibération.

Par ailleurs, vous avez indiqué tout à l'heure que concernant le logement locatif social c'était traité au niveau de la CUB. J'en profite pour vous demander que nous soit communiquée la fiche communale relative à Bordeaux, parce que cette fiche ne nous est pas communiquée, contrairement à ce que vous indiquiez tout à l'heure. On ne nous rend pas destinataire de cette fiche que j'ai demandée. Je vous remercie.

M. MARTIN. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

A la différence de ma collègue Marie-Claude NOËL, moi je suis un peu plus réservé sur l'apologie du « tous propriétaires ».

Autant l'accèsion sociale à la propriété peut être et doit être une réponse de manière ciblée et sur des opérations à espace limité, autant je pense que le gros effort de la collectivité doit évidemment porter sur le logement social pour lequel, malgré nos 15% rappelés par Mme TOUTON tout à l'heure, nous sommes évidemment encore en retard sur la Ville de Bordeaux. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme TOUTON.

MME TOUTON. -

Tout à l'heure quand j'ai évoqué les fiches qui ont été remises, ce sont bien les fiches du triennal qui étaient jointes à la dernière délibération qui est passée au dernier Conseil de la CUB.

Ce que vous n'avez pas encore ce sont les fiches communales qui sont en cours d'élaboration par le service du PLH de la Communauté Urbaine. Dès qu'elles seront terminées elles seront connues de tous.

M. MARTIN. -

Sur ce dossier pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090343

Programme d'Intérêt Général (PIG). Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mai 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé (PIG) pour les années 2008 à 2010 sur l'ensemble du territoire communautaire, exceptés les périmètres couverts par les dispositifs d'accompagnement territoriaux spécifiques.

Par délibérations du 15 juillet 2008 et du 27 avril 2009, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux une Convention pour la mise en place du PIG.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **Mme POMMET Ana, propriétaire de l'immeuble sis 4, rue Georges Bonnac à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation de 2 logements T2 dont un vacant.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003125.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 26065 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 033 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $26\ 065\ € \times 10\% = 2\ 607\ €$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 919 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 960 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $35\ 919\ € \times 10\% = 3\ 592\ €$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme POMMET Ana une participation d'un montant de 6 949 € pour la Ville de Bordeaux

Séance du lundi 22 juin 2009

- **M. SEIGNEUR J.Louis, propriétaire de l'immeuble sis 118, rue de Bègles à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type T2 en loyer conventionné. Le logement est déjà occupé.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 30 septembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003127.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 29 373 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 687 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $29\,373\text{ €} \times 10\% = 2\,937\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. SEIGNEUR J.Louis une participation d'un montant de 2 937 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI ST JOSEPH, propriétaire de l'immeuble sis 1, rue St Joseph à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation de deux logements de type T2 dont un logement vacant et l'autre déjà occupé. Après travaux, le locataire sera relogé dans le logement vacant en loyer conventionné, le second logement étant en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003146.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 168 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 12 584 € + 5 306,60 € pour saturnisme

- Aide de la Ville au propriétaire : $25\,168\text{ €} \times 10\% = 2\,517\text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI ST JOSEPH une participation d'un montant de 3 267 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mme LACASSAGNE Micheline, propriétaire de l'immeuble sis 154, crs Balguerie Stuttenberg à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation de la toiture d'un immeuble de deux logements déjà loués (1T2 - 1T4). Ces deux logements seront en loyer conventionné après travaux.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 30 septembre 2008.

Séance du lundi 22 juin 2009

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003126.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 6 398 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 3 199€

- Aide de la Ville au propriétaire : $6\,398\text{ €} \times 10\% = 640\text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 156 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 5 578 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,156\text{ €} \times 10\% = 1\,116\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme LACASSAGNE Micheline une participation d'un montant de 1 756€ pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme RIGAL Wilfried, propriétaires de l'immeuble sis 24, rue Baudrimont à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type T5 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033002882.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 85 848 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 42 924 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $85\,848\text{ €} \times 10\% = 8\,585\text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la M. Mme RIGAL Wilfried une participation d'un montant de 9 335 € pour la Ville de Bordeaux

- **Indivision DELAHAYE-BOIGONTIER, propriétaire de l'immeuble sis 192, rue Malbec/61, rue de la Réole à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la transformation d'un local commercial en un logement T1 en loyer conventionné et réhabilitation du T2 vacant en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 12 novembre 2008 sous le n° 033003131.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 28 888 €

Séance du lundi 22 juin 2009

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 444 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $28\,888 \text{ €} \times 10\% = 2\,889 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision DELAHAYE-BOIGONTIER une participation d'un montant de 2 889 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI Sud-Ouest Investissement, propriétaire de l'immeuble sis 7, rue du Mascaret à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003167.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 870 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 12 935 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $25\,870 \text{ €} \times 10\% = 2\,587 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI Sud-Ouest Investissement une participation d'un montant de 3 337 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI TAMATAVE, propriétaire de l'immeuble sis 5, rue Traversanne à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble de deux logements (1T2 – 1T4) en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 21 octobre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003252.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 353 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 677 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $35\,353 \text{ €} \times 10\% = 3\,535 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 082 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 541 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $39\,082 \text{ €} \times 10\% = 3\,908 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Séance du lundi 22 juin 2009

- Accorder à la SCI TAMATAVE une participation d'un montant de 7 443 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mme BOUCHARENC Marie-Eve, propriétaire de l'immeuble sis 249bis, bd Maréchal Leclerc à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 novembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003244.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 59 330 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 665 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $59\,330\ € \times 10\% = 5\,933\ €$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme BOUCHARENC Marie-Eve une participation d'un montant de 6 683 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. ARNAUD Bernard, propriétaire de l'immeuble sis 13, rue Teulère à Bordeaux.**

L'immeuble dont M. Arnaud est propriétaire se trouve dans le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) Saint Eloi / Salinières instauré par délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2002. L'immeuble fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre de la DUP Ilot Teulère St James.

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble de trois logements de type T2, dont un vacant, en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 novembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003290.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 44 166 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 083 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $44\,166\ € \times 10\% = 4\,417\ €$
- Prime sortie de vacance : 750 €

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 43 970 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 985 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $43\,970\ € \times 10\% = 4\,397\ €$

➤ **Logement 3 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 44 145 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 072 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $44\,145\text{ €} \times 10\% = 4\,414\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. ARNAUD Bernard une participation d'un montant de 13 978 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI TIBOU, propriétaire de l'immeuble sis 84, rue Fieffé à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble vacant pour créer un logement de type 7 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 25 novembre 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 16 décembre 2008 sous le n° 033003306.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 99 347 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 49 674 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $99\,347\text{ €} \times 10\% = 9\,935\text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI TIBOU une participation d'un montant de 10 685 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MME TOUTON. -

La délibération 343 concerne le programme d'intérêt général de la Communauté Urbaine dont les objectifs sont de lutter contre le mal logement et de promouvoir les loyers maîtrisés et l'habitat durable au sein du parc privé. Nous avons signé une convention pour soutenir ce FIG.

Nous accordons des aides complémentaires à celles de l'ANAH ainsi qu'une prime à la sortie de vacance à des propriétaires bailleurs qui engagent des travaux et garantissent des loyers modérés.

Il vous est proposé d'attribuer ces subventions à 7 propriétaires bailleurs pour un ensemble de 21 logements dont 8 vacants remis sur le marché.

Le montant total de ces subventions est de 62.576 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

En écho à mon intervention à la Communauté Urbaine pour rappeler que ce n'est pas l'aide publique qui a manqué au secteur privé comme le souligne le président du groupement HLM.

Entre 2003 et 2009, les aides à la pierre consenties au mouvement HLM ont diminué de 53%, tandis que les aides fiscales au logement ont augmenté de 27%.

En 2009 les aides à la défiscalisation représentent 11 milliards d'euros, celles au mouvement HLM 830 millions d'euros, soit 13 fois moins.

Par contre, s'il y a des secteurs du logement privé qui ont besoin d'aides c'est d'abord par une autre répartition des aides de l'Etat au secteur privé, en particulier en faveur des bailleurs les plus modestes.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Sur la 343 qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090344

Aliénation par la SA d'HLM DOMOFRANCE de logements et leurs annexes situés Résidence Square du Médoc, Résidence Clos Montesquieu, Résidence Cristal à Bordeaux. Accord de la commune. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise la vente des logements appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré aux bénéficiaires prévus à l'article L. 443-11, mais un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Si celui-ci ne souhaite pas devenir propriétaire il demeurera locataire sans aucune modification de sa situation.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession par la SA d'HLM DOMOFRANCE des logements et de leurs annexes situés dans les ensembles immobiliers suivants :

- **Résidence Square du Médoc – 337-339, rue du Jardin Public :**

La mise en vente concerne l'ensemble de la résidence, bâtiments A et B, soit 44 logements collectifs ainsi que les celliers et parkings. Les logements se décomposent comme suit :

- un logement de type 1 d'une surface de 39,74 m²
- neuf logements de type 2/3 d'une surface de 80,83 m² à 85,62 m²
- vingt quatre logements de type 3 d'une surface de 74 m² à 85,62 m²
- dix logements de type 3/4 d'une surface de 105,13 m²

- **Résidence Clos Montesquieu – avenue de la Gare (Caudéran) :**

Le Clos Montesquieu comprend plusieurs bâtiments locatifs, mais la mise en vente concerne uniquement le bâtiment 8, soit 30 logements collectifs ainsi que les celliers. Les logements se décomposent comme suit :

- six logements de type 1/2 d'une surface de 30,15 m²
- douze logements de type 3 d'une surface de 61,66 m²
- douze logements de type 3/4 d'une surface de 77,41 m²

- **Résidence Cristal – rue Marguerite Crauste (quartier Mériadeck) :**

Cette opération qui était à l'origine destinée à de l'accession à la propriété n'a pas fait l'objet de financement aidé.

Séance du lundi 22 juin 2009

La mise en vente concerne la totalité de la résidence, soit 49 logements collectifs ainsi que les celliers et parkings. Les logements se décomposent comme suit :

- un studio d'une surface de 30,08 m²
- trois logements de type 1 d'une surface de 35,13 m² à 37,80 m²
- deux logements de type 1/2 d'une surface de 43,98 m²
- six logements de type 2 d'une surface de 43,98 à 50,51 m²
- huit logements de type 2/3 d'une surface de 66,72 m² à 67,52 m²
- sept logements de type 3 d'une surface de 66,72 m² à 84,27 m²
- seize logements de type 3/4 d'une surface de 82,89 m² à 95,60 m²
- six logements de type 4 d'une surface de 82,89 m² à 112,40 m²

Comme indiqué précédemment, les logements de ces trois programmes seront proposés aux locataires en place qui resteront libres d'acquérir ou non.

Les objectifs de vente de ces logements en 2009 sont de trois sur le Square du Médoc, trois sur le Clos Montesquieu et quatre sur la résidence Cristal, soit dix logements au total. Conformément aux obligations résultant de l'accord signé entre l'Etat et l'UESL en date du 18 décembre 2007, la société Domofrance s'engage à reconstituer une offre de logements locatifs de deux logements pour un logement vendu sur la commune de Bordeaux au cours des années 2009 – 2010 – 2011.

Les cessions envisagées sont en adéquation avec les objectifs du PLH et constituent pour les locataires une réelle opportunité dans un contexte où l'accession à la propriété se révèle impossible pour la très grande majorité des ménages.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable aux demandes de cessions sollicitées par la SA d'HLM DOMOFRANCE.

MME TOUTON. -

Conformément à la réglementation les services de l'Etat sollicitent notre avis pour la cession par la société Domofrance de logements aux locataires qui les occupent.

Ces logements sont situés dans 3 ensembles immobiliers : la résidence Square du Médoc rue du Jardin Public qui compte 44 logements, la résidence Clos Montesquieu où seul le bâtiment 8 est concerné, soit 30 logements, et la résidence Cristal à Mériadeck qui était à l'origine destinée à de l'accession, qui compte 49 logements.

Le fait de faire ces cessions est en adéquation avec le PLH. Ça constitue pour les locataires une véritable opportunité dans un contexte où l'accession à la propriété n'est pas toujours facile, comme on l'a dit tout à l'heure, pour les revenus faibles ou moyens.

L'objectif de Domofrance est de vendre sur 2009, 10 logements parmi ces 133 logements mis à la vente. Les locataires se verront proposer cet achat. Ils seront libres d'acquérir ou pas. Dans le cas où ils ne le souhaiteront pas ils resteront bien sûr locataires de leur logement.

Conformément à un accord signé entre l'Etat et l'Union des Sociétés pour le Logement, Domofrance s'engage à reconstituer une offre de 2 logements locatifs sociaux pour 1 vendu sur la commune de Bordeaux, dans les 3 ans qui suivent la vente.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Juste un mot concernant cette aliénation des résidences au profit d'une accession au bénéfice des locataires. Là encore, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous ne sommes pas opposés par principe à ce que puisse être favorisée cette accession locale au profit des locataires en place, d'autant, comme vous venez de le rappeler, que cela s'accompagne de la réalisation de 2 logements neufs pour 1 logement vendu.

Par contre, comme chacun le sait, les difficultés peuvent être importantes pour les nouveaux accédants qui éventuellement se trouvent confrontés à des résidences vétustes qui nécessitent d'engager assez rapidement des travaux en copropriété. Les nouveaux accédants ne sont pas toujours préparés à ces investissements nouveaux. Ils peuvent se retrouver dans des difficultés assez importantes sans en avoir mesuré préalablement les conséquences.

C'est la raison pour laquelle je vous avais demandé un état des lieux des 3 résidences qui devaient être aliénées. Je ne dis pas que les travaux ne sont pas en cours, mais je n'ai pas eu de courrier me donnant quelques éléments sur l'état des lieux de ces résidences.

En cette absence nous nous abstiendrons sur cette délibération.

MME TOUTON. -

Mme NOËL, j'ai quelques éléments de réponse à vous apporter.

Domofrance m'a indiqué que d'abord ils assurent la gestion syndicale de l'ensemble de leurs immeubles. Ils restent majoritaires dans ces immeubles, donc ils gèrent les immeubles, y compris avec les propriétaires.

Ils prennent en charge les travaux prévus dans leur plan quinquennal. C'est-à-dire que tous les travaux qui étaient en cours ou prévus sur les 5 ans à venir sont réalisés par Domofrance quel que soit le nombre de ventes qui ait été fait.

En cas de difficulté, parce que ça peut arriver, les propriétaires garantissent leur achat du logement avec le maintien dans les lieux, ce qui me semble être important en cas d'accident de la vie, un problème financier entre-autres.

On a demandé à Domofrance de nous faire un état de ces immeubles. Je vous le ferai parvenir dès que je l'aurai.

M. LE MAIRE. -

Merci. Qui vote contre cette 344 ? Qui s'abstient ?

Merci.

Séance du lundi 22 juin 2009

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20090345

Aliénation par l'OPH GIRONDE HABITAT de parcelles de terrain sur l'Ilot Armagnac à Bordeaux. Accord de la commune. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L.443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise un organisme HLM à vendre les éléments de son patrimoine immobilier autres que les logements.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département. Lorsque le prix de cession est supérieur à un montant fixé par arrêté ministériel, la décision d'aliéner est soumise à la procédure de l'article L. 443-7 du CCH. Le représentant de l'Etat doit donc alors consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

L'accord de la Ville est donc nécessaire pour permettre la cession par l'OPH GIRONDE HABITAT de parcelles de terrain dont il est propriétaire rue Delacroix, rue des Terres de Borde, rue d'Armagnac à Bordeaux. Cette aliénation intervient dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de l'Ilot Armagnac.

Les parcelles cédées cadastrées section BW n° 85, 255, 285, 288, 290, 293 d'une contenance totale de 1 953 m² constituent l'Ilot A de l'opération Armagnac. Elles sont destinées à la construction d'un ensemble immobilier de bureaux et/ou de locaux commerciaux par la société ICADE.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par l'OPH GIRONDE HABITAT.

MME TOUTON. -

L'Office Public HLM Gironde Habitat souhaite céder à la société ICADE des parcelles de terrain situées sur l'îlot A de l'îlot Armagnac.

Ces terrains sont d'une superficie de 1.953 m². ICADE projette d'y construire un ensemble immobilier de bureaux et de locaux commerciaux.

La demande de PC doit être déposée en septembre.

Conformément au Code de la Construction l'accord de la Ville est nécessaire pour permettre cette cession.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la cession de ce terrain de Gironde Habiat à ICADE.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME AJON

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20090346

Adhésion de la Ville de Bordeaux à l'association communication et information pour le développement durable (ACIDD).

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux souhaite adhérer à l'association ACIDD, dont la vocation est de contribuer à accélérer la diffusion des idées et outils novateurs répondant aux enjeux de développement durable, de créer des liens entre les individus et les réseaux, d'expérimenter de nouvelles formes de collaborations et de communication et de faciliter la concrétisation de projets de développement durable.

Cette association à but non lucratif, créée en 2000, compte aujourd'hui 350 membres. Son action se développe sur la base d'un partenariat avec de nombreux organismes, acteurs et réseaux nationaux, européens et internationaux impliqués dans le développement durable. Elle vise à :

- faciliter la collaboration entre les acteurs du développement durable, mais aussi de la communication, du numérique, de l'éducation, des territoires, etc.,
- favoriser les échanges entre cultures communes et transverses sur les sujets du développement durable
- proposer et/ou appuyer la réalisation d'initiatives mettant le développement durable en actions, avec des processus de coopération originaux voire expérimentaux.
- construire une plateforme de production et d'échange de bonnes pratiques sur les enjeux 'TIC et efficacité énergétique' (bâtiment, mobilité, comportements) dans le cadre d'un réseau européen
- favoriser un travail de coproduction ainsi que la réalisation de projets expérimentaux sur les scénarios de la ville de demain dans le cadre de la construction du Cluster « Green et connected cities » (Club des 21 villes et territoires urbains connectés et durables d'Europe et de Méditerranée).
En 2009, les travaux du cluster portent sur la création d'espaces urbains intermédiaires de télé activités, de co-production et de télé présence pour mettre le développement durable en action dans les territoires.

En effet, les villes représentent aujourd'hui l'endroit idéal pour mettre en œuvre des idées nouvelles et des programmes novateurs destinés à lutter contre les causes et les effets du réchauffement climatique.

Ainsi, pour répondre à cet enjeu, mais aussi sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance, la Ville de Bordeaux s'est dotée d'un Agenda 21 et d'un plan climat énergie en décembre dernier. Parallèlement, et afin de s'inscrire dans une démarche normalisée, la Ville est entrée dans un réseau d'acteurs et de partage d'expériences : ICLEI, Comité 21...

En adhérant à l'association ACIDD, la Ville de Bordeaux se donne les moyens d'asseoir son action en matière de développement durable en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, car l'outil permet à la fois de créer de nouvelles formes d'échanges et de communication, de faciliter l'association des compétences et présente un réel intérêt en matière de développement durable : réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments, contribution à une mobilité plus durable, nouveaux modèles économiques, éducation et formation etc.

En conséquence, et considérant l'intérêt pour la Ville de Bordeaux d'adhérer à l'association ACIDD, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion dont la cotisation est fixée pour l'année 2009 à 10 000 €.

Ces crédits seront imputés - Fonction 23 - Compte 6281 (cotisation) – Enveloppe 020496

MME WALRYCK. -

La délibération 346, il s'agit d'adhérer à l'Association Communication et Information pour le Développement Durable, l'association ACIDD.

L'objectif est d'inventer et d'expérimenter la ville verte et connectée répondant aux aspirations de nos concitoyens du 21^{ème} Siècle dans le respect des limites de la planète et la promotion du développement durable.

Vous avez vu dans la convention qu'il y a la co-construction de projets tout à fait opérationnels, en particulier dans le cadre de la co-construction d'un Cluster « Green et connected cities ». Nous avons l'ambition de travailler concrètement sur un premier projet en travail de collaboration qui portera sur la conception d'éco-centres qui seront des lieux intermédiaires de télé activités, de coproduction et de télé présence pour mettre le développement durable en action dans nos villes.

21 grandes agglomérations d'Europe mais également du pourtour méditerranéen sont associées à cette opération pour laquelle nous vous proposons d'adhérer pour un montant annuel de 10.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Il est certainement fort intéressant de faire partie d'un certain nombre d'associations qui permettent une plus large réflexion sur le développement durable.

Cependant il serait bon que l'information et la communication cèdent la place à l'action. Il me semble en effet que la Mairie de Bordeaux investit de grosses sommes dans les volets information et communication, mais que les choses ne sont pas encore tout à fait en place pour une action réfléchie et collective, y compris en direction des entreprises.

Loin de moi l'idée de contester l'engagement et la volonté de la Ville de Bordeaux dans ce domaine. J'ai pu en être le témoin direct à Copenhague. Mais n'oublions pas que la

volonté ne suffit pas et que la concrétisation de nos aspirations dans ce domaine demande une grande ténacité et une grande implication des acteurs publics avec de fortes incitations en direction des entreprises privées.

C'est également ce que j'ai pu observer à Copenhague où la volonté de la ville n'est pas à mettre en doute mais où les résultats ne sont pas toujours probants dans un univers ultra-libéralisé.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Il serait peut-être bon, Mme WALRYCK - on aurait dû le faire cette fois-ci - qu'on fasse un petit compte rendu du déplacement à Copenhague et à Helsinki au prochain Conseil pour qu'on dise les enseignements que nous en avons tirés.

Sur cette délibération pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090347

Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et le conservatoire des races d'Aquitaine pour l'entretien pastoral des prairies des terrains du bois de bordeaux et du parc floral.
Avenant n°1 portant modification du nombre d'animaux.
Adoption.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le 25 février 2008, vous avez bien voulu adopter à l'unanimité une convention de partenariat liant le Conservatoire des Races d'Aquitaine à la Ville de Bordeaux en vue de l'introduction de la vache Bordelaise dans les prairies du Bois de Bordeaux.

L'introduction des vaches bordelaises en avril 2008 a été un réel succès tant auprès du public que sur le plan environnemental avec la gestion agropastorale des prairies humides.

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'augmenter l'effectif de ce troupeau étant donné la surface des prairies.

De plus, il serait utile d'adjoindre à ce troupeau deux ânes des Pyrénées qui, non seulement, participeraient à la gestion agropastorale mais, aussi, seraient utilisés comme animaux de travail dans le bois et le parc floral.

Enfin, le Conservatoire des Races d'Aquitaine pourrait aussi prêter, ponctuellement, d'autres animaux en voie de réintroduction.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette modification de convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le Conservatoire des races d'Aquitaine pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale de 5 ans.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET LE CONSERVATOIRE DES RACES D'AQUITAINE POUR
L'ENTRETIEN PASTORAL DES PRAIRIES DES TERRAINS DU BOIS
DE BORDEAUX ET DU PARC FLORA
AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DU NOMBRE
D'ANIMAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux
représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé,
habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil municipal
en date du :.....
reçue à la Préfecture de la Gironde le:.....

ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX
D'UNE PART
Et

Le Conservatoire des races d'Aquitaine, dont le siège social est fixé 6 rue Massena,
33700 Mérignac, représenté par son Président, Monsieur Régis RIBEREAU-GAYON,
habilité aux fins des présentes par décision de l'assemblée générale du :.....

ci-après dénommé le Conservatoire
D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DU NOMBRE DES ANIMAUX PLACES AU BOIS DE
BORDEAUX

Le 25 février 2008, vous avez bien voulu adopter à l'unanimité une convention de
partenariat liant le Conservatoire des Races d'Aquitaine à la Ville de Bordeaux en vue de
l'introduction de la vache Bordelaise dans les prairies du Bois de Bordeaux.

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine a fourni gratuitement cinq animaux, sans
contrepartie financière dans un premier temps puis à été porté à huit en accord avec la
Ville de Bordeaux

Séance du lundi 22 juin 2009

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'augmenter l'effectif de ce troupeau étant donné la surface des prairies et de le porter à dix vaches.

De plus, il serait utile d'adjoindre à ce troupeau deux ânes des Pyrénées qui, non seulement, participeraient à la gestion agropastorale mais, aussi, seraient utilisés comme animaux de travail dans le bois et le parc floral.

Enfin, le Conservatoire des Races d'Aquitaine pourrait aussi prêter, ponctuellement, d'autres animaux en voie de réintroduction.

ARTICLE 2 - CLAUSES DE LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Bordeaux, le :.....

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le MAIRE et par délégation**

**Anne WALRICK
Adjoint au Maire**

**Pour le Conservatoire des races
d'Aquitaine
Le Président,
Régis RIBEREAU-GAYON**

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090348

Achat d'un tracteur forestier polyvalent pour l'entretien du bois de bordeaux et du parc floral. Décision. Autorisation. Signature.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Direction des Parcs et Jardins doit modifier les conditions d'intervention et d'entretien sur l'ensemble du Bois de Bordeaux et du Parc Floral. Il est nécessaire, en particulier, de remplacer le matériel ancien, constitué de tracteurs agricoles inadaptés à la gestion actuelle de cet ensemble, par un tracteur polyvalent, plus adapté et en mesure d'effectuer les plus grande partie des fauches, des tontes et des broyages.

Aussi la Direction des Parcs et Jardins envisage l'acquisition d'un tracteur de type « REFORM MOUNTY 100 ». Un devis ci annexé a été proposé par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour un montant de 99 859.12 € TTC. (Quatre vingt dix neuf mille huit cent cinquante neuf euro et douze centimes).

Cet achat est possible en application de l'article 31 du Code des Marchés Public.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à l'achat d'un tracteur équipé spécifiquement pour les besoins du Bois de Bordeaux Parc auprès de l'UGAP,
- à procéder au règlement de la commande, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 823 compte 2158 enveloppe 16.535).

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090349

**Aménagement de jardins partagés au parc rivière. Autorisation.
Signature.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après 4 ans de fonctionnement, la Maison du Jardinier, située au cœur du Parc Rivière et fondée sur l'éducation au jardinage durable des publics adultes ou scolaires, reçoit annuellement plus de 4000 visiteurs.

Considérant la nécessité de renforcer le lien social au travers de projets favorisant la prise en compte de l'environnement et celle de lutter contre les exclusions sociales, en particulier des personnes à mobilité réduite, déficientes visuelles ou non-voyantes, il est envisagé l'aménagement d'un jardin partagé jouxtant la Maison du Jardinier.

Ce jardin pourra être animé, dans un premier temps, par l'animateur de la Maison du Jardinier. Il comprendra, outre des plates bandes cultivables au sol, des plates bandes en hauteur (personnes âgées) et d'autres qui seraient conçues avec et pour les personnes handicapées à mobilité réduite et les personnes déficientes visuelles ou non-voyantes. Une deuxième partie pourrait être laissée libre et ferait l'objet d'aménagements ultérieurs à l'issue d'un travail de concertation. Enfin dans un but éducatif, une partie sera réservée à l'expression de la biodiversité avec, notamment, des zones humides.

Le jardin partagé de Rivière sera bien entendu géré de manière écologique (récupération d'eau pluviale, compostage, pas de produit chimique, etc.).

Ce projet s'intègre donc parfaitement dans le fonctionnement de la Maison du jardinier dont il constituera la dernière tranche. Enfin, il se situe au cœur des préoccupations de notre Agenda 21 tant sur le plan environnemental que sur le plan social.

Les travaux d'aménagement pourraient être entrepris au deuxième semestre par la Direction des Parcs et Jardins pour un coût estimé à environ 60 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à engager les frais liés à l'aménagement de cet espace sur le site du Parc Rivière ;
- Permettre à la Direction des Parcs et Jardins de mener ce projet à terme au profit des bordelais.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D -20090350

**Jardin botanique. Exposition 'OGM ?'. Convention de mécénat.
Signature. Autorisation d'encaissement.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Jardin Botanique de la Ville de Bordeaux dans le cadre de son programme d'expositions temporaires gratuites 2009 souhaite présenter, dans ses locaux, à compter du 25 juillet et ce jusqu'au 22 novembre 2009, sa nouvelle exposition : « OGM ? ».

Les Organismes Génétiquement Modifiés font régulièrement la une des médias et engendrent des débats passionnés. Dans le cadre de cette exposition, il ne s'agit pas d'alimenter les controverses mais de présenter scientifiquement et pédagogiquement ce qu'est un OGM.

Le financement de cette opération, dont le budget prévisionnel s'élève à 4500 euros, sera assuré essentiellement par du partenariat privé et par le Jardin Botanique. Il est donc nécessaire de définir les conditions de la collaboration entre la Ville de Bordeaux – Jardin Botanique et les structures mécènes.

Des conventions seront donc rédigées à cet effet, définissant les modalités de versements de ces financements.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les conventions à venir,
- encaisser la participation financière des structures mécènes.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20090351

Jardin botanique. Contrat de co-edition de l'ouvrage 'Bordeaux ville verte'. Signature. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les éditions Gaud proposent de réaliser un ouvrage de librairie sur la démarche éco-responsable et les espaces de nature à Bordeaux.

L'ouvrage, destiné à un public bordelais, français et européen, sera bilingue (anglais et français dans la même édition).

Ce projet éditorial sera réalisé en partenariat avec la Ville de Bordeaux – Direction des Projets d'Infrastructures Paysagères, la Direction des Parcs et Jardins et le Jardin Botanique moyennant une participation financière forfaitaire de 45 000 euros TTC répartie sur trois ans.

L'ouvrage, mettra en évidence la démarche unique, à la fois novatrice et globale de Bordeaux, Ville au patrimoine architectural exceptionnel qui désormais « pense son développement à partir d'une identité paysagère » et d'actions mettant en valeur le milieu naturel.

Il présentera les grandes réalisations de ces dix dernières années marquées par ces éléments urbains et géographiques puissants : le nouveau jardin botanique qui a investi la rive droite, le parc des berges sur la rive gauche, la nouvelle gestion du bois de Bordeaux au nord, la rénovation du parc bordelais dessiné par Buhler en centre Ville, le parc Rivière, la gestion naturelle des berges de Garonne, la mise en valeur des friches, la gestion raisonnée des trottoirs....

Il montrera comment l'utilisation d'une grammaire et d'un vocabulaire végétal communs à tous ces espaces prend toute sa cohérence et marque une nouvelle identité de la Ville.

Il s'inscrira dans un avenir proche en décrivant les projets et orientations des années à venir ; retrouver les continuités naturelles, du nord au sud le long des berges de la Garonne, et de l'est à l'ouest la trame bocagère des anciens marais, créer un réseau de ramifications vertes et de ponctuations végétales en centre Ville.

L'ouvrage s'appliquera à décrire la démarche des gestionnaires dont l'objectif est d'inscrire les aménagements dans le respect des principes du développement durable, conforme à l'agenda 21 de la Ville.

Il s'attachera à établir comment la Ville entreprend de conserver ou de retrouver une biodiversité afin de sauvegarder les espèces végétales et animales, et comment les informations mises en place permettent d'éduquer et de sensibiliser tous les publics à l'importance de préserver ce patrimoine.

L'ouvrage enfin s'adressera à tous, bordelais ou visiteurs, amateurs d'architectures et de jardins ou profanes, en s'attachant à faire partager cette belle et riche aventure paysagère.

Séance du lundi 22 juin 2009

En contrepartie de sa participation financière, la Ville de Bordeaux recevra 2000 exemplaires de l'ouvrage dont 1700 exemplaires seront mis à la vente dans les établissements culturels et 300 destinés à des dons protocolaires, à la promotion de l'image de la Ville, ou à des échanges.

Le prix de vente au public a été fixé à 34 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le contrat de co-édition,
- appliquer le tarif.

CONTRAT DE CO-EDITION

Entre les soussignés,

**La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée La Ville**

et

Les Editions Gaud, représentées par son Directeur Monsieur Henri GAUD

ci-après dénommées Editions Gaud,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : REALISATION D'UN OUVRAGE

La Ville coédite avec les Editions Gaud un ouvrage consacré à la démarche et à la réalisation paysagère initiées ces dernières années par la Ville de Bordeaux dont les textes sont conçus par Sonia Lesot, les photographies réalisées par Henri Gaud et la mise en page par Clarisse Robert.

Ce livre a pour objectif d'être l'exact reflet de la gestion de la nature à Bordeaux.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Ce livre présentera les caractéristiques suivantes :

- Format carré de 22 x 22 cm,
- Reliure : cahiers cousus reliés,
- Pagination : 168 pages,
- Langues : français/anglais,
- Illustrations : photographies couleur (environ 300),
- Intérieur sur papier 150 g mat,
- Couverture cartonnée rebordée sur papier 300 g, finition satinée mate avec jaquette,
- Impression couverture quadri recto-verso, intérieur quadri recto-verso.

ARTICLE 3 : REPARTITION DES ROLES

- **La Ville participe à la conception de l'ouvrage par :**
 - La fourniture des éléments thématiques de base (bibliographie, interviews et tous documents liés au projet...)
 - la validation des images choisies par l'artiste
 - une relecture avant mise en page et intégration des corrections
 - la signature du bon à tirer.
- **Les éditions Gaud se chargent de l'ensemble des opérations de suivi éditorial, assurent à leurs frais la fabrication de l'ouvrage par :**
 - l'engagement des auteurs
 - le choix du graphiste et de la mise en page
 - le secrétariat de rédaction
 - le paiement des droits d'auteurs et des droits photographiques
 - la relecture avant mise en page et intégration des corrections
 - la photogravure
 - le papier
 - l'impression
 - le façonnage
 - le stockage et le transport.

Les Editions Gaud en tant que coéditeur se chargent d'acquiescer auprès des artistes et photographes, dont les œuvres seraient reproduites dans l'ouvrage ou de leurs ayants droit ou sociétés d'auteurs, et auprès des traducteurs, les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition de l'ouvrage.

Par conséquent, il garantit la Ville de Bordeaux contre tous recours, revendications et évictions quelconques de ce chef.

Les quantités imprimées et les dates d'impression, tant pour le premier tirage que pour les retirages seront décidées d'un commun accord.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DE L'OUVRAGE EN COPYRIGHT

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent :

- en première, le logo de la Ville de Bordeaux, le logo des Editions Gaud,
- en quatrième de couverture le code-barre et le prix,
- en page Achevé, les ISBN des Editions Gaud, les copyright ADAGP,
- sur la tranche le logo des Editions Gaud.

Le copyright appartient aux deux éditeurs.

Les Editions Gaud assureront le dépôt légal de l'ouvrage.

ARTICLE 5 : PROMOTION ET DIFFUSION DE L'OUVRAGE

Les Editions Gaud assurent la promotion de l'ouvrage auprès de la presse nationale et spécialisée.

Le livre bénéficie ainsi d'un lancement et d'une campagne de communication au niveau hexagonal.

Les Editions Gaud impriment pour leur compte une quantité d'exemplaires qu'elles commercialisent en librairie directement ou via son diffuseur CEDIS et son distributeur Daudin Distribution.

La Ville de Bordeaux se charge quant à elle de la communication auprès des médias locaux.

ARTICLE 6 : CALENDRIER PREVISIONNEL

- **Juin 2009 à avril 2010** : Reportages photographiques sur 3 saisons et collecte des informations existantes puis rédaction.

Durant la première année, photographe et auteur échangent pour aboutir à une complémentarité totale entre les textes et les images.

- **Fin mai 2010** : Première maquette.
- **Fin juin 2010** : Retour des corrections sur la première maquette.
- **Septembre 2010** : Deuxième maquette.
- **Octobre 2010** : Retour des corrections sur la deuxième maquette.
- **Novembre 2010** : Rédaction des légendes et finalisation.
- **Décembre 2010** : Dernière relecture et remise du bon à tirer.
- **Janvier 2011** : Impression pour des parutions presse dès le printemps.
- **Printemps 2011** : Lancement.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU BUDGET ET MODALITES DE REGLEMENT

L'ouvrage est réalisé sur commande pour devenir un outil d'information et de communication.

La Ville de Bordeaux s'engage sur une participation forfaitaire de 45 000 euros TTC. En retour elle reçoit 2 000 exemplaires de l'ouvrage dont le prix public est de 34 euros.

La totalité des photographies réalisées sera mise à la disposition de la Ville de Bordeaux pour toutes utilisations non commerciales (affiches, dépliants promotionnels, site Internet etc...)

- **Modalités de règlement :**

Des versements d'acompte sur factures sont prévus afin de permettre le financement du travail au fur et à mesure.

La Ville de Bordeaux procédera donc à :

- un premier acompte de 30 % à la commande,
- un deuxième acompte de 30 % au moment de la présentation de la maquette,
- un solde à la livraison des ouvrages.

Le délai de paiement est fixé à 35 jours à compter de la réception en mairie de la facture correspondante.

Le comptable assignataire est Monsieur le Receveur Principal de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour toute contestation entre les parties sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, et à défaut de solution amiable, il est fait application de compétences auprès des tribunaux siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33077 BORDEAUX Cedex,

Pour les Editions GAUD, 11 rue Brulard 77950 MOISENAY

**Pour les Editions GAUD
Le Directeur
Monsieur Henri GAUD**

**Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire
Monsieur Alain Juppé**

MME WALRYCK. -

Le dossier 347, il s'agit d'avoir un cheptel de vaches bordelaises - vous savez qu'on l'avait réintroduit en avril 2008 - de le compléter, et d'y associer 2 ânes des Pyrénées.

Le dossier 348, on vous propose d'acheter un tracteur forestier pur une somme d'environ 100.000 euros, pour l'entretien du Bois de Bordeaux et du Parc Floral. Je précise tout de suite qu'il n'y a pas de véhicule électrique disponible sur le marché, mais ce sera un véhicule le plus propre possible qui utilise des huiles bio.

Le dossier 349, c'est l'aménagement de jardins partagés au Parc Rivière. C'est une demande émanant des riverains et des associations en particulier du quartier du Grand Parc. Ce sera un jardin accessible qui sera construit et concerté avec l'ensemble des associations, en particulier des handicapés.

Le dossier 350 : au Jardin Botanique une exposition OGM qui expliquera sans aucun parti pris ce que pense les scientifiques des OGM un peu dans tous les domaines...

M. LE MAIRE. -

Comme on ne sait pas ce qu'ils pensent, ça va être avec des partis pris...

MME WALRYCK. -

Le dossier 351 : au Jardin Botanique toujours, un contrat de co-édition d'un ouvrage sur Bordeaux Ville Verte qui sera fait avec une société d'édition et qui sera prêt, nous l'espérons, pour le printemps 2011.

M. LE MAIRE. -

Merci. Est-ce qu'on s'est assuré qu'il n'y a pas d'incompatibilité d'humeur entre la vache bordelaise et l'âne pyrénéen ?

MME WALRYCK. -

Les vaches bordelaises et les ânes des Pyrénées s'entendent très bien paraît-il.

(Rires)

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non, non. Juste au Parc Floral. Ne vous sentez pas visé M. RESPAUD !

(Rires)

Vous savez qu'on a mis des vaches bordelaises au Parc Bordelais.

Sur les jardins partagés, à l'invitation de M. MAURIN au groupe scolaire Charles Martin j'ai eu l'occasion de visiter une opération qui a été montée entre nos services, l'école et le lycée horticole, qui permet aux enfants de participer à la pousse de tomates, de petits pois... C'est formidable. C'est à la fois pour les lycéens et pour les enfants de l'école élémentaire vraiment une expérience tout à fait formidable. Ça ne coûte pas très cher, il faut bien le dire, et c'est vraiment pour des petits citoyens qui n'ont jamais vu comment pousse une tomate une expérience qu'il faut développer et encourager.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

J'avais un questionnaire sur la 350 concernant l'exposition OGM. On cite des structures mécènes. Ce n'est pas parce que le mécénat me fait bondir, mais concernant les OGM je suis tout aussi méfiante envers le mécénat par rapport à la recherche que par rapport à la culture. On ne sait pas ce que sont ces structures mécènes. Je n'étais pas en commission puisque j'étais avec vous à Copenhague. Je n'ai pas pu poser cette question.

Notre position dépendra de ça. Parce que si c'est Monsanto par exemple qui mécène l'expo sur les OGM, on ne sera pas d'accord.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons également quelques inquiétudes concernant le côté tout à fait désintéressé des participants à cette exposition.

S'il y a bien un sujet actuellement qui est l'objet de débats, même de débats à l'intérieur de la communauté scientifique, c'est bien le débat des OGM.

Il n'y a pas de vérité scientifique sur ce domaine-là.

Nous sommes étonnés de lire par exemple dans la délibération :

« Les OGM font régulièrement la une des médias et engendrent des débats passionnés ». Certes. Nous sommes d'accord.

Je cite plus loin :

« Dans le cadre de cette exposition il ne s'agit pas d'alimenter les controverses mais de présenter scientifiquement et pédagogiquement ce qu'est un OGM. »

En d'autres termes cette exposition n'aurait pas pour objet d'alimenter le débat, mais de se situer sur le terrain de la science et de la pédagogie.

Cet objectif affiché de neutralité scientifique et pédagogique nous semble contestable, car s'il y a bien un sujet qui est débattu – ce n'est pas de la polémique, c'est du débat – à l'intérieur de la communauté scientifique c'est bien celui-là.

Nous, ce que nous regrettons à travers la façon assez succincte dont cette exposition nous est présentée, c'est que l'exposition donnera largement la parole à l'INRA. Nous connaissons tous les positions de l'INRA sur les OGM. Nous savons par exemple que l'INRA n'est pas hostile aux essais OGM en plein champ. Notre formation politique et bien d'autres sont foncièrement hostiles aux essais des OGM en plein champ. C'est ça le débat scientifique.

Donc nous voudrions qu'à l'occasion de cette exposition il y ait un minimum non pas de neutralité scientifique parce que ça n'existe pas, mais un minimum de débat entre différentes thèses. A la lecture de ce qui nous est présenté nous n'avons absolument aucune garantie sur ce débat nécessaire sur ce sujet-là.

J'ajoute également, comme Mme VICTOR-RETALI, qu'on nous parle de mécènes. Mais les mécènes dans le domaine des OGM sont tous sauf désintéressés. Je n'ose pas croire que Monsanto soit mécène de cette exposition, mais c'est vrai que c'est un parti pris favorable déjà à la culture des OGM qui nous paraît extrêmement inquiétant.

Moi je ne veux pas rester sur la critique de l'exposition. Depuis que nous sommes au courant de l'existence de cette future exposition - j'en ai déjà parlé pendant la commission ; cela a été un sujet débattu lors de la commission qui s'est tenue avant ce Conseil Municipal - nous avons trouvé une association qui pour nous représente un point de vue totalement différent de celui de l'INRA sur les OGM.

J'ai toutes les coordonnées de cette association à vous donner. Elle s'appelle B.E.D.E., Biodiversité, Echange et Diffusion d'Expériences dont le siège est à Montpellier. Elle a pour mission de contribuer à la protection et à la promotion des agricultures paysannes, ce qui n'est pas vraiment l'objet de l'INRA. Mais elle a aussi, Monsieur le Maire, une exposition itinérante qui travaille avec le rectorat de Montpellier, c'est quand même une garantie, également avec le Conseil Régional de Languedoc Roussillon. Donc c'est une association qui a une exposition itinérante qu'elle serait prête à venir faire tourner au Jardin Botanique ici à Bordeaux.

Donc nous vous demandons, Monsieur le Maire, de faire en sorte que la diversité scientifique soit représentée à l'occasion de cette exposition du Jardin Botanique. Je tiens à votre disposition tous les renseignements concernant cette association.

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur la liste des mécènes, est-ce que vous pouvez nous éclairer, Mme WALRYCK ?

Non ? C'est dommage.

MME WALRYCK. -

... (Hors micro)... on ne pouvait pas, si on voulait être neutre, cautionner le fait que tel ou tel... (inachevé) Donc on pourra demander la liste, effectivement.

M. LE MAIRE. -

Il faut la communiquer avant que l'exposition n'ait lieu. Je pensais que cela avait été fait, parce que je me suis moi-même interrogé sur l'organisation de cette exposition.

Je pense quand même qu'on peut faire confiance à M. RICHARD qui est le conservateur de notre Jardin Botanique, qui est un homme tout à fait équilibré.

Je dirai simplement à M. HURMIC que moi-même je m'interroge beaucoup là-dessus, mais il y a quand même une part d'information scientifique objective. Avant de savoir quelles sont les conséquences des OGM on peut expliquer ce que c'est qu'un OGM. Sur la définition de l'OGM il y a quand même un consensus. Et, je le répète, ce ne sont pas des choses qui sont toujours parfaitement connues.

Je propose trois choses là-dessus. La première c'est que vous vérifiez quelle est la liste des mécènes. Cela me paraît aller de soi.

Deuxièmement, que peut-être à la fin de l'exposition on organise un débat avec plusieurs points de vue.

Troisièmement, le cas échéant, qu'on complète cette première exposition par une deuxième. Si une autre est validée par le rectorat de Montpellier et par la ville de Montpellier, on va regarder.

MME WALRYCK. -

Tout à fait. Sachant que le débat est déjà prévu et inclus dans la délibération.

M. LE MAIRE. -

Bon. S'il y a un débat dans lequel tous les points de vue pourront s'exprimer c'est très bien.

M. DAVID a des lumières sur les OGM ?

M. YOHANN DAVID. -

Non. C'est sur la 347. Je m'étais promis de vous rapporter des propos que j'ai recueillis lors du Salon de l'Agriculture, notamment sur la remise des prix que je fais en votre nom, où les jeunes agriculteurs et le monde rural avaient pris comme exemple cette introduction de la vache bordelaise dans le cadre des actions spécifiques que peuvent faire les grandes villes pour soutenir l'élevage et les agriculteurs.

J'avais promis de rapporter ces propos, donc je tenais à le faire.

M. LE MAIRE. -

Sur l'ensemble des délibérations présentées par Mme WALRYCK, 347 à 351, sous réserve des observations qui ont été faites sur la 350 : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20090352

**Plan de relance économique dans les marchés publics. Convention de partenariat avec la fédération française du bâtiment.
Signature. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des réformes adoptées par décrets des 17 et 19 décembre 2008, le code des marchés publics a été transformé en un outil anticrise au service du plan de relance de l'économie par l'investissement public.

Le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 concerne plus particulièrement les points suivants :

- Suppression du seuil des 206 000 € HT pour les marchés de travaux.
- Suppression de la double enveloppe dans les appels d'offres ouverts
- Elargissement du dialogue compétitif à la conception - réalisation
- Négociation
- Assouplissement des conditions de versement des avances
- Clauses de variation des prix pour les marchés d'une durée supérieure à 3 mois.
- Réduction des délais de paiement

Dans cette perspective il vous est proposé de mettre en place les mesures supplémentaires d'assouplissement à savoir :

- Délais de paiement (actuellement 40 jours maximum)

La ville de Bordeaux s'engage à procéder au règlement des factures dans un délai global de 35 jours pour les marchés lancés après notification de la convention et à 30 jours pour les marchés lancés à compter du 1er janvier 2010.

- Versement d'une avance sur marché (actuellement prévue à 5 % du montant du marché)

La ville de Bordeaux s'engage à accorder une avance de démarrage de l'ordre de 15 % pour tous les marchés à venir supérieurs à 50 000 € HT. Son versement sera conditionné à la constitution d'une garantie à première demande correspondant au montant de l'avance conformément à l'article 89 du code des marchés publics. Cette garantie pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat concrétisant ces dispositions avec la Fédération Française du Bâtiment qui a engagé une démarche auprès des collectivités locales.

CONVENTION DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DANS LES MARCHES PUBLICS

Dans un contexte général particulièrement difficile, la ville de Bordeaux souhaite accompagner les entreprises en développant certaines des mesures autorisées par le plan de relance économique dont les dispositions figurent dans la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

Considérant que l'article 98 du code des marchés publics précise que le délai global de paiement d'un marché public ne peut excéder 40 jours pour les collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2009.

Considérant que le décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008 relatif à la mise en œuvre du plan de relance prévoit que les délais de paiement des marchés des collectivités territoriales seront progressivement réduits à 35 jours à compter du 1er janvier 2010 et à 30 jours à compter du 1er juillet 2010 pour les procédures de consultation engagées à ces dates.

Considérant que le code des marchés publics permet des avances supérieures à 5%.

La ville de Bordeaux a décidé de mettre en place une politique de soutien aux entreprises dans les domaines suivants :

- réduction des délais de paiement
- versement d'une avance de démarrage à hauteur de 15 % du montant du marché.

Après concertation avec la Fédération Française du Bâtiment d'Aquitaine, il a été décidé de conclure une convention de partenariat.

Article 1 :

La ville de Bordeaux s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder au règlement des entreprises dans un délai global de 35 jours à compter de la réception de la facture ou de la situation pour les marchés lancés après notification de la présente convention et à 30 jours pour les marchés lancés à compter du 1er janvier 2010.

Article 2 :

Le délai visé à l'article 1 sera respecté à condition que toutes les pièces utiles au comptable public soient produites afin que ce dernier puisse procéder au règlement de la dépense.

Article 3 :

La ville de Bordeaux s'engage à préciser dans les cahiers des clauses administratives particulières les conditions de présentation des factures.

Cet article énonce tous les renseignements utiles aux cocontractants notamment, le nom et l'adresse de la personne habilitée à recevoir la demande de paiement, le cas échéant les formes de présentation, les délais nécessaires à sa vérification par le maître d'œuvre.

La ville de Bordeaux veillera tout particulièrement à réduire au maximum les délais de transmission des situations entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage afin de lui permettre de respecter son engagement.

Article 4 :

La ville de Bordeaux s'engage à accorder une avance de démarrage de l'ordre de 15 % du montant du marché

L'avance sera automatiquement prévue pour tous les marchés à venir supérieurs à 50 000 € HT. Son versement sera conditionné à la constitution d'une garantie à première demande correspondant au montant de l'avance conformément à l'article 89 du code des marchés publics. Cette garantie pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

Article 5 :

La présente convention prend effet à compter de sa notification.

Fait à Bordeaux le

Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

Jean SOULÉ DUPUY
Président de la FFB

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

D -20090353

Prestations de services de télécommunications. Avenants aux marchés M060411 et M060412. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société Cegetel a été retenue sur appel d'offres ouvert dans le cadre des services de télécommunications dans les conditions suivantes :

Lot n°3 : Trafic sortant pour les accès lignes isolées Marché M060411 conclu du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010 pour un montant minimum de 400 000 € TTC et maximum de 1 600 000 € TTC.

Lot n°4 : Service d'accès à internet : Site central Marché M060412 conclu du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010 pour un montant minimum de 120 000 € TTC et maximum de 480 000 € TTC.

Cette société a fait 'objet d'une fusion absorption par son actionnaire la société SFR. Dans le cadre de ces prestations, SFR se substitue à neuf cegetel, elle est amenée à reprendre tous les droits et obligations de cette dernière.

A cet effet, il y a lieu de conclure des avenants transférant les marchés précités en faveur de SFR Business Team qui s'engage à exécuter les prestations dans les mêmes conditions techniques et financières.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les avenants concrétisant ce transfert.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090354

Eglise Saint-Martial. Restauration du clocher. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher de l'église SAINT MARTIAL a été confié à Madame Carole DUPUIS LE MARECHAL, architecte, pour un coût de travaux estimé à la somme de 440 781€ TTC (valeur décembre 2007). Par délibération D-20080579 du 27 octobre 2008, les marchés de travaux ont été signés pour un montant de 409 429.53€ TTC.

En cours de chantier, des désordres importants non identifiés lors du diagnostic initial, mettant en péril les propriétés structurelles de l'édifice ont été relevés :

joints entre pierre très fortement dégradés ;

vide de construction au niveau des quatre contreforts des baies de la chambre des cloches, lieu de contraintes importantes liées au poids de la coupole et aux poussées des arcs pleins cintres.

Des réparations doivent être mises en oeuvre :

consolidation de l'édifice par refichage profond, comblement des vides et coulinage, modification du mode opératoire : remplacement des pierres et des fers accompagnés du démontage de la partie haute du clocher et remplacement du travail en sous œuvre initialement prévu.

Ces prestations complémentaires peuvent être partiellement compensées par des économies sur des travaux de rejointoiement, nettoyage intérieur non indispensables.

Par ailleurs, un rectificatif de la norme NFC 17102 protection contre la foudre de juillet 1995 applicable depuis le 01 février 2009 nécessite la mise en œuvre de deux conducteurs de descente au lieu d'un prévu initialement.

Le coût supplémentaire global s'élève à 17 509, 76€ TTC (+4.28 %), portant le montant de l'opération à 426 939.29€ TTC.

Ces ajustements nécessitent de passer les avenants aux marchés suivants :

Lot n° 1 Maçonnerie – Pierre de taille
Marché M080462 – Entreprise Cazenave

Refichage profond,
Coulinage des maçonneries,
Comblement des vides au nombre de quatre par tête de contrefort.

Montant du marché :	323 520.85€ TTC
Montant de l'avenant :	15 743.27€ TTC
Nouveau montant du marché :	339 264.12€ TTC

Séance du lundi 22 juin 2009

Lot n° 3 Paratonnerre
Marché M080464 – Entreprise Brouillet Protection

Rajout d'un conducteur de descente.

Montant du marché :	5 197.82€ TTC
Montant de l'avenant :	1766.49€ TTC
Nouveau montant du marché :	6964.31€ TTC

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, article 324, rubrique 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090355

**Maintenance des ascenseurs monte-livres et monte-charges.
Avenant n° 1 au marché 080509. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20080715 du 22 Décembre 2008, un marché de maintenance préventive et curative des ascenseurs et monte-charges situés dans les différents bâtiments de la Ville a été confié à la société Régional Ascenseurs pour un montant minimum annuel de 93 683.88 € TTC et maximum de 123 583.88 € TTC.

Il convient aujourd'hui d'assurer la maintenance d'appareils non encore référencés dans le marché dont certains viennent d'être mis récemment en service, (2 monte-handicapés Grand Théâtre, 1 monte-handicapés salle Bacalan, 1 monte-handicapés école Montaud, 1 monte- handicapés bureaux 57 cours Pasteur).

Nous vous proposons de rattacher la maintenance de ces équipements au marché existant pour un montant annuel de 3 048.60 € TTC.

Ce qui entraîne la passation d'un avenant dans les conditions suivantes :

Montant minimum annuel :	93 683.88 € TTC
Avenant n° 1 :	3 048.60 € TTC
Nouveau montant minimum annuel :	96 732.48 € TTC
Montant maximum annuel maintenu à :	123 583.88 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché précité en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, article 020, rubrique 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090356

**Groupe scolaire Beck Buisson. Avenants aux marchés de travaux.
Tranche Ferme.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080264 du 19 mai 2008, les marchés travaux pour la restructuration du Groupe Scolaire Beck-Buisson ont été signés pour un montant de 8 214 888,19 € TTC dont 2 671 783,66 € TTC, pour la tranche ferme.

En cours de chantier, certains ajustements doivent être réalisés.

- Lot 2 – Gros Œuvre-Désiamantage. Les prestations doivent être adaptées, en particulier, les massifs béton des coursives doivent être modifiés pour tenir compte de la présence des réseaux enterrés, des traversées supplémentaires de murs pour les lots techniques s'avèrent nécessaires ainsi que la modification de structure maçonnée destinée à recevoir les renforts de charpente.
De plus, lors des travaux de démolition, la nature des sols s'est avérée correcte et a permis de faire l'économie de remblais, de même, la base de vie du chantier a pu être en partie logée dans des locaux désaffectés de l'école.
Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° 080141 attribué à l'Entreprise CAZENAVE, dans les conditions suivantes :

Montant Marché initial TF	573 121,36 €TTC
Montant Avenant	6.857,11 €TTC
Nouveau montant Marché	579 978,47 €TTC

- Lot 3 – Structure métallique. Les prestations doivent être adaptées pour assurer la mise en place d'une équerre de propreté entre le mur et la coursive de l'étage pour pallier aux irrégularités de la façade.
Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080142 attribué à l'Entreprise Axe METAL dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	272 336,38 €TTC
Montant Avenant	1 803,57 €TTC
Nouveau montant Marché	274 139,95 €TTC

- Lot 7 – Charpente Couverture. Les prestations doivent être adaptées pour répondre aux modifications apportées pour le confortement de la charpente. Initialement prévue en bois, ce renfort sera réalisé par une poutre métallique.
Ces modifications nécessitent de passer un avenant en moins-value au Marché n° 080146 attribué à l'Entreprise CAZENAVE dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	92 899,30 €TTC
Montant Avenant	- 6 174,35 €TTC
Nouveau montant Marché	86 724,95 €TTC

Séance du lundi 22 juin 2009

- Pour faire suite à la mise en œuvre du béton de la coursive neuve de l'étage, et pour éviter les problèmes de retrait entre les matériaux, la mise en œuvre de seuils en bois dur est proposée.

Ces modifications de prestations du Lot 8 – Menuiseries bois extérieurs attribué à l'Entreprise MCE PERCHALEC nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080147 dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	228 720,22 € TTC
Montant Avenant	3 214,85 € TTC
Nouveau montant Marché	231 935,07 € TTC

- Lot 9 – Menuiseries intérieures, il s'avère nécessaire de remplacer des trappes coupe-feu d'accès aux combles par une porte coupe-feu.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en moins-value au Marché n° 080148 de l'Entreprise VEALIS dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	145 585,98 € TTC
Montant Avenant	- 552,95 € TTC
Nouveau montant Marché	145 033,03 € TTC

- Lot 10 - Suite à la réalisation de la structure métallique de la coursive, le bureau de contrôle impose la mise en œuvre d'un flocage pour rendre l'ouvrage stable au feu. Il est nécessaire de passer un avenant en plus-value au Marché Platerie n° 080149 attribué à l'Entreprise BLR

Montant initial TF	221 730,03 € TTC
Montant Avenant	9627,80 € TTC
Nouveau montant Marché	231 357,83 € TTC

Lors de la réalisation des planchers béton neufs à l'étage, il est apparu des défauts de planéité avec les planchers bois conservés. Aussi, pour assurer la pose de revêtements des sols, il est nécessaire d'exécuter un rattrapage d'épaisseur par la mise en œuvre d'un ragréage fibré. Un avenant en plus-value au Lot 12 – Sols souples Marché n° 080151 attribué à l'Entreprise GUENNEC et Fils doit être passé :

Montant initial TF	27 454,24 € TTC
Montant Avenant	956,80 € TTC
Nouveau montant Marché	28 411,04 € TTC

- Lot 14 - Des poteaux en fonte soutiennent les planchers de l'étage, prévus initialement habillés en plâtre pour des impératifs de stabilité au feu, il est proposé pour des raisons esthétiques et de résistance au choc, de les conserver brut et de réaliser un remplissage plâtre, avec l'accord du bureau de contrôle.

Toutefois, une préparation de la surface des poteaux avant mise en peinture est nécessaire pour obtenir un fini convenable. Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° 080153 de la société LTB :

Montant initial TF	42 936,40 € TTC
Montant Avenant	1 076,40 € TTC
Nouveau montant Marché	44 012,80 € TTC

- Lot 15 – Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire. Les prestations doivent être adaptées pour répondre aux demandes du bureau de contrôle notamment pour la

Séance du lundi 22 juin 2009

mise en place d'un extracteur supplémentaire nécessaire à la ventilation des bureaux. De plus, afin d'améliorer l'isolement acoustique, la mise en place de « manchons » s'avère nécessaire. Enfin, pour assurer un entretien convenable des armoires qui gèrent le chauffage et la ventilation, la mise en place de prises de courants et d'éclairage est également nécessaires. Par ailleurs, une adaptation technique sans conséquence financière doit être réalisée sur les panneaux rayonnants et les bouches d'air.

Ces adaptations nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080154 de l'entreprise CEGELEC :

Montant initial TF	325 833,85 €TTC
Montant Avenant	2 747,67 €TTC
Nouveau montant Marché	328 581,52 €TTC

- Lot 16 – électricité Au cours des travaux de ravalement, des câbles téléphones et du réseau câblé ont été découverts sur les corniches de la façade. Pour assurer leur dévoiement, la mise en place de fourreaux sur chemin de câble dans les plénums du rez-de-chaussée est nécessaire. De plus, pour répondre à la nouvelle réglementation des personnes à mobilité réduite, les interrupteurs et prises de courants prévus initialement blancs sont remplacés par des appareillages de couleur. Enfin, à la demande de la direction gestionnaire, il doit être procédé, à titre expérimental, à la mise en place d'un contrôle d'accès, par carte de certains locaux de l'école.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080155 attribué à l'Entreprise CEGELEC :

Montant initial TF	160 177,00 €TTC
Montant total avenant	18 984,92 €TTC
Nouveau montant Marché	179 161,92 €TTC

- A la demande de la direction gestionnaire, il est nécessaire de compléter les équipements prévus initialement par l'installation d'un lave fruit ainsi que d'un meuble réfrigéré hors d'œuvre/desserts.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant, au Lot 18 – Equipements cuisine attribué à TECHNICUISINE, Marché n° 080157:

Montant initial TF	35 671,90 €TTC
Montant Avenant	3 109,60 €TTC
Nouveau montant Marché	38 781,50 €TTC

Lot 19 VRD - A la suite de la période de préparation, il est apparu nécessaire de rajouter des fourreaux sous chaussée pour améliorer la liaison entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché N° 080158 attribué à l'Entreprise CREGUT dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	89 645,70 €TTC
Montant Avenant	12 473,54 €TTC
Nouveau montant Marché	102 119,24 €TTC

Séance du lundi 22 juin 2009

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux de la tranche ferme à la somme de **2 725 908,62 € TTC** (+ 2,02 %)

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, , de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090357

Réalisation et maintenance des illuminations de Noël 2009.

Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux développe une politique forte en matière d'écriture nocturne du paysage urbain.

Le programme d'illuminations de Noël 2009 est donc proposé au regard de l'expérience des sept dernières années, et de la volonté municipale d'offrir cette année encore des illuminations de grande envergure, dans une dynamique d'effets lumière récurrente, identitaire des illuminations de Noël bordelaises.

Ces décorations et scénographies lumineuses urbaines permettront de renforcer l'importance et la qualité des illuminations dans la vie sociale, culturelle et festive par la production d'un ensemble cohérent d'actions lumière éphémères, qui conféreront à la Ville de Bordeaux un attrait particulier durant le mois de décembre.

La Direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service des mises en lumières.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé l'offre du groupement ETDE/SOBECA/INEO/GERAUD PERIOLE/AUTOUR DE LA LUMIERE/ATELIERS LUMIERE pour un montant minimum de 150 000 € TTC.

La prestation comprendra les dispositions suivantes :

- guirlandes ou projections de lumière dans les arbres d'alignement de diverses voies ou places.
- sapins décorés et illuminés dans de nombreux espaces, dont 1 sapin de grande hauteur place Pey Berland.
- Mise en œuvre de scénographies lumière de grande qualité sur les principaux lieux emblématiques de la Ville.

L'ensemble des prestations sera supervisé par un comité de pilotage constitué d'élus, de responsables municipaux, de représentants des commerçants, du développement économique et des services techniques.

Le titulaire sera amené à travailler en concertation avec ce comité.

Le marché à bons de commande sera conclu sans montant maximum selon les dispositions prévues à l'article 77-1 du code des marchés publics.

Séance du lundi 22 juin 2009

La dépense pour les illuminations de Noël 2008 s'est élevée à la somme de 539 703 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement précité, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814, Article 2315.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090358

**Bibliothèque Mériadeck. Requalification des locaux, 2ème phase.
Maîtrise d'oeuvre sans concours. Appel d'offres restreint.
Commission composée comme un jury. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les travaux de la première tranche de requalification de la bibliothèque viennent de débiter pour une période de 14 mois.

Ils concernent essentiellement la sécurité et l'aménagement des réserves.

L'étude de programmation pour la poursuite de cette opération a été confiée à la Société A2M. Le programme des travaux a été arrêté et validé par les services concernés.

Il comprend principalement :

- La rénovation de la salle de conférence
- L'aménagement d'une cafétéria au rez-de-chaussée,
- Le remplacement des escalators par des escaliers,
- La mise en conformité pour l'accessibilité des handicapés,
- Le remplacement des moquettes et des plafonds suspendus,
- Le remplacement des luminaires par des appareils consommant moins d'énergie,

Le coût des travaux de cette deuxième tranche est évalué à 4.000.000 € TTC, valeur Juin 2009 soit un coût global de 5.200.000 € TTC.

Dans le cadre de cette opération, il convient de procéder au choix d'un maître d'œuvre qui assurera la conduite du chantier et en définira le calendrier. Un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction des Achats et Marchés.

La commission formée en jury conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, examinera les candidatures et les offres. Celle-ci sera composée de la manière suivante :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : M. GAUTE, Conseiller Municipal Délégué

Membres titulaires :

- M. DUCHENE, Adjoint au Maire
- M. CAZENAVE, Conseiller Municipal Délégué
- Mme LAURENT, Conseiller Municipal Délégué
- Melle JARTY, Conseiller Municipal Délégué
- M. ROUVEYRE, Conseiller Municipal

Membres suppléants :

- M. GUYOMARC'H, Conseiller Municipal Délégué
- Mme TOUTON, Adjoint au Maire

- Mme SAIOUD, Conseiller Municipal Délégué
- M. BOUSQUET, Conseiller Municipal Délégué
- M. PAPADATO, Conseiller Municipal

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum).

M. DUCASSOU, Adjoint au Maire, chargé de la Culture et de la Protection du Patrimoine,
Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
Le Directeur Général des Affaires Culturelles ou son représentant,
Madame DESSERTINE, Maire-Adjoint du quartier Centre Ville,
Madame La Directrice de la Bibliothèque.

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la commission)

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,
Monsieur le Directeur des Constructions Publiques ou son représentant,
2 architectes désignés par l'Ordre des Architectes,
2 représentants des sociétés d'ingénierie du bâtiment.
1 représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Membres à voix consultative

Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Concurrence, ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à désigner cette commission qui devra donner un avis,
- à lancer l'appel public à candidatures,
- à rémunérer les maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 209,79 € H.T. par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes siégeant dans les jurys de concours conformément à l'Article 614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 – article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090359

**Bibliothèque Mériadeck. Requalification. Lot n° 16 Rayonnages.
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la requalification de la bibliothèque Mériadeck située cours du Maréchal Juin, dont le coût est estimé à la somme de 5 597 603 € T.T.C. vous avez autorisé, par délibérations D20090052 du 2 février 2009 et D20090164 du 30 mars 2009 Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, pour un montant de 4 104 825,32 € T.T.C.

En ce qui concerne le lot n° 16 déclaré infructueux, un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres ouvert a classé en premier l'offre de la société SAMODEF-FORSTER pour un montant de 307 374,39 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics

Le montant total des marchés s'élève à la somme de 4 412 199,71 € TTC - hors lot n° 13 - Extinction par diffusion de brouillard d'eau, pour lequel les essais techniques des solutions proposées sont en cours.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090360

**Réhabilitation du marché de Lerme et de ses locaux annexes.
Signature des marchés de travaux et de l'avenant à maîtrise
d'oeuvre. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation du marché de Lerme et du bâtiment des Serrages
situé au 72 rue Emile Fourcand, dont le coût a été estimé à 972 883 € TTC, la
Direction des Achats et Marchés a lancé une consultation en procédure adaptée, sur la
base d'un dossier de consultation élaboré par le maître d'oeuvre 50/01 Studio
d'Architecture.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence 68 sociétés ont fait acte de candidature et
38 ont remis une offre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission
d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 1 : Démolitions / Fondations/ Gros oeuvre

Société MARTI pour un montant de 114 564,04 € TTC

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions
permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés
particulières d'insertion professionnelle.

L'engagement sera à hauteur de 5 % du montant du marché.

Lot 2 : Ravalement / Pierre

Société LES COMPAGNONS DE SAINT-JACQUES pour un montant de 63 725,36 € TTC

Lot 3 : Structure métallique

Société DL OCEAN pour un montant de 58 006 € TTC

Lot 4 : Couverture / Etanchéité

Société SECB pour un montant de 94 117,78 € TTC

Lot 5 : Menuiseries métalliques

Ce lot est en cours de négociation.

Lot 6 : Menuiseries bois / Agencement

Société LACAZE LISSILLOUR pour un montant de 59 405,29 € TTC

Lot 7 : Plâtrerie

Société GN NAVELLIER pour un montant de 10 603,80 € TTC

Lot 8 : Peinture

Société MINOS pour un montant de 26 298,84 € TTC

Lot 9 : Carrelage

Société PLAMURSOL pour un montant de 10 704,33 € TTC

Séance du lundi 22 juin 2009

Lot 10 : Electricité courant fort, courant faible
Société DARIET pour un montant de 73 136,81 € TTC

Lot 11 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires
Société MASSOT SARL pour un montant de 67 175,19 € TTC
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle.
L'engagement sera à hauteur de 5 % du montant du marché.

Lot 12 : Stores
Faute de réponse ce lot fera l'objet d'une nouvelle mise en concurrence en procédure adaptée

Lot 13 : Mobilier
Société AGORA pour un montant de 31 994,20 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du code des marchés publics,
- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° M070522. engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux conformément à l'article 14 du CCAP.

La dépense qui s'élève à la somme de 609 731,64 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 312 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090361

Location, pose, entretien et maintenance de sanitaires publics à entretien automatique. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la continuité du service public relatif à la mise en place de sanitaires à entretien automatique, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction de la voie publique, service hygiène. La dépense annuelle est estimée à la somme de 225 078 € pour les implantations ci-après :

- Parc Bordelais
- Chapeau Rouge
- Maréchal Foch
- Parc d'échanges Quinconces
- Place des Pins Francs
- Place Gaviniès
- Place Sainte Eulalie
- Marie Brizard
- Jardin Public
- Saint Augustin
- Place Gambetta
- Place Puy Paulin

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SEMUP, dans les conditions suivantes :

Tranche ferme : 12 sanitaires pour un montant de 203 006,65 € TTC

Tranche conditionnelle 1 : 3 sanitaires - Tranche conditionnelle 2 : 3 sanitaires sur la base des prix unitaires figurant au bordereau du prestataire en fonction du modèle qui sera choisi.

Le marché sera conclu pour un an à compter de sa notification et pourra être reconduit 7 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40,57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 816, article 6135.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090362

Classes de neige / séjours de ski. Année scolaire 2009 / 2010.

Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des départs en classe de neige, la Ville de Bordeaux organisera pendant l'année scolaire 2009/2010 un séjour de 12 jours au profit de 5 classes élémentaires, 8 séjours de 5 jours au profit de 16 classes élémentaires.

Les séjours se dérouleront hors vacances scolaires, la prestation porte sur le transport, l'accueil, l'encadrement, l'animation et les activités.

La Direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction de l'Education et de la Famille.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres de la société suivante :

Lot 1 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 5 classes élémentaires pendant 12 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 170 enfants et adultes et au minimum de 100 enfants et adultes pour le séjour.
Société VALT 33 pour un montant minimum de 45 000 Euros HT

Le montant de la dépense pour 2008 s'est élevée à 73 960 € HT

Lot 2 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 11 classes élémentaires pendant 5 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 340 élèves et adultes et au minimum de 220 élèves et adultes.
Société VALT 33 pour un montant minimum de 49 500 Euros HT

Le montant de la dépense pour 2008 s'est élevée à 60 604 € HT

Lot 3 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 5 classes élémentaires pendant 5 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 160 élèves et adultes et au minimum de 100 élèves et adultes.
Société VALT 33 pour un montant minimum de 25 000 Euros HT

Le montant de la dépense pour 2008 s'est élevée à 66 856 € HT

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant maximum selon les dispositions prévues à l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société précitée, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, Articles 6188, 6247, 6262.

Séance du lundi 22 juin 2009

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

D -20090363

**Fournitures de denrées alimentaires. Signature des marchés.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de denrées alimentaires destinées au restaurant Alfred Daney, aux crèches, au centre hélio marin de la Dune et à tous les services concernés par les autres lots tels que les boissons et épicerie, la Direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les acheteurs de la Direction de la Logistique et Stratégie Immobilière.

Le montant total de la dépense est estimé pour l'ensemble des lots à la somme annuelle de 536 500 € HT.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des tests pratiques sur les échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- Lot 1. PRODUITS SURGELES (produits carnés, produits de la mer, légumes, préparations élaborés, pains, pâtisseries, viennoiseries...)
la dépense 2008 était de 110 000 euros HT
Société SODIPA remise sur catalogue 25 %
Celui-ci comporte des produits bio

- Lot 2. VIANDES FRAICHES DE PORC & CHARCUTERIE
la dépense 2008 était de 38 000 euros HT
Société DAVIGEL remise sur catalogue 5 %
Celui-ci comporte des produits bio

- Lot 3. POISSONS ET PRODUITS DE LA MER FRAIS
la dépense 2008 était de 3 500 euros HT
Société BORDELAISE DE MAREE remise sur catalogue 15 %

- Lot 4. PRODUITS 4eme et 5eme GAMME
la dépense 2008 était de 8 000 euros HT
Société POMONA TERREAZUR remise sur catalogue 7 %
Celui-ci comporte des produits bio

- Lot 5. LEGUMES ET FRUITS FRAIS
la dépense 2008 était de 90 000 euros HT
Société POMONA TERREAZUR – prix nets
Le catalogue comporte des produits bio

- Lot 6. BOISSONS
la dépense 2008 était de 65 000 euros HT
Société FRANCE BOISSONS remises sur catalogue 10 et 20 %

Séance du lundi 22 juin 2009

- Lot 7. PRODUITS LAITIERS, ŒUFS ET OVOPRODUITS
la dépense 2008 était de 93 000 euros HT
Société TRANSGOURMET remise sur catalogue 15 %
Celui-ci comporte des produits bio
- Lot 8. EPICERIE
la dépense 2008 était de 95 000 euros HT
Société TRANSGOURMET remise sur catalogue 12 %
- Lot 9. VIANDES FRAICHES DE BOUCHERIE (BŒUF, VEAU, AGNEAU, MOUTON)
la dépense 2008 était de 18 000 euros HT
Société ACHILLE BERTRAND remise sur catalogue 6 %
Celui-ci comporte des produits bio
- Lot 10. VOLAILLES, LAPIN, DINDONNEAU
la dépense 2008 était de 16 000 euros HT
Société ESTIVEAU-FRAGNAUD. remise sur catalogue 5 %
Celui-ci comporte des produits bio

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant minimum ni maximum à compter de leur notification jusqu'au 1^{er} mars 2010, reconductibles 3 fois selon les dispositions prévues à l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 64, 511 - Article 60623.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090364

**Terrasse Mériadeck. Réfection d'une partie de l'étanchéité.
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser les travaux d'isolation et d'étanchéité des toitures terrasses de la Bibliothèque Mériadeck dont le coût est estimé à la somme de 323 000 € TTC, la Direction des achats et marchés a lancé une consultation en procédure adaptée, sur la base d'un dossier élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence les 3 sociétés qui ont fait acte de candidature ont remis une offre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société SMAC .pour un montant de 293 020 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 321, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090365

**Acquisition de 500 bicyclettes. Signature du marché.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Bordeaux souhaite que les Bordelais puissent disposer toute l'année de vélos adaptés à une utilisation continue en milieu urbain. Dans cette perspective, l'achat de 500 bicyclettes supplémentaires servira au renouvellement et à l'augmentation du parc géré par la maison du vélo.

La dépense est estimée à la somme de 100 000 € TTC

La Direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Parc Auto.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et examen du prototype de vélo proposé, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société INTERCYCLES dans les conditions suivantes :

Tranche ferme : 250 bicyclettes pour un montant de 46 345,00 € TTC
Tranche conditionnelle : 250 bicyclettes pour un montant de 46 345,00 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 92 690 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 815, Article 2182.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090366

Reconstruction du Groupe Scolaire Barbey. Signature des marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la reconstruction du Groupe Scolaire Barbey dont le coût est estimé à 7 214 745,76 € TTC, la Direction des Achats et Marché a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'équipe de maîtrise d'oeuvre HONDELATTE/ LAPORTE/ IOSIS.

Cette opération comprend une tranche ferme correspondant à la reconstruction de la maternelle et une tranche conditionnelle se rapportant à la construction de l'école élémentaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, les marchés des lots attribués ont été signés pour un montant de 3 674 734,90 € TTC, objet de la délibération D20090120 du 2 mars 2009.

Un deuxième appel d'offres ouvert a été lancé concernant les lots déclarés infructueux. Au vu du rapport d'analyse technique la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 5 : Menuiseries Extérieures Occultations
Sté GARRIGUES pour un montant de 1 274 628,03 € TTC (TF + TC)

Lot 6 : Menuiseries intérieures bois
Sté PERROY pour un montant de 300 347,58 € TTC (TF + TC)

Lot 7 : Plâtrerie, faux plafonds, cloisons doublage
Sté SEGONZAC pour un montant de 263 119,99 € TTC (TF + TC)
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 3,5 % du montant du marché.

Lot 11 : Serrurerie
Sté SPAC pour un montant de 515 439,52 € TTC (TF + TC)

Lot 15 : Voirie Réseaux divers
Sté EIFFAGE - Etablissement APPIA Nord Aquitaine pour un montant de 392 051,50 € TTC (TF + TC)
En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. L'engagement sera à hauteur de 3 % du montant du marché.

Séance du lundi 22 juin 2009

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 2 745 586,62 € TTC soit un total pour l'ensemble des lots de 6 719 847,76 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090367

Vêtements de travail et uniformes de police. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de vêtements de travail, chaussures de ville, vêtements de sport, uniformes de police et prestations de marquage, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les acheteurs de la Direction de la Logistique et Stratégie Immobilière.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et des échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : VETEMENTS MAILLE ET DIVERS (*casquettes, sweat-shirt, tee-shirt, polos, vestes molletonnées, pull polaires...*) – société CASAL SPORT pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 75 000 € HT.
Remise sur catalogue 15 %

Lot n°2 : VETEMENTS DE TRAVAIL (*vestes, pantalons, blouses, combinaisons...*) – société PORTE & FILS pour un montant minimum annuel de 75 000 € HT et maximum annuel de 375 000 € HT.
Remise sur catalogue 35 %

Lot n°3 : VETEMENTS DE SPORT (*survêtements, shorts, maillots, tennis, claquettes, bonnets*) – société A LA COM pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 75 000 € HT
Les prix sont nets.

Lot n°4 : VETEMENTS DE RESTAURATION (*vestes, pantalons, tabliers, gilets...*) – société RENE LEDOUX pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et maximum annuel de 25 000 € HT.
Remise sur catalogue 35 %

Lot n°5 : VETEMENTS DE DESSUS (*parka, gilet, vestes, pantalon de pluie, ensembles de pluie...*) – société FRANCE SECURITE pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et maximum annuel de 150 000 € HT.
Remise sur catalogue 40 %

Lot n°6 : VETEMENTS DE CRECHES (*tuniques et pantalons*) – société MULLIEZ pour un montant minimum de 10 000 € HT et maximum annuel de 50 000 € HT.
Les prix sont nets.

Lot n°7 : CHAUSSURES DE VILLE (*derbys, mocassins, boots, escarpins*) – société FIMSO pour un montant minimum annuel de 8 500 € HT et maximum annuel de 42 500 € HT.
Remise sur catalogue 40 %

Lot n°8 : VETEMENTS DE VILLE (*costume, tailleur, costumes de réception, chemises, cravates...*) – société CARRARE pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et maximum annuel de 200 000 € HT.

Remise sur catalogue 15 %

Lot n°9 : UNIFORMES DE POLICE (vêtements, coiffes et accessoires vestimentaires) – société BALSAN pour un montant minimum annuel de 75 000 € HT et maximum annuel de 375 000 € HT.

Remise sur catalogue 25 %

Lot n°10 : MARQUAGE DES VETEMENTS (sérigraphie et transfert polyfloc):

Marché réservé à des entreprises adaptées ou CAT en application de l'article 15 du code des marchés publics - société ESAT DESCARTES pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 75 000 € HT

Les prix sont nets.

Le montant de la dépense de juin 2008 à ce jour s'élève à la somme de 292 731 € HT.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles trois fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité) -Article 60636.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090368

Fourniture d'équipements de protection individuelle. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la protection individuelle des agents, il est nécessaire d'acheter des chaussures, des casques, accessoires motos et cyclo, équipements pour la police municipale et les élagueurs. La Direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les acheteurs de la Direction de la Logistique et Stratégie Immobilière.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et des échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE STANDARDS (Protection des mains, de la tête, auditives, respiratoires, corps, sécurité, usage court ...) : à titre indicatif estimation de la dépense annuelle : 45 000 € TTC
Société RENE LEDOUX - rabais sur catalogues : 35 %

Lot n°2 : CHAUSSURES DE SECURITE (Chaussures de sécurité hautes, basses, brodequins, bottes...) à titre indicatif estimation de la dépense annuelle : 28 000 € TTC
Société CEVENOLE DE PROTECTION - rabais sur catalogues : 30 %

Lot n°3 : CASQUES ET ACCESSOIRES DE MOTO ET CYCLO (casques cyclo, motos, VTT, gants de motos, bottes de motos...) : à titre indicatif estimation de la dépense annuelle : 2 000 € TTC
Faute de réponse aucune suite ne sera donnée à ce lot compte tenu de son montant.

Lot n°4 : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE POLICE (casques, gants, bâton lumineux, lampes, sacoches ...) : à titre indicatif estimation de la dépense annuelle : 15 000 € TTC
Société BALSAN - rabais sur catalogues : 15 %

Lot n°5 : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ELAGUEURS équipements individuels de protection pour les travaux d'élagage travaux en hauteur, de bûcheronnage et de descente en puits (Protection de la tête, vêtements élagueurs, harnais, cordage, mousqueton ...) : à titre indicatif estimation de la dépense annuelle : 13 000 € TTC
Société SDA - rabais sur catalogues : 18 %

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant minimum ni maximum pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions prévues à l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, Article 60636.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, la 352 : en vue d'améliorer le plan de relance de l'économie par l'investissement public pour les entreprises, cette délibération propose à nos collègues de s'engager pour le règlement des factures dans un délai de 35 jours, voire de 30 jours à compter du 1^{er} janvier 2010.

La 353, rien de particulier. Il s'agit d'une fusion absorption d'une entreprise, donc un avenant au marché de prestations de services de télécommunications.

La 354 : la restauration du clocher de l'église Saint Martial qui présente des défauts, avec un coût supplémentaire de 17.509 euros.

La 355 : un avenant pour la maintenance d'appareils non encore référencés dans le marché précédent. Il s'agit de 2 nouveaux monte-handicapés au Grand-Théâtre, 1 salle Bacalan et 1 à l'école Montaud,

La 356 : des avenants aux marchés de travaux pour le groupe scolaire Beck-Buisson sur la tranche ferme. Pour un budget de 2.671.000 euros nous arrivons à 2.725.000 euros environ.

La 357 : il s'agit de signer les marchés pour la réalisation et la maintenance des illuminations de Noël .

La 358 : il s'agit de lancer un jury pour la requalification des locaux de la Bibliothèque Mériadeck 2^{ème} phase.

La 359 : la requalification d'un marché pour les rayonnages de la Bibliothèque Mériadeck. Signature du marché.

La 360 : il s'agit de la signature des marchés pour les travaux de réhabilitation du marché de Lerme. Le budget était de 972.000 euros. Nous arrivons avec les marchés à hauteur de 609.000 euros.

La 361 : il s'agit, pour une tranche ferme, de l'achat de 12 sanitaires, ce qui fera 43 sanitaires en centre ville, dont 18 sont affectés aux handicapés.

La 362 : signature des marchés pour les classes de neige.

La 363 : signature des marchés pour les fournitures de denrées alimentaires où il vous est rappelé que de nombreux lots comportent des produits bio.

La 364 : la réfection d'une partie de l'étanchéité de la Terrasse Mériadeck. Signature du marché.

La 365 : l'acquisition de 500 bicyclettes en deux tranches, une tranche ferme de 250 bicyclettes et une tranche conditionnelle de 250 autres bicyclettes.

La 366 : signature des marchés pour la reconstruction du groupe scolaire Barbey.

La 367 : pour la signature des marchés pour les vêtements de travail et uniformes de police.

La 368 : signature des marchés pour fourniture d'équipements de protection individuelle.

M. LE MAIRE. -

Merci. Plusieurs délibérations présentent beaucoup d'intérêt mais je voudrais souligner particulièrement la 352.

Nous faisons un effort significatif pour aider les PME, d'abord en raccourcissant nos délais de paiement. On était à 45 jours maximum. On va descendre à 35 jours, et même à 30 jours pour les marchés lancés à compter du 1^{er} janvier 2010. On est de fait, dans la pratique, à peu près à ce niveau-là. On va essayer de faire en sorte que ça ne soit pas simplement la moyenne, mais que ce soit la réalité sur tous les marchés.

Et puis on augmente les avances sur marchés qui sont prévues en général dans les cahiers des charges, de façon à faciliter la trésorerie des entreprises en début de travaux.

Je vous demande d'annoncer le numéro des délibérations sur lesquelles vous souhaitez intervenir.

Mme AJON.

MME AJON. -

Sur la 361, Monsieur le Maire, nous aimerions une précision. S'agit-il uniquement de nouvelles implantations de sanitaires publics, ou le remplacement de certains, puisque les lieux d'implantation sont exactement les mêmes que ceux prévus en 2005 ?

En tout état de cause nous vous demandons un coup d'accélérateur sur la mise en place de ces sanitaires, en particulier sur les secteurs piétonniers et sur les lieux accueillant des soirées festives, pour éviter ce que nous avons pu voir, des désagréments de salubrité publique rencontrés les lundis suivant les week-ends de fêtes, comme nous avons pu le voir ce matin.

Enfin nous aimerions savoir ce qu'il en est de l'extension de la gratuité de ce service que vous aviez entamé en 2006.

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE, vous prenez note. On fera une réponse collective.

Je fais simplement observer que les toilettes sèches de la traversée de la Garonne, ce n'était pas tout à fait génial.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Sur la 352 nous allons nous abstenir, parce que, comme nous l'avons déjà dit à la Communauté Urbaine, nous sommes contre l'aspect de la loi des 17 et 19 décembre 2008 concernant la suppression du seuil des 200.000 euros pour les marchés de travaux. Nous considérons que les élus dans le respect du pluralisme doivent poursuivre leur mandat de contrôle de l'argent public, donc le contrôle de l'ensemble des activités économiques de nos institutions à travers notamment les commissions d'appels d'offres.

Nous estimons que c'est un volant qui ne va pas forcément dans le sens de la démocratie.

Séance du lundi 22 juin 2009

Sur la 362, les classes de neige, nous regrettons à nouveau, comme l'année dernière, la diminution importante du nombre de séjours de classes de neige à 12 jours.

En effet, en 2006 / 2007 nous étions à 10 classes de 12 jours et en 2005 / 2006 nous étions à 16 classes de 12 jours.

En diminuant de manière importante le nombre de séjours de 12 jours, puisqu'ils ne vont être que de 5 cette année, nous allons évidemment exclure un certain nombre de projets d'écoles qui considéraient que 12 jours étaient des projets beaucoup plus complets, en particulier sur la découverte de l'environnement, que les séjours de 5 jours qui ont pour principale activité, l'activité pratique du ski.

Ce sont des classes de découverte, des classes d'environnement. Le fait qu'autrefois il y avait par exemple sur 12 jours 20 heures de ski et 3 jours de découverte de l'environnement permettait aux projets des enseignants d'être beaucoup plus complets, en lien avec les programmes scolaires.

Aujourd'hui sur les 5 jours de classe de ski il y a 14 heures de ski et simplement une demi-journée de découverte de l'environnement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, trois interventions si vous le permettez.

La première sur la 357. C'est surtout une question. L'intitulé même de la délibération me donne quelques frayeurs.

Il est marqué : « Depuis quelques années la Ville de Bordeaux développe une politique forte en matière d'écriture nocturne du paysage urbain ».

Vous savez qu'en tant qu'écologiste je ne peux que m'effrayer de cette phrase dans la mesure où ça laisse entendre pollution lumineuse.

Je crains que l'intitulé même de la délibération oblige celui qui répondra à l'appel d'offres à faire des illuminations lumineuses, alors qu'en fait, on a eu l'exemple de la rue Saint James qui a fait des illuminations mais qui étaient tout sauf lumineuses.

Ce que je crains dans cette délibération c'est que celui qui va répondre à l'appel d'offres n'ait qu'une idée en tête c'est de faire des illuminations lumineuses, alors qu'en fait c'est possible de faire autre chose.

Mon deuxième point c'est sur la 361, les sanitaires. Nous avons eu l'occasion avec M. SOLARI en commission d'évoquer le problème, et visiblement il était aussi en colère après les toilettes publiques proposées sur Bordeaux qu'il l'était par rapport aux bus du Conseil Général.

Il faut dire qu'il y a moins d'une toilette sur deux qui sont pour handicapés. Vous imaginez bien que lorsqu'un handicapé part des Quinconces pour aller en ville, il n'est pas certain au bout de 500 m de trouver une toilette qui lui soit accessible.

J'ai vu que M. SOLARI a demandé la parole. Je ne peux pas anticiper sur ce qu'il va dire, mais c'est vrai que tout à l'heure je l'ai vu très en colère sur les bus du Conseil Général. J'espère le voir très en colère sur les toilettes de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Il va être très en colère.

M. PAPADATO. -

Super. Je crois qu'il faut quand même réfléchir en termes d'équité. Il est tout à fait normal que toutes les toilettes de Bordeaux soient pour handicapés.

Permettez-moi de dire qu'à Paris, en 2009, Decaux va installer 400 toilettes...

M. LE MAIRE. -

Paris est très riche...

M. PAPADATO. -

Je sais bien, mais moi je ne parle pas de 400 toilettes. Là on ne parle que de 12 toilettes. A chacun son échelle.

En plus, Mme WALRYCK, l'intérêt des toilettes Decaux c'est qu'elles sont soi-disant éco-conçues. Ça peut être intéressant.

Mon dernier point, c'est sur la 355, le prêt des vélos. Je souhaiterais que vos services étudient la possibilité de ne pas renouveler les vélos.

Le but de l'opération, Monsieur le Maire, c'est de donner l'envie d'acquérir un vélo. Si on renouvelle à chaque fois, on se retrouve avec des personnes... (Inachevé) Je ne parle pas pour les étudiants ni pour les demandeurs d'emploi, mais je vois autour de moi - M. MARTIN me le disait aussi - qu'il y a pas mal de gens qui ont les moyens d'avoir des vélos et qui utilisent ceux de la ville plusieurs années de suite.

Donc je trouve qu'il faudrait que les services étudient cette possibilité de ne pas renouveler.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je vous signale sur ce dernier point que c'est normalement ce qui est prévu par le règlement de prêt. C'est un prêt temporaire. Malheureusement les habitudes se sont créées.

Je souscris tout à fait à votre demande. Il faut qu'on indique bien aux gens que s'ils aiment le vélo c'est pour finir par en acheter un. Donc je crois qu'il faut aller dans ce sens.

Sur les illuminations de Noël, je ne vais pas reprendre le débat. Ce que je peux vous dire simplement c'est que nous avons exigé que la plus grande partie de ces illuminations soient en Led avec une diminution très sensible de la consommation d'électricité. Je crois que c'est 50% d'économie, ou même plus, par rapport au dispositif antérieur. La plus grande partie de ces illuminations sera ainsi modernisée.

Sur les sanitaires publics, M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je m'étais un peu emporté parce que tous ces sanitaires qui sont mis en place, certains sont accessibles aux handicapés, mais pas dans l'hypercentre de Bordeaux. On en a installé au quai des sports. Ce sont des Hydra, pour ne pas citer Decaux. Ils sont supers parce que pour tout public. En plus ils sont auto-lavants. C'est un très bon système.

On en a mis autour de l'hypercentre, mais on n'a rien dans l'hypercentre lui-même. Les personnes qui doivent aller aux toilettes sont obligées d'aller soit à Monoprix, soit chez MacDonald, soit chez Quick. C'est inadmissible. A chaque fois qu'il y a un événement sur la place Pey-Berland il n'y a pas de toilettes. Les gens font n'importe où. C'est exécrable.

Il faudra quand même qu'on arrive à en mettre une ; et surtout, si M. Corajoud a accepté qu'on mette des Hydra sur son quai c'est qu'ils sont bien.

M. LE MAIRE. -

Il faut que nous nous acheminions vers la fin de ce Conseil. On va essayer de raccourcir les interventions.

Sur ce point, M. SOLARI a raison, il faut donner des instructions, Monsieur le Secrétaire Général, pour qu'un sanitaire accessible aux handicapés soit installé rapidement en centre ville.

Pour répondre à Mme AJON, ce sont des remplacements, mais pas des points nouveaux. C'est un matériel nouveau.

Sur la proportion des sanitaires accessibles, il y en a 18 sur 43, donc effectivement ce n'est pas tout à fait la moitié. Nous avons des progrès à faire dans ce domaine. On va essayer de les faire.

M. PAPADATO, vous voulez reprendre la parole ? Brièvement s'il vous plaît.

M. PAPADATO. -

Très vite, parce que vous avez fait une réflexion sur les toilettes sèches. Je voulais juste dire que la Ville de Rennes sur un parking a installé des toilettes sèches qui fonctionnent et qui coûtent deux fois moins cher que des toilettes normales. Le système n'était peut-être pas au point pour la traversée de la Garonne à la nage. Je ne sais pas quelle était la société. Mais là, sur l'exemple de Rennes ça fonctionne. Donc on pourrait très bien le concevoir sur d'autres secteurs à condition de trouver le bon système.

M. LE MAIRE. -

Je n'ai pas dit qu'il fallait abandonner, j'ai dit qu'il fallait améliorer notre dispositif parce qu'apparemment il n'a pas très bien fonctionné samedi et dimanche derniers. Mais enfin, on peut toujours faire mieux.

Mme AJON

MME AJON. -

Juste sur le plan de gratuité entamé en 2006 pour savoir où en est l'avancée sur ce projet, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE. -

Qui peut répondre sur la gratuité progressive des sanitaires ? Où en est-on ?

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Ils sont gratuits. Tous ?

Voilà. Ils sont tous gratuits.

Dans ces conditions, sur les délibérations proposées par M. GAUTE de la 352 à 368, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? M. MAURIN, sur la 352 et la 362.

Il en est pris bonne note.

ADOpte A L'UNANIMITE

***DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL
MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE***

D -20090369

Compte rendu de monsieur le Maire. Décisions prises entre le 1er janvier 2009 et le 31 mars 2009.

OBJET	DATE	OBSERVATIONS
Prise à bail par la Ville de Bordeaux auprès de Mr et Mme LUCAS de BAR d'un appartement situé 17 rue Mondon au Bouscat	2 janvier 2009	Logement de fonction Durée 3 ans Loyer de 8 520 €/an Charges de 480 €/an
Avenant n°1 à la convention comportant autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la société SCM-PPHB	12 janvier 2009	Avenant de répartition des surfaces sous louées par la société SCM-PPHB
Prise à bail par la Ville de Bordeaux auprès de la société COMMERZ REAL SPEZIALFONDGESELLSCHAFTmbH des bureaux situés 2 place Ravezies	13 janvier 2009	Relogement de la Maison de la Justice et du Droit, 312 m ² Durée à compter du 12 janvier 2009 de 6 ans Loyer de 47 976 €/an HT Charges de 7 800 €/an HT
Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Bordeaux et la Maison de retraite Terre Nègre	14 janvier 2009	Prolongation de la durée de 10 ans Modification des surfaces suite à réhabilitation
Bail d'habitation au profit de l'association diocésaine de Bordeaux d'un immeuble situé 44 rue Emile Combes	28 janvier 2009	Presbytère Saint Augustin Durée : 9 ans Loyer : 770,98 €/an Surface : 124 m ²
Bail d'habitation au profit de l'association diocésaine de Bordeaux d'un immeuble situé 66 rue des Trois Conils	28 janvier 2009	Presbytère Saint André Durée : 9 ans Loyer : 1109,45 €/an Surface : 684 m ²
Bail d'habitation au profit de l'association diocésaine de Bordeaux d'un immeuble situé 43 rue Saint Nicolas	28 janvier 2009	Presbytère Saint Nicolas Durée : 9 ans Loyer : 1673,59 €/an Surface : 771 m ²
Bail d'habitation au profit de l'association diocésaine de Bordeaux d'un immeuble situé 75 rue Courpon	28 janvier 2009	Presbytère Saint Bruno Durée : 9 ans Loyer : 1397,50 €/an Surface : 756 m ²
Bail d'habitation au profit de l'association diocésaine de Bordeaux d'un immeuble situé 33 rue Léopold	28 janvier 2009	Presbytère Saint Pierre Durée : 9 ans Loyer : 1265,86 €/an Surface : 798 m ²
Bail d'habitation au profit de l'association diocésaine de Bordeaux d'un immeuble situé 38 rue Rodrigue Pereire	28 janvier 2008	Presbytère Saint Seurin Durée 9 ans Loyer : 1391,51 €/an Surface : 780 m ²

Bail d'habitation au profit de l'association diocésaine de Bordeaux d'un immeuble situé 5 rue du Noviciat	28 janvier 2008	Presbytère Saint Pierre, Saint Paul et Saint Croix Durée : 9 ans Loyer : 473 €/an Surface : 496 m ²
Prise à bail par la Ville de Bordeaux auprès de la société GMF Assurance des bureaux situés 31/41 cours d'Albret	2 février 2009	Mairie de quartier du 3 ^{ème} canton Durée : du 1 ^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2017 Loyer de 24 300 €/an HT Superficie de 150 m ²
Convention au profit de l'association « Poquelin Théâtre » du local situé 9 rue Etobon Chenebier	5 mars 2009	Local de 42 m ² à usage de stockage dans le cadre des activités théâtrales et poétiques de l'association Durée d'un an Loyer de 1 €
Convention au profit de l'association animation « Village Saint Seurin » de jardins aménagés Place des Martyrs de la Résistance	20 mars 2009	6 plates-bandes surélevées du Jardin 5 ans, 10 € pour la durée de la convention
Prise à bail par la Ville de Bordeaux auprès de Monsieur RUIZ d'une maison individuelle située 122 rue David Johnston	24 mars 2009	Logement de fonction Durée : 3 ans Loyer : 26 472 €/an Superficie 305,76 m ²

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Vous avez enfin ma communication habituelle sur les délégations que vous m'avez consenties.

M. LE MAIRE. -

Avant de lever la séance je voudrais féliciter Yassine AHAGGAN, un Bordelais de 19 ans qui est devenu ce dimanche en Serbie champion du monde de boxe française dans la catégorie des moins de 80 kilos.

Yassin Ayagan habite le Grand Parc. Il est licencié à Chantecler. Vous pouvez l'applaudir.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Je vous remercie et je vous donne rendez-vous au 20 juillet.

(La séance est levée à 19 h)

TABLE DES MATIERES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2009.....	4
M. LE MAIRE.....	5
D -20090307 COMMISSION D' APPEL D' OFFRES. MODIFICATION. DECISION.	6
D -20090308 REPRESENTATION AU SEIN D' ORGANISMES DIVERS. DESIGNATION. DECISION. 7	
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN	9
D -20090309 COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR L'EXERCICE 2008. APPROBATION. ..	10
D -20090310 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DES FINANCES POUR L'EXERCICE 2008. AVIS.	108
M. LE MAIRE.....	112
D -20090311 BUDGET DE L'EXERCICE 2009. DECISION MODIFICATIVE N° 1.	113
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN	118
D -20090312 VILLE DE BORDEAUX. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2009. PROPOSITIONS.....	119
D -20090313 FONDS D'INTERVENTION LOCAL 2009. AFFECTATION DE SUBVENTIONS.	126
D -20090314 ORIENTATIONS POUR LA MISE EN PLACE DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES POUR 2009 DECISION. AUTORISATION.	134
D -20090315 CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DU GRAND PARC. MARCHE INFRACTUEUX. RECOURS D'UN CANDIDAT. AUTORISATION DE DEFENDRE.	140
D -20090316 ECOLE MATERNELLE CHARLES MARTIN. DESORDRES. ACTION EN GARANTIE DECENNALE CONTRE LES CONCEPTEURS ET CONSTRUCTEURS. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE.	144
D -20090317 ACQUISITION PAR LA VILLE DE BORDEAUX A LA COMMUNAUTE URBAINE DE L'IMMEUBLE SITUÉ 118 RUE HERON. AUTORISATION. DECISION.	146
D -20090318 CREDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX. RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2008. INFORMATION.....	147
DELEGATION DE M. DIDIER CAZABONNE	151
D -20090319 APPUI AU PROJET D'ELECTRIFICATION DE LA MATERNITE DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNE DE MASSIGUI SITUÉE DANS LA ZONE PERIPHERIQUE-SUD DE BAMAKO (MALI). AUTORISATION. DECISION.....	152
DELEGATION DE MME BRIGITTE COLLET	159
D -20090320 SUBVENTIONS JEUNESSE. DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. AVENANT AUX CONVENTIONS 2009. ADOPTION. AUTORISATION. SIGNATURE.	160
D -20090321 SUBVENTIONS JEUNESSE. REAJUSTEMENT DES BUDGETS D'ACTIVITE D'ACCUEILS DE LOISIRS DE L'ANNEE 2008. AUTORISATION. DECISION.	206
DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU	218

Séance du lundi 22 juin 2009

D -20090322	EVENTO. COMMANDE PUBLIQUE D'UNE OEUVRE A MONSIEUR NICOLAS MILHE. PARTICIPATION DE L'ÉTAT ET DE LA REGION AQUITAINE. DEMANDES DE SUBVENTION. SIGNATURE.....	219
D -20090323	MUSEE D'AQUITAINE. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX. SIGNATURE. AUTORISATION.	221
D -20090324	MUSEE D'AQUITAINE . CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP). SIGNATURE. AUTORISATION.	226
D -20090325	MUSEE D'AQUITAINE. CATALOGUE POUR L'EXPOSITION : L'AME DU VIN CHANTE DANS LES BOUTEILLES. FIXATION PRIX DE VENTE. AUTORISATION.....	232
D -20090326	CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EXPOSITION HEIMO ZOBERNIG. PARTENARIAT AVEC AUDIOMASTER. SIGNATURE. AUTORISATION.	233
D -20090327	MUSEE DES BEAUX-ARTS. EXPOSITION : MATISSE-MARQUET, CORRESPONDANCES. CONVENTIONS DE PARTENARIAT. CONVENTION DE DEPOT-VENTE. SIGNATURE. ENCAISSEMENT. TARIFS DES PRODUITS DERIVES. AUTORISATION.	237
D -20090328	ECOLE DES BEAUX ARTS. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT. CONVENTION. ENCAISSEMENT. SIGNATURE. AUTORISATION.	251
D -20090329	BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. FONDS MONTESQUIEU. CONVENTION DE DEPOT AVEC L'ÉTAT. SIGNATURE. AUTORISATION.	252
D -20090330	BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION ET DESTRUCTION DE DOCUMENTS. AUTORISATION.	256
DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE.....		259
D -20090331	SOCIETE DES GRANDS GARAGES ET PARKINGS DE BORDEAUX (SGGPB). RAPPORT D' ACTIVITE ET FINANCIER DE L' EXERCICE 2008. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL. ..	260
DELEGATION DE MME VERONIQUE FAYET.....		274
D -20090332	CONVENTION AVEC LA REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN. AUTORISATION	275
D -20090333	INSERTION. CHANTIER SAINT JEAN. AUTORISATION. SIGNATURE.....	280
DELEGATION DE MME ARIELLE PIAZZA		286
D -20090334	SOCIETE BORDELAISE DE SPORTS ET DE LOISIRS AXEL VEGA. MODIFICATION DES TARIFS. AUTORISATION.	287
D -20090335	INAUGURATION DU PARC DES SPORTS SAINT-MICHEL. ANNULATION D' AIDES EN FAVEUR D' ASSOCIATIONS. ADOPTION.	305
D -20090336	OPERATION BUS-PLACE. ÉTE 2009. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE. AUTORISATION. ADOPTION.	309
D -20090337	ASSOCIATIONS SPORTIVES BORDELAISES. AIDE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SPORT. ANNEE 2009. AVENANT. ADOPTION.	315
D -20090338	ASSOCIATIONS SPORTIVES BORDELAISES. AIDE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SPORT. STADE BORDELAIS. AVENANT. ANNEE 2009. AUTORISATION DE SIGNATURE.	317
D -20090339	BORDEAUX QUAI DES SPORTS. ANNEE 2009. SUBVENTION. CONVENTION. ...	320
DELEGATION DE MME ELIZABETH TOUTON.....		328
D -20090340	POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE BORDEAUX ST JEAN. CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET AU FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FLUX . DECISION. AUTORISATION. ..	329

Séance du lundi 22 juin 2009

D -20090341 OPERATION DE L'ILOT CURSOL, CONSTITUTION PAR B.M.A. D'UNE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET LA SA E.MMO. APPLICATION DE L'ARTICLE L 1524-5 DU CGCT. AUTORISATION. DECISION.	346
D -20090342 ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE AU MOYEN D'UN PTZ MAJORE OU D'UN PASS FONCIER. AIDE DE LA VILLE AUX ACQUEREURS. AUTORISATION. DECISION.	348
D -20090343 PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG). SUBVENTIONS DE LA VILLE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS. AUTORISATION. DECISION.....	353
D -20090344 ALIENATION PAR LA SA D'HLM DOMOFRANCE DE LOGEMENTS ET LEURS ANNEXES SITUES RESIDENCE SQUARE DU MEDOC, RESIDENCE CLOS MONTESQUIEU, RESIDENCE CRISTAL A BORDEAUX. ACCORD DE LA COMMUNE. DECISION.....	360
D -20090345 ALIENATION PAR L'OPH GIRONDE HABITAT DE PARCELLES DE TERRAIN SUR L'ILOT ARMAGNAC A BORDEAUX. ACCORD DE LA COMMUNE. DECISION.	364
DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK.....	366
D -20090346 ADHESION DE LA VILLE DE BORDEAUX A L' ASSOCIATION COMMUNICATION ET INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (ACIDD).....	367
D -20090347 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CONSERVATOIRE DES RACES D'AQUITAINE POUR L'ENTRETIEN PASTORAL DES PRAIRIES DES TERRAINS DU BOIS DE BORDEAUX ET DU PARC FLORAL. AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU NOMBRE D'ANIMAUX. ADOPTION.....	370
D -20090348 ACHAT D'UN TRACTEUR FORESTIER POLYVALENT POUR L'ENTRETIEN DU BOIS DE BORDEAUX ET DU PARC FLORAL. DECISION. AUTORISATION. SIGNATURE.	373
D -20090349 AMENAGEMENT DE JARDINS PARTAGES AU PARC RIVIERE. AUTORISATION. SIGNATURE.....	374
D -20090350 JARDIN BOTANIQUE. EXPOSITION 'OGM ?'. CONVENTION DE MECENAT. SIGNATURE. AUTORISATION D'ENCAISSEMENT.	375
D -20090351 JARDIN BOTANIQUE. CONTRAT DE CO-EDITION DE L'OUVRAGE 'BORDEAUX VILLE VERTE'. SIGNATURE. AUTORISATION.	376
DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTE.....	386
D -20090352 PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DANS LES MARCHES PUBLICS. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT. SIGNATURE. AUTORISATION	387
D -20090353 PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS. AVENANTS AUX MARCHES M060411 ET M060412. AUTORISATION.....	390
D -20090354 EGLISE SAINT-MARTIAL. RESTAURATION DU CLOCHER. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.	391
D -20090355 MAINTENANCE DES ASCENSEURS MONTE-LIVRES ET MONTE-CHARGES. AVENANT N° 1 AU MARCHE 080509. AUTORISATION.....	393
D -20090356 GROUPE SCOLAIRE BECK BUISSON. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. TRANCHE FERME.....	394
D -20090357 REALISATION ET MAINTENANCE DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2009. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	398
D -20090358 BIBLIOTHEQUE MERIADECK. REQUALIFICATION DES LOCAUX, 2EME PHASE. MAITRISE D'OEUVRE SANS CONCOURS. APPEL D'OFFRES RESTREINT. COMMISSION COMPOSEE COMME UN JURY. AUTORISATION.....	400
D -20090359 BIBLIOTHEQUE MERIADECK. REQUALIFICATION. LOT N° 16 RAYONNAGES. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....	402

Séance du lundi 22 juin 2009

D -20090360 REHABILITATION DU MARCHE DE LERME ET DE SES LOCAUX ANNEXES. SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE L'AVENANT A MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION	403
D -20090361 LOCATION, POSE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION	405
D -20090362 CLASSES DE NEIGE / SEJOURS DE SKI. ANNEE SCOLAIRE 2009 / 2010. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.....	408
D -20090363 FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION	408
D -20090364 TERRASSE MERIADECK. REFECTION D'UNE PARTIE DE L'ETANCHEITE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION	410
D -20090365 ACQUISITION DE 500 BICYCLETES. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	411
D -20090366 RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BARBEY. SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION	412
D -20090367 VETEMENTS DE TRAVAIL ET UNIFORMES DE POLICE. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION	414
D -20090368 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.	416
DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE 423	
D -20090369 COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE. DECISION PRISES ENTRE LE 1ER JANVIER 2009 ET LE 31 MARS 2009.....	424